

RAPPORT ANNUEL 2005



QUE VOYONS-NOUS?

1- LA CHAMBRE D'UN ENFANT DÉSORDONNÉ
OU LE PORTRAIT DE CHE GUEVARA ?

2- DON QUICHOTTE AVEC SON FIDÈLE COMPAGNON
SANCHO PANZA OU DON QUICHOTTE SANS
SON FIDÈLE COMPAGNON SANCHO PANZA ?

3- LES INGRÉDIENTS D'UN BON POT AU FEU
OU LE PORTRAIT DU JARDINIER ?

L'ART APPREND À VOIR.

Regarder de près nous montre certains détails, regarder de loin nous fait découvrir d'autres choses. Seul un regard actif, dynamique permet de saisir la réalité qui nous entoure. Lui seul peut révéler les signes annonciateurs de l'usure d'un concept, d'un changement d'attitude. Les experts d'Ipsos ont ce regard et l'accompagnent d'une évolution technologique au niveau des cinq domaines d'études : l'opinion, la publicité, la relation commerciale, la consommation, les médias. En croisant leurs expertises, ils proposent une théorie novatrice du consommateur et anticipent les changements. Et éclairent ainsi vos décisions, pour des stratégies performantes. www.ipsos.com

NOBODY'S UNPREDICTABLE*



*personne n'est imprévisible
Crédit artistes : Bernard Pras, Octavio O Campo, Archimboldo



LE 29 MAI 2006

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mai 2006 conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Des exemplaires du document de référence sont disponibles auprès d'Ipsos, 35, rue du Val de Marne, 75013 Paris, ainsi que sur le site Internet d'Ipsos : www.ipsos.com et sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org



1 RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	6
1.1 RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	6
1.2 ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	6
1.3 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	6
1.3.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	6
1.3.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS	7
1.3.3 NOUVEAUX COMMISSAIRES AUX COMPTES	7
1.3.4 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	7
1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION	7
2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ D'IPSOS	8
2.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE D'IPSOS	8
2.1.1 HISTORIQUE	9
2.1.2 ORGANISATION DU GROUPE	13
2.1.3 CHIFFRES CLÉS	15
2.2 FACTEURS DE RISQUES	17
2.3 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'IPSOS	22
2.3.1 ÉTUDES MARKETING	23
2.3.2 MESURE DE L'EFFICACITÉ PUBLICITAIRE	23
2.3.3 ÉTUDES MÉDIAS	24
2.3.4 ÉTUDES D'OPINION ET LA RECHERCHE SOCIALE	26
2.3.5 ÉTUDES LIÉES A LA GESTION DE LA RELATION CLIENT	27
2.4 DESCRIPTION DES MARCHÉS D'IPSOS ET DE LA CONCURRENCE	28
2.4.1 LE MARCHÉ MONDIAL DES ÉTUDES	28
2.4.2 L'ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL	29
2.4.3 LES PRINCIPAUX GROUPES D'ÉTUDES MONDIAUX	30
2.4.4 LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DU MARCHÉ DES ÉTUDES	30
2.5 DESCRIPTION DE LA CLIENTÈLE DU GROUPE IPSOS	31
2.6 LES MOYENS MIS EN OEUVRE DANS LA RÉALISATION DES ÉTUDES	32
2.6.1 LE RECUEIL DES DONNÉES	33
2.6.2 LES OUTILS DE PRODUCTION DU GROUPE	35
2.6.3 LES ÉTUDES INTERNATIONALES	35
2.6.4 LE TRAITEMENT ET LA DIFFUSION DES DONNÉES	36
2.7 LES SYSTÈMES D'INFORMATION	36
2.7.1 L'INFRASTRUCTURE	36
2.7.2 LE SYSTÈME D'INFORMATION "ISIS"	37
2.7.3 L'INTRANET IPSOS	37
2.8 LES INVESTISSEMENTS EN MATÉRIEL ET LES FOURNISSEURS	37
2.8.1 LES LOCAUX	37
2.8.2 LES INVESTISSEMENTS EN MATÉRIEL	38
2.8.3 LES FOURNISSEURS	38
2.9 DESCRIPTION DU MANAGEMENT ET DES RESSOURCES HUMAINES	39
2.9.1 LE MANAGEMENT	39
2.9.2 LES RESSOURCES HUMAINES ET L'ENVIRONNEMENT SOCIAL	40
2.9.3 LES POLITIQUES APPLICABLES À LA POPULATION SALARIÉE	41
2.10 ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	41
2.10.1 LA STRATÉGIE DU GROUPE	41
2.10.2 ÉVOLUTION RÉCENTE	41

2.10.3 PERSPECTIVES D'AVENIR	44
2.10.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES DONNÉES PREVISIONNELLES	45 46
2.11 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	46
2.12 GLOSSAIRE	46
3 SITUATION FINANCIÈRE - RÉSULTATS	48
3.1 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT/ TRÉSORERIE ET CAPITAUX	48
3.2 COMPTES CONSOLIDÉS	50
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	50
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	52
BILAN CONSOLIDÉ	53
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	54
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	55
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	56
1. INFORMATION RELATIVE À LA SOCIÉTÉ ET MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES	56
2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	65
3. INFORMATION SECTORIELLE	71
4. COMPTE DE RÉSULTAT	73
5. BILAN	75
6. FLUX DE TRÉSORERIE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	83
7. PASSAGE AUX NORMES IFRS	91
3.3 COMPTES ANNUELS	101
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	101
NOTE PRÉLIMINAIRE	103
BILAN ACTIF	104
BILAN PASSIF	105
COMPTE DE RÉSULTAT	106
NOTES SUR LES COMPTES ANNUELS	107
1 RÉGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	107
2 INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT	109
3 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	115
3.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	122
3.5 TABLEAU DES HONORAIRES DES CACS	124
4 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT IPSOS, SON CAPITAL ET SES DIRIGEANTS	125
4.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	125
4.1.1 DÉNOMINATION SOCIALE	125
4.1.2 SIÈGE SOCIAL	125
4.1.3 DATE D'IMMATRICULATION ET DURÉE DE LA SOCIÉTÉ	125
4.1.4 FORME JURIDIQUE	125
4.1.5 REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS	125
4.1.6 CODE APE ET DÉNOMINATION DU SECTEUR D'ACTIVITÉ	125
4.1.7 LIEU OU PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ	125
4.1.8 OBJET SOCIAL	125
4.1.9 EXERCICE SOCIAL	126

4.1.10 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	126
4.1.11 AFFECTATION ET RÉPARTITION DES RÉSULTATS	126
4.1.12 CLAUSES STATUTAIRES PARTICULIÈRES	126
4.1.13 RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS	128
4.1.14 CESSIONS DES ACTIONS	132
4.1.15 NANTISSEMENT DES ACTIFS	132
4.2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL	132
4.2.1 CAPITAL SOCIAL	132
4.2.2 ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL DEPUIS CINQ ANS	134
4.2.3 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	136
4.2.4 CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS	136
4.2.5 AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS DU PLAN ÉPARGNE GROUPE IPSOS	138 139
4.2.6 CAPITAL POTENTIEL	142
4.2.7 AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL	142
4.2.8 TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL	142
4.2.9 OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS	142
4.2.10 DIVIDENDES ET POLITIQUE DE DISTRIBUTION	142
4.2.11 PRINCIPALES DONNÉES BOURSIÈRES	143
4.3 MEMBRES ET FONCTIONS DES ORGANES DE DIRECTION : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 26 AVRIL 2006	146
4.3.1 COMPOSITION DU CONSEIL AU 26 AVRIL 2006	146
4.3.2 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL	146
4.3.3 PRÉCISIONS SUR L'EXPÉRIENCE ET LES MANDATS EXERCÉS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL	147
4.3.4 RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE	152
4.3.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	158
4.3.6 PROPOSITION DE NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR	159
4.4 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION	160
4.4.1 INFORMATION INDIVIDUELLE ET NOMINATIVE	160
4.4.2 OPÉRATIONS DES DIRIGEANTS SUR LES TITRES ÉMIS PAR LA SOCIÉTÉ	163
4.4.3 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS	163
4.5 INFORMATION DES ACTIONNAIRES ET INVESTISSEURS	166
4.6 ORGANIGRAMME	168
5 RÉOLUTIONS PRÉSENTÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 31 MAI 2006	170
6 TABLE DE CONCORDANCE	188

RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

1.1 RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Messieurs Didier Truchot et Jean-Marc Lech, coprésidents d'Ipsos.

1.2 ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du même document de référence. Cette lettre ne contient pas d'observations.

Enfin,

- (a) les comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005 ont fait l'objet de rapports de certification sans réserve ni observation des Commissaires aux comptes qui figurent respectivement aux sections 4.1.1 du document de référence 2003 déposé le 9 juin 2004 sous le numéro de dépôt D.04-0893, 4.1.1 du document de référence 2004 déposé le 29 avril 2005 sous le numéro de dépôt D.05-0592 et 3.2 du présent document ;
- (b) les comptes annuels des exercices clos les 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004 ont fait l'objet de rapports de certification sans réserve ni observation des Commissaires aux comptes qui figurent respectivement aux sections 4.2.1 du document de référence 2003 déposé le 9 juin 2004 sous le numéro de dépôt D.04-0893, et 4.2.1 du document de référence 2004 déposé le 29 avril 2005 sous le numéro de dépôt D.05-0592 et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ont fait l'objet d'un rapport de certification sans réserve et qui comporte une observation attirant l'attention sur la note 1 de l'annexe qui expose les changements de méthode comptable résultant de la première application, à compter du 1^{er} janvier 2005 des règlements 2002-10 et 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatifs respectivement à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs. Ce rapport figure à la section 3.3 du présent document ; et
- (c) les informations financières prévisionnelles présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet d'un rapport des Commissaires aux comptes qui figure à la section 2.10.4 du présent document. »

Messieurs Didier Truchot et Jean-Marc Lech

1.3 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

1.3.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Ernst & Young Audit

représenté par Monsieur François Villard,

Faubourg de l'Arche – 11, allée de l'Arche – 92037 Paris La Défense Cedex.

Date de première nomination : 17 décembre 1998 ; mandat renouvelé le 23 juin 2004.

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Deloitte & Associés

représenté par Monsieur Michel Sellier,

185, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine.

Date de première nomination : 23 février 1988 (Cogerco-Flipo, depuis absorbée par Deloitte & Associés); mandat renouvelé le 29 juin 1993 (Cogerco-Flipo, depuis absorbée par Deloitte & Associés), le 31 mai 1999 (Cogerco-Flipo, depuis absorbée par Deloitte & Associés) et le 18 mai 2005.

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

1.3.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

M. Bruno Perrin,

100, rue Raymond Losserand – 75014 Paris.

Date de première nomination : 17 décembre 1998 ; mandat renouvelé le 23 juin 2004.

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

BEAS,

7-9, Villa Houssay - 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination : 18 mai 2005.

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

1.3.3 NOUVEAUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

A la suite d'un désaccord profond entre la Société et eux sur le montant de leurs honoraires, les Commissaires aux comptes, Ernst & Young Audit et Deloitte & Associés, et leurs suppléants, Monsieur Bruno Perrin et le cabinet BEAS, ont démissionné de leurs mandats par lettres du 23 janvier 2006. Ces démissions sont effectives à compter de l'Assemblée générale des actionnaires qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

La Société a organisé un appel d'offres, sous l'égide du Directeur financier et du Président du Comité d'audit, pour pourvoir au remplacement des Commissaires aux comptes et de leurs suppléants, auquel sept cabinets d'audit ont été invités à soumissionner.

Le Conseil d'administration a, dans sa séance du 26 avril 2006, et sur proposition du Comité d'audit, décidé de soumettre au vote de l'Assemblée générale convoquée pour le 31 mai 2006 la nomination de PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire en remplacement d'Ernst & Young Audit et de Monsieur Etienne Boris en qualité de Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Bruno Perrin, pour la durée de leurs mandats restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, et la nomination de Grant Thornton en qualité de Commissaire aux comptes titulaire en remplacement de Deloitte & Associés et de Institut de Gestion et d'Expertise Comptable IGEC en qualité de Commissaire aux comptes suppléant en remplacement du cabinet BEAS, pour la durée de leurs mandats restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Les associés signataires pour le compte de PricewaterhouseCoopers Audit seront Madame Florence Pestie et Monsieur Jean-François Châtel. L'associé signataire pour le compte de Grant Thornton sera Monsieur Vincent Papazian, et pour le compte d'IGEC Monsieur Victor Amselem.

1.3.4 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le document de référence inclut :

- le rapport général sur les comptes annuels dans lequel les Commissaires aux comptes justifient de leurs appréciations, établi en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce (page 101 du document de référence) ;
- le rapport sur les comptes consolidés dans lequel les Commissaires aux comptes justifient également de leurs appréciations, établi en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce (page 50 du document de référence) ;
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, établi en application de l'article L.225-40 du Code de commerce (page 122 du document de référence) ;
- le rapport des Commissaires aux comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière (page 158 du document de référence) ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles contenues dans le présent document de référence (page 45 du document de référence).

1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Madame Laurence Stoclet, Directeur financier (tél. : 01 41 98 90 20),

35, rue du Val de Marne, 75013 Paris.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ D'IPROS

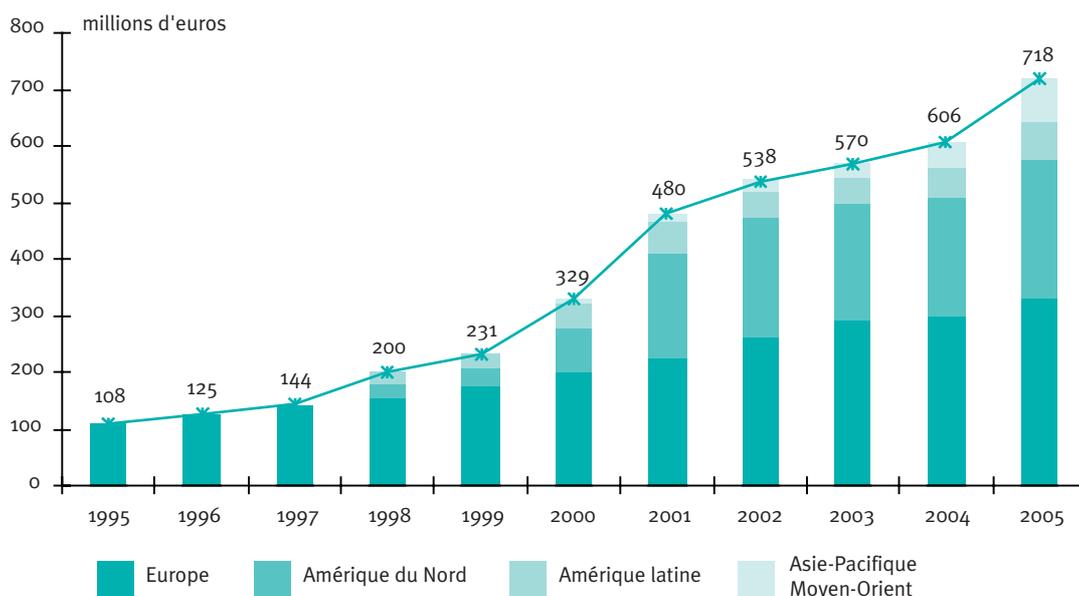
2.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE D'IPROS

Troisième groupe mondial d'études par enquêtes, Ipsos est entièrement dédié à une seule activité : la production, l'interprétation et la diffusion d'informations collectées auprès des individus sur leurs opinions, désirs, attitudes et comportements. Pour travailler au plus près des attentes de ses clients, Ipsos a organisé son activité en cinq spécialisations : études publicitaires, études marketing, études médias, études d'opinion et recherche sociale, études liées à la qualité et à la gestion de la relation clients.

Ainsi, depuis 1975, les experts d'Ipsos analysent les nuances qui différencient et singularisent chaque individu et croisent leur savoir-faire pour tisser le portrait fidèle de leurs concitoyens et des consommateurs d'aujourd'hui. Cette démarche unique qu'Ipsos définit sous la signature "Nobody's Unpredictable" lui permet d'apporter à ses clients la compréhension de leurs publics, de leurs marchés et du monde contemporain.

Effectivement présent dans 44 pays, Ipsos conduit des études pour ses clients dans plus de 100 pays. Le chiffre d'affaires consolidé d'Ipsos s'établit pour l'année 2005 à 718 millions d'euros, soit une progression de 18,8 % par rapport à 2004, dont une croissance organique de 8,6 %.

En 2005, Ipsos a réalisé 46 % de son chiffre d'affaires en Europe, 34 % en Amérique du Nord et 10 % en Amérique latine. Enfin, la région Asie-Pacifique et le Moyen-Orient ont compté pour 10 %.



Au cours des dix dernières années, Ipsos a connu une croissance organique forte et régulière (9,5 % en moyenne – cf. § Le marché mondial des études), soit une performance supérieure à celle du marché et des autres sociétés d'études internationales.

	Croissance totale du chiffre d'affaires	Croissance organique ⁽¹⁾
1994 - 1995	+ 8,3 %	+ 10,6 %
1995 - 1996	+ 15,8 %	+ 10,0 %
1996 - 1997	+ 15,5 %	+ 7,1 %
1997 - 1998	+ 38,2 %	+ 10,9 %
1998 - 1999	+ 15,8 %	+ 12,7 %
1999 - 2000	+ 42,8%	+ 13,0 %
2000 - 2001	+ 46,0%	+ 8,0 %
2001 - 2002	+12,1%	+8,0%
2002 - 2003	+6,0%	+9,4%
2003 - 2004	+6,3 %	+7,5%
2004 - 2005	+18,8%	+8,6%

(1) Croissance du chiffre d'affaires à périmètre et taux de change inchangés.

2.1.1 HISTORIQUE

1975 - 1981 : une naissance sous le signe de la différence

Ipsos a été créé à Paris en 1975 par Didier Truchot avec une approche nouvelle du métier des études. Son objectif : délivrer des informations de qualité à forte valeur ajoutée, c'est-à-dire des informations non seulement rigoureuses et fiables, mais surtout accompagnées de l'éclairage et du conseil qui les rendent immédiatement opérationnelles.

Sur le marché français dominé à l'époque par la Sofres et l'Ifop, la jeune société se démarque en lançant trois innovations :

- des produits d'études normalisés d'évaluation de l'efficacité publicitaire, média par média ;
- une approche ciblée de la mesure d'audience des grands médias, initiée avec les lectures des cadres et bientôt suivie par des études similaires sur d'autres populations : foyers à hauts revenus, décideurs financiers, décideurs informatiques, etc. ;
- un mode de financement syndiqué pour ces grandes études : ainsi *La France des cadres actifs* est financée par la quasi-totalité des titres de la presse française.

Ipsos qui réussit à s'imposer parmi les sociétés d'études les plus influentes, réalise en 1981 un chiffre d'affaires de 5 millions de francs.

1982 - 1989 : le succès en France

Les années 80 vont marquer la première phase de forte croissance du Groupe. Le début de cette période coïncide avec l'arrivée à la coprésidence d'Ipsos, aux côtés de Didier Truchot, de Jean-Marc Lech, jusqu'alors Président de l'Ifop.

La France des années 80 est le théâtre d'une véritable explosion de la communication, sous l'influence de plusieurs facteurs :

- un dynamisme remarquable de la publicité ;
- le développement de la presse pour cadres (presse économique, presse magazine) ;
- une période d'alternance politique, elle-même accompagnée de l'émergence de la communication politique et des problématiques de gestion d'image.

Dans cet environnement porteur, Ipsos connaît une croissance très rapide. Le Groupe réussit à occuper des positions fortes dans les spécialisations qu'il s'est choisies et dans lesquelles il acquiert une image d'excellence :

- les médias ;
- l'évaluation de l'efficacité publicitaire ;
- les études d'opinion et la recherche sociale.

A la fin de 1989, Ipsos réalise un chiffre d'affaires de 100 millions de francs (15 M€) et occupe la cinquième position sur le marché français après Nielsen, Secodip, la Sofres et BVA.

C'est le moment où les coprésidents perçoivent une évolution des donneurs d'ordres : les grands groupes internationaux, soucieux de globaliser leur approche commerciale sur tous les marchés, veulent pouvoir travailler avec les mêmes prestataires d'études dans le monde entier, afin de disposer de données homogènes et comparables d'un pays à l'autre. Ipsos doit donc sortir des frontières françaises, afin d'accompagner ses clients à l'international.

1990 - 1997 : l'expansion en Europe

La première moitié des années 90 marque une troisième phase dans le développement d'Ipsos, qui acquiert des positions dans les grands pays européens, d'abord dans les pays d'Europe du Sud, puis en Allemagne et Grande-Bretagne et en Europe centrale.

Ces implantations s'effectuent par croissance externe, le Groupe adoptant des critères clairs pour sélectionner ses cibles :

- les sociétés approchées doivent être ouvertes à une cession de la totalité de leur capital, l'objectif d'Ipsos étant de constituer un véritable groupe intégré ;
- les cibles doivent être des acteurs significatifs sur leurs marchés (parmi les trois ou quatre premiers intervenants) ;
- le management de ces sociétés doit comprendre le projet Ipsos et y adhérer : les prises de contrôle sont amicales, les dirigeants ayant vocation à rester à la tête des nouvelles filiales ;
- les sociétés doivent avoir une activité en rapport avec au moins un des trois principaux métiers du Groupe (médias, efficacité publicitaire, opinion et recherche sociale).

Le Groupe poursuit également son développement en France, où il prend en 1993 le contrôle du numéro un des études qualitatives – la société Insight – tout en maintenant un fort rythme de croissance organique. Enfin, Ipsos réalise ses premières implantations en dehors de l'Europe, au Moyen-Orient, en Amérique latine et aux États-Unis où il ouvre un premier bureau en 1997.

Ce développement rapide, à la fois par acquisition et par croissance organique, requiert la mobilisation de capitaux importants et le renforcement des fonds propres du Groupe. Ipsos, jusqu'alors détenu aux deux tiers par les deux coprésidents et pour le tiers restant par les cadres, organise en juillet 1992 l'entrée de plusieurs investisseurs financiers, qui seront relayés en septembre 1997 par le groupe Artémis (M. François Pinault), via son fonds Kurun associé au fonds Amstar (M. Walter Butler).

Fin 1997, Ipsos est devenu un acteur de dimension européenne, réalisant un chiffre d'affaires de 946 millions de francs (144 M€). Cependant, confronté à la demande permanente de clients étendant sans cesse leur couverture géographique et souhaitant travailler avec les mêmes fournisseurs à l'échelle mondiale, le Groupe poursuit son développement international.

1998 - 1999 : la constitution d'un groupe mondial, l'introduction en Bourse

Fin 1997 et début 1998, Ipsos réalise ses deux premières acquisitions majeures hors d'Europe :

- Ipsos s'allie au réseau sud-américain Novaction, formé par trois sociétés en Argentine, Brésil et Mexique, et détenant de fortes positions dans les études marketing. Ipsos prend 33 % du capital des trois sociétés, avec une option pour acquérir le solde dans un délai de cinq ans. Ipsos détient aujourd'hui 100 % du capital de ces sociétés ;
- le Groupe acquiert le leader mondial des pré-tests de films publicitaires (copy-testing), la société américaine ASI (aujourd'hui Ipsos ASI).

Ces deux acquisitions renforcent la position du Groupe dans la mesure de l'efficacité publicitaire, métier dans lequel Ipsos compte désormais parmi les premiers acteurs mondiaux, et dans le domaine des études marketing à forte valeur ajoutée.

Cependant, afin de disposer des moyens nécessaires à la constitution d'un groupe de statut mondial tout en conservant leur autonomie, les présidents d'Ipsos décident de faire appel au marché.

L'introduction d'Ipsos sur le Nouveau marché de la Bourse de Paris le 1^{er} juillet 1999 a été réalisée dans d'excellentes conditions. Au total, 2 539 533 titres Ipsos ont été mis à la disposition du marché à un prix de 33,5 euros, dans le cadre d'une offre à prix ferme et d'un placement garanti. L'opération a été souscrite 12,6 fois. Cette opération a permis en outre de conforter la position d'Ipsos auprès de ses grands clients internationaux face à ses concurrents déjà cotés.

L'année 1999 a également été marquée par un certain nombre d'initiatives majeures :

- lancement de la nouvelle génération des produits de mesure de l'efficacité publicitaire (Ipsos ASI Next*TV) ;
- acquisition par Ipsos des parts détenues par NFO Worldwide dans les quatre filiales spécialisées dans le développement des access panels en Europe, filiales qui étaient jusqu'alors contrôlées par Ipsos et NFO Worldwide ;
- mise en place des bases d'une implantation dans la région Asie-Pacifique avec l'ouverture d'un bureau à Hong-Kong et l'acquisition de la société australienne Marketing for Change (aujourd'hui Ipsos Australia).

2000 - 2005 : Ipsos intensifie sa politique d'acquisition sur tous les grands marchés

En Amérique du Nord

- Acquisition d'Angus Reid, numéro un des études au Canada (2000)

Principale société d'études au Canada, le groupe Angus Reid (aujourd'hui Ipsos Reid Corp.) est également fortement implanté aux États-Unis où il réalise le tiers de son activité commerciale. Depuis 1979, la société propose une gamme complète d'études marketing et opinion aux entreprises des secteurs privé et public et sert plus de 1 200 clients dans le monde à partir de ses bureaux au Canada (Calgary, Edmonton, Milton, Montréal, Ottawa, Toronto, Vancouver, Winnipeg) et aux États-Unis (New York, Minneapolis, San Francisco et Washington DC).

- Acquisition de Tandemar, numéro un des études publicitaires au Canada (2000)

Tandemar Research Inc., basée à Montréal et à Toronto, est la société leader sur le marché canadien pour les études publicitaires. Plus de 80 % de son activité concerne le suivi des effets des campagnes publicitaires sur les ventes (tracking) et sur la position des marques dans leur univers de concurrence (brand equity). Désormais appelée Ipsos ASI Ltd, la société a été intégrée à Ipsos ASI The Advertising Research Company, la marque globale du Groupe pour les études publicitaires.

- Acquisition de la division des études marketing de NPD (Janvier 2001)

En janvier 2001, Ipsos acquiert les actifs de la division études marketing de NPD aux États-Unis et au Canada. Intégrée au Groupe, d'abord sous la dénomination Ipsos NPD et aujourd'hui Ipsos Insight, cette structure compte parmi les leaders des études marketing aux États-Unis et dispose de puissants moyens d'enquêtes (access panels pour les études postales ou téléphoniques et access panels on-line).

- Acquisition des actifs de Riehle Research et lancement de l'activité Opinion publique aux États-Unis (2001)

Cette activité qui est basée à Washington DC, propose sous l'enseigne Ipsos Publics Affairs, outre sa spécialisation études politiques, son expertise sur les problématiques de sécurité alimentaire, logement, économie et finances, et les études internes en entreprises.

- Acquisition des actifs de la société AC Nielsen Vantis (2002)

Au printemps 2002, le Groupe acquiert les actifs de la société AC Nielsen Vantis, division de la société AC Nielsen BASES spécialisée dans les études marketing et le conseil en développement de biens durables et de services.

- Acquisition des actifs de la société américaine Marketing Metrics (2003)

Ipsos acquiert les actifs de la société américaine Marketing Metrics et renforce ainsi sa position dans le secteur des études qualité et satisfaction de clientèle. Le Groupe propose désormais sur le territoire nord-américain une offre élargie allant des études publicitaires, études marketing (y compris les études de modélisation), études liées à la gestion de la relation client (CRM - Customer Relationship Management) aux études d'opinion.

- Regroupement des activités marketing aux États-Unis sous une marque unique (2003)

Dans un souci de clarification de leur offre clients, les sociétés Ipsos Reid et Ipsos NPD intervenant aux États-Unis dans le secteur des études marketing ont adopté début 2003 une structure et une marque commune : Ipsos Insight.

- Acquisition en 2005 de Descaries & Complices (Montréal), Shifrin Research (New-York) et Understanding UnLtd (Cincinnati).

Ces trois sociétés très spécialisées – la première sur le marché francophone, la deuxième pour les études marketing à forte valeur ajoutée et la troisième pour les études qualitatives – complètent le dispositif d'Ipsos dans le domaine des études marketing.

Par ailleurs, Ipsos a ouvert un nouveau bureau sur la côte ouest, à Seattle.

En Amérique latine

Après l'acquisition en 2000 de la société Bimsa, leader du marché mexicain, le Groupe acquiert en 2001 la société chilienne Search Marketing (études marketing et médias), la société argentine Mora y Araujo (études d'opinion) et la société Marplan (études médias) au Brésil.

En 2004, Ipsos acquiert la société Hispania Research Corporation (Puerto Rico) et renforce ainsi de façon significative sa présence en Amérique centrale et Caraïbes (il est également présent au Costa Rica et en République Dominicaine).

En 2005 Ipsos a conclu un accord pour une prise de participation majoritaire de la société colombienne Napoléon Franco donnant à Ipsos une position de leader dans ce pays qui est l'un des marchés les plus dynamiques de la région.

Ipsos est aujourd'hui la première société d'études par enquêtes en Amérique latine.

En Europe

La stratégie d'acquisition sélective du Groupe s'est traduite en 2000 par une offre présentée sur la société Research in Focus en Angleterre, spécialisée dans les études ad hoc qualitatives et quantitatives et les études de modélisation avec une spécificité de conseil à haute valeur ajoutée. L'entrée d'Ipsos dans le capital de Focus a été réalisée à hauteur de 50 % en 2000, le solde étant acquis à l'été 2002.

En 2001, Ipsos acquiert la totalité du capital de la société Novaction, spécialisée en études et conseil marketing à forte valeur ajoutée, implantée à la fois en Europe et dans la région Asie-Pacifique et prend une participation (à hauteur de 59 %) dans la société polonaise Demoskop (aujourd'hui détenue à 100 % par Ipsos).

En 2002, Ipsos réalise plusieurs acquisitions en Europe du Nord et de l'Est avec les sociétés Imri, Eureka et Intervjubolaget, toutes trois basées en Suède, et la société F.Squared basée en Russie, en Ukraine et en Pologne.

Le Groupe acquiert également la société allemande Sample-INRA qui est fusionnée avec Ipsos Deutschland. Ipsos est aujourd'hui n°4 sur ce marché.

En octobre 2005, Ipsos acquiert MORI, la première société d'études indépendante au Royaume-Uni. Leader dans les études d'opinion, MORI est une entreprise qui jouit d'une très forte notoriété et d'une excellente réputation. Ses expertises qui couvrent également le secteur des médias et les études pour la gestion de la relation clients sont tout à fait complémentaires de celles de la société Ipsos UK. Les deux entités sont regroupées au 1^{er} janvier 2006 pour donner naissance à une nouvelle enseigne Ipsos MORI qui se situe désormais au 3^e rang des études par enquêtes dans ce pays.

En Asie

En 2000, Ipsos jette les bases de son implantation sur le marché asiatique, avec la prise de participation à hauteur de 40 % dans Link Survey en Chine. Cette opération est complétée en 2002, avec la prise de participation dans le capital de la société chinoise Feng & Associates Marketing Services (FAMS) qui dispose de bureaux à Beijing, Shanghai et Guangzhou (Canton). Spécialisée dans les études marketing (études stratégiques sur les marques et le développement de produits), cette dernière dispose de capacités d'intervention dans 30 régions à travers le pays, y compris Hong-Kong. La fusion de FAMS avec la société Ipsos Link a donné naissance à Ipsos China, détenue à 60 % par le Groupe, qui se situe aujourd'hui au 3^e rang sur ce marché très dynamique.

En 2005, Ipsos acquiert les actifs de Guangdong General Marketing Research Company Ltd (GDMR), spécialisée dans les études marketing.

En 2003, Ipsos acquiert la société taiwanaise Partner Market Research et réalise deux acquisitions ciblées sur le marché australien : les actifs de NCS Pearson (spécialisée dans les activités de recueil et de traitement des informations. Cette activité est désormais proposée sous la marque I-view) et The Mackay Report (opinion publique). Les activités de ces deux sociétés sont regroupées sous l'enseigne Ipsos Australia et complétée en 2004 avec l'acquisition des actifs de TQA Research basée à Melbourne.

En 2004, Ipsos acquiert Japan Statistics and Research Co Ltd, aujourd'hui Ipsos JSR, et complète ainsi l'offre d'études proposée au Japon par Ipsos Novaction & Vantis (études de modélisation et de prévision de ventes) avec une forte spécialisation en études de marché et notamment en études sur access panels. Le chiffre d'affaires combiné des deux sociétés permet à Ipsos de faire son entrée dans le top 5 des sociétés d'études par enquêtes au Japon.

Ipsos acquiert également la société Active Insights en Corée, aujourd'hui Ipsos Korea Inc., qui permet de servir ses grands clients régionaux basés dans ce pays qui représente à lui seul 6,5 % des dépenses études de la région.

En 2005, Ipsos relance son bureau de Hong-Kong et ouvre deux nouveaux bureaux : à Manille et Bangkok.

Au Moyen-Orient

Le Groupe est monté en puissance dans la filiale libanaise Stat, dont l'activité connaît une forte expansion dans les domaines des médias et de la publicité. Via cette filiale, Ipsos développe actuellement un réseau intégré couvrant l'ensemble des pays du Moyen-Orient, où les marchés démontrent un potentiel de croissance important. Outre le Liban, Ipsos est présent aujourd'hui en Syrie, Jordanie, aux Émirats Arabes Unis (Dubai), au Koweït, en Arabie Saoudite et à Bahreïn.

2006

Début 2006, Ipsos acquiert la société canadienne Camelford Graham basée à Toronto, spécialisée dans les études qualitatives à forte valeur ajoutée.

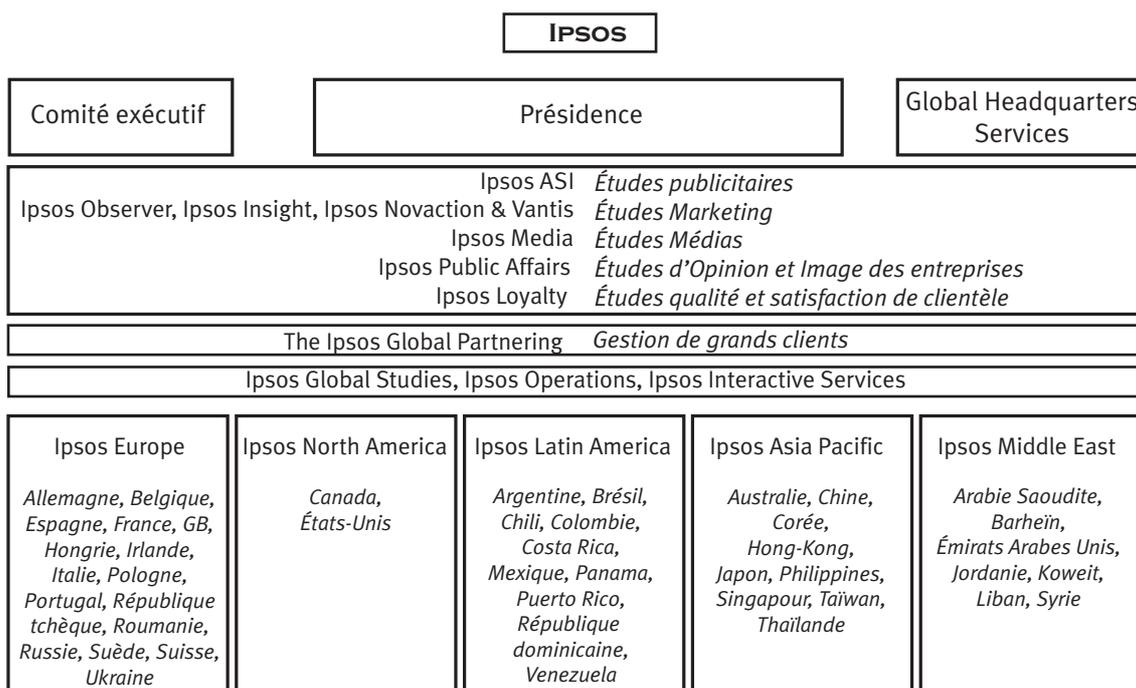
Le Groupe ouvre également un nouveau bureau à Genève et opère un important mouvement de personnels : le 3 avril, 35 salariés, en provenance de huit pays différents y ont pris leurs nouvelles fonctions.

2.1.2 ORGANISATION DU GROUPE

2.1.2.1 Organigramme opérationnel du Groupe

Au 1^{er} janvier 2006, Ipsos est présent dans 44 pays. Ses filiales ont, soit une compétence géographique dans un pays donné, soit une compétence particulière dans un des cinq domaines de spécialisation du Groupe. Localement, elles rapportent toutes à la Direction régionale à laquelle elles sont rattachées.

On trouvera ci-après un organigramme opérationnel du Groupe avec la double entrée régionale et lignes de métiers.



A Paris, les services du Groupe (Global Headquarters Services) rassemblent, autour des coprésidents, les fonctions suivantes :

- Finances, Contrôle de gestion et Budget
- Communication corporate
- Développement corporate
- Gestion des grands comptes
- Innovation & Technologie
- Juridique
- Ressources humaines
- Secrétariat général du Groupe

On pourra également se reporter à l'organigramme détaillé aux pages 168 et 169 (§ 4.6).

2.1.2.2 L'organisation opérationnelle

Un métier, cinq spécialisations : une organisation unique

Ipsos décline son métier – les études par enquêtes – en cinq spécialisations :

- la mesure de l'efficacité publicitaire ;
- les études marketing ;
- les études sur les médias ;
- les études d'opinion et la recherche sociale ;
- les études liées à la qualité et à la gestion de la relation clients.

Pour chacune de ses spécialisations, le Groupe a mis sur pied une organisation internationale, avec des équipes dédiées qui coordonnent le développement des activités dans toutes les régions où elles sont proposées. Et pour chacune d'elle, Ipsos organise son offre sous des marques communes de façon à clarifier et à homogénéiser ses propositions à travers le monde.

1) **Ipsos ASI The Advertising Research Company** est la marque du Groupe dédiée aux études publicitaires.

Elle dispose d'une organisation intégrée et d'un management unique s'appuyant sur une organisation régionale et des filiales dans plus de 23 pays. Ces équipes entièrement dédiées mettent en œuvre l'offre mondiale du Groupe en matière de copy-testing, brand tracking et brand equity.

2) L'organisation du Groupe pour les études Marketing est déployée à travers trois marques : **Ipsos Observer** pour la fourniture de données marketing brutes, **Ipsos Insight** pour des prestations à forte valeur ajoutée, et **Ipsos Novaction & Vantis**, pour modéliser les volumes de vente à partir de marchés tests simulés.

3) **Ipsos Media** est la référence Ipsos pour cette spécialisation. Le marché des études médias est le plus souvent fragmenté au niveau local, cependant Ipsos propose sous cette signature ses grandes études internationales.

4) La marque **Ipsos Public Affairs** est utilisée par les sociétés du Groupe proposant les expertises études d'opinion, recherche sociale et études de stratégies d'entreprises. Au Royaume-Uni, cette expertise est proposée sous la marque Ipsos MORI, et au Canada sous la marque Ipsos Reid.

5) Sous la marque **Ipsos Loyalty**, Ipsos propose une offre homogène dans le domaine des études liées à la gestion de la relation client. Cette expertise est complétée d'un volet sur la mesure de la satisfaction des employés en entreprise.

En 2004, les activités Ipsos Novaction & Vantis et Ipsos Loyalty ont été dotées d'une organisation mondiale intégrée.

Quelle que soit la spécialisation, les sociétés Ipsos s'appuient sur des services communs :

- **Ipsos Operations** : sous cette marque, les sociétés Ipsos organisent les activités de recueil et de traitement des informations (voir § 2.6 Les moyens mis en œuvre dans la réalisation des études, p. 32).
- **Ipsos Interactive Services** : sous cette marque, le Groupe fédère l'ensemble des initiatives et des moyens mis en œuvre pour les études réalisées via Internet (études quantitatives et qualitatives) et coordonne le développement des access panels on-line en Europe et en Amérique du Nord.
- **Ipsos Global Studies** : ce service créé en 2004 a pour vocation la coordination des études internationales (voir § 6.3 Les études internationales, p. 35).

Un programme dédié pour les grands clients

Le **Ipsos Global PartneRing** est un programme spécifique dédié à nos grands clients qui permet de coordonner et dynamiser nos relations avec eux (voir § 2.5 Une organisation pour la gestion des grands clients, p. 32).

Une organisation régionale

Ipsos est doté d'une organisation régionale qui complète son organisation matricielle par métier.

En Amérique du Nord, la Direction régionale a restructuré l'activité des quatre sociétés – Ipsos ASI, Ipsos Insight, Ipsos Reid et Ipsos Novaction & Vantis – en fédérant notamment les moyens tant opérationnels que de gestion (finances, ressources humaines, communication, etc.). L'objectif d'intégration régionale par optimisation des ressources a permis de générer des économies, notamment celles liées au transfert des activités téléphoniques d'Ipsos ASI vers Ipsos Reid Corp. Au Canada, où les coûts associés sont significativement inférieurs. Les efforts de coordination commerciale ont permis de faire jouer les synergies entre les marchés canadiens et américains d'une part, et entre les offres proposées par les différentes équipes spécialisées, d'autre part (études publicitaires, études pour la gestion de la relation client – Ipsos Loyalty – et études marketing notamment).

En 2005, avec un chiffre d'affaires de 242,6 millions d'euros (+ 8,5 % de croissance organique), le Groupe a conforté sa position de leader sur le marché nord-américain.

En Amérique latine, la Direction régionale pilotée par un Comité exécutif permet d'intensifier les synergies entre les filiales implantées dans dix pays. Avec un chiffre d'affaires de 69,4 millions d'euros en 2005, Ipsos réalise dans cette région ses meilleures contributions (+19,5 % de croissance organique en 2005 comme en 2004).

En Europe, la Direction régionale coordonne les programmes clients et unifie les infrastructures pour les opérations et le traitement des données ainsi que la tarification dans le cadre des études internationales (notamment sous l'enseigne Ipsos Interactive Services). En 2005, Ipsos a réalisé dans cette région un chiffre d'affaires de 331,2 millions d'euros, en progression de 4,5 % par rapport à 2004.

Au Moyen-Orient, la Direction régionale basée au Liban coordonne le développement des activités dans toute la région.

Dans la région Asie-Pacifique, la Direction régionale, mise en place en 2002, a été chargée de poursuivre le programme d'acquisition et la construction d'un réseau opérationnel. Ainsi, Ipsos dispose aujourd'hui d'une implantation solide lui permettant de servir ses grands clients en Chine, en Australie et à Taïwan, mais aussi au Japon, en Corée, aux Philippines, à Singapour et en Thaïlande.

En 2005, l'activité d'Ipsos dans la région a fortement progressé et représente désormais près de 10 % du chiffre d'affaires global, versus 6 % en 2004.

2.1.2.3 : Relation société mère-filiales

La société mère Ipsos SA a, à la fois, un rôle de gestion des participations et un rôle de prestation de services et d'assistance technique à ses filiales. En particulier, Ipsos SA assure la gestion de la marque Ipsos, de son logo et de ses produits. Elle en concède l'usage à ses filiales en contrepartie d'une redevance de marque. Le montant de cette redevance, pour l'exercice 2005, s'est élevé à 13,2 millions d'euros.

Par ailleurs, la grande majorité des financements du Groupe est contractée par la maison-mère qui accorde ensuite des prêts à certaines filiales. Ces prêts sont rémunérés à des taux de marché (le montant des intérêts perçus au titre de 2005 s'est élevé à 5,2 millions d'euros).

2.1.3 CHIFFRES CLÉS

Le chiffre d'affaires consolidé d'Ipsos s'établit pour l'ensemble de l'année 2005 à 718 millions d'euros, soit une progression de 18,8 % par rapport à 2004.

A taux de change et périmètre constants, l'activité d'Ipsos a crû de 8,6 %, ce qui pour la septième année consécutive place le rythme de progression du Groupe à un niveau supérieur à celui du marché et des principales sociétés d'études internationales.

Les résultats opérationnels ont progressé plus rapidement que le volume d'activité, conformément aux prévisions.

- La marge opérationnelle s'établit à 63,9 millions d'euros, en hausse de 25 % par rapport à l'année 2004, soit 8,9 % du chiffre d'affaires. Cette performance est le résultat de la politique d'innovation du Groupe dans son offre de produits et d'harmonisation de ses méthodes de travail au niveau international. Elle est également le fruit des effets de synergie

dégagés à l'occasion des acquisitions réalisées par le Groupe. L'extension de la couverture géographique permet d'une part, d'accroître le volume d'activité en répondant aux attentes globales de nos clients et, d'autre part, de réduire les coûts d'exploitation en rationalisant les outils de production utilisés.

- Le résultat net, part du Groupe, s'élève à 32,7 millions d'euros, en hausse de 44,1 % par rapport à l'année 2004.

Compte de résultat synthétique

En millions d'euros	2005 IFRS	2004 IFRS
Chiffre d'affaires	718,0	604,6
Marge brute	431,9	355,5
Marge opérationnelle	63,9	50,9
Résultat net	37,5	26,0
Résultat net - part du Groupe	32,7	22,7
Effectif moyen	5 442	4 660

Répartition géographique du chiffre d'affaires

En millions d'euros	2005 IFRS	2004 IFRS
France	103,0	96,0
Autres pays européens	228,2	203,3
Amérique du Nord	242,6	210,1
Amérique latine	69,4	51,3
Asie-Pacifique et Moyen-Orient	74,8	43,9
TOTAL	718,0	604,6

En %	2005 Répart.	2005 Crois. totale	2005 Crois. Org.	2004 Répart.	2004 Crois. totale	2004 Crois. Org.
France	14	7	5	16	6	6
Autres pays européens	32	12	4	33	3	6
Amérique du Nord	34	15	9	35	(0,1)	6
Amérique latine	10	36	20	9	14	22
Asie-Pacifique et Moyen-Orient	10	69	26	7	80	17
TOTAL	100	18,7	8,6	100	6,3	7,5

Répartition du chiffre d'affaires par activité

En millions d'euros	2005 IFRS	2004 IFRS
Mesure de l'efficacité publicitaire	163,6	138,5
Marketing	388,6	325,8
Médias	50,2	49,0
Gestion de la relation client	61,2	53,2
Opinion et recherche sociale	51,3	35,1
Autres	3,1	3,0
TOTAL	718,0	604,6

En %	2005 Répart.	2005 Crois. totale	2005 Crois. Org.	2004 Répart.	2004 Crois. totale	2004 Crois. Org.
Mesure de l'efficacité publicitaire	23	18	15,5	23	8	13
Marketing	54	19	7	54	8	7
Médias	7	2	0	8	1	2
Gestion de la relation client	9	15	7,5	9	16	9
Opinion et recherche sociale	7	46	11	6	14	5
Autres	-	3	-	-	11	-
TOTAL	100	18,7	8,6	100	6,3	7,5

Situation financière

En millions d'euros	2005 IFRS	2004 IFRS
Fonds propres totaux	414,9	233,4
Endettement financier	268,9	191,6
Trésorerie	82,1	32,4
Endettement net	186,8	159,2
Ratio d'endettement net (%)	45%	68%
TOTAL DU BILAN	997,9	677,8

Au 31 décembre 2005 les capitaux propres consolidés s'élevaient à 414,9 millions d'euros, contre 233,4 millions d'euros au 31 décembre 2004. Les investissements d'exploitation (pour un montant de 11,9 millions d'euros) ainsi que les acquisitions de sociétés et de fonds de commerce consolidés (pour un montant de 172,5 millions d'euros) ont été financés par l'excédent de trésorerie d'exploitation (pour 54 millions d'euros), l'augmentation du capital d'Ipsos SA (pour 121 millions d'euros) et des emprunts long terme (variation nette de 74,8 millions d'euros). Compte tenu de ces éléments, l'endettement net du Groupe Ipsos s'élève à 186,8 millions d'euros au 31 décembre 2005, soit un ratio d'endettement de 45 %.

2.2 FACTEURS DE RISQUES

Risques afférents à la Société

Sensibilité aux évolutions macro-économiques

Les différents marchés sur lesquels Ipsos intervient sont sensibles à l'évolution de la conjoncture économique. Cependant, les fluctuations économiques de la dernière décennie n'ont pas eu de retentissement durable sur le marché des études. En effet, l'incertitude en matière économique génère le plus souvent un besoin accru d'informations permettant aux décideurs d'arbitrer leurs choix ; cette tendance lourde – associée à la globalisation de l'économie et à la nécessité de disposer d'informations sur tous les grands marchés – contribue significativement à la croissance de la demande d'études de marché.

Ipsos considère que la dispersion géographique de ses activités et son positionnement de multi-spécialiste lui confèrent une bonne capacité de résistance en cas de dégradation localisée de la conjoncture.

Une part significative du chiffre d'affaires d'Ipsos est générée par des contrats d'une durée d'un an ou par des commandes à court terme. Dans l'éventualité d'une détérioration des conditions macro-économiques et de la volonté des clients d'Ipsos de maîtriser leurs coûts variables, certains projets dont la réalisation a été confiée à Ipsos pourraient être retardés ou annulés et les commandes de nouveaux projets pourraient être moins nombreuses que prévu. Le niveau d'activité d'Ipsos auprès de ses clients peut varier d'une année sur l'autre, et ces différences peuvent infléchir ou contribuer à faire varier les bénéfices et résultats d'exploitation d'Ipsos.

Saisonnalité du chiffre d'affaires et des résultats

Traditionnellement, Ipsos affiche un chiffre d'affaires plus important au cours du dernier semestre de l'exercice conformément à la tendance générale pour les sociétés d'études. Les résultats semestriels représentent traditionnellement moins de 50 % du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle annuels. En conséquence, les résultats d'exploitation et le flux de trésorerie d'Ipsos peuvent varier de manière importante au cours de tout exercice donné.

L'intégration des nouvelles acquisitions par Ipsos peut entraîner des coûts et difficultés

Ces dernières années, Ipsos a effectué de nombreuses acquisitions, les plus récentes étant les acquisitions de MORI, Understanding Un Ltd et Camelford Graham, et la croissance par acquisitions reste un élément clé de la stratégie du Groupe. L'intégration des sociétés et activités récemment acquises présente des coûts inhérents à ce type d'opération et comporte des incertitudes parmi lesquelles les effets sur les sociétés et activités acquises de l'intégration à l'organisation et à la culture d'Ipsos, ainsi que la disponibilité et les efforts demandés à la Direction pour superviser l'intégration et gérer les sociétés et activités nouvellement acquises. Lors des discussions préparatoires aux acquisitions, Ipsos porte une attention particulière à la préparation de l'intégration au sein de l'organisation d'Ipsos et à l'adéquation avec la culture d'Ipsos. Les équipes de management régionales d'Ipsos sont en charge d'organiser et de veiller à la bonne intégration des sociétés acquises.

Bien qu'Ipsos ait, par le passé, intégré avec succès les sociétés et activités qu'elle a acquises, il n'est pas certain que les futures acquisitions n'occasionneront pas de difficultés et coûts plus importants que prévus. Dans l'hypothèse où une opération d'intégration en cours ou à venir était retardée ou échouait, Ipsos pourrait avoir à supporter des frais supplémentaires et la valeur de son investissement dans la société acquise pourrait diminuer. Tous les retards importants, frais inattendus et autres problèmes rencontrés dans le cadre de l'intégration de sociétés et activités qui sont acquises pourraient avoir un effet négatif sur les résultats d'Ipsos et sa rentabilité.

Risques liés à la réglementation applicable à l'activité

Toutes les sociétés du Groupe sont entièrement dédiées aux études. Leurs équipes ont une connaissance détaillée des réglementations applicables à leur activité, et notamment à l'égard de la protection des données et de diffusion des sondages d'opinion. Ipsos n'a pas identifié, à ce jour, de cas dans lesquels le Groupe ne serait pas en conformité avec la réglementation applicable à son secteur d'activité. Toutefois, il ne peut être certain que les procédures mises en place par les sociétés du Groupe prémunissent les sociétés de toutes éventuelles infractions à la réglementation applicable.

A l'avenir, l'activité d'Ipsos peut également être affectée par les législations relatives à la vie privée qui permettraient aux consommateurs de se protéger de tout télémarketing téléphonique non-sollicité. De telles législations ont été mises en œuvre aux États-Unis (« Do Not Call List ») et sont en cours de développement en Italie. Bien qu'en règle générale ces réglementations ne s'appliquent pas aux appels relatifs aux études de marché, de nouvelles lois ou règlements pourraient supprimer les exemptions actuelles et de nouvelles lois ou règlements pourraient ne pas inclure de telles exemptions. Dans l'hypothèse où ces réglementations deviendraient applicables aux appels relatifs aux études de marché, cela pourrait avoir des effets négatifs sur le résultat d'exploitation d'Ipsos.

Risques liés aux changements technologiques rapides dans le marché des études et des sociétés de sondage

Certains segments de marchés sur lesquels Ipsos exerce son activité sont très compétitifs. Le maintien du succès d'Ipsos dépendra de sa capacité à améliorer ses éléments de performance et la fiabilité de ses services sur les segments de marché concernés. Ipsos pourrait éprouver des difficultés susceptibles de retarder ou d'empêcher la réussite du développement, de l'introduction ou de la commercialisation de nouveaux services et pourrait également devoir supporter des coûts supérieurs à ceux prévus si ses services et infrastructures avaient besoin d'être adaptés à ces changements à un rythme plus rapide.

Risque de perte de chiffre d'affaires lié au départ de managers clés

Comme toutes les activités de service aux entreprises, les relations commerciales d'Ipsos avec ses clients reposent fortement sur la qualité des relations entre ses managers et leurs interlocuteurs chez ses clients. Le départ d'un manager ou d'un directeur de clientèle important d'Ipsos pourrait, par conséquent, conduire à la perte pour le Groupe de certains clients en portefeuille. Ipsos considère néanmoins que ce risque est fortement atténué par plusieurs éléments :

- la bonne répartition du chiffre d'affaires, aucun client ne représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé et ce, au travers de contrats dans plusieurs pays ;
- la rémunération attractive des managers d'Ipsos, l'existence de système de rémunération pluriannuel pour certains hommes clés, et la présence de clauses de non-concurrence dans leurs contrats de travail ;

- la majorité des clients est fidèle et fait appel à Ipsos chaque année ;
- Ipsos offre à ses clients non seulement un contact privilégié avec ses équipes spécialisées mais aussi une signature reconnue, des moyens opérationnels puissants et adossés aux technologies les plus avancées et des bases de données qui leur assurent la comparabilité des résultats d'enquête dans le temps et entre les pays.

Risque d'évolution de la législation du travail

Ipsos emploie un nombre important de vacataires pour l'administration des questionnaires. Dans certains pays, en fonction des spécificités locales du droit du travail, ces collaborateurs peuvent avoir un statut de salarié, mais ce cas de figure reste très minoritaire. On peut observer actuellement dans un certain nombre de pays (Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Belgique), une évolution de la législation sociale ou de son interprétation, visant à accorder un statut plus protecteur aux salariés "intermittents". Cette évolution fait courir un double risque au Groupe :

- un risque juridique, dans le cas où le Groupe n'accorderait pas aux collaborateurs occasionnels certains avantages aujourd'hui réservés à ses salariés permanents, et se trouverait ainsi en contradiction avec la loi. A noter qu'en France, le statut des enquêteurs défini par une convention collective nationale intègre déjà ces évolutions et ne présente ainsi que peu de risques ;
- un risque économique, ces évolutions tendant à renchérir le coût de la main-d'œuvre, dans la mesure où Ipsos ne parviendrait pas à augmenter ses tarifs dans les mêmes proportions. Ipsos considère que ce risque est néanmoins à nuancer fortement, puisqu'il concerne l'ensemble de la profession et n'induirait en conséquence pas de perte de compétitivité pour le Groupe.

Risque informatique

L'activité d'Ipsos comporte une forte dépendance vis-à-vis des systèmes d'informations. Un dysfonctionnement des systèmes informatiques du Groupe pourrait ainsi avoir des conséquences importantes (perte de résultats d'une enquête, indisponibilité des bases de données, etc.). En pratique, ce risque est cependant limité par l'utilisation de systèmes et de logiciels standard du marché, qui sont répartis sur plusieurs sites et la mise en place de sauvegardes ou répliquations des bases de données clés. En cas de problème sur un système ou sur un site, Ipsos a organisé le transfert de l'activité sur ses autres sites.

Ipsos a mis en place une politique de mise à jour automatique des logiciels de sécurité et d'antivirus sur toutes les machines. Enfin, chaque accès à Internet depuis les sites Ipsos est protégé par un firewall.

Le réseau Ipsos utilise des équipements de sécurité de premier plan autour des technologies Cisco. Ce matériel assure la cohérence de notre réseau et minimise les risques d'intrusion. La majorité des sites est reliée aux 'Ipsos data center', en utilisant des protocoles encryptés sur Internet, s'appuyant sur la technologie VPN (Virtual Private Network). Ceci est en cours d'extension à toutes les sociétés Ipsos au niveau mondial.

Assurance

L'activité d'Ipsos ne génère pas de risques industriels ou écologiques. Les sociétés du Groupe souscrivent aux assurances d'usage dans chacun des pays et marchés où elles interviennent. Elles sont notamment généralement couvertes par des polices d'assurance de responsabilité civile professionnelle.

Ipsos a par ailleurs souscrit à une police d'assurance visant à assurer le Groupe ainsi que ses dirigeants et administrateurs contre tout dommage du fait d'une faute professionnelle commise par les dirigeants ou par les administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions.

Compte tenu du nombre de ses filiales, de leur dispersion géographique et de la diversité de taille de celles-ci, Ipsos préfère ne pas organiser de couverture mondiale uniforme de ses activités. Ces couvertures sont négociées en fonction de ses propres besoins et impératifs locaux. En conséquence de cette diversité, il n'est pas possible de présenter de façon consolidée les caractéristiques de la couverture d'Ipsos.

Le coût annuel des primes d'assurances était pour le Groupe de 1,52 million d'euros en 2005 (chiffres tirés du reporting interne).

Risques de marché

Risque de taux

Au 31 décembre 2005, sur 261,2 millions d'euros d'emprunts auprès d'établissements de crédit (y compris émission obligataire de mai 2003), environ 68,7 % étaient contractés à taux variable. Une variation de 1 % des taux à court terme aurait un impact d'environ 1,95 million d'euros sur le résultat financier du Groupe (après prise en compte des swaps contractés), soit un impact de 18,78 % sur le résultat financier de l'exercice 2005. Dans le cadre de l'émission obligataire de mai 2003 et du crédit syndiqué d'octobre 2005, des swaps de taux ont été mis en place. La gestion du risque de taux est centralisée au siège du Groupe sous la responsabilité du trésorier Groupe.

Risque de taux (au 31 décembre 2005)

	JJ à 1 an*	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers	189 723	46 566	32 626
Actifs financiers	(82 162)		
Position nette avant gestion	107 561	46 566	32 626
Hors bilan**	16 108	4 400	-20 508
Position nette après gestion	123 669	50 966	12 118

* Inklus les emprunts à taux variable.

** Swaps couvrants l'emprunt obligataire de mai 2003 et le crédit syndiqué d'octobre 2005 non classés comme instruments de couverture pour les besoins de comptabilisation en normes IFRS.

Risque de change

Le Groupe est implanté dans 44 pays et réalise des travaux dans plus de 100 pays. Ipsos comptabilise les conditions financières et le résultat de ses activités dans la monnaie locale correspondante et les convertit ensuite en euros aux taux de changes applicables de sorte que ces résultats puissent être inclus dans les comptes consolidés du Groupe. Une part importante, et croissante en raison de l'extension de ses activités internationales, du chiffre d'affaires total d'Ipsos et de ses charges d'exploitation est générée dans des monnaies autres que l'euro. Les variations de cours des monnaies peuvent ainsi avoir un effet négatif sur la situation financière d'Ipsos et ses résultats d'exploitation sur tout exercice donné et également perturber la possibilité de comparer ses comptes d'un exercice à l'autre.

Dans la mesure où les filiales d'Ipsos facturent presque toujours dans leur monnaie locale et que leurs coûts opérationnels sont également dans la monnaie locale, le Groupe ne recourt pas habituellement à des accords de couverture ni à d'autres contrats dans le but de réduire son exposition aux risques de variations de cours des monnaies.

Risques de change (au 31 décembre 2005)

	USD	Euros	JPY	GBP	Autres devises
Passifs financiers	102 742	100 807	15 428	37 591	12 347
Actifs financiers	19 178	29 410	6 621	13 896	13 057
Position nette avant gestion	83 564	71 397	8 807	23 695	-710
Hors bilan					
Position nette après gestion	83 564	71 397	8 807	23 695	-710

Risque de liquidité

Dans le cadre de son financement, en novembre 2004, Ipsos a procédé à la mise en place d'un crédit revolving syndiqué multidevises à cinq ans en vue de refinancer un précédent emprunt syndiqué, et en octobre 2005 à la mise en place d'un crédit syndiqué à terme en vue de financer des opérations de croissance externe, dont l'acquisition de MORI. Par ailleurs, en mai 2003, Ipsos a effectué un placement privé aux États-Unis d'un montant de 90 millions de dollars américains.

Le Groupe s'est engagé à atteindre certains ratios financiers (tels que endettement net consolidé/EBITDA consolidé (soit la marge opérationnelle augmentée des dotations aux amortissements et provisions), EBIT consolidé (soit la marge opé-

rationnelle)/frais financiers nets consolidés, et endettement net consolidé/capitaux propres consolidés). Au 31 décembre 2005 et au 30 juin 2005, Ipsos remplissait ces engagements.

Le Groupe a accès à des facilités de crédit disponibles d'un montant d'environ 148 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Risque de liquidité (au 31 décembre 2005)

Caractéristiques des titres/emprunts	Taux fixe/ taux variable	Montant global	Échéances	Existence ou non de couvertures
USD				
Emprunt obligataire	Fixe (5,88)	75 858	2013	
Crédit syndiqué	Variable (EURIBOR + 0,35 à 0,90)	23 735	entre 1 et 5 ans	N/A
Intérêts courus		1 034		N/A
Lignes de crédit	Variable	123	moins d'un an	N/A
Leasing et autres dettes financières	Fixe	837		N/A
Euros				
Crédit syndiqué	Variable (EURIBOR + 0,35 à 0,90)	96 045	entre 1 et 7 ans	N/A
Emprunts auprès établissements de crédit	Fixe	955	entre 1 et 5 ans	N/A
Intérêts courus		403		N/A
Lignes de crédit	Variable (EURIBOR)	2 179	moins d'un an	N/A
Leasing et autres dettes financières	Fixe	1 225		N/A
Autres devises				
Crédit syndiqué	Variable (LIBOR + 0,75) (EURIBOR + 0,35 à 0,90)	59 747	entre 1 et 5 ans	N/A
Emprunts auprès établissements de crédit	Fixe	4 822	entre 1 et 5 ans	N/A
Intérêts courus		243		N/A
Lignes de crédit	Variable	460	moins d'un an	N/A
Leasing et autres dettes financières	Fixe	94		N/A

Options de souscription et d'achat d'actions en cours

Ipsos consent des options de souscription et d'achat d'actions à ses salariés et mandataires sociaux. Au 31 décembre 2005, les options en cours peuvent conduire à la souscription par les bénéficiaires d'options d'au maximum 316 735 actions, à des prix d'exercice allant de 20,6 euros à 120 euros par action, et à l'acquisition par les bénéficiaires d'options d'au maximum 441 750 actions, au prix d'exercice de 69 euros. Si tout ou partie de ces actions souscrites ou acquises étaient vendues sur le marché sur une courte période, le cours de l'action d'Ipsos pourrait diminuer dans l'hypothèse où le marché ne serait pas en mesure d'absorber ces actions au prix du marché.

Risque sur actions

Le Groupe optimise autant que possible la gestion de sa trésorerie. Le cas échéant, la trésorerie disponible est investie en placements monétaires ou obligataires.

Comme indiqué au paragraphe 4.1.13, la Société est propriétaire, immédiatement ou à terme, d'actions propres. La Société a également consenti en 2002 des options d'achat d'actions aux dirigeants et salariés du Groupe. Ces options sont intégralement couvertes par les actions propres achetées par la Société à un prix égal au prix d'exercice de ces options d'achat.

2.3 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'IPSOS

Ipsos exerce son activité exclusivement dans le domaine des études par enquêtes. Son métier consiste à recueillir, traiter et analyser des informations permettant de connaître les attentes et opinions des individus, qu'il s'agisse de consommateurs, de clients ou de citoyens, et de comprendre leurs comportements et motivations.

La production de cette information se fait exclusivement par voie d'enquêtes.

La recherche Ipsos se démarque donc des activités d'études où le recueil des données est automatique (par exemple, l'analyse des données issues des caisses enregistreuses dans le cas des panels distributeurs) ou se fait par voie de relevés (pige des investissements publicitaires). Dans ce type d'études, les informations recueillies sont de nature essentiellement descriptive et restent incapables à elles seules de renseigner sur les motivations des individus. Cette distinction est fondamentale pour bien comprendre l'activité du Groupe. Ipsos se situe clairement dans le segment des études par enquêtes.

Avant de s'attacher à l'examen des cinq secteurs de spécialisation d'Ipsos, on rappellera d'abord quels sont les principaux modes de recueil de données.

LES PRINCIPAUX MODES DE RECUEIL DE DONNÉES

On distingue traditionnellement :

- les études quantitatives, qui sont basées sur la constitution et l'interrogation de grands échantillons et font appel à des techniques statistiques ;
- les études qualitatives, utilisant des échantillons beaucoup plus restreints, mais dont l'observation est beaucoup plus approfondie et plus riche.

Études qualitatives ou quantitatives sont aujourd'hui le plus souvent normées, c'est-à-dire standardisées pour être réalisées de façon répétitive.

Les études quantitatives

Les études quantitatives reposent sur la constitution et le questionnement d'échantillons représentatifs de la population ciblée au travers d'entretiens individuels. Ipsos apporte à ses clients une expertise et une organisation éprouvée à tous les stades de la réalisation d'une étude :

- définition et mise en place de l'échantillon à interroger ;
- rédaction des questions dont la pertinence et la clarté conditionnent la qualité des réponses ;
- choix des techniques de recueil selon la forme la plus adaptée (face à face, par téléphone, par écrit ou par Internet) et administration des questionnaires selon des procédures rigoureuses ;
- synthèse et interprétation des résultats.

Ipsos accompagne ses clients à toutes les étapes de ce processus et les conseille dans les choix méthodologiques et techniques appropriés ; lors de la dernière étape, il les guide dans l'analyse des résultats afin de dégager leur signification opérationnelle.

Les études qualitatives

Les études qualitatives reposent sur une approche d'investigation en profondeur au cours d'entretiens de groupes ou individuels réalisés en face à face – mais aussi via Internet – et animés par des experts de formation psychologique ou psychosociologique. Les experts Ipsos dans cette discipline conduisent chaque année plus de 10 000 réunions dans le monde.

Le recours aux méthodes qualitatives est très fréquent dans le domaine des études marketing et communication, des études médias et aussi de plus en plus souvent dans le domaine des études d'opinion. Cette technique d'enquête peut être utilisée seule mais aussi de façon complémentaire avec les techniques quantitatives ; elle permet alors de valider des hypothèses d'enquêtes qui seront alors explorées de façon systématique auprès d'échantillons plus larges.

Ipsos qui, avec la marque Insight, dispose d'une expertise bien établie depuis plus de dix ans, innove en renouvelant son savoir-faire dans le domaine des études qualitatives : les experts Ipsos ont ouvert une deuxième voie proposant, aux côtés des méthodes dites projectives, un protocole basé non plus sur la recherche d'un consensus mais sur une approche dite conflictuelle. Aujourd'hui, cette nouvelle approche nommée Krisis est proposée à nos clients et diffusée à travers le Groupe avec notamment un programme de formation des différentes équipes qualitatives.

2.3.1 ÉTUDES MARKETING

Les études marketing représentent l'activité la plus importante d'Ipsos en termes de chiffre d'affaires auquel elles contribuent à hauteur de 54 %. Cette expertise répond aux besoins croissants d'informations stratégiques sur les marchés et les marques dès lors qu'il s'agit de lancer de nouveaux produits, d'étudier les comportements des consommateurs et d'analyser et suivre les performances des marques sur un marché donné.

Ipsos propose désormais une offre d'études complète qui lui permet d'accompagner ses clients à toutes les étapes de la vie d'une marque ou d'un produit. L'offre Ipsos allie études quantitatives et qualitatives pour comprendre les marchés, identifier les opportunités de développement et apporter le conseil utile dans le choix des actions à engager. Elle se complète avec les études de modélisation pour prévoir les volumes de vente attendus.

Ipsos distingue dans cette spécialisation trois segments d'activité pour lesquels il a mis en place trois marques distinctes :

2.3.1.1 Ipsos Observer pour la fourniture de données marketing brutes

La fourniture de données marketing brutes, c'est-à-dire non accompagnées de conseil et de recommandation, est proposée aux clients qui souhaitent accéder pour des actions ponctuelles et rapides à des moyens de production de qualité à un coût accessible.

Avec Ipsos Observer, nos clients ont accès à une gamme complète d'outils d'études : plates-formes régionales pour les enquêtes téléphoniques multi-pays, études omnibus, panels de consommateurs off-line et on-line, etc.

2.3.1.2 Ipsos Insight pour des prestations à forte valeur ajoutée

Lancer ou repositionner un nouveau produit ou une nouvelle activité représente pour les clients à la fois un investissement et un risque importants. Pour réduire le facteur risque et optimiser les investissements en R&D, Ipsos propose à ses clients une gamme complète d'études et de conseils permettant :

- de valider les concepts et nouveaux produits avant leur mise sur le marché ou avant leur relancement, ainsi que le Mix Marketing (prix, packaging, etc.) ;
- de suivre les performances des marques dans leur univers de concurrence : ces études, qui interviennent une fois que les produits sont lancés, ont pour objectif principal de permettre aux clients de bien appréhender les marchés, de connaître les comportements et attitudes des consommateurs sur les différents segments et de suivre les performances de leur gamme de produits.

Ce savoir-faire, qui intègre les expertises qualitatives et quantitatives, est proposé désormais sous la marque Ipsos Insight dans tous les marchés clés.

2.3.1.3 Ipsos Novaction & Vantis, pour modéliser les volumes des ventes attendues à partir des marchés tests simulés

Les experts d'Ipsos Novaction & Vantis ont développé des modèles de simulation de marché de grande précision pour aider les entreprises à mettre au point des stratégies performantes. Ils associent évaluation des potentialités de marché, tests du Mix Marketing, modélisation des volumes de ventes et prévisions des performances attendues.

En 2004, Ipsos a doté la marque Ipsos Novaction & Vantis d'une organisation intégrée et d'un management global. Les deux branches proposent une offre d'études spécifiques adaptées aux problématiques des secteurs de la grande consommation pour Novaction et à celles des services (IT, services financiers, santé...) et de l'automobile pour Vantis.

2.3.2 MESURE DE L'EFFICACITÉ PUBLICITAIRE

Construire des marques solides et développer des stratégies de communication locales ou internationales constitue pour les annonceurs un enjeu décisif. Pour les aider à choisir leurs concepts de communication, à mesurer et à anticiper l'efficacité de leurs actions publicitaires, et leur apporter également un diagnostic précis qui garantit le retour sur leurs investissements média, Ipsos a développé une organisation mondiale dédiée exclusivement à cette activité proposée sous la marque Ipsos ASI.

Son objectif est de développer et diffuser dans toutes les filiales d'Ipsos les mêmes méthodes d'évaluation permettant aux annonceurs de disposer d'informations homogènes et de résultats comparables, quels que soient les pays où leurs campagnes sont diffusées.

Les études publicitaires qui représentaient 23 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2005, ont progressé de 13 % en termes de croissance organique. C'est le secteur d'activité le plus dynamique qui tire profit de son organisation intégrée sous une marque unique bien établie.

2.3.2.1 Les post-tests

Ipsos a d'abord développé des produits d'études permettant d'évaluer l'efficacité des campagnes a posteriori, c'est-à-dire après leur diffusion. Ces produits ("Baromètre Affichage", "Suivi Télévision Cinéma" et "Suivi Impact Presse") qui ont été conçus et commercialisés d'abord en France, sont également aujourd'hui disponibles en Italie, en Espagne, en Amérique latine, en Chine et dans les pays du Moyen-Orient. Le Baromètre Affichage, le premier produit Ipsos lancé en 1977, est aujourd'hui administré on-line.

Dans les pays anglo-saxons, la préférence des annonceurs va aux études "tracking" qui permettent de suivre de manière régulière l'évolution de la notoriété, de la sympathie et de l'image de leurs marques – et de mesurer les effets de leurs campagnes publicitaires.

2.3.2.2 Les pré-tests

L'augmentation du ticket d'entrée dans les grands médias – et singulièrement en télévision – rend nécessaire de pouvoir tester l'efficacité des campagnes de communication préalablement à leur diffusion. Ipsos qui, dès le début des années 90, s'est intéressé à cette problématique d'études, est devenu le numéro un mondial de la spécialité, avec l'acquisition en 1998 de la société ASI, leader américain des pré-tests de films publicitaires (copy-testing).

A partir de l'expertise développée sur le marché américain, Ipsos a mis en œuvre une ligne de métier mondiale dédiée au copytesting, dont la direction a été confiée à Ipsos ASI. Sa gamme de produits – dont Ipsos ASI Next*TV, son produit vedette proposé dans 23 pays – répond au souhait des annonceurs de disposer de produits globaux permettant de mesurer les effets de leurs campagnes sur tous les marchés avec des données homogènes, et d'optimiser ainsi leurs créations.

La gamme de pré-tests d'Ipsos ASI a connu de nombreuses innovations :

- pré-tests développés pour les premières étapes du processus créatif (Next*Idea, système de copy-test on-line sur animatic, ou story-board) ;
- pré-tests adaptés à chaque média ou cible (Next*Print, pré-testing d'annonces presse, Next*Kid pour les enfants) ;
- mesures adaptées au recueil de données on-line (Ipsos ASI teste en ligne l'efficacité des publicités TV et presse, dans les pays et sur les cibles disposant d'un taux d'équipement satisfaisant) ;
- des échelles de référence plus précises grâce à nos bases de données performantes (en quatre ans, plus de 1 000 films testés).

Initialement lancée aux États-Unis, la gamme Next*online se généralise en Europe et s'enrichit d'innovations telles que Emoti*Scape (recueil des émotions associées à la publicité) et Emoti*Trace (l'interviewé pointe directement sur l'écran les points forts et les points faibles de la communication testée).

2.3.2.3 Trackings et évaluation de marques

Au-delà de l'activité de pré et post-tests, Ipsos ASI développe des études à forte valeur ajoutée pour le suivi de santé des marques et des bilans de campagne (tracking), ainsi que des évaluations en profondeur du capital marque (Brand Equity). Ces études, qui ont pour vocation de comprendre et d'expliquer le fonctionnement des publicités et leur apport à la marque, sont réalisées de plus en plus souvent on-line.

Ainsi, Ipsos ASI Brand*Graph est une étude tracking qui délivre des informations "in market" sur l'état de la santé de la marque, les performances de la publicité, et aussi sur l'efficacité du plan média utilisé. Grâce à ses bases de données et un modèle média exclusif, Ipsos ASI Brand*Graph est un outil efficace d'aide à la décision aussi bien sur la stratégie de marque et le plan créatif que sur le plan média.

2.3.3 ÉTUDES MÉDIAS

L'étude des médias est une des activités historiques du Groupe. Elle contribue très largement à sa réputation de qualité et d'innovation. D'abord européenne, l'expertise d'Ipsos est aujourd'hui également proposée en Amérique latine, ainsi que dans les pays du Moyen-Orient. En 2005, l'activité a contribué à hauteur de 7 % au chiffre d'affaires du Groupe.

Ipsos organise son offre à partir d'une double approche :

- pour éclairer les décideurs éditoriaux et marketing des médias sur les attentes, les goûts et les comportements des lecteurs, auditeurs, téléspectateurs... (marketing éditorial) ;
- pour apporter aux annonceurs et à leurs agences-conseil la connaissance précise des médias à travers lesquels ils pourront atteindre leurs publics (études d'audience).

Des équipes dédiées répondent à chacune de ces problématiques.

2.3.3.1 Études pour le marketing des médias

Ipsos réalise des études ad hoc pour le marketing rédactionnel ou publicitaire des grands médias. Dans le cas du marketing rédactionnel ou éditorial, ces études permettent de positionner (ou repositionner) un titre, une émission TV, de concevoir une nouvelle formule éditoriale. Dans le cas du marketing publicitaire, il s'agit d'aider un support, une famille de titres, voire un média, à mieux définir sa place sur son marché.

Ces études sont réalisées, soit auprès des auditeurs, lecteurs ou téléspectateurs des différents supports qui souhaitent tester leurs propositions et appréhender les attentes et réactions de leurs publics, soit auprès des annonceurs et acteurs du marché publicitaire dans le cadre des études sur le marketing des médias.

Il s'agit le plus souvent d'études ad hoc, qualitatives et quantitatives, mais certaines sont normées et reconduites périodiquement sous une forme barométrique.

2.3.3.2 La mesure de l'audience des médias

Ipsos a été un des premiers instituts à mettre en œuvre des études d'audience ciblées. Ainsi, son enquête intitulée *Ce que lisent les cadres*, lancée à une époque où la presse spécifiquement adressée à ce public était peu développée, a très tôt suscité l'intérêt des différentes familles de presse. Aujourd'hui, *La France des Cadres Actifs* qui lui a succédé est devenue une étude multimédia qui permet d'appréhender les comportements et attitudes de ce public non seulement vis-à-vis des médias mais également sur des questions relatives à leur vie professionnelle ou encore sur leur consommation de biens et services (services financiers, immobiliers, etc.). D'autres études ciblées ont depuis complété la gamme Ipsos comme *La France des Hauts Revenus* ou encore *Les Décideurs Financiers*.

Avec ces études qui ont toutes comme point commun d'avoir été initiées par le Groupe (et non réalisées suite à un appel d'offres), Ipsos a introduit en France la technique du financement syndiqué des travaux de recherche, c'est-à-dire la réalisation d'une même étude pour plusieurs donneurs d'ordres, qui en partagent tous les coûts. Cette méthode est également utilisée pour financer les études de mesure d'audience des médias, pour lesquelles les instances représentatives des différentes familles de supports (presse, radio, TV) passent commande.

En Europe d'abord, et aussi sur les grands marchés d'Amérique latine (Argentine, Brésil, Chili et Mexique), les sociétés d'Ipsos sont impliquées dans la mesure de l'audience des grands médias : presse écrite, radio, télévision. Compte tenu de la spécificité de l'offre, ces études sont le plus souvent réalisées au niveau national dans le cadre de contrats à long terme (trois à cinq ans). Cependant, depuis sa filiale anglaise dédiée aux études médias, Ipsos conduit également des études d'audience internationales, comme l'ABRS – Asian Business Readership Survey – qui mesure la diffusion de la presse économique dans huit pays asiatiques.

Principales études réalisées suite à appel d'offres

- Étude d'audience de la presse magazine (France) ;
- NRS – National Readership Survey (Royaume-Uni) ;
- NRS – National Readership Survey (Hongrie) ;
- The British Business Survey (Royaume-Uni) ;
- QRS – Quality of Reading Survey (Royaume-Uni) ;
- Audipress (Italie) ;
- Media Analysis (Allemagne) ;
- Media Analysis (Hongrie) ;
- EGM – Estudio General de Medios (Espagne, Argentine, Mexique, Brésil, Chili) ;

- EGM Kids (Espagne, Argentine, Mexique, Brésil) ;
- Radio Joint Audience Research (Royaume-Uni) ;
- BARB – Broadcasters' Audience Reaction Barometer (Royaume-Uni) ;
- Young View (Royaume-Uni) ;
- Audience Reaction Tracker (UK) ;
- Teachers TV (UK) ;
- S4C Audience Reaction (UK) ;
- DART – Digital Audience Research Tracker TV (Royaume-Uni) ;
- TV Audience Measurement Survey (Liban).

Principaux produits d'études Ipsos

- La France des Cadres Actifs (France) ;
- La France des Hauts Revenus (France) ;
- Les Professionnels des Marchés Financiers (France) ;
- Les Investisseurs Individuels des Marchés Financiers (France) ;
- L'Audience de la Presse Pharmaceutique (France) ;
- L'Audience de la Presse Médicale (France) ;
- Ipsos IT ;
- Profiling (France);
- Europe 2005 ;
- European Business Readership Survey ;
- Asian Business Readership Survey ;
- Japan Business Readership Survey ;
- Australian Business Readership Survey (2005) ;
- US Business Readership Survey (2005/2006) ;
- Estudos Marplan (Brésil) ;
- Multimedia Branding Study (Mexique) ;
- Media Max (Mexique);
- ImpART (UK).

2.3.4 ÉTUDES D'OPINION ET LA RECHERCHE SOCIALE

Ipsos se distingue, parmi les grands groupes de rang mondial, par une offre d'études dont la vocation est d'éclairer les décideurs, aussi bien dirigeants politiques que chefs d'entreprise, sur les enjeux de société et les attitudes et comportements des citoyens-consommateurs. Parce que la confiance du citoyen est fortement corrélée à celle du salarié dans son entreprise et aussi au moral du consommateur, Ipsos considère que les études d'opinion et les études corporate sont complémentaires des études marketing.

Cette activité est aujourd'hui proposée sous la marque Ipsos Public Affairs et sous la marque Ipsos Reid au Canada, ainsi que, depuis l'acquisition de la société MORI, sous la marque Ipsos MORI au Royaume-Uni. Elle a contribué en 2005, à hauteur de 7 % au chiffre d'affaires du Groupe.

2.3.4.1 Les études politiques et la mesure de l'opinion

En Europe, en Amérique du Nord, en Amérique latine et en Australie, les équipes spécialisées d'Ipsos conduisent des enquêtes de climat politique, mesurent les évolutions des opinions publiques sur des sujets de société (emploi, sécurité, éducation...) et elles fournissent des études à vocation stratégique aussi bien en termes d'aide à la décision qu'en termes d'image.

Dans plusieurs pays Ipsos conduit des opérations d'estimation de vote et participe aux soirées électorales organisées par les grands médias (Royaume-Uni, États-Unis, Canada, France, Espagne, Italie, Hongrie, Brésil, Mexique, Australie...).

Par ailleurs, une politique active de partenariat avec les grands médias permet également d'assurer de nombreuses reprises sur des sujets d'actualité : partenariat Ipsos – Associated Press aux États-Unis, Ipsos – *Le Point* en France, Ipsos – *Expansion* en Espagne, etc.

2.3.4.2 Les études en entreprise

En entreprise, Ipsos développe des programmes de recherche, soit sur l'image institutionnelle des grands groupes, soit sur des problématiques de gestion de crise.

2.3.4.3 Études internationales

Ipsos propose des études multi-pays mettant en évidence l'émergence d'une opinion publique mondiale face aux nouvelles problématiques de sécurité alimentaire, de santé et de gestion des ressources naturelles. On peut citer International Trends Observer, sur l'état des opinions aux États-Unis, en France, au Japon et au Royaume-Uni, ou encore World Monitor, une enquête réalisée à l'échelle mondiale.

2.3.5 ÉTUDES LIÉES À LA GESTION DE LA RELATION CLIENT

La relation client est un objectif majeur dans les stratégies marketing, en particulier dans les sociétés de services. La part croissante des services dans l'économie et le développement des stratégies de marketing relationnel soutiennent une demande croissante d'études dans les domaines de la mesure de la qualité, de la satisfaction, mais aussi de la fidélisation de la clientèle.

Pour répondre à ces différents enjeux, Ipsos a structuré son offre autour de cinq axes avec des produits différenciants et innovants permettant de :

- comprendre les consommateurs, les attentes et le mode de vie de la clientèle ;
- mesurer la qualité du service proposé ;
- mesurer et comprendre les facteurs de satisfaction, avec en particulier le produit Satisfactor ;
- mesurer et comprendre les facteurs de la fidélité, qui dépend à la fois de la qualité de service et de la satisfaction, mais aussi de l'attachement à la marque et au produit, et des caractéristiques psychologiques des différentes catégories de consommateurs (avec en particulier le produit Loyalty Optimizer) ;
- maximiser la valeur du client, en synthétisant les données de CRM acquises à partir des transactions, des centres d'appel et des cartes de fidélité, en les associant aux enquêtes et aux analyses de données.

Ipsos, qui considère que la motivation des employés constitue un volet complémentaire des stratégies de marketing relationnel, propose une expertise spécifique permettant d'éclairer les employeurs sur les attentes et performances de leurs publics internes.

Cette activité proposée sous la marque Ipsos Loyalty représentait en 2005 9 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Comme Ipsos ASI et Ipsos Novaction & Vantis, elle dispose d'un management intégré et d'une offre homogène proposée sur tous les grands marchés.

2.4 DESCRIPTION DES MARCHÉS D'IPSOS ET DE LA CONCURRENCE

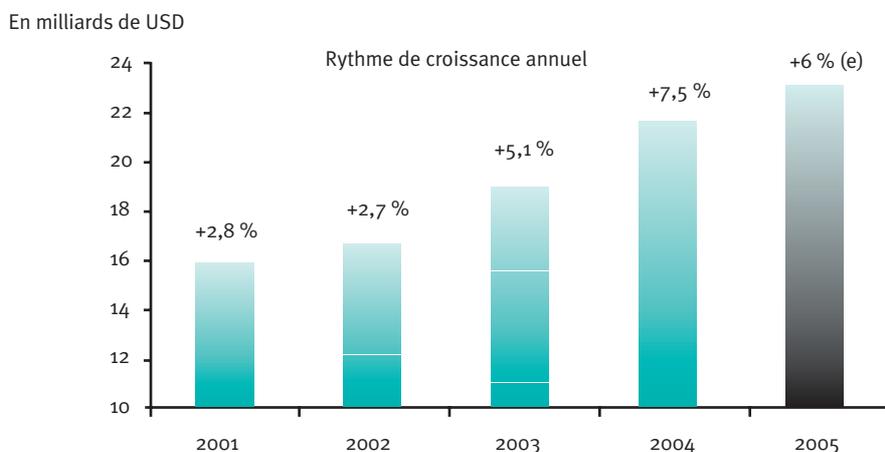
2.4.1 LE MARCHÉ MONDIAL DES ÉTUDES

Le marché mondial

Les dépenses Études dans le monde représentaient en 2004 un marché de 21,5 milliards de dollars (USD), en progression de 7,5 % par rapport à 2003.

Ipsos estime qu'en 2005 le marché a poursuivi sa croissance sur un rythme soutenu, de l'ordre de 6 %.

Un marché mondial de 23 milliards de USD

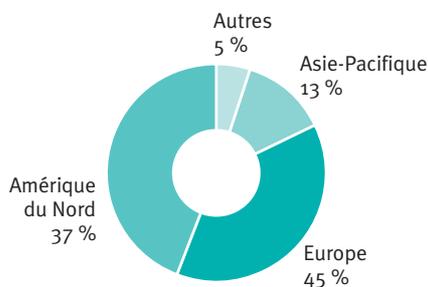


Source : Esomar 2005 pour les données 2004 et antérieur ; estimation Ipsos pour 2005.

Le marché des études reste dominé par deux régions : l'Europe et l'Amérique du Nord qui présentent respectivement 45 % et 37 % des dépenses globales. Cependant, les régions les plus dynamiques sont l'Amérique latine et les marchés émergents en Asie et les pays d'Europe centrale et d'Europe du Nord.

A noter également que le marché des études aux États-Unis a profité des bonnes performances économiques du pays. Il a, selon Esomar, progressé de 10 % en 2004 et devrait afficher en 2005, selon les estimations d'Ipsos, une croissance supérieure à 8 %.

Répartition du marché mondial des études en 2004



Source : Esomar 2005 pour les données 2004 et antérieur ; estimation Ipsos pour 2005.

La demande Études reste très soutenue. Elle est particulièrement forte dans certains secteurs d'activité (services financiers, nouveaux médias, Telecom, Informatique et Technologie) et pour certaines problématiques d'études, notamment celles liées à :

- la communication de marques, y compris la publicité,
- l'optimisation des dépenses et retour sur investissement,
- la qualité et la gestion de la relation client,
- la prévision des volumes de ventes et l'évaluation du futur.

2.4.2 L'ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Le marché est très largement dominé par les dix premiers intervenants qui ensemble représentent 54 % du marché mondial. Il s'agit de groupes mondiaux capables de fournir un service global à leurs grands clients.

En 2004 comme en 2005, ils ont pour la plupart participé – avec plus ou moins de succès – au mouvement de consolidation du secteur.

Rang	Noms des sociétés		CA 2004 En millions d'euros
1	VNU Marketing Information	Netherlands	2 760
2	Taylor Nelson Sofres Plc.	UK	1 385
3	IMS Health Inc.	USA	1 263
4	The Kantar Group (WPP)	UK	1 090
5	GfK Group + NOP ⁽¹⁾	Allemagne	1 005
6	Ipsos Group	France	606
7	Information Resources Inc.	USA	461
8	Synovate (Aegis)	UK	402
9	Westat Inc.	USA	320
10	Arbitron Inc.	USA	239

(1) GfK a acquis en 2005 la société NOP.
Source : Esomar 2005.

Ce classement réunit deux types d'intervenants : d'une part, les sociétés spécialisées dans l'activité « panels » qui recueillent les informations par voie de relevés pratiqués de façon systématique sur les lieux de vente (panels distributeurs), au domicile des particuliers (panels consommateurs, panels TV...) ou encore par des systèmes de pige (piges des insertions publicitaires dans les médias) ; et, d'autre part, les sociétés d'études par enquêtes qui recueillent directement les informations en interrogeant les individus sur leurs opinions, leurs attitudes, leurs désirs ou intentions. Ipsos intervient uniquement sur le second segment.

Panels	Enquêtes
1/3 du marché total des études	2/3 du marché total des études
Forte concentration	Dispersion encore relativement élevée
Secteur profitable en situation de monopole	Secteur profitable en situation de leadership
Croissance moyenne	Croissance forte
Activité multi-clients	Activité mono ou multi-clients
Principaux acteurs	Principaux acteurs
VNU (ACN, NMR), IMS Health, IRI, TNS, GfK, Observer Group	WPP (Kantar), TNS, Ipsos, GfK, UIG, Westat

Ipsos, un leader mondial des études par enquêtes

Rang	Noms des sociétés		CA 2005 En millions d'euros
1	The Kantar Group (WPP)	UK	1 185
2	Taylor Nelson Sofres Plc.	UK	1 096
3	Ipsos Group	France	718
4	GfK Group	Allemagne	563
5	Synovate (Aegis)	UK	483
6	VNU Marketing Information	NL	420
7	Westat Inc. ⁽¹⁾	USA	337
8	Arbitron Inc.	USA	249
9	Harris Interactive Inc.	UK	168
10	Maritz Research	USA	166

(1) Evaluation Ipsos d'après les données des sociétés.

2.4.3 LES PRINCIPAUX GROUPES D'ÉTUDES MONDIAUX

VNU Marketing Information est le principal groupe de recherche au monde constitué par la réunion de AC Nielsen (études de marchés, recherche d'informations et analyse du comportement du consommateur) et de Nielsen Media Research spécialisé dans la mesure d'audience de la télévision principalement aux États-Unis. En 2005, les activités études du groupe VNU ont représenté un chiffre d'affaires de 2 842 millions d'euros.

Taylor Nelson Sofres est le premier intervenant sur le marché européen, où il réalise 66 % de son activité. TNS qui détient de fortes positions dans les études quantitatives et les médias, notamment les panels consommateurs et les panels audimétriques, a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 999 millions de livres.

IMS Health est le leader des études sur le secteur de la pharmacie. Il a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 1 754,8 millions de dollars (USD).

The Kantar Group est la structure-holding en charge de la gestion des filiales de WPP qui exercent leur activité sur le marché des études et de la gestion de l'information. Elle a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 810,4 millions de livres avec ses deux filiales spécialisées : Research International et Millward Brown (numéro un mondial de la mesure de l'efficacité publicitaire).

GfK Group est un acteur majeur des systèmes d'information pour les biens durables et des systèmes de suivis des marchés internationaux. Avec l'acquisition de la société NOP en 2005, la société allemande a élargi son territoire d'intervention au Royaume-Uni et aux États-Unis, et a intégré de nouvelles expertises – études médias, études automobiles et pharmaceutiques. En 2005, le groupe GfK a réalisé un chiffre d'affaires de 935,4 millions d'euros.

Information Resources est une société américaine spécialisée dans la collecte d'informations marketing basées sur la technologie du scanner. Elle est directement concurrente de AC Nielsen. Au cours de l'exercice 2004, Information Resources a réalisé un chiffre d'affaires de 572,8 millions de dollars (USD).

Synovate est une filiale du groupe Aegis, intervenant dans les études par enquêtes avec une position significative en Amérique du Nord et dans la région Asie-Pacifique. Synovate s'est développée dernièrement par une série d'acquisitions. Elle a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 330,5 millions de livres.

Westat est une société américaine dont le capital est détenu par ses salariés. A partir d'une expertise dans le domaine des études statistiques, elle a développé un savoir-faire dans les études pour les administrations. Elle a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 420 millions de dollars (USD).

Arbitron est une société américaine spécialisée dans les études médias et marketing, et principalement dans la mesure d'audience radio. Elle a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 310 millions de dollars (USD).

2.4.4 LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DU MARCHÉ DES ÉTUDES

Sur le plan international, l'activité de l'industrie n'est pas régie par des normes juridiques spécifiques et clairement établies. Elle est cependant soumise à un ensemble de normes déontologiques mises en place par les entreprises groupées en organisations professionnelles, principalement le Code international de marketing et des techniques sociales de l'ICC/Esomar (International Chamber of Commerce, European Society for Opinion and Marketing Research).

Ce code met en avant les principes de l'anonymat de la personne interrogée et précise les responsabilités des demandeurs d'études et des chercheurs. Il précise également les règles à respecter concernant l'enregistrement des données.

En France, le corps de normes françaises suivant s'applique aux sociétés d'études et à leur activité :

- la loi Informatique et liberté en date du 6 janvier 1978 ;
- la loi du 19 février 2002 modifiant la loi du 19 juillet 1977 relative à la diffusion et la publication de certains sondages d'opinion ;
- la réglementation relative à la propriété littéraire et artistique en date du 11 mars 1957, qui protège l'ensemble des travaux d'études ;

- les recommandations du Bureau de vérification de la publicité pour l'exploitation des sondages à des fins publicitaires.

A titre individuel, les sociétés Ipsos participent aux associations professionnelles représentatives dans les principaux marchés.

2.5 DESCRIPTION DE LA CLIENTÈLE DU GROUPE IPSOS

Ipsos s'adresse à une clientèle très large d'entreprises ou d'institutions publiques, nationales ou internationales.

	2005	Exemples de clients
Produits de grande consommation	34 %	Alberto Culver, Coca Cola, Colgate Palmolive, Danone, Kellogg's, InBev, Johnson & Johnson, Kraft, L'Oréal, Masterfood, Pfizer, Nestlé, Procter & Gamble, Reckitt Benckiser, SC Johnson, Unicharm, Unilever, Wrigley Chewing Gum Company Ltd.
Médias	9 %	Associated Press, BBC, Broadcasters Audience Research Board, Consuledit SRL, Fairfax, Lagardère Media, Media-Micro-Census Gmbh, National Readership Survey (NRS), News Ltd, Radio Joint Audience Research limited, Vivendi Universal.
Information, technologie, télécommunications	7 %	AOL, AT&T, China Mobile, France Telecom, KTF, Lenovo, Microsoft, Nokia, SK Telecom, Sprint, T-Mobile International, Yahoo.
Biens durables	3 %	Epson Mexico, Groupe Legrand, Hewlett Packard, LG.Electronics, Philips, Siemens AG, Sony Ericsson, Whirlpool.
Automobile	4 %	Daimler Chrysler, General Motors, Fiat, Ford Motor Company, Groupe PSA, Groupe Volkswagen, Michelin, Mercedes-Benz, Nissan, Toyota.
Institutions et services publics	11 %	American Association of School Administrators, British Columbia, Commission européenne, Department of Trade and Industry, Deutsche Post AG, Deutsche Telecom AG, European Opinion Research Group, Home Office, La Poste Luxembourgeoise, Ontario Ministry of Health.
Services financiers	7 %	Axa, Banca d'Italia, Bank of America, Barclays Bank, Capital One, Crédit agricole, Credit Union Central, JP Morgan Chase, Morgan Stanley, Ping'an Insurance.
Pharmacie- Santé	9 %	Bayer, Glaxo-Smithkline, Merck, Novartis, Pfizer, Roche, Sanofi-Aventis, United Healthcare Wyeth.
Distribution	3 %	Asda/Walmart, British American Tobacco, British Gas, EDF, Gaz de France, Repsol, J Sainsbury PLC, Shell, Tesco.
Agriculture	1 %	BASF, Bayer Cropsciences, Elanco Animal Health, Merial, Michelin, Monsanto, Pfizer Animal Health, Pioneer Hi-Breeds, Syngenta.
Transports, tourisme, sports, jeux	4 %	Air Canada, Florida Lottery, La Française des Jeux, Mexicana De Aviación, Sky, SNCB, Star Alliance, Texas Lotteries, Lining, Nike.
Autres	8 %	Activision, Agences de communication, sociétés d'études, cabinets d'audit

La répartition sectorielle des clients d'Ipsos ne recoupe pas systématiquement son organisation par métiers. Ainsi, les études marketing ou d'efficacité publicitaire sont principalement commandées par les entreprises proposant des produits et services grand public ou B to B, mais les études médias qui sont financées majoritairement par les médias eux-mêmes sont également commandées par les agences de communication et agences médias et, parfois même, les grands annonceurs. Les études d'opinion et de recherche sociale s'adressent traditionnellement aux pouvoirs publics, aux administrations mais aussi aux grandes entreprises des secteurs publics et privés.

La demande d'études est liée à la volonté de comprendre un monde et des marchés en constante évolution, la relation à la politique, aux médias, aux entreprises et aux marques étant elle-même de plus en plus volatile.

C'est ainsi que les entreprises s'intéressent de plus en plus souvent à la recherche sociale, ou encore que les banques s'ouvrent aux études marketing pour mieux adapter leurs produits aux attentes des particuliers et à leurs nouveaux comportements. C'est ainsi également que les annonceurs considèrent que les études d'audience des médias ne sauraient être définies et conduites sans leur accord – voire leur participation financière – puisque ces études font référence pour l'établissement des tarifs publicitaires.

Ipsos compte chaque année plusieurs milliers de clients qui font appel à ses expertises à la fois pour des études nationales ou internationales. Sa clientèle est bien répartie. Aucun de ses clients ne compte pour plus de 10 % de son chiffre d'affaires. L'activité réalisée avec le premier client du Groupe représente moins de 10 % du chiffre d'affaires consolidé, celle avec les cinq premiers clients 15,5 % et avec les dix premiers clients 22,0 %.

UNE ORGANISATION POUR LA GESTION DES GRANDS CLIENTS

Pour certains de ses grands clients avec lesquels le Groupe travaille sur une base internationale, Ipsos a mis au point un programme spécifique, le Global PartneRing.

Ce programme conçu comme un véritable partenariat est limité à un nombre restreint de clients qui présentent des caractéristiques communes ;

- ils mettent en œuvre d'importants programmes recherche et développement pour la mise au point de leurs nouveaux produits ;
- ils achètent de façon récurrente les produits et services Ipsos ;
- ils sont clients d'Ipsos pour au moins deux de ses spécialisations ;
- ils souhaitent entretenir une relation privilégiée avec Ipsos et travailler avec des équipes dédiées qui reflètent leur propre organisation.

Cette organisation constitue un levier efficace pour développer l'activité du Groupe, aussi bien au plan local qu'au niveau international. Ipsos a réalisé en 2005 dans le cadre de ce programme un chiffre d'affaires de 171 millions d'euros, soit une croissance de 16 % par rapport à 2004.

RÉCURRENCE ET RÉMUNÉRATION

L'activité du Groupe se caractérise par une réelle récurrence, notamment dans le métier des médias et celui de l'opinion publique, de la recherche sociale et de la satisfaction de clientèle. Les baromètres de satisfaction, d'image, de suivi de la consommation, etc., comme les études d'audience, font le plus souvent l'objet de contrats pluriannuels (trois à quatre ans). Dans ses autres lignes de métiers, Ipsos constate également une grande fidélité de ses clients (plus de 90 %), même si leurs relations commerciales ne se traduisent que par des contrats d'une année ou des commandes renouvelées au fur et à mesure des besoins.

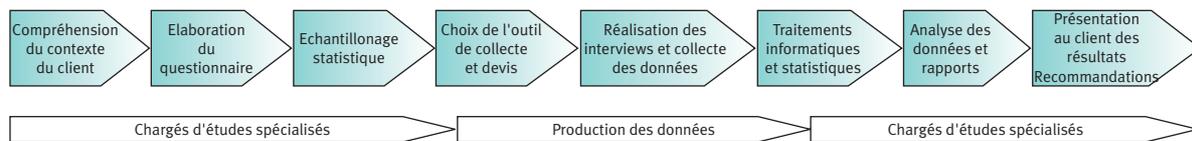
La rémunération des études se fait traditionnellement à la livraison, pour les études ne nécessitant qu'un ou deux mois de travaux, ou avec un paiement fractionné, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, pour les études plus longues. Un acompte est systématiquement facturé à la signature du contrat.

2.6 LES MOYENS MIS EN ŒUVRE DANS LA RÉALISATION DES ÉTUDES

Pour produire des informations fiables, homogènes, justes – y compris dans leur prix – et pour les délivrer rapidement à ses clients, le Groupe s'est doté d'outils de recueil, de traitement et de livraison des données puissants et efficaces. La Direction innovation et technologie travaille à l'harmonisation des moyens et méthodes de production et en garantit la cohérence et la répartition en adéquation avec les besoins des sociétés.

Le développement des techniques on-line et leur intégration dans l'ensemble du processus études est un important facteur d'amélioration en termes de rapidité, de qualité et de coût. Il requiert l'intervention des spécialistes du on-line à chacune des phases de ce processus, de la conception des questionnaires et des plans d'échantillonnage jusqu'à la livraison et l'exploitation des résultats par nos clients.

Le processus de réalisation d'une étude peut se décomposer, selon le schéma suivant, en plusieurs étapes faisant intervenir des équipes de directeurs et chargés d'études spécialisés travaillant en relation avec le client et des équipes techniques chargées de gérer la formation des enquêteurs, la collecte des données d'enquêtes ainsi que le traitement informatique des données brutes collectées.



2.6.1 LE RECUEIL DES DONNÉES

2.6.1.1 Les enquêteurs et les différentes techniques d'enquêtes

Le recueil des données requiert l'emploi de personnels vacataires réalisant les enquêtes en face à face ou téléphoniques mais aussi de consultants spécialisés (souvent des psychologues ou des sociologues) animant et interprétant les réunions de groupe.

Le contact avec les personnes interviewées et le recueil des données exigent un réel savoir-faire et requièrent l'observation d'une méthodologie très stricte, ce qui oblige le Groupe à accorder une importance toute particulière à cette catégorie de personnel qui pour la plupart d'entre eux travaillent régulièrement avec le Groupe. La qualité des résultats dépend en effet non seulement de la conception des questionnaires et de l'interprétation des réponses, mais d'abord de la rigueur des interviews.

Dans la majorité des pays, les enquêteurs sont employés et formés par la société dans le cadre d'une structure dédiée à la production de l'information et donc à la gestion du personnel enquêteur. Dans d'autres pays, cette activité est sous-traitée (c'est le cas notamment en Amérique latine). Enfin, dans d'autres régions, Ipsos a procédé au regroupement de ses activités d'enquêtes par téléphone (au Canada pour l'Amérique du Nord, à Londres avec l'International CatiCentre pour les études internationales).

Les différentes techniques d'enquêtes utilisées

Les méthodes de recueil d'informations dites quantitatives mettent en œuvre quatre modes d'administration des questionnaires, qui varient en fonction des caractéristiques de l'étude :

- entretiens en face à face, au cours desquels les consommateurs sont consultés individuellement par un enquêteur qui peut faire réagir l'interviewé sur des documents visuels ou audiovisuels ;
- entretiens par téléphone ;
- réunions de groupe, les consommateurs étant réunis dans une salle et consultés collectivement ;
- enquêtes auto administrées, réalisées sans enquêteur, les personnes interrogées devant répondre à un questionnaire envoyé à leur domicile par voie postale ou par Internet.

2.6.1.2 Les grandes étapes de l'innovation

Ipsos, qui a été une des premières sociétés d'études à généraliser l'utilisation du téléphone, y compris pour les enquêtes électorales, a systématisé depuis 1992 l'emploi de l'informatique dans la collecte de l'information : système Cati avec automatisation des appels pour les enquêtes téléphoniques, système Capi pour les interviews en face à face et système Cawi pour les enquêtes on-line par Internet.

Les bénéfices de l'informatique ont été immédiats tant en ce qui concerne la fiabilité des résultats – les réponses étant validées au moment de leur entrée – que la rapidité de traitement et de livraison des résultats à nos clients.

L'utilisation de logiciels d'interview permet d'améliorer la richesse des questionnaires et la qualité intrinsèque de l'information collectée. Le logiciel d'interview fait varier les questions en fonction des réponses précédentes, sans intervention de l'enquêteur, et il alterne automatiquement les items, ce qui supprime les biais d'enquête. De plus, l'ordinateur vérifie en permanence la cohérence des réponses apportées par les interviewés, ce qui permet de leur faire préciser leurs déclarations si deux réponses venaient à être contradictoires.

L'utilisation de l'informatique permet également d'améliorer des techniques d'études, telles que la méthode d'analyse conjointe qui permet de faire réagir les interviewés à un ensemble de stimuli en fonction de critères individuels ; grâce à une programmation sophistiquée, ces stimuli peuvent être adaptés en fonction des réponses de chaque interviewé.

Enfin, la technologie multimédia permet de tester les produits, packagings et messages publicitaires en plaçant les interviewés en situation réelle d'exposition.

Les enquêtes téléphoniques assistées par ordinateur (Cati : Computer Assisted Telephone Interviews)

Le Groupe dispose de centres Cati dans 30 pays, soit un total de 3 300 stations-enquêteurs dont les deux tiers sont équipées de systèmes de numérotation prédictive ("predictive dialing"). Ce dispositif permet d'optimiser l'utilisation de la technologie Cati et de réduire encore les délais de réalisation des enquêtes.

Le Groupe dispose également d'un centre d'enquêtes téléphoniques multi-langue, basé à Harrow en Angleterre : The International CatiCentre. Des chefs d'équipe spécialement formés aux études internationales encadrent des enquêteurs parlant dans leur langue maternelle et assurent une coordination optimale et un mode d'administration homogène des questionnaires, quelle que soit la langue utilisée. Ipsos en 2005 a conduit, 1 100 000 interviews depuis le Royaume-Uni dont un quart dans le cadre d'études multi-pays, soit dans 38 pays différents.

Les plates-formes nord-américaines pour les études téléphoniques sont basées au Canada et comprennent 1 055 stations Cati dont 805 sont équipées de la numérotation prédictive. Elles ont permis la réalisation de 1 410 000 interviews en Amérique du Nord (516 000 depuis le Canada et 894 000 depuis les États-Unis).

Les enquêtes en face à face assistées par ordinateur (Capi : Computer Assisted Personal Interviews)

L'utilisation de l'informatique dans les enquêtes en face à face a été un facteur d'amélioration en termes de fiabilité et de rapidité. Cette technologie est optimisée avec l'avènement du multimédia qui autorise la diffusion de l'image et du son au cours des interviews ou encore avec le Capi double écran et, plus récemment, avec le Capi multimédia double écran sans fil (l'enquêteur et l'interviewé étant équipés chacun d'un ordinateur portable relié par liaison radio).

Enfin, pour certains types d'études – comme par exemple les études de fréquentation touristique – ne nécessitant pas des questionnaires trop longs et ne comprenant que des questions fermées, le Groupe a équipé ses enquêteurs d'assistants personnels, qui facilitent à la fois l'interview et la transmission des données aux centres de traitement.

La technologie Capi est utilisée de façon homogène en Europe où 3 600 enquêteurs sont équipés d'ordinateurs portables, dont 3 000 ordinateurs multimédia. En revanche, cette technologie n'est pas utilisée aux États-Unis où le recueil des données s'effectue en général par téléphone, par courrier et, de plus en plus, via des systèmes on-line (voir § 6.1.3 ci-dessous).

L'utilisation de la technologie GPRS

Ipsos utilise cette technologie qui permet de centraliser en temps réel les informations collectées par les postes Capi afin de les traiter encore plus rapidement.

2.6.1.3 Le recueil de l'information on-line

Le recueil des données requiert l'emploi d'une main-d'œuvre nombreuse dont le coût est élevé, surtout en Europe où les législations du travail tendent à alourdir le coût du travail à durée déterminée qui concerne l'essentiel des enquêteurs. Le développement des enquêtes en ligne présente à ce titre un double avantage : amélioration de la productivité et réductions des délais.

Ipsos considère que, de la même manière que le téléphone n'a pas fait disparaître les entretiens en face à face, l'Internet ne saurait se substituer à toutes les autres formes de recueil. Toutefois, son interactivité et ses capacités multimédia en font un outil adapté à de nombreuses enquêtes. Le recours à l'Internet, y compris pour les enquêtes diligentées en direct par les entreprises clientes depuis leur propre site, exige de la part des sociétés d'études le même professionnalisme que pour les autres types d'enquêtes (pour bâtir leurs questionnaires, constituer leurs échantillons et analyser correctement les informations recueillies) mais aussi un savoir-faire nouveau : celui de l'interview en temps réel.

Le recueil des données on-line a connu depuis 2000 des développements importants sous la marque Ipsos Interactive Services qui opère en Amérique du Nord et en Europe. En Amérique du Nord, le tiers de l'activité est réalisée on-line, l'objectif étant de transférer la moitié des enquêtes vers ce mode de recueil à l'horizon 2007. En Europe, 8% du chiffre d'affaires est réalisé à partir d'enquêtes on-line conduites via la plate-forme régionale basée à Bucarest qui emploie 330 personnes.

D'abord utilisé dans le domaine des études marketing et publicitaires, l'usage du on-line est aujourd'hui étendu à tous les champs d'investigation (enquêtes internes, enquêtes de suivi de la relation client, enquêtes d'opinion). Il a été utilisé pour la première fois avec succès au Canada pour les opérations d'estimation de vote lors des dernières élections du 23 janvier 2006.

2.6.2 LES OUTILS DE PRODUCTION DU GROUPE

La valeur ajoutée d'Ipsos réside dans son expertise technique et dans la qualité de l'information et des recommandations qu'elle apporte à ses clients. La différenciation d'Ipsos repose également sur les innovations que le Groupe a su apporter dans la manière d'administrer les enquêtes, en mettant au point des instruments permettant d'obtenir des informations plus rapidement et à un moindre coût. Ces outils sont proposés au niveau mondial sous la marque Ipsos Observer, avec le support technique d'Ipsos Interactive Services.

Les access panels off-line et on-line

Les access panels constituent un moyen privilégié d'enquête permettant d'accéder plus facilement et donc à moindre coût à des cibles rares.

Ils sont constitués d'individus sélectionnés qui acceptent de participer selon une fréquence régulière à des enquêtes, le plus souvent sous forme de questionnaires envoyés directement à leur domicile par courrier ou en ligne. Une telle organisation permet donc, après un coût de recrutement du panel relativement élevé, de réduire par la suite considérablement les frais de collecte de l'information, puisque celle-ci ne nécessite plus l'intervention d'enquêteurs. Par ailleurs, afin d'améliorer les performances de ses études on-line, Ipsos a investi dans des logiciels de gestion, permettant d'extraire de ses access panels des échantillons immédiatement opérationnels.

En 2006, 3 220 000 individus peuvent être contactés via les access panels off-line Ipsos pour participer à ses enquêtes de même que 4 355 000 internautes recrutés dans le cadre des access panels on-line. Ces capacités ont été multipliées par quatre depuis 2001.

Les enquêtes omnibus

Ce type d'études syndiquées (dites aussi multi-clients) permet à plusieurs clients de participer à une même vague d'enquêtes dans laquelle ils peuvent interroger un échantillon de personnes défini préalablement. Le recueil se fait en face à face, par téléphone, on-line ou par voie postale.

Dans le cadre de ses enquêtes Omnibus, Ipsos interroge chaque année, selon une fréquence régulière – hebdomadaire, mensuelle ou trimestrielle – près de 1 800 000 individus, en face à face, par téléphone, par voie postale ou par Internet.

2.6.3 LES ÉTUDES INTERNATIONALES

Le marché des études internationales est en forte croissance. La conduite de programmes d'études internationaux suppose non seulement une couverture mondiale permettant de travailler sur tous les grands marchés, mais aussi un savoir-faire spécifique à ce type d'enquêtes.

Ipsos a mis en place, une structure dédiée, Ipsos Global Studies (IGS), qui s'appuie sur une plate-forme de cotation internationale accessible on-line.

Cette structure propose un système de cotation standardisé garantissant à nos clients réactivité et compétitivité : elle permet de répondre à chaque demande de cotation internationale dans un délai de 48 heures. La coordination est assurée par le pays qui pilote le contrat. Dans chaque pays, des spécialistes des études internationales sont en charge de la mise en œuvre et du suivi de l'étude.

La structure est aujourd'hui pleinement opérationnelle en Amérique du Nord et en Europe, les cotations pouvant être obtenues quel que soit le pays, y compris en Amérique latine, dans la région Asie-Pacifique et au Moyen-Orient.

2.6.4 LE TRAITEMENT ET LA DIFFUSION DES DONNÉES

2.6.4.1 Le traitement des données

Le traitement des données est une étape cruciale qui mobilise des équipes dédiées et des outils de plus en plus intégrés permettant aussi bien de valider des données (contenu et cohérence) que d'opérer leur dépouillement statistique.

La constitution de bases de données est pour Ipsos un facteur important de développement et d'enrichissement de son offre avec des services à forte valeur ajoutée, les historiques de résultats permettant de constituer des normes de référence et de créer des modèles prévisionnels.

Par ailleurs, l'automatisation des tâches de production répétitives via les systèmes de gestion de bases de données permet de libérer de nouvelles ressources pour restituer des analyses plus fines, plus rapidement.

2.6.4.2 L'Internet et l'Extranet pour la diffusion des données

Ipsos utilise Internet pour mettre à disposition de ses clients les résultats de certaines de ses grandes études. Ainsi, en France, le site Ipsos.fr est utilisé pour délivrer aux souscripteurs de façon parfaitement sécurisée les résultats de la *France des Cadres Actifs*. En Amérique du Nord, Ipsos ASI permet à ses clients de suivre sur Internet l'évolution de leur tracking publicitaire.

Par ailleurs, Ipsos développe, pour certains de ses clients, des Extranets dédiés pour leur permettre de suivre les évolutions de leurs résultats dans les différentes vagues d'enquêtes et d'intégrer les données dans leurs propres outils de gestion. Ce type d'outils est parfaitement adapté pour les études de satisfaction de clientèle qui génèrent des volumes importants d'informations.

Dans le domaine des études de management, Ipsos utilise la technologie Archway, proposée par Ipsos Interactive Services. Cet outil de présentation et d'analyse des résultats d'études, convivial et adapté à des utilisateurs non spécialistes, permet de diffuser les informations à l'intérieur de l'entreprise au plus près des opérationnels concernés.

2.7 LES SYSTÈMES D'INFORMATION

L'ensemble des actions liées aux développements technologiques est coordonné par la Direction systèmes et technologies, qui outre son rôle d'harmonisation des méthodes, des matériels et des outils, élabore les schémas directeurs des évolutions technologiques.

2.7.1 L'INFRASTRUCTURE

Ipsos est doté d'une infrastructure globale, véritable colonne vertébrale du Groupe, permettant la communication et l'échange de l'information entre les différentes sociétés, les employés et les clients. Elle joue également un rôle clé dans l'intégration de nouvelles sociétés et garantit la fluidité des informations.

Cette infrastructure s'appuie en premier lieu sur un réseau privé mondial, faisant appel à la technologie VPN – Virtual Private Network. Cette technologie utilise l'Internet pour établir des liaisons sécurisées entre les différents sites d'Ipsos. En 2005, le réseau a été étendu à la Thaïlande, la Chine, le Brésil et le Chili. En Europe, la société MORI a été également intégrée au réseau. Les principaux points d'accès ont été rendus redondants afin d'assurer un fonctionnement ininterrompu.

Via la technologie "Active Directory" de Microsoft, Ipsos assure l'authentification des utilisateurs sur le réseau ainsi que la gestion des ressources, avec des critères de sécurité de très haut niveau.

Ipsos héberge ses serveurs sur des plates-formes standard Intel, l'adoption de telles plates-formes permettant de réduire les coûts de gestion. Par ailleurs, le Groupe a augmenté le recours à des prestataires d'hébergement pour ses systèmes critiques, comme les applications clients ou de collecte de données on-line, ceci dans le but de garantir une meilleure qualité de service, d'accroître la disponibilité des systèmes et de sécuriser ses plates-formes.

Deux nouvelles applications ont été initiées en 2005 :

- une plate-forme mondiale pour les enquêtes on-line, pleinement opérationnelle en 2006 ;
- une plate-forme pour la conduite d'études publicitaires qui permet l'automatisation et l'harmonisation globale des études tracking de marques, de la phase de collecte de données jusqu'à la restitution au client. Cette plate-forme sera pleinement opérationnelle en 2007.

2.7.2 LE SYSTÈME D'INFORMATION "ISIS"

"Isis" – Ipsos Secured Information System – est un système d'information et de gestion permettant d'anticiper au mieux les évolutions de la demande des clients et du marché des études. Ce système d'information et de gestion intégré structure Ipsos au niveau international dans sa double dimension par Métier et Système de gestion de grands comptes clients.

Dans l'un et l'autre cas, les mêmes règles sont appliquées dans toutes les sociétés du Groupe, permettant ainsi de délivrer rapidement des informations utiles à tous, du chargé d'études jusqu'aux coprésidents. Utilisant les mêmes principes, un système équivalent a été installé en Amérique du Nord en 2003.

2.7.3 L'INTRANET IPSOS

Ipsos est doté d'un Intranet global, conçu comme un outil de partage de connaissances. Considéré par 69 % des salariés d'Ipsos comme un outil de travail utile (enquête interne 2005), l'Intranet Ipsos permet aux collaborateurs du Groupe quel que soit le pays où ils travaillent de disposer d'informations actualisées sur les cinq métiers d'Ipsos et sur les savoir-faire spécifiques (études qualitatives, recueil et traitement des données quantitatives, conduite d'études internationales, etc.). C'est également un support dans les domaines de l'information corporate, des ressources humaines, de la technologie, des opérations et des finances.

L'Intranet Ipsos accueille également un site de 'e-learning' qui propose des programmes de formation pour chacune des spécialisations du Groupe, ainsi que des programmes dédiés aux statistiques, aux stratégies de négociation, à la gestion de la relation client, etc., soit un total de quinze cours. Depuis son lancement en 2003, 1 300 employés ont suivi plus de 2 200 sessions accessibles aussi bien du domicile via Internet que du lieu de travail.

2.8 LES INVESTISSEMENTS EN MATÉRIEL ET LES FOURNISSEURS

2.8.1 LES LOCAUX

Les effectifs et moyens d'Ipsos en région parisienne sont désormais regroupés sur un seul et unique site. Depuis mars 2004, Ipsos a emménagé dans de nouveaux locaux à Paris, Porte de Gentilly. Cet immeuble a été construit et commercialisé par la société Bouygues immobilier d'entreprises et acquis par la Commerz Grundbesitz Investment Gesellschaft mbH (CGI).

Le Groupe est locataire de l'ensemble des immeubles utilisés pour son exploitation, y compris son siège social, à l'exception d'immeubles au Japon d'une valeur de 2,6 millions d'euros. Il n'existe pas de charge majeure au titre de ces immeubles.

Valeur brute au bilan En millions d'euros	2005	2004
Locaux	34 %	32 %
Honoraires	11 %	12 %
Coûts informatiques	18 %	17 %
Voyages et déplacements	13 %	15 %
Communication	6 %	6 %
Publicité	4 %	4 %
Reprographie	1 %	2 %
Autres charges d'exploitation	13 %	12 %
	100 %	100 %

2.8.2 LES INVESTISSEMENTS EN MATÉRIEL

Valeur brute au bilan En millions d'euros	2005	2004	2003
Immobilisations corporelles	93,1	69,6	65,0
Immobilisations incorporelles	43,4	35,3	30,8
Frais de recherche et développement	2,2	1,5	0,6
TOTAL	138,7	106,4	96,4

Les immobilisations corporelles correspondent principalement à des acquisitions de matériel informatique et à des agencements.

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des acquisitions de logiciels. En effet, les méthodes de questionnement et les technologies propres au métier d'Ipsos reposent sur l'utilisation de logiciels et de matériels standard organisés de façon appropriée aux besoins du Groupe.

Ipsos développe également une activité de production de logiciels, qui sont utilisés par ses chargés d'études et, pour certains d'entre eux, commercialisés auprès de ses clients. Ipsos considère que ces logiciels confèrent une forte valeur ajoutée à ses études, en permettant notamment aux clients du Groupe d'intégrer les données produites dans leur propre système de gestion.

Le financement des immobilisations corporelles et incorporelles est effectué, soit sur les ressources propres du Groupe, soit par le biais de contrats de location de crédit-bail. Le crédit-bail est retraité dans les comptes consolidés du Groupe.

2.8.3 LES FOURNISSEURS

Les fournisseurs d'Ipsos sont très atomisés. Les principaux fournisseurs sont les opérateurs de téléphone dans chaque pays, les opérateurs globaux Colt et AT&T pour notre réseau interne, le fabricant Dell pour les PC et les serveurs, la société SPSS pour les logiciels de traitement de collectes Cati et Capi et pour certains traitements statistiques et la société Microsoft pour les ordinateurs individuels et les serveurs. En 2006, dans le souci d'améliorer sa marge opérationnelle, Ipsos poursuivra sa politique de globalisation des contrats avec ses fournisseurs.

Dans certains pays (en Amérique latine notamment), la collecte des données sur le terrain est sous-traitée à des sociétés spécialisées. Pour la réalisation des études internationales conduites dans des pays où Ipsos n'est pas présent, la sous-traitance est également utilisée auprès de sociétés d'études locales.

La répartition moyenne des coûts d'exploitation du Groupe par nature, hors coûts des enquêteurs et masse salariale des sociétés d'études, est la suivante :

	2005	2004
Locaux	34%	32 %
Honoraires	11%	12 %
Coûts informatiques	18%	17 %
Voyages et déplacements	13%	15 %
Communication	6%	6 %
Publicité	4%	4 %
Reprographie	1%	2 %
Autres charges d'exploitation	13%	12 %
	100%	100 %

2.9 DESCRIPTION DU MANAGEMENT ET DES RESSOURCES HUMAINES

2.9.1 LE MANAGEMENT

2.9.1.1 Deux coprésidents

Ipsos est la seule société d'études de sa taille à être toujours dirigée et contrôlée par ses deux fondateurs : Didier Truchot et Jean-Marc Lech. Animés par la même vision stratégique, ils ont su lui apporter des élans complémentaires. Économiste de formation, Didier Truchot a initié la politique d'offre de produits d'études standardisés et a développé les activités du Groupe dans les domaines de la mesure de l'efficacité publicitaire et des médias. Jean-Marc Lech, diplômé en philosophie, sociologie et sciences politiques, a notamment mis en œuvre le développement du Groupe dans le domaine de la recherche sociale.

2.9.1.2 Le Management Board

Les coprésidents sont assistés d'un Management Board qui définit les orientations stratégiques du Groupe et suit l'avancement de ses projets. Il est composé des principaux dirigeants et se réunit au moins une fois par trimestre.

Au sein de ce Management Board, un Comité exécutif plus restreint se réunit deux à trois fois par trimestre.

Au 1^{er} janvier 2006, ce Comité exécutif est composé de sept membres :

- Didier Truchot, Coprésident d'Ipsos, fondateur du Groupe en 1975 ;
- Jean-Marc Lech, Coprésident d'Ipsos depuis son entrée dans le Groupe en 1982, était auparavant Président-Directeur général de l'Institut français d'opinion publique (Ifop) ;
- Carlos Harding, Directeur général délégué d'Ipsos, en charge du développement et des acquisitions. Il supervise également les opérations en Amérique latine ainsi que les activités dans les domaines de la modélisation et de la prévision des ventes (Ipsos Novaction & Vantis) ;
- Pierre Le Manh, Directeur général d'Ipsos Europe, a rejoint le Groupe en septembre 2004 après avoir été Directeur général du Groupe Consodata, un des leaders mondiaux des bases de données marketing ;
- Gustavo Lohfeldt, Directeur Innovation et Talent Management depuis juillet 2005. Il était précédemment Directeur général d'Ipsos Latin America ;
- Jim Smith, Président Directeur général d'Ipsos North America, a rejoint Ipsos en juillet 2005. Il exerçait précédemment les fonctions de Président Directeur général de DELVE, une société de recherche Marketing ;
- Laurence Stoclet, Directeur financier du Groupe ;
- Henri Wallard, Directeur général délégué d'Ipsos, en charge des activités liées à la Gestion de la relation client (Ipsos Loyalty) au niveau mondial et des activités du Groupe en Asie. Il a rejoint Ipsos en octobre 2002. Après avoir exercé dans la haute fonction publique, il a travaillé plusieurs années au sein du groupe TNS.

Les autres membres permanents du Management Board au 1^{er} avril 2006 sont :

- Marie-Christine Bardon, Directeur d'Ipsos Global PartneRing (le programme d'Ipsos pour la gestion des comptes clés) ;
- Enrique Biancotti, Directeur général d'Ipsos Latin America ;
- Darrell Bricker, Directeur des études d'opinion au niveau mondial ;
- Pierre Giacometti, Directeur des études d'opinion au niveau mondial et Directeur général d'Ipsos France ;
- Brian Gosschalk, Directeur général d'Ipsos MORI ;
- François Lapeyronie, Directeur du budget, du contrôle de gestion et de l'audit interne ;
- Richard Mecchi, Directeur général d'Ipsos Asia ;
- Richard Silman, Directeur des études médias au niveau mondial et Président exécutif d'Ipsos MORI ;
- Jim Thompson, Directeur général d'Ipsos ASI Worldwide ;
- Mark Turim, Directeur de la réalisation des études Ipsos ASI au niveau mondial.

Le Management Board se réunit régulièrement en formation élargie et accueille, en plus des membres permanents, des membres cooptés et d'autres dirigeants du Groupe invités.

2.9.2 LES RESSOURCES HUMAINES ET L'ENVIRONNEMENT SOCIAL

Fin 2005, le groupe Ipsos employait 6 100 collaborateurs dans le monde, 48 % étant basés en Europe, 23 % en Amérique du Nord, 12 % en Amérique latine, 12 % dans la zone Asie-Pacifique et 4 % au Moyen-Orient. Ipsos poursuit une politique active de recrutement. Il est à la fois à la recherche de cadres expérimentés et à fort potentiel, spécialisés dans ses secteurs d'activité prioritaires ou présentant des compétences particulières (finance, technologies...), et aussi de cadres plus juniors qui sont formés aux méthodes et techniques Ipsos (lire également le § « L'intranet d'Ipsos »).

Le Groupe a initié une politique de diversification des profils de ses cadres dirigeants ; l'expérience acquise chez les grands clients ou à leur service – par exemple dans les agences de communication – est très fortement valorisée pour encadrer et diriger nos activités et pour développer au plus haut niveau des relations suivies et constructives avec nos clients.

Répartition des effectifs par fonction

Fonctions	2005
Chargés et Directeurs d'études ou de clientèle	52 %
Production/Traitement informatique/Supervision du terrain	31 %
Administration et Management	17 %

Le turnover actuel est compris entre 14 et 23 % selon les pays et régions. La population salariée d'Ipsos est en moyenne jeune, assez féminisée et présente une stabilité importante liée à l'attractivité du Groupe.

Hormis les effectifs permanents, 30 000 vacataires travaillent pour Ipsos. Dans certains pays, ils peuvent être considérés par les législations locales comme des salariés avec contrat à durée déterminée. L'essentiel de ces vacataires travaille moins de six mois par an pour le Groupe.

Pays par pays, des organes sociaux de représentation fonctionnent à l'intérieur de chaque société ou groupe de sociétés. Il n'existe pas d'organes de représentation du personnel au niveau du Groupe.

Des bilans sociaux sont réalisés en France en conformité avec la réglementation et communiqués aux Directions et représentants du personnel des filiales concernées.

Les collaborateurs d'Ipsos bénéficient d'un système de primes annuelles variables reposant principalement sur la rentabilité par entités et la performance individuelle.

L'association au capital de ses collaborateurs est un principe fort de la gestion des ressources humaines au sein d'Ipsos. En 1999, lors de son introduction en Bourse, puis en 2000, lors de son augmentation de capital, le Groupe a offert à ses salariés la possibilité d'investir dans des actions de la Société.

De même et depuis 1998, un plan d'options de souscription d'actions, renouvelé en 1999, 2000 et 2001, permet de fidéliser et de motiver les dirigeants et principaux cadres du Groupe. En 2000 et 2001, un plan d'options plus large a permis de solidariser l'ensemble des salariés d'Ipsos.

En 2002, le Groupe a mis en place un instrument de motivation et de fidélisation nouveau, l'IPF – Ipsos Partnership Fund – qui concerne près de 80 personnes, principaux dirigeants et cadres d'Ipsos. Ce programme, via un investissement personnel dans un fonds à effet de levier qui détenait, au 31 décembre 2005 4,77 % du capital d'Ipsos et 7,15% des droits de vote, ainsi qu'une allocation d'options d'achat d'actions Ipsos, permet aux participants de bénéficier de la croissance de la valeur de l'action Ipsos. L'effet de levier peut atteindre un facteur 15 à l'échéance des cinq années du programme. Cette opération a permis de créer une réelle communauté d'intérêts entre les principaux dirigeants et cadres du Groupe et l'ensemble des actionnaires d'Ipsos.

Ce programme a été complété, pour les autres cadres "clés" du Groupe, par l'allocation d'options de souscription d'actions. Cette allocation, renouvelée en 2004 et 2005, a été focalisée sur les personnes ayant démontré à la fois d'excellentes performances et leur capacité de développement futur.

Un nouveau plan de rémunération variable pour les années 2005-2007 a été mis en place et il est envisagé de lancer en 2006 un plan d'intéressement sous forme d'allocation gratuite d'actions.

2.9.3 LES POLITIQUES APPLICABLES À LA POPULATION SALARIÉE

Le groupe Ipsos applique une politique d'égalité et de non discrimination des salariés selon laquelle aucun salarié ne sera pénalisé au titre de sa situation maritale, de son sexe, de sa couleur de peau, de sa religion, nationalité, origine ethnique ou de son âge, soit au moyen de l'absence de progression salariale, ou par la menace d'une rupture de son contrat de travail, ou par des attaques physiques, ou verbales, de nature sexuelle ou raciste.

Par ailleurs, le groupe Ipsos respecte l'ensemble des règles éthiques internationales applicables en matière salariale et d'une façon générale les règles de protection des droits de l'homme.

L'ensemble de ces dispositions est rappelé dans le *Green Book*, un ouvrage diffusé aux salariés du Groupe qui décrit sa constitution, ses valeurs et son organisation, dont des extraits sont disponibles sur le site internet : www.ipsos.com

2.10 ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

2.10.1 LA STRATÉGIE DU GROUPE

Ipsos est aujourd'hui un leader mondial du marché des études. Grâce à une stratégie claire d'anticipation de l'évolution de son métier et de son marché et grâce à une politique d'acquisition accélérée depuis 2000, Ipsos se situe aujourd'hui au troisième rang mondial des sociétés d'études par enquêtes.

La stratégie du Groupe qui a pour objectif d'affirmer sa position de leader dans chacune de ses cinq spécialisations, passe par la poursuite de son programme d'acquisitions, le renforcement de ses expertises et l'amélioration de sa rentabilité. Les co-présidents ont affirmé leur volonté de faire de la marque Ipsos une marque mondiale, synonyme d'excellence dans ses domaines de spécialisation et de compétence.

2.10.1.1 Une présence renforcée sur tous les grands marchés



2.10.1.2 Le renforcement de son expertise sur ses métiers

Le Groupe poursuit le développement de ses moyens d'intervention dans ses cinq spécialisations : études marketing, études d'évaluation de l'efficacité publicitaire, études médias, études d'opinion et de recherche sociale, études qualité et satisfaction de clientèle. Ce positionnement de multi-spécialiste est la clé de sa stratégie qui passe par des investissements ciblés tant internes, avec un effort soutenu en matière de recherche et développement, que via des opérations de croissance externe. Il suppose également une politique active d'intégration des savoir-faire autour de marques mondiales fortes et une politique de gestion des grands comptes au niveau mondial.

L'harmonisation de l'offre et mise en place de marques mondiales

Ipsos a choisi de mettre en place des lignes de métier transnationales dans chacun de ses cinq domaines de spécialisation, afin de proposer au marché une offre d'études harmonisée, aussi bien au niveau global que local, dans l'ensemble de ses filiales nationales (voir § 1.2.2 L'organisation opérationnelle, p. 14).

Un partenariat renforcé avec les grands clients

Grâce à son programme « Ipsos Global PartneRing » Ipsos assure à ses grands clients internationaux un service de très grande qualité qui repose sur une structure de coordination internationale dédiée pour chaque client, placée sous la direction d'un responsable de très haut niveau qui gère la relation professionnelle, commerciale et financière avec ce client.

Les initiatives sur Internet : Ipsos Interactive Services

Sous la marque ombrelle, Ipsos Interactive Services, Ipsos poursuit les développements qui lui permettent d'utiliser la technologie on-line pour recueillir les informations (notamment les access panels on-line) et diffuser les résultats d'études auprès de ses clients via des sites sécurisés.

2.10.1.3 L'amélioration de la rentabilité du Groupe

Optimisation de la structure de coûts

C'est une des conditions premières de l'amélioration de la rentabilité du Groupe. C'est la raison pour laquelle Ipsos travaille en permanence à l'amélioration de son offre, afin de mettre à disposition de ses clients les meilleures solutions d'études au meilleur coût. Cette recherche de compétitivité s'effectue dans plusieurs voies :

- Ipsos a généralisé l'emploi des techniques offrant le meilleur rapport qualité/coût pour la réalisation des études ;
- l'utilisation appropriée des meilleures techniques d'enquêtes associée au recours aux technologies multimédia et à l'Internet permettent d'agir efficacement sur les structures de coûts tout en améliorant la qualité des prestations (rapidité de collecte et transmission des informations). Les investissements réalisés dans des technologies de pointe permettent par ailleurs au Groupe de concentrer son effort sur sa véritable valeur ajoutée : son expertise des marchés, des marques et de l'opinion publique ;
- Ipsos a été dès l'origine un précurseur dans l'offre de produits d'études normés. Ces produits, qui permettent de délivrer des informations comparables dans le temps et entre secteurs d'activité, présentent une forte valeur ajoutée pour nos clients. Ils permettent également – avec l'utilisation de méthodologie d'enquête et d'analyse récurrentes – de générer des économies de conception et de réalisation importantes, libérant ainsi les équipes commerciales entièrement dédiées à la relation clients.

De la même manière, en collectivisant les moyens de production (études multi-clients) et en proposant des modalités de financement syndiqué pour ses grandes études barométriques ou encore pour les grandes études multi-pays, Ipsos permet un accès plus facile à un plus grand nombre de clients. Ces formes de commercialisation sont particulièrement adaptées pour les grandes études d'audience, ou encore pour les observatoires multi-pays. Elles permettent, une fois atteint le seuil de rentabilité de chaque étude, de dégager des marges bénéficiaires importantes.

Renforcement des structures de management

Ipsos est doté de structures de management aux niveaux central et régional, et de structures de contrôle de l'activité des filiales.

Ces structures ont notamment pour mission d'améliorer la rentabilité du Groupe, de renforcer son contrôle aussi bien au plan financier que pour ce qui concerne la gestion des ressources humaines, et de coordonner les actions à conduire auprès de nos grands clients.

Ipsos renforce également ses structures de management par ligne de métiers : aujourd'hui trois d'entre elles (Ipsos ASI, Ipsos Loyalty et Ipsos Novaction & Vantis) disposent d'une organisation globale avec un management intégré.

2.10.2 ÉVOLUTION RÉCENTE

Début 2006, la société Camelford Graham, basée à Toronto et spécialisée dans les études qualitatives à forte valeur ajoutée, a intégré les équipes d'Ipsos North America.

Le 3 avril, 34 salariés du Groupe venant de neuf pays différents ont pris leurs fonctions dans le nouveau bureau d'Ipsos ouvert à Genève.

Chiffre d'affaires du premier trimestre 2006 (informations non auditées).

Le chiffre d'affaires d'Ipsos au premier trimestre 2006 s'établit à 188 millions d'euros, en hausse de 31 % par rapport à la même période de l'année 2005.

Ipsos n'a pas connu une telle croissance trimestrielle depuis cinq ans. Cette performance a pour origine la combinaison de trois bonnes nouvelles :

- les effets de change ont été très positifs au début de 2006. Ils ont contribué pour 7 % à la croissance totale.
- les effets de périmètre qui enregistrent en particulier l'intégration de MORI au Royaume-Uni, de Understanding Unlimited aux États-Unis et de Camelford Graham au Canada sont également sensibles puisqu'ils ajoutent 15 % à la croissance totale. Ceci reflète la taille des sociétés nouvellement intégrées et aussi leur volume d'activité très satisfaisant au cours du trimestre.
- la croissance organique s'est, quant à elle, maintenue au-delà de 9 %, comme au cours du dernier trimestre 2005. C'est le meilleur résultat enregistré pour un premier trimestre depuis 2000. C'est le signe manifeste que la relation d'Ipsos avec l'ensemble de sa base de clientèle continue de s'affermir. D'un côté Ipsos fournit plus de services dans plus de pays à ses grands clients mondiaux, pour lesquels les relations contractuelles évoluent vers des accords de plus long terme et de plus grande amplitude. D'un autre côté, Ipsos reste en relation étroite avec ses milliers de clients locaux et régionaux, qui représentent aujourd'hui la moitié de son chiffre d'affaires et qui constituent souvent des opportunités d'ancrage durable dans des marchés en croissance forte.

Chiffre d'affaires consolidé En millions d'euros	2006	2005	2004
1 ^{er} trimestre	188,0	143,5	127,1
2 ^e trimestre	-	178,3	158,9
3 ^e trimestre	-	168,9	141,8
4 ^e trimestre	-	227,3	177,8
Total exercice	-	718,0	605,6

Croissance par région

Les évolutions observées les années précédentes restent valides : la croissance organique d'Ipsos est plus forte que celle du marché et que celle de ses principaux concurrents internationaux. Elle est aussi plus forte dans les zones émergentes (Asie hors Japon, Moyen-Orient, Europe Centrale et de l'Est et Amérique latine) que dans les pays déjà développés.

Ipsos complète progressivement sa couverture mondiale, via des ouvertures de bureaux ou des acquisitions de sociétés locales, tout en maintenant un bon équilibre entre les différentes zones géographiques et économiques. Ipsos continuera de se renforcer dans l'ensemble des marchés, y compris les marchés émergents afin de pouvoir pleinement bénéficier de la décision de beaucoup de grandes sociétés internationales, mais aussi locales, de privilégier ces marchés dans les années qui viennent.

Contribution au chiffre d'affaires consolidé par zone géographique En millions d'euros	1 ^{er} trimestre 2006	1 ^{er} trimestre 2005	Évolution 2006/2005	Croissance organique
Europe	88,3	65,3	35 %	7 %
Amérique du Nord	67,0	52,2	28 %	7 %
Amérique latine	16,2	10,9	48 %	20 %
Asie - Pacifique/Moyen-Orient	16,5	15,1	10 %	15 %
Chiffre d'affaires trimestriel	188,0	143,5	31 %	9 %

Croissance par ligne de métier

Ipsos a depuis ses débuts établi son organisation par ligne de métier, considérant qu'elles étaient suffisamment complémentaires mais aussi différentes les unes des autres pour justifier la mise en place de moyens techniques, opérationnels et humains dédiés, autorisant le développement d'expertises spécifiques, capables de générer elles-mêmes des croissances fortes et rentables.

Les volumes d'activité enregistrés au premier trimestre 2006 sont satisfaisants pour toutes les lignes de métier, même si les résultats d'un seul trimestre ne reflètent pas nécessairement ce que sera l'ensemble de l'année. C'est ainsi que la performance des équipes en charge de l'opinion publique est le résultat de gains de clientèles mais aussi du grand nombre de pays où des échéances électorales (Canada, Italie, Mexique...) ont soutenu leur activité. A l'inverse, la ligne de métier relative à la mesure de l'efficacité publicitaire et celle qui se consacre à l'étude de la satisfaction des clients et de leur fidélité verront leurs performances s'améliorer au fil des trimestres.

Grâce à leur croissance interne et par l'effet des acquisitions conduites depuis plusieurs années, les cinq lignes de métier spécialisées développées au sein d'Ipsos ont, pour l'essentiel, atteint la taille critique pour poursuivre au plan mondial le renforcement de leurs équipes, l'extension de leur offre et de leur base de clientèle.

Contribution au chiffre d'affaires consolidé par zone géographique En millions d'euros	1 ^{er} trimestre 2006	1 ^{er} trimestre 2005	Évolution 2006/2005	Croissance organique
Études publicitaires	38,0	31,5	20 %	10 %
Études marketing	93,4	78,1	20 %	7 %
Études médias	13,5	11,8	15 %	8 %
Études d'opinion et recherche sociale	23,5	7,6	210 %	32 %
Études pour la gestion de la relation clients	19,0	13,9	37 %	7 %
Autres	0,6	0,6	-	-
Chiffre d'affaires trimestriel	188,0	143,5	31 %	9 %

2.10.3 PERSPECTIVES D'AVENIR

Ipsos entend donner une nouvelle impulsion à sa stratégie de développement.

La demande des clients est toujours plus soutenue, et leur niveau d'exigence plus grand, imposant la nécessité du résultat. Autrement dit, le marché des études va poursuivre sa consolidation et sa professionnalisation. Les sociétés d'études qui seront capables de combiner la meilleure couverture géographique, l'efficacité opérationnelle la plus achevée et le niveau de compétence le plus élevé, seront privilégiées.

Ipsos dispose de la réputation, des moyens financiers, du savoir-faire opérationnel et de ses expertises pour donner une nouvelle impulsion à sa stratégie de croissance rentable et faire de sa marque une marque mondiale, synonyme d'excellence dans ses domaines de spécialisation et de compétence.

En 2006, compte tenu des acquisitions déjà annoncées et d'une croissance organique au moins égale à celle de 2005, Ipsos anticipe une progression de son chiffre d'affaires (aux taux de change 2005) d'au moins 20 %. La marge opérationnelle et le bénéfice par action poursuivront leur amélioration.

Ipsos confirme que ses objectifs déjà annoncés pour 2007 de chiffre d'affaires (un milliard d'euro) et de marge opérationnelle (10 %), sur la base des taux de change actuels (1 euro = 1,25 USD), seront atteints ou dépassés. D'ici 2010, Ipsos s'estime en mesure d'améliorer ses performances, très au-delà des valeurs précitées.

Principales hypothèses retenues

Les principales hypothèses retenues pour établir ces objectifs 2007 sont :

(i) En ce qui concerne le marché des études et les taux de change :

- Taux de croissance annuel du marché global des études : 6 %.

- Par zone géographique :

Amérique du Nord : 7 %.

Allemagne : 3 %, France : 4 %, Royaume-Uni et reste de l'Europe : 6 %.

Asie-Pacifique : 8 %.

Moyen-Orient : > 10 %.

Amérique latine : 10 %.

- Taux de change sur la période 2006-2007 : 1 EURO = 1,25 USD ; 1 EURO = 0,67 GBP ; 1 EURO = 1,55 CAD ; 1 EURO = 13,7 MXN ; 1 EURO = 132 JPY.

(ii) En ce qui concerne Ipsos :

- Croissance organique supérieure à celle du marché d'au moins 2 %.

- Hors l'acquisition de MORI, réalisation chaque année d'acquisitions représentant un chiffre d'affaires additionnel moyen d'entre 30 et 50 millions d'euros par an.

- Amélioration de la rentabilité opérationnelle des activités existantes en Amérique du Nord et en Europe au cours de la période 2005-2007 du fait des actions entreprises à cet effet par les équipes de direction d'Ipsos.

Calendrier prévisionnel des communications à venir :

- 16 août 2006 : publication du chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2006 ;

- 20 septembre 2006 : publication des résultats du 1^{er} semestre 2006 ;

- 15 novembre 2006 : publication du chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2006.

2.10.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES PRÉVISIONS DE RÉSULTAT

Au conseil d'administration :

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du Règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de résultat de la société IPSOS incluses au paragraphe 2.10.3 du document de référence 2005 daté du 29 mai 2006.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.3 du Règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la Direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques de la société IPSOS. Ils ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

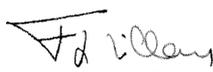
- les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- la base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société IPSOS.

Ce document est émis aux seules fins du dépôt du document de référence auprès de l'AMF et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 29 mai 2006

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit



François VILLARD

Deloitte & Associés



Michel SELLIER

2.11 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Ipsos n'est engagé dans aucun litige significatif et l'exercice 2005 n'a connu aucun élément exceptionnel.

Ipsos n'a connaissance d'aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, qui pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

2.12 GLOSSAIRE

Access Panel : ensemble de foyers recrutés par une société d'études, qui s'engagent à participer à des enquêtes plusieurs fois par an, sur un rythme défini à l'avance.

Advertising research : étude de l'efficacité publicitaire. Cette discipline comprend notamment l'évaluation de la qualité de l'exécution publicitaire (pré et post-tests), les bilans et suivis de campagne (tracking), ainsi que les bilans et suivis de marque (brand equity).

Baromètre : étude destinée à suivre dans le temps des indicateurs sur des marchés, entreprises, marques et produits, services, etc. Réalisée dans les mêmes conditions méthodologiques (même structure d'échantillon, mêmes questions...), elle permet des comparaisons d'une période à l'autre.

Brand*Equity : études barométriques d'évaluation en profondeur du capital marque (voir tracking).

Capi (Computer-Assisted Personal Interviewing System) : enquête en face à face assistée par ordinateur. L'enquêteur utilise un ordinateur portable sur l'écran duquel il lit les questions et saisit directement les réponses.

Cati (Computer-Assisted Telephone Interviewing System) : enquête téléphonique assistée par ordinateur. L'enquêteur administre oralement par téléphone le questionnaire, et enregistre directement les réponses sur un ordinateur.

Copy-testing : pré ou post-test d'une publicité (ex. : Ipsos-ASI Next*TV, le produit mondial de pré-test de films d'Ipsos).

CRM : Customer Relationship Management/Gestion de la relation client. La CRM a pour objectif d'identifier et augmenter le nombre des clients les plus rentables à long terme. Elle permet aux entreprises de connaître leurs clients, de suivre leur relation et de cibler leurs activités de marketing.

CSM : Customer Satisfaction Measurement/Mesure de la satisfaction client. La satisfaction naît de « la réponse à un besoin, une revendication ou un désir ». Dans les études, la fidélité peut exister sans satisfaction. Inversement, la satisfaction n'aboutit pas nécessairement à la fidélité. Celle-ci dépend également de la structure du marché et de facteurs psychologiques propres au client. La satisfaction ne suffit donc pas à générer la fidélité.

ERM : Employee Management Research/le Conseil en management. L'ERM a pour vocation d'aider à analyser, mobiliser et optimiser le capital humain des entreprises en mettant le savoir-faire d'Ipsos dans la maîtrise des outils de mesure et de compréhension de l'opinion au service de solutions opérationnelles. Ce système permet d'aider à piloter les organisations et à renforcer les modes de management.

Études multi-clients : comme leur nom l'indique, les études multi-clients sont des travaux de recherche vendus à plusieurs clients. Elles peuvent être de deux sortes :

- les études syndiquées, réalisées pour le compte des donneurs d'ordres groupés en associations (ex. : les études de mesure d'audience des médias, effectuées pour le compte des associations professionnelles de chaque média) et à qui les résultats des études appartiennent ;
- les études en souscription, réalisées par Ipsos en son propre nom et dont les résultats lui appartiennent, mais qui sont vendues à plusieurs clients (ex. : *La France des cadres actifs*).

Face à face : mode de recueil de données individuel effectué par l'enquêteur en présence de chaque personne interrogée (à domicile, en salle ou en rue).

Facteurs : motivations et raisons qui sous-tendent les attitudes/perceptions et comportements.

Fidélité : la fidélité est la constance dans l'attachement. C'est un état d'esprit et un comportement. Pour les spécialistes des études, le concept de fidélité repose sur les comportements et les attitudes. Les résultats attendus sont la répétition des achats et la recommandation.

Modèles prédictifs : technique de prédiction du comportement des clients fondée sur des méthodologies statistiques.

Omnibus (étude) : enquête quantitative administrée selon une fréquence régulière (hebdomadaire, mensuelle ou trimestrielle), dans laquelle l'échantillon de personnes à interroger est défini à l'avance. Les interviews sont réalisées, soit en face à face, soit par téléphone, on-line ou par voie postale. Ce type d'étude appartient également à la catégorie des "études multi-clients".

Panel : échantillon représentatif d'individus ou de professionnels interrogés régulièrement sur des variables identiques. Le recueil d'informations peut être fait de façon automatique, ne nécessitant pas d'intervention directe des participants (ex. : panels de téléspectateurs dans le cadre de l'audimétrie passive). Les informations peuvent être recueillies directement auprès de sources professionnelles, à partir des relevés de ventes (ex. : panels de distributeurs).

Pré-test : ensemble des techniques destinées à contrôler la valeur de la communication d'un message publicitaire avant sa diffusion.

Qualitative (étude) : étude à vocation exploratoire (explorer un secteur inconnu, identifier les principales dimensions d'un problème, formuler des hypothèses, comprendre des motivations...) ou opérationnelle, qui se fonde sur une analyse en profondeur du discours des interviewés (en groupe ou individuellement). Elle porte le plus souvent sur un échantillon restreint d'individus, qui n'a pas besoin d'être représentatif. Elle peut être une phase préliminaire à une démarche quantitative, ou se suffire à elle-même.

Quantitative (étude) : étude visant à quantifier des attitudes ou des comportements, à mesurer les variables dont ils dépendent, à comparer, à mettre en relief des corrélations... le plus souvent réalisée par sondage, sur un échantillon qui doit être représentatif afin que les résultats puissent être généralisés à l'ensemble de la population étudiée. Elle nécessite la mise au point d'instruments de mesure standardisés et codifiables (questionnaires structurés).

Questionnaire : ensemble de questions soumises aux personnes interrogées à l'occasion d'une enquête quantitative.

Segmentation : regroupement des clients d'après leurs similarités pour optimiser la gestion client et la rentabilité potentielle à long terme.

Sondage : enquête sur un échantillon représentatif de la population cible.

Terrain : ensemble des opérations concourant au recueil des informations de l'étude et organisant le travail des enquêteurs (descriptif des personnes à interroger, instructions pour le choix des interviewés, quotas, passation du questionnaire, contrôles).

Tracking publicitaire : bilans de campagne et études barométriques de la santé des marques. Ces études ont pour vocation de comprendre et d'expliquer le fonctionnement des publicités et leur apport à la marque.

Valeur du client : mesure des flux potentiels de revenus et de coûts au cours de la vie d'un consommateur.

SITUATION FINANCIÈRE - RÉSULTAT

Note préliminaire

En application de l'article 28 du Règlement européen (CE) n° 809/2004 pris en application de la Directive 2003/71/CE dite Directive « Prospectus », les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document :

- les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2005 sous le n° D-05-592 ;
- les comptes annuels de la Société et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2005 sous le n° D-05-592 ;
- les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 9 juin 2004 sous le n° D-04-0893 ;
- les comptes annuels de la Société et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 9 juin 2004 sous le n° D-04-0893 ;
- les rapports spéciaux des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour les exercices clos le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2003 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2005 sous le n° D-05-592 et dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 9 juin 2004 sous le n° D-04-0893 ;
- le paragraphe 1.3 (chiffres clés des trois derniers exercices) du chapitre 3 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2005 sous le n° D-05-592 et le paragraphe 1.3 (chiffres clés des trois derniers exercices) du chapitre 3 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 9 juin 2004 sous le n° D-04-0893.

Les deux documents de référence ci-dessus cités sont disponibles sur les sites Internet de la société, www.ipsos.com, ou de l'Autorité des marchés financiers, www.amf-france.org.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par une autre section du présent document de référence.

3.1 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT / TRÉSORERIE ET CAPITAUX

En 2005, le chiffre d'affaires d'Ipsos s'est établi à 718,0 millions d'euros, en progression de 18,8 % sur l'année 2004. À taux de change et périmètres constants, l'activité d'Ipsos a cru de 8,6 %, ce qui pour la septième année consécutive place le rythme de progression du Groupe à un niveau supérieur à celui du marché et des principales sociétés d'études internationales.

L'année 2005 a été caractérisée par un renforcement significatif de la couverture géographique du Groupe, aujourd'hui implanté dans 44 pays où il emploie 6 100 salariés.

Le programme d'acquisitions 2005 a compté pour 8,4 % dans le chiffre d'affaires de l'année, avec l'intégration des activités acquises de Descarie & Complices (Montréal) et Shifrin Research (New York) en janvier 2005, GDMR (Canton) au 1^{er} avril, Napoléon Franco en Colombie au 1^{er} juillet, MORI au Royaume-Uni en octobre et Understanding UnLtd (Cincinnati) en novembre. Début 2006, la société Camelford Graham basée à Toronto a rejoint Ipsos.

Ce programme a été complété par l'ouverture de nouveaux bureaux à Seattle, Bangkok, Hong Kong et Manille. Le 3 avril 2006, 35 salariés du Groupe venant de onze pays différents installent le nouveau bureau d'Ipsos à Genève.

Deux autres mouvements importants caractérisent l'année 2005, et se prolongeront en 2006 et au-delà :

- une accélération du passage au recueil on-line, via notamment les access panels dont les capacités ont été multipliées par 4 depuis 2001 ;
- une plus grande diversité des grands contrats internationaux, notamment dans le secteur des services. Ces contrats se caractérisent par un montant unitaire élevé – de l'ordre de plusieurs millions d'euros – et leur durée – pluriannuelle.

De bonnes performances financières

montant en millions d'euros	2005	2004	Evo en % 2005/04
Chiffre d'affaires	718,0	604,6	+18,7 %
Marge brute	431,9	355,5	+21,5 %
Marge opérationnelle	63,9	50,9	+25,5 %
Autres produits et charges, nets	2,3	(3,8)	
Charges de financement	(10,4)	(8,2)	+27,8 %
Résultat avant impôts	55,8	39,0	+43,3 %
Résultat net, part du Groupe	32,7	22,7	+44,1 %

La rentabilité – La **marge brute**, qui résulte de la soustraction des frais directs externes - et notamment du coût de collecte des données - du chiffre d'affaires, progresse plus vite que celui-ci, témoignant ainsi de la bonne tenue des prix et des effets positifs du passage aux systèmes de recueil on line.

La **marge opérationnelle**, telle qu'elle s'établit selon les normes comptables IFRS, représente 8,9 % du chiffre d'affaires consolidé et 14,8 % de la marge brute, soit 50 points de base de mieux que l'année précédente. Elle progresse de 25,5 % en un an.

Sur un plan géographique, l'amélioration du taux de marge opérationnelle en Europe est significativement liée à l'intégration de MORI, dont la rentabilité rehausse le taux de marge opérationnelle moyen de la région. Dans la mesure où la région Reste du Monde comprend des frais centraux non réalloués, la variation du taux de marge opérationnelle de cette zone ne correspond pas à la seule évolution de la rentabilité des régions Asie-Pacifique et Moyen-Orient.

Le **résultat avant impôt** s'établit à 55,8 millions d'euros, en progression de 43 % par rapport à l'année 2004. Le taux effectif d'impôt au compte de résultat en normes IFRS, qui s'établit à 33 %, correspond à la moyenne mondiale des taux de droit commun. Il intègre désormais une charge d'impôts différés passifs, d'un montant de 7,5 millions d'euros, qui vient annuler l'économie d'impôts réalisée grâce à la déductibilité fiscale des amortissements d'écarts d'acquisition dans certains pays, alors même que cette charge d'impôts différés ne serait due qu'en cas de cession des activités concernées. Le taux d'impôt payé par Ipsos qui était de 25 % en 2004 et de 20 % en 2005 restera inférieur à 30 % dans les années à venir.

Le **résultat net part du groupe** s'élève à 32,7 millions d'euros contre 22,7 millions d'euros en 2004, en progression de 44,1 %.

La structure financière – Les **capitaux propres** sont renforcés à 415 millions d'euros contre 233 millions d'euros au 31 décembre 2004, grâce au succès de l'augmentation de capital réalisée le 2 novembre 2005 dans le cadre du refinancement des opérations de croissance externe, dont l'acquisition de MORI et celle d'Understanding Unlimited. Le succès du placement institutionnel, réalisé en une matinée, a conduit à l'exercice de la faculté d'extension. En conséquence, le produit de l'émission s'est élevé à 115 millions d'euros, ce qui a permis à Ipsos de rembourser des lignes de crédit revolving et de disposer d'une trésorerie de 82 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 32 millions d'euros fin 2004.

L'**endettement net** s'élève à 187 millions d'euros contre 159 millions d'euros au 31 décembre 2004, compte tenu de l'augmentation de capital, du paiement d'acquisitions pour 172 millions d'euros et, enfin, d'une trésorerie en provenance de l'exploitation en très sensible progression. Elle augmente en effet de 78 % et s'établit à 54 millions d'euros contre 30 millions d'euros l'année précédente, grâce d'une part à l'amélioration de la rentabilité et, d'autre part, à une variation maîtrisée du BFR.

Au total, la baisse du ratio d'endettement (45 % contre 68 % l'an dernier), ainsi que l'allongement de la maturité de la dette suite à la mise en place d'un crédit syndiqué à sept ans pour le financement de MORI, ont permis à Ipsos d'accroître fortement sa flexibilité financière.

En matière de recherche et développement, Ipsos concentre ses efforts vers le développement de nouveaux produits d'étude qui peuvent être utilisés sur une échelle globale, et vers l'adoption des nouvelles techniques de communication dans le secteur des études. Notamment, Ipsos développe des techniques d'études centrées autour du téléphone mobile, particulièrement les téléphones mobiles sophistiqués. Ainsi, Ipsos investit en partenariat avec la société anglaise I Quest dans une technique de mesure de l'audience des radios au moyen de téléphones mobiles.

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES COMPTES CONSOLIDÉS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Ipsos relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Nous nous sommes assurés que les notes 1.5.5, 1.5.6 et 6.5.3 aux états financiers donnent une information appropriée sur les traitements comptables retenus par votre société pour l'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée et pour les engagements d'achat par la société d'intérêts minoritaires dans ses filiales, qui ne font pas l'objet de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne,
- Les goodwill font l'objet d'un test de valorisation réalisé selon la méthode décrite dans la note 1.6.6 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 5.1 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

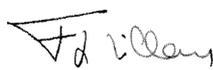
III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 28 avril 2006

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit



François VILLARD

Deloitte & Associés



Michel SELLIER

COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

BILAN CONSOLIDÉ

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1 INFORMATION RELATIVE À LA SOCIÉTÉ ET MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

2 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

- 2.1 MOUVEMENTS DE PÉRIMÈTRE DE L'EXERCICE 2005
- 2.2 MOUVEMENTS DE PÉRIMÈTRE DE L'EXERCICE 2004
- 2.3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2005

3 INFORMATION SECTORIELLE

4 COMPTE DE RÉSULTAT

- 4.1 COÛTS DIRECTS
- 4.2 AUTRES PRODUITS ET CHARGES
- 4.3 IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS
- 4.4 RÉSULTAT NET PAR ACTION
- 4.5 DIVIDENDES PAYÉS ET PROPOSÉS

5 BILAN

- 5.1 TESTS DE VALEUR DES GOODWILLS
- 5.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES
- 5.3 PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES
- 5.4 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS
- 5.5 CRÉANCES CLIENTS NETTES
- 5.6 AUTRES ACTIFS COURANTS
- 5.7 CAPITAL ÉMIS ET RÉSERVES
- 5.8 DETTE FINANCIÈRE NETTE
- 5.9 PROVISIONS NON COURANTES
- 5.10 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS
- 5.11 AUTRES PASSIFS NON COURANTS
- 5.12 AUTRES PASSIFS COURANTS

6 FLUX DE TRÉSORERIE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 6.1 FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION
- 6.2 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS
- 6.3 INSTRUMENTS FINANCIERS
- 6.4 PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS
- 6.5 ENGAGEMENTS HORS BILAN
- 6.6 EFFECTIFS MOYENS
- 6.7 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES
- 6.8 EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

7 PASSAGE AUX NORMES IFRS

- 7.1 EFFETS DE LA PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES IFRS
- 7.2 EFFETS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2004
- 7.3 EFFETS SUR LES CAPITAUX PROPRES
- 7.4 EFFETS SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE
- 7.5 EFFETS SUR LE BILAN
- 7.5 EFFETS SUR LE BILAN
- 7.6 PRINCIPAUX RETRAITEMENTS

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Exercice clos le 31 décembre 2005

montant en milliers d'euros	Notes	31/12/2005	31/12/2004
Chiffre d'affaires	3	717 979	604 634
Coûts directs	4.1	(286 105)	(249 179)
Marge brute		431 874	355 455
Charges de personnel (hors rémunération en actions)		(259 640)	(208 695)
Charges de personnel (rémunération en actions)	6.4.3	(1 263)	(1 068)
Charges générales d'exploitation		(106 597)	(94 140)
Autres produits et charges d'exploitation		(452)	(618)
Total des charges opérationnelles		(367 952)	(304 521)
Marge opérationnelle	3	63 922	50 934
Autres produits et charges, nets	4.2	2 314	(3 821)
Charges de financement		(10 417)	(8 151)
Résultat avant impôts		55 819	38 962
Impôts courants	4.3	(10 769)	(9 033)
Impôts différés	4.3	(7 531)	(3 946)
Résultat net		37 519	25 983
Dont Part du Groupe		32 717	22 708
Dont Part des minoritaires		4 802	3 275
Résultat net part du Groupe par action en euros	4.4	4,84	3,50
Nombre d'actions retenu pour le résultat net par action	4.4	6 758 258	6 492 417
Résultat net dilué part du Groupe par action en euros	4.4	4,72	3,47
Nombre d'actions retenu pour le résultat net dilué par action	4.4	6 925 830	6 543 904

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ

Exercice clos le 31 décembre 2005

Actif	Notes	31/12/2005	31/12/2004
montant en milliers d'euros			
ACTIFS NON COURANTS			
Goodwills	5.1	575 708	368 264
Immobilisations incorporelles	5.2	13 643	11 181
Immobilisations corporelles	5.2	25 615	20 594
Participation dans les entreprises associées	5.3	299	288
Autres actifs financiers non courants	5.4	4 228	6 911
Actifs d'impôts différés	4.3	9 382	10 077
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		628 875	417 315
ACTIFS COURANTS			
Stocks et études en cours		6 188	8 643
Créances clients nettes	5.5	241 317	186 719
Impôts courants		2 128	3 594
Autres actifs courants	5.6	37 201	29 135
Trésorerie	5.8	82 162	32 437
TOTAL ACTIFS COURANTS		368 996	260 528
TOTAL DE L'ACTIF		997 871	677 843
Passif			
montant en milliers d'euros	Notes	31/12/2005	31/12/2004
Capital	5.7	8 466	7 099
Primes d'émission		336 829	216 177
Titres d'autocontrôle		(38 973)	(39 835)
Autres réserves		51 492	34 007
Écarts de conversion		20 434	(8 150)
Résultat net - part du Groupe		32 717	22 708
Capitaux propres - part du Groupe		410 965	232 006
Intérêts minoritaires		3 968	1 426
TOTAL CAPITAUX PROPRES		414 933	233 432
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts portant intérêts	5.8	255 229	163 009
Provisions non courantes	5.9	3 092	4 110
Passifs d'impôts différés	4.3	19 586	16.404
Retraites et assimilés	5.10	14 002	8 016
Autres passifs non courants	5.11	72 080	64 132
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		363 989	255 671
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs		116 423	83 495
Partie à court terme des emprunts portant intérêts	5.8	13 686	28 670
Dettes d'impôts courants		3 724	2 635
Autres passifs courants	5.12	85 116	73 940
TOTAL PASSIFS COURANTS		218 949	188 740
TOTAL DU PASSIF		997 871	677 843

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ
Exercice clos le 31 décembre 2005

montant en milliers d'euros	Notes	31/12/2005	31/12/2004
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net		37 519	25 983
<i>Éléments sans incidence sur la capacité d'autofinancement</i>			
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		11 360	12 321
Moins-value (plus-value) sur cessions d'actifs		66	1.180
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur		1 155	0
Variation nette des provisions		2 012	3 258
Rémunération en stock options		1 263	1 068
Charge de financement		10 417	8 151
Charge d'impôt		18 300	12 979
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT CHARGES DE FINANCEMENT ET IMPÔT		82 092	64 940
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	6.1	(9 933)	(16 611)
Intérêts financiers payés		(9 449)	(8 496)
Impôt payés		(8 751)	(9 517)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		53 959	30 316
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(11 919)	(13 319)
Produits des cessions d'actifs corporels et incorporels		117	104
Acquisitions de sociétés et de fonds de commerce consolidés		(172 507)	(17 013)
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(184 309)	(30 228)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital (1)		121 027	1 348
Augmentation (diminution) des emprunts à long terme		74 804	10 007
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme		(10.602)	(1 099)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(6 388)	(6 233)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(1 385)	(2 257)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		177 456	1 766
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE		47 106	1 854
Incidence des variations des cours des devises		2 619	(3 051)
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE		32 437	33 634
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE		82 162	32 437

(1) Hors économie d'impôt de 1 million d'euros sur les frais d'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission.

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2005

	Capital	Primes d'émission	Titres- d'auto contrôle	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Total	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Balance au 1^{er} janvier 2004	7 048	214 880	(40 372)	38 699			220 255	1 386	221 641
Variation de capital	51	1 297					1 348		1 348
Résultat consolidé de l'exercice					22 708		22 708	3 275	25 983
Affectation du résultat N-1							-		-
Distribution dividendes				(6 233)			(6 233)	(1 939)	(8 172)
Variation des écarts de conversion						(8 150)	(8 150)	(883)	(9 033)
Variation de périmètre							-	(354)	(354)
Effets des engagements de rachat de titres							-		-
Actions propres			537				537		537
Coûts des stock options constatés directement en capitaux propres				1 068			1 068		1 068
Autres mouvements				473			473	(59)	414
Situation au 31 décembre 2004	7 099	216 177	(39 835)	34 007	22 708	(8 150)	232 006	1 426	233 432
Variation de capital	1 367	120 652					122 019	1 241	123 260
Résultat consolidé de l'exercice					32 717		32 717	4 802	37 519
Affectation du résultat N-1				22 708	(22 708)		-		-
Distribution dividendes				(6 388)			(6 388)	(1 322)	(7 710)
Variation des écarts de conversion						28 584	28 584	600	29 184
Variation de périmètre								133	133
Effets des engagements de rachat de titres								(2 858)	(2 858)
- Actions propres			862				862		862
- Coûts des stock options constatés directement en capitaux propres				1 263			1 263		1 263
Autres mouvements				(98)			(98)	(54)	(152)
Situation au 31 décembre 2005	8 466	336 829	(38 973)	51 492	32 717	20 434	410 965	3 968	414 933

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

Exercice clos le 31 décembre 2005

1 INFORMATION RELATIVE À LA SOCIÉTÉ ET MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

1.1 Information relative à la société

Ipsos est un groupe mondial spécialisé dans les études par enquêtes au service des marques, des entreprises et des institutions. Il se situe aujourd'hui au 3^e rang mondial de son marché, avec des implantations dans 44 pays.

Ipsos SA est une société anonyme, cotée sur Euronext Paris. Son siège social est situé 35, rue du Val de Marne - 75013 Paris (France).

1.2 Base de préparation des informations financières 2005

En application du Règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2005 du Groupe Ipsos sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2005 et dont le règlement d'adoption est paru au *Journal Officiel* de l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes. Les informations financières comparatives 2004 ont été établies selon ce même référentiel IFRS.

En tant que premier adoptant, les règles spécifiques d'IFRS 1 relative à la première adoption des IFRS ont été appliquées pour l'élaboration du bilan d'ouverture, point de départ des états financiers comparatifs établis conformément aux IFRS. Les options retenues et les principaux impacts de la transition sont présentés dans cette note en fin de document.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et actifs financiers disponibles à la vente, qui sont évalués à leur juste valeur.

Les états financiers sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000), sauf indication contraire.

En date du 26 avril 2006, le Conseil d'administration d'Ipsos a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés d'Ipsos pour l'exercice clos le 31 décembre 2005. Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 seront soumis à l'approbation des actionnaires d'Ipsos lors de son Assemblée générale annuelle, qui se tiendra le 31 mai 2006.

1.3 Normes applicables par anticipation

Le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation dès le 1^{er} janvier 2004, afin d'assurer une meilleure comparabilité des exercices 2004 et 2005, les textes suivants :

- IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation », d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2005 ;
- IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2005.

En revanche, Ipsos n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations suivants (adoptés ou en cours d'adoption par l'Union européenne) :

- IFRS 7 « Informations à fournir sur les instruments financiers »

Cette norme doit être appliquée aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2007 ;

- Amendement à IAS 19 « Avantages du personnel - Gains et pertes actuariels, régime de groupe et informations à fournir »

Cet amendement doit être appliqué aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2006 ;

- Amendement à IAS 39 révisée « Instruments financiers, comptabilisation et évaluation, relatif à la Couverture de flux de trésorerie au titre des transactions intra-groupe futures »

Cet amendement doit être appliqué aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2006 ;

- IFRIC 4 « Déterminer si un contrat contient un contrat de location »

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

Cette interprétation doit être appliquée aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2006 ;

- IFRIC 6 « Passifs découlant de la participation à un marché déterminé – Déchets d'équipements électriques et électroniques »

Ce texte est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} décembre 2005 ;

- IFRIC 7 « Interprétation relative à la présentation de l'information financière dans les économies hyper-inflationnistes »

Ce texte est applicable pour les exercices ouverts postérieurement à mars 2006 ;

Le Groupe Ipsos mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes.

Le Groupe n'est pas concerné par les interprétations IFRIC 2 « Parts sociales des entités coopératives et instruments similaires », IFRIC 5 « Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement » et par la norme IFRS 6 « Exploration et évaluation des ressources minières ».

Les principales méthodes comptables suivies sont décrites ci-après.

Parmi les méthodes comptables décrites, le Groupe a retenu des positions comptables sur des sujets en cours de travaux à l'IFRIC ou à l'IASB, et donc susceptibles d'évolutions. Il s'agit :

- du traitement des acquisitions d'intérêts minoritaires, voir note sur les goodwill et les regroupements d'entreprises ;
- et du traitement des engagements de rachat d'intérêts minoritaires, voir la note 1.5.6 sur les principes comptables.

1.4 Recours à des estimations

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Ces hypothèses ou estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les principales sources d'incertitudes concernent la valeur des goodwill pour lesquels le Groupe vérifie au moins une fois par an qu'il n'y a pas lieu de constater une dépréciation, en ayant recours à différentes méthodes qui nécessitent des estimations. De plus amples détails sont donnés dans les notes 1.6.6 et 5.1

1.5 Principes de consolidation

1.5.1 Méthodes de consolidation

Les états financiers comprennent les états financiers d'Ipsos SA et de toutes ses filiales au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle.

Les sociétés contrôlées par le Groupe (c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de ces sociétés afin d'obtenir des avantages de leurs activités), que ce soit de droit (détenion directe ou indirecte de la majorité des droits de vote), ou contractuellement sont consolidées par intégration globale. Les comptes sont pris à 100 %, poste par poste, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires. Le contrôle existe également lorsque, Ipsos, détenant moins de la moitié des droits de vote, a la capacité de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou de l'organe de Direction équivalent, ou a le pouvoir de nommer ou révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de Direction équivalent.

Les sociétés contrôlées conjointement par le Groupe (co-entreprises dans lesquelles le Groupe partage le contrôle avec un nombre limité d'autres actionnaires par contrat) sont consolidées par intégration proportionnelle. Les comptes sont pris, poste par poste, au pourcentage détenu par le Groupe.

Les sociétés non contrôlées exclusivement par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence si le pourcentage de contrôle résultant de la détention directe ou indirecte des droits de vote est supérieur à 20 %.

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

Le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération, i.e. une entité « ad hoc », et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il exerce en substance le contrôle (activités menées pour le compte exclusif du Groupe, pouvoir de décision et de gestion exercé par le Groupe).

1.5.2 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les états financiers des filiales étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de l'euro et n'est pas la monnaie d'une économie hyper-inflationniste, sont convertis en euros, monnaie de présentation des états financiers d'Ipsos de la façon suivante :

- Les actifs et les passifs sont convertis au taux de clôture.
- Le compte de résultat est converti au taux moyen de la période.
- Les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans un poste spécifique des capitaux propres « écarts de conversion ».

1.5.3 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction.

Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat, à moins qu'ils ne proviennent d'opérations de financement intragroupe à long terme pouvant être considérées comme faisant partie de l'actif net de la filiale : ils sont dans ce cas inscrits en capitaux propres, en « écarts de conversion ».

1.5.4 Opérations et comptes réciproques

Les soldes au 31 décembre des comptes de créances et de dettes entre sociétés du Groupe, les charges et les produits réciproques entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations intra-groupe telles que paiements de dividendes, plus ou moins values de cession, dotations ou reprises de provisions pour dépréciation de titres consolidés, ou de prêts à des sociétés du Groupe, marges internes sont éliminés en tenant compte de leur effet sur le résultat et l'impôt différé.

1.5.5 Goodwills et Regroupements d'entreprise

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés comme des acquisitions. Lors de l'acquisition d'une entreprise, l'acquéreur doit allouer à la date de prise de contrôle, le coût en comptabilisant les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise évalués à leur juste valeur, à cette date.

L'écart résiduel éventuel repose essentiellement sur des éléments non identifiables tels que le savoir-faire et l'expertise-métier des équipes. En conséquence, aucune valeur n'est allouée aux marques rachetées qui sont considérées comme des enseignes sans valeur intrinsèque. Cet écart résiduel correspondant à l'excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur de ces actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise à la date d'acquisition est comptabilisé à l'actif du bilan sous la rubrique « Goodwills ». Les goodwills négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat.

Le coût d'acquisition est le prix qui a été ou sera payé par le Groupe dans le cadre d'une acquisition, augmenté des frais directs liés à l'opération.

Les goodwills sont enregistrés dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise.

Ils ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an.

Les modalités des tests de dépréciation sont précisées dans la note consacrée aux dépréciations d'actifs.

En cas de perte de valeur, la dépréciation enregistrée au compte de résultat est irréversible.

En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale, l'excédent entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis est comptabilisé en goodwill.

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

1.5.6 Engagements de rachat de titres de minoritaires

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent pour le Groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente).

Dans l'attente d'une norme IFRS ou d'une interprétation IFRIC sur le sujet le traitement comptable suivant a été retenu :

Lors de la comptabilisation initiale et conformément, aux dispositions prévues par la norme IAS 32, le Groupe enregistre un passif au titre des options de vente vendues aux actionnaires minoritaires des entités consolidées par intégration globale. Le passif est comptabilisé initialement pour la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option de vente puis lors des arrêts ultérieurs en tenant compte de l'évolution de la valeur de l'engagement.

La contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des intérêts minoritaires et pour le solde en goodwill. L'obligation d'enregistrer un passif alors même que la vente de put n'est pas exercée conduit, par cohérence, à retenir initialement pour ces opérations le même traitement que celui appliqué aux augmentations de pourcentage d'intérêts dans les sociétés contrôlées (voir ci-dessus le traitement des acquisitions d'intérêts minoritaires).

En comptabilisation ultérieure, l'effet de désactualisation et la variation de la valeur de l'engagement sont comptabilisés par ajustement du montant du goodwill.

A l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont contrepassées ; si le rachat est effectué, le montant constaté en passifs non courants est contrepassé par contrepartie du décaissement lié au rachat de la participation minoritaire.

Conformément à IAS 27, les quote-parts du résultat ou de variations de capitaux propres attribués à la société mère et aux intérêts minoritaires sont déterminées sur la base des pourcentages de participation actuels et ne reflètent pas l'exercice des droits de vote potentiels représentés par l'engagement de rachat.

Les principes comptables décrits ci-dessus pourraient être revus en fonction des conclusions des travaux en cours de l'IASB sur les instruments remboursables à la juste valeur qui comprennent le traitement des ventes de put à la juste valeur sur intérêts minoritaires.

1.6 Règles comptables et méthode d'évaluation

1.6.1 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

1.6.2 Logiciels et frais de développement

Il s'agit en l'espèce :

- des logiciels ;
- des frais de développement, étant précisé que les frais de recherche ne sont pas immobilisés mais comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus ;

En application de cette norme, les frais de développement sont immobilisés comme des actifs incorporels dès lors que le Groupe peut démontrer :

- son intention d'achever cet actif et sa capacité à l'utiliser ou à le vendre ;
- sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- la disponibilité des ressources pour mener le projet à son terme ;
- qu'il est probable que des avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au Groupe ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Ces immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue, à savoir :

- pour les logiciels : 3 ans ;
- pour les frais de développement, selon la durée économique déterminée pour chaque projet de développement spécifique.

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

1.6.3 Panels

Des règles spécifiques sont appliquées par le Groupe dans le cas des panels : ils désignent les échantillons représentatifs d'individus ou de professionnels interrogés régulièrement sur des variables identiques et qui sont appréhendées par le Groupe suivant leur nature :

- Panel on-line : panel principalement interrogé par ordinateur ;
- Panel off-line : panel principalement interrogé par courrier ou par téléphone.

Les coûts occasionnés par la création et l'amélioration des panels off-line sont comptabilisés en tant qu'actifs et amortis sur la durée de vie estimée des panélistes, à savoir trois ans.

Les coûts générés par la création et l'augmentation de la taille des panels on-line (achat de fichiers, scanning, recrutement des panélistes) font l'objet d'une activation mais dans la mesure où ces panels ne sont pas caractérisés par une durée d'utilité déterminée, en particulier pas d'obsolescence, ils ne sont pas amortis mais sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par an et chaque fois qu'il existe un indice indiquant que ces actifs incorporels ont pu perdre de la valeur.

Les dépenses de maintenance requises ultérieurement sur ces deux types de panels sont inscrites en charges compte tenu de la nature spécifique de ces incorporels et de la difficulté de les dissocier des dépenses engagées pour maintenir ou développer le fonds de commerce généré en interne.

1.6.4 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient, diminuée des amortissements et de toute perte de valeur identifiée.

Les immobilisations corporelles sont composées d'agencements et d'installations, de matériel de bureau et informatique, de mobilier de bureau et de matériel de transport.

Certains éléments de l'actif font l'objet de contrat de location dont Ipsos est preneur. Ces éléments entrent donc dans le champ d'application de la norme IAS 17 relative aux contrats de location.

Selon cette norme, les contrats de location ayant pour effet de transférer substantiellement au preneur tous les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont qualifiés de contrats de location financement.

La valeur des immobilisations faisant l'objet d'un contrat qualifié de contrat de location financement est inscrite à l'actif. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode indiquée ci-dessous. La dette financière correspondante figure au passif du bilan.

Les contrats de location autres que les contrats de location financement sont des contrats de location simple.

Les charges locatives encourues au titre des contrats de location simple sont étalées linéairement sur la durée du contrat de location.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la base des durées d'utilisation estimées :

- agencements et installations : période la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité (dix ans),
- matériel de bureau et informatique : période la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité (de trois à cinq ans),
- mobilier de bureau : période la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité (de neuf ou dix ans),
- matériel de transport : période la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité (cinq ans).

1.6.5 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus et figurent dans le compte de résultat en «charges de financement».

1.6.6 Dépréciation des actifs immobilisés

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », des tests de dépréciation sont pratiqués pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte potentielle de valeur existe, et au moins une fois par an, s'agissant d'actifs incorporels à durée de vie indéterminée (panels on-line) et des goodwill.

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

Lorsque la valeur nette comptable de ces actifs devient supérieure à la valeur recouvrable, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence. La dépréciation, imputée en priorité le cas échéant sur le goodwill, est comptabilisée dans une rubrique spécifique du compte de résultat dès lors que les montants sont significatifs. Les dépréciations éventuellement constatées sur les goodwills ne pourront pas être reprises ultérieurement.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau du plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie auxquelles les actifs peuvent être raisonnablement affectés autrement dit un des 4 secteurs géographiques mentionnés dans la partie information sectorielle. Les goodwills sont ventilés par unités génératrices de trésorerie pour les besoins des tests de dépréciation.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité :

- La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale et est déterminée par référence au prix résultant d'un accord de vente irrévocable, à défaut, au prix constaté sur le marché des études lors de transactions récentes ;
- La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs. Les estimations sont réalisées sur la base de données prévisionnelles provenant de budgets et plans établis par la Direction du Groupe. Le taux d'actualisation retenu intègre le taux de rendement attendu par un investisseur et la prime de risque propre à l'activité du Groupe. Le taux de croissance à l'infini retenu dépend des secteurs géographiques.

1.6.7 Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé et qui inclut les coûts d'acquisition liés. Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers analysés comme « disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur. Les pertes ou gains latents par rapport au prix d'acquisition sont enregistrés dans les capitaux propres jusqu'à la date de cession. Cependant, en cas de dépréciation jugée définitive, le montant correspondant à la perte de valeur est transféré des capitaux propres en résultat, la valeur nette comptable de la participation après dépréciation se substituant au prix d'acquisition.

Pour les actifs financiers cotés sur un marché réglementé, la juste valeur correspond au cours de clôture. Pour les actifs financiers non cotés, la juste valeur fait l'objet d'une estimation. Le Groupe évalue en dernier ressort les actifs financiers à leur coût historique déduction faite de toute perte de valeur éventuelle dans le cas où la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable par une technique d'évaluation.

1.6.8 Actions propres

Les actions Ipsos détenues par le Groupe au comptant et à terme sont comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés, à leur coût d'acquisition. En cas de cession, le produit de la cession est inscrit directement en capitaux propres pour son montant net d'impôt de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

1.6.9 Stocks et travaux en cours

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les travaux en cours sont évalués en tenant compte des coûts directement imputables aux études non terminées à la clôture.

1.6.10 Distinction part courante/non courante

En application de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », une distinction doit être obligatoirement opérée entre les éléments courants et non courants dans le bilan établi conformément aux IFRS. Les actifs et passifs ayant une maturité inférieure à 12 mois à la date de clôture sont en conséquence classés en courants, y compris la part à court terme des dettes financières à long terme, les autres actifs et passifs étant classés en non-courant.

Tous les actifs et passifs d'impôts différés sont présentés sur une ligne spécifique à l'actif et au passif du bilan, parmi les éléments non courants.

L'application d'IAS 1 conduit également à inclure les intérêts minoritaires dans les capitaux propres, la distinction entre la part du Groupe et les intérêts minoritaires étant maintenue dans la présentation au sein des capitaux propres.

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

1.6.11 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est enregistrée au cas par cas, après analyse menée dans le cadre du processus de recouvrement des créances mis en place.

1.6.12 Instruments financiers

Les principes d'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont édictés par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Les informations à fournir et les principes de présentation sont édictés par la norme IAS 32 « Instruments financiers : Informations à fournir et présentation ». Le Groupe a décidé d'appliquer ces normes dès le 1^{er} janvier 2004.

Les actifs et les passifs font l'objet d'une comptabilisation dans le bilan lorsque, et seulement lorsque, le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

- Emprunts

Le jour de leur mise en place, les emprunts sont comptabilisés à leur juste valeur de la contrepartie donnée, qui correspond normalement à la trésorerie reçue, nette des frais d'émission connexes. Par la suite et en l'absence d'une relation de couverture, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Les primes de remboursement et frais d'émission sont ainsi pris en résultat de façon étalée (actuarielle) via la méthode du TIE.

- Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture. Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, la valeur de marché retenue est le prix coté (par exemple futures et options sur marchés organisés). La valorisation des dérivés de gré à gré traités sur des marchés actifs est établie par référence à des modèles communément admis et à des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires. Les instruments traités sur des marchés inactifs sont valorisés selon des modèles communément utilisés et par référence à des paramètres directement observables ; cette valeur est confirmée dans le cas d'instruments complexes par des cotations d'instruments financiers tiers.

Les instruments dérivés dont la maturité est supérieure à douze mois sont présentés en actifs et passifs non courants.

- Trésorerie

La ligne « Trésorerie » inclut les fonds de caisse, les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

1.6.13 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions font l'objet d'une comptabilisation lorsque, à la clôture de l'exercice, le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'événements passés et dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources pour éteindre l'obligation et que le montant peut être évalué de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables. Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent.

Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

1.6.14 Avantages du personnel

Le Groupe offre à ses employés des régimes de retraite qui sont fonction des réglementations et usages en vigueur dans les pays d'exercice de l'activité.

Les avantages procurés par ces régimes relèvent de deux catégories : à cotisations définies et à prestations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes versées à des

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

organismes extérieurs : la charge qui correspond à ces primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice en « charges de personnel », aucun passif n'est inscrit au bilan, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les estimations des obligations du Groupe sont calculées, conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié pour un maintien au sein du Groupe jusqu'au départ à la retraite, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation de personnel. L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chacun des pays concernés.

Les effets cumulés des écarts actuariels sont amortis dès lors que ceux-ci excèdent en fin d'exercice 10 % du montant de l'engagement, ou de la valeur de marché des placements venant en couverture. L'amortissement de ces écarts se fait à compter de l'exercice suivant leur constatation, sur la durée résiduelle moyenne d'activité du personnel concerné.

1.6.15 Paiements fondés sur des actions

Afin d'associer l'ensemble des cadres et des salariés au succès de l'entreprise et à la création de valeur pour l'actionnaire, Ipsos a pour politique de mettre en place des plans d'options ainsi que des plans d'attribution d'actions gratuites.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les services reçus qui sont rémunérés par les plans d'options d'achat ou de souscription d'actions sont comptabilisés en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits. La charge comptabilisée au titre de chaque période correspond à la juste valeur des biens et des services reçus évaluée selon la formule de « Black & Scholes » à la date d'octroi.

Sont pris en compte tous les plans de souscription accordés après le 7 novembre 2002 et qui ne sont pas acquis à la date d'ouverture de la période.

Pour les plans d'attribution d'actions gratuites, la juste valeur de l'avantage octroyé est évaluée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution ajusté de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur (exemple : dividende).

1.6.16 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode bilantielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de la clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôt différé sont, de façon générale, comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles pourront être imputées.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la clôture de chaque exercice et, le cas échéant, réévaluée ou réduite, pour tenir compte de perspectives plus ou moins favorables de réalisation d'un bénéfice imposable disponible permettant l'utilisation de ces actifs d'impôt différé. Pour apprécier la probabilité de réalisation d'un bénéfice imposable disponible, il est notamment tenu compte de l'historique des résultats des exercices précédents, des prévisions de résultats futurs, des éléments non récurrents qui ne seraient pas susceptibles de se renouveler à l'avenir et de la stratégie fiscale. De ce fait, l'évaluation de la capacité du Groupe à utiliser ses déficits reportables repose sur une part de jugement importante. Si les résultats futurs s'avéraient sensiblement différents de ceux anticipés, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la hausse ou à la baisse la valeur comptable des actifs d'impôt différé, ce qui pourrait avoir un effet significatif sur le bilan et le résultat du Groupe.

Les économies d'impôt résultant de la déductibilité fiscale des goodwill dans certains pays sont annulées par la constatation d'impôts différés passifs.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de la clôture.

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

Les impôts différés sont débités ou crédités au compte de résultat sauf quand ils sont relatifs à des éléments reconnus directement en capitaux propres, dans ce cas ils sont comptabilisés en capitaux propres et non au compte de résultat.

1.6.17 Reconnaissance des revenus

Le chiffre d'affaires est reconnu selon la méthode de l'avancement. Le degré d'avancement est déterminé sur une base linéaire en fonction de l'écoulement du temps, c'est-à-dire de façon échelonnée et sur des périodes égales entre la date d'obtention de l'accord du client et la date de présentation des conclusions de l'étude. En effet, le groupe Ipsos considère que cette méthode est bien appropriée aux spécificités de son activité, i.e. la réalisation d'études et que les autres méthodes de reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement ne donneraient pas une meilleure information.

Toutefois, si la méthode linéaire ne devait pas, dans certains cas spécifiques, refléter exactement le pourcentage de réalisation sur la durée de l'étude à la date de clôture, une autre méthode pourrait être retenue pour estimer le montant des produits à comptabiliser à la fin de la période comptable.

Le montant des produits est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir en prenant en compte le montant des remises, rabais et ristournes accordés par l'entreprise.

1.6.18 Définition de la marge brute

La marge brute correspond au chiffre d'affaires duquel sont déduits les coûts directs, autrement dit les coûts externes variables encourus pour la collecte des données (biens et services fournis par des prestataires externes, rémunérations des personnels temporaires payés à la tâche ou au temps passé, sous-traitants pour les travaux sur le terrain).

1.6.19 Définition de la marge opérationnelle

La marge opérationnelle reflète la marge liée aux opérations courantes. Elle comprend la marge brute, les charges administratives et commerciales, le coût des pensions et des retraites, le coût des rémunérations en actions.

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles sont inclus dans les charges opérationnelles et figurent dans le poste « charges générales d'exploitation » du compte de résultat.

1.6.20 Définition des autres produits et charges

Les autres produits et charges comprennent les produits et charges financiers à l'exception de la charge de financement, ainsi que les éléments constitutifs du résultat qui en raison de leur nature, de leur montant ou fréquence ne peuvent être considérés comme faisant partie de la marge opérationnelle du Groupe tels que des coûts de restructuration exceptionnels et des autres produits et charges non courants, correspondant à des événements majeurs, très limités et inhabituels.

1.6.21 Charges de financement

Le coût du financement inclut les charges d'intérêts sur les dettes financières, les variations de juste valeur des instruments financiers de taux et les produits financiers liés à la gestion courante de la trésorerie. Les charges d'intérêts sont reconnues selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui consiste en un étalement actuariel des intérêts et des coûts de transaction sur la durée de l'emprunt.

1.6.22 Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué.

Le résultat par action de base est calculé divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction des actions Ipsos auto-détenues inscrites en diminution des capitaux propres.

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action correspond au nombre d'actions retenu pour le résultat par action de base, majoré du nombre d'actions qui résulterait de la levée durant l'exercice des options de souscription existantes.

Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'actions, avec prise en compte du cours de l'action à la date de clôture de chaque arrêté. En conséquence du cours retenu, les instruments relatifs sont exclus de ce calcul.

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

2 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.1. Mouvements de périmètre de l'exercice 2005

Aucune des acquisitions intervenues sur l'exercice n'est jugée significative car n'impactant pas le total du bilan, du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation du Groupe de plus de 10 %. Les données combinées ne sont pas présentées.

2.1.1. Acquisition de MORI Group Limited

Le 21 octobre 2005, le Groupe Ipsos a acquis 100 % des droits de vote de MORI Group Limited, principale société d'études indépendante au Royaume-Uni. Le prix d'acquisition de la société MORI déterminé sur la base d'une valeur d'entreprise de 88 millions de livres s'analyse de la manière suivante :

montant en millions de livres	
Valeur d'entreprise	88,0
Déficit du fonds de pension (net d'impôt)	(5,9)
Trésorerie et autres éléments d'ajustements	4,7
Frais d'acquisition	1,9
Rachat des minoritaires (40 %) de Test Research	0,5
Prix d'acquisition	89,2

La rémunération des actions MORI a été réalisée pour 4,9 millions de livres (7,1 millions d'euros) par émission de 74 412 titres Ipsos au prix de marché de 95 euros par titre, et pour le solde par paiement en liquidité.

La juste valeur des actifs et passifs acquis pour MORI se décompose de la manière suivante :

montant en millions de livres	
Immobilisations corporelles et incorporelles	3,4
Actifs courants	13,7
Actifs non courants	4,1
Trésorerie	5,7
Total actif (a)	26,9
Provision retraite ⁽¹⁾	(8,5)
Passifs courants	(11,7)
Passifs non courants	(1,4)
Total passif (b) ⁽²⁾	(21,6)
Juste valeur des actifs nets acquis (a) + (b)	5,3
Goodwill	83,9
Prix d'acquisition	89,2

(1) Les engagements de retraite de MORI ont été évalués en fonction de la règle FRS17 et en tenant compte du projet de transfert volontaire des salariés concernés à un régime de pensions à contributions définies, qui doit être réalisé en 2006. Il existe une incertitude sur le nombre de salariés qui acceptent le transfert.

(2) Hors dettes externes MORI remboursées par Ipsos lors de l'acquisition et par ailleurs inclus dans le prix d'acquisition.

Conformément aux principes comptables décrits dans la note 1.3.5 - Goodwills et Regroupements d'entreprise, aucune valeur n'a été allouée à la marque MORI puisque la valeur de l'entreprise acquise repose essentiellement sur des éléments non identifiables tels que le savoir-faire et l'expertise métier des équipes.

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

Les flux d'investissements liés à l'acquisition MORI présentés sur la ligne « acquisition de sociétés et de fonds de commerce consolidés » du tableau de flux de trésorerie s'élèvent à 129 millions d'euros au 31 décembre 2005 et s'analysent de la manière suivante :

	montant en millions de livres	montant en millions d'euros
Rémunération en liquidité payée le 21 octobre 2005 ⁽¹⁾	(81,9)	(121,0)
Rémunération en titres Ipsos	(4,9)	(7,1)
Frais d'acquisition	(1,9)	(2,8)
Païement partiel du déficit du fonds de pension	(4,5)	(6,5)
Trésorerie acquise	5,7	8,4
TOTAL	(87,5)	(129,0)

(1) Le paiement des actions MORI aux anciens actionnaires a été réalisé pour 81,9 millions de livres (121 millions d'euros) le 21 octobre 2005 et pour le solde le 12 janvier 2006 à hauteur de 0,5 million de livres (0,8 million d'euros).

La contribution de MORI au chiffre d'affaires et au résultat net du Groupe Ipsos est respectivement de 17,8 millions d'euros et de 4,9 millions d'euros au 31 décembre 2005.

2.1.2 Autres mouvements de périmètre de l'exercice 2005

Les autres mouvements de périmètre de l'exercice 2005 sont les suivants :

- Acquisition de 100 % de la société Shifrin aux États-Unis (3 février 2005 – montant 5,3 millions d'euros)
- Rachat d'activités de 100 % de la société Descarie au Canada (21 janvier 2005 – montant 1,6 million d'euros)
- Constitution d'Ipsos Philippines aux Philippines,
- Fusion au 1^{er} janvier 2005 des sociétés en Argentine : Socmerc, Ipsos ASI et Novaction Argentine,
- Achats des actifs de la société GDMR, en Chine (1^{er} avril 2005 – montant 0,7 million d'euros),
- Acquisition de 51 % de la société Napoleon Franco en Colombie en juillet 2005,
- Acquisition de 100 % de la société américaine Understanding Unlimited (novembre 2005 – 15,3 millions d'euros),
- Création de la société Ipsos Thailand.

2.2. Mouvements de périmètre de l'exercice 2004

Les mouvements de périmètre de l'exercice 2004 sont les suivants :

- Acquisition au 1^{er} janvier 2004 de 51 % de la société Active Insights en Corée, renommée Ipsos Korea,
- Acquisition au 1^{er} janvier 2004 des minoritaires des sociétés Ipsos Imri holding (60 %) et Ipsos Sweden (49 %),
- Restructuration au 1^{er} janvier 2004 des activités Ipsos Interactive Services : Ipsos SA porte sa participation dans la société NMR de 40 % à 60 %, puis apport de cette participation à la société IAPS. A la suite de ces apports, IAPS détient 100 % d'Ipsos NMR et Ipsos SA détient 63,6 % d'IAPS.
- Acquisition au 1^{er} janvier 2004 des minoritaires de Novaction Australasia : 50 %,
- Acquisition au 1^{er} janvier 2004 des minoritaires de Novaction Italie : 20 %,
- Ipsos Australia acquiert les actifs de la société TQA Research Pty au 1^{er} juillet 2004,
- Acquisition au 1^{er} octobre 2004 des sociétés Japan Statistics Research Co Ltd (JSR) et Japan Marketing Operations KK (JMO) au Japon : 100 %.
- Acquisition au 1^{er} juillet 2004 d'Ipsos Puerto Rico (51 %) et achat de 19 % supplémentaires dans Ipsos Costa Rica.
- Fusion des sociétés Ipsos Taïwan et Ipsos Partner.

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

2.3 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2005

Les entreprises incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés consolidées par intégration globale

Entreprises consolidées	Forme	% d'intérêts	Pays	Adresse	N° Siren
Ipsos	SA	consolidante	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris	304 555 634
Ipsos Access Panel Holding	Soc.Civile	100	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris	401 768 908
Ipsos Group	GIE	100	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris	401 615 608
Ipsos France	SAS	99,99	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris	392 901 856
Ipsos Médias	SAS	99,81	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris	334 068 129
Ipsos Public Affairs	SAS	99,62	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris	317 839 959
Ipsos Opérations	SA	99,96	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris	315 105 502
Ipsos Loyalty	SA	99,85	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris	391 307 329
Ipsos Santé	SNC	100	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris	333 925 824
Ipsos Music	SA	100	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris	422 743 450
Ipsos Insight	SA	99,97	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris	712 047 265
Ipsos Stat	SA	50,99	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris	401 595 939
IMS	SA	99,98	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris	348 983 842
Popcorn	SNC	49,99	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris	377 678 289
Sysprint	SARL	99,98	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris	384 721 346
Ipsos ASI	SA	99,98	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris	387 725 245
Ipsos Observer	SA	99,99	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris	392 901 856
Ipsos Novaction	SA	100	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris	722 003 209
Ipsos Brussels	SA	85,6	Belgique	243 boulevard Sylvain Dupuis 1070 Bruxelles	
Inra Belgium	SA	100	Belgique	159-165 avenue de la couronne B1050 Bruxelles	
Ipsos UK	Ltd Co.	100	GB	Elmgrove Road Harrow HA1 2QG	
Pricesearch	Ltd Co	100	GB	Elmgrove Road Harrow HA1 2QG	
CatiCentre	Ltd. Co	100	GB	Elmgrove Road Harrow HA1 2QG	
Ipsos Insight	Ltd. Co	100	GB	Elmgrove Road Harrow HA1 2QG	
Ipsos Access Panel UK	Ltd. Co	100	GB	Elmgrove Road Harrow HA1 2QG	
Ipsos interactive services	Ltd. Co	63,6	GB	Elmgrove Road Harrow HA1 2QG	
Research in Focus	Ltd. Co	100	GB	Lovel Road, Winkfield, Berkshire SL4 2ES	
Novaction UK	Ltd. Co	100	GB	114A High Street, Eton, Windsor, Berkshire SL4 6AN	
Ipsos Health	Ltd. Co	50,01	GB	Elmgrove Road Harrow HA1 2QG	
Mori Ltd	Ltd	100	GB	79-81 Borough Road - SE1 1FY London	
Mori irland	Ltd	100	GB	79-81 Borough Road - SE1 1FY London	
Test research	Ltd	100	GB	79-81 Borough Road - SE1 1FY London	
Mori Group	Ltd	100	GB	79-81 Borough Road - SE1 1FY London	
Mori Holding	Ltd	100	GB	79-81 Borough Road - SE1 1FY London	

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

Entreprises consolidées	Forme	% d'intérêts	Pays	Adresse	N° Siren
PR Test limited	Ltd	100	GB	79-81 Borough Road - SE1 1FY London	
Mori Financials	Ltd	100	GB	79-81 Borough Road - SE1 1FY London	
Markets Dynamics	Ltd	100	GB	79-81 Borough Road - SE1 1FY London	
Ipsos Gmbh	Gmbh	100	Allemagne	Langelohstrasse 134, 2 000 Hambourg 53	
Ipsos Phone	Gmbh	100	Allemagne	Langelohstrasse 134, 2 000 Hambourg 53	
Ipsos Loyalty	Gmbh	100	Allemagne	Kuuckhoffstrasse 55, 13156 Berlin	
Ipsos Access Panel Germany	Gmbh	100	Allemagne	Hobeluftchaussee 112, 20 244 Hambourg	
Novaction MMD	Gmbh	100	Allemagne	Waidmannstrasse 2, 60596 Frankfurt	
Sample KG	Gmbh	100	Allemagne	Papenkamp 2-6 D23879 Mölln	
Trendtest	Gmbh	100	Allemagne	Kolonnenstrasse 26, 2,Hof,1,OG 10829 Berlin	
Sample QM	Gmbh	100	Allemagne	Papenkamp 2-6 D23879 Mölln	
Sample Gmbh	Gmbh	100	Allemagne	Papenkamp 2-6 D23879 Mölln	
Forshung und Entwicklung	Gmbh	100	Allemagne	Langelohstrasse 134 22549 Hamburg	
Ipsos	SRL	100	Italie	10 Via Crocefisso, 20 122 Milano	
Ipsos Operations	SRL	100	Italie	10 Via Crocefisso, 20 122 Milano	
ipsos ASI Italy	SRL	100	Italie	10 Via Crocefisso, 20 122 Milano	
Ipsos Novaction Italia	SRL	100	Italie	Viale Lombardia, N2o 20131 Milano	
Ipsos Public Affairs	SRL	65	Italie	Via Mauro Macchi 61, 20124 Milano	
Ipsos-Szonda	Sté hongroise	50,1	Hongrie	1081 Budapest Köztársaság tér 3	
Demoskop sp z.o.o.	Ltd	100	Pologne	Pulawska 39/4, Varsaw	
Ipsos Polska	Ltd	100	Pologne	Ul,Pulawska 39/4 Warsaw 02,508	
ICEE Polska	Ltd	100	Pologne	Ul,Pulawska 39/4 Warsaw 02,508	
Ipsos Interactiv	Ltd	63,6	Roumanie	Str I.C. Bratianu, bl A1, sc A, ap8, Jud Arges Pitesti	
NMR AB	Ltd	100	Suède	Landsvägen 52, 172 63, Malmö	
IMRI Holding AB	Ltd	100	Suède	Landsvägen 52, 172 63, Malmö	
IMRI AB	Ltd	100	Suède	Landsvägen 52, 172 63, Malmö	
Ipsos Eureka AB	Ltd	100	Suède	Box 6733 113 85 Stockholm	
Intervjubolaget	Ltd	100	Suède	Strengbergsgatan 2 871 33 hârnosand	
Ipsos Sweden AB	Ltd	100	Suède	Landsvagen 52-5-17263 Sundbyberg	
Ipsos ASI AB	Ltd	100	Suède	Landsvagen 52-5-17263 Sundbyberg	
Ipsos Central Eastern Europe ICEE	Ltd	100	Russie	16/23 Tverskaya-Yamskaya 125 047 Moscow	
Ipsos Ceska Republika s.r.o	Ltd	100	Rep. Tchèque	Skolska 32 11000 Praha 1	
Ipsos Ukraine	Ltd	100	Ukraine	17 Reitarka street, 01034 Kyiv	
Ipsos Operaciones	SA	100	Espagne	Calle Alcalá, 96 28 009 Madrid	
Ipsos Investigacion de Merc.	SA	100	Espagne	Avenida de Burgos, 12 28 036 Madrid	
Ipsos Estudios internacionales	SA	85	Espagne	C/Alberto Aguilera 7-5 ° Izq 28015 Madrid	
Ipsos USA	Inc.	100	USA	333 W. Wacker Drive Chicago, Illinois 60611	
Ipsos America	Inc.	100	USA	301, Merrit 7, Norwalk, CT 06851	
Ipsos Qualitative Inc	Inc.	100	USA	615 Elsinore Place, Cincinnati, Ohio 45202	
Ipsos ASI	Inc.	100	USA	301, Merrit 7, Norwalk, CT 06851	
Ipsos Insight Inc.	Inc.	100	USA	100 Charles Lindbergh Blvd NY 11553 Uniondale	

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

Entreprises consolidées	Forme	% d'intérêts	Pays	Adresse	N° Siren
Ipsos-Reid Public Affairs	Inc.	100	USA	1101 Connecticut Avenue NW Suite 200, Washington, DC 20036	
Ipsos FMC Inc	Inc.	100	USA	3130 Crow canyon Place, suite 400, San Ramon, CA 94583	
Ipsos Insight Corp	Inc.	100	USA	Suite 1100, 1199 West hastings Street, Vancouver, V6E 3T5	
Ipsos Loyalty Inc.	Inc.	100	USA	305 Route seventeen Paramus New jersey 07652	
Ipsos Shifrin	Inc.	100	USA	10 East 21st Street New York, New York 10010	
Ipsos Reid Lt partner	Ltd	100	Canada	Suite 1100, 1199 West hastings Street, Vancouver, V6E 3T5	
Ipsos Canada	Ltd	100	Canada	245 Victoria Avenue, Suite100, Westmount, Quebec H3Z 2M6	
Ipsos ASI	Ltd	100	Canada	245 Victoria Avenue, Suite100, Westmount, Quebec H3Z 2M6	
Ipsos Reid Corp	Inc	100	Canada	Suite 1100, 1199 West hastings Street, Vancouver, V6E 3T5	
Ipsos NPD Canada	Inc	100	Canada	240 Duncan Mill Road ON M3B 3R6 Toronto	
Ipsos Descarrie	Inc	100	Canada	1440 Ste Catherine Street West, suite 555 Montreal Qubec H3G 1R8	
Ipsos Portugal	LDA	100	Portugal	Rua Carlos Malheiro Dias, 11 1700 Lisboa	
Ipsos Latin America	BV	100	Pays-Bas	Koningslaan 34 1075 aAD Amsterdam	
Novaction Argentina	SA	100	Argentine	Conesa 2046 - Buenos Aires 1248	
Mora Consultoria		100	Argentine	Vuelta de Obligado 1947 - 3° Piso, Capital Federal C 1428 ADC	
Geomedia		100	Argentine	Juramento 1099 Buenos Aires	
Process & Line		50	Argentine	Avenida Santa Fe 5210 - 1° Piso Buenos Aires	
Novaction Brazil	LDA	100	Brésil	Av. 9 de Juuhlo, 5017 Conj. 111 CEP 01407-200 Sao Paolo	
Metrica Brazil	LDA	100	Brésil	Av. 9 de Juuhlo, 5017 Conj. 111 CEP 01407-200 Sao Paolo	
Ipsos Marplan	Ltda	100	Brésil	Praça Ramos de Azevedo 206-13°andar, 01037-010 Sao Paulo	
Ipsos Opinion Brazil	LDA	80	Brésil	Av. 9 de Juuhlo, 5017 Conj. 111 CEP 01407-200 Sao Paolo	
Novaction Mexico	SA	100	Mexique	Insurgentes Sur 933 Piso 5, Colonia Naploes, Mexico (DF)	
Metrica Mexico	SA	100	Mexique	Insurgentes Sur 933 Piso 5 mexico (DF) Colonia Naploes	
Ipsos Bimsa	SA	50	Mexique	Sofocles #118, col. Palanco, CP11560 Mexico (DF)	
Fiel Research de Mexico	SA	50	Mexique	Sofocles #118, col. Palanco, CP11560 Mexico (DF)	
Ipsos Andina		62	Colombie	Carrera 19, Nro 84-51 Nivel 2, Santa Fe de Bogota	
Napoleon Franco		50	Colombie	Carrera 13 No. 78-57, Bogota, D.C.	
Ipsos ASI Venezuela		100	Venezuela	La estancia, Centro comercial Ciudad Tamanaco Torre B Chuao Caracas	
Ipsos Costa Rica		36	Costa Rica	Rampa del hospital Calderon Cuardia 125 oeste San José Barrio Otoya	
Ipsos Puerto Rico		26	Puerto Rico	Calle Fernando Calder #463 San Juan, 00918	
Ipsos Chile Inversiones	Ltda	100	Chili	Miraflores 222, piso 11 - 6500786 Santiago	
Ipsos Search Marketing SA	Ltda	50	Chili	Avda. Francisco Bilbao 2841, Providencia Santiago	
Ipsos Hong kong	Ltd	100	Hong-Kong	540 King's road. North Point	
Ipsos China		60	China	2 Chang Zi Street West, Mentougou District, Beijing	
Ipsos Asia		100			
Ipsos Beijing Market Survey		60	Chine	12/F, Union plaza, N°20 Chao Wai DA Jie, Chaoyang district, Beijing	
Ipsos singapore		100	Singapour	541 Orchard Road, #15-01 Liat Towers 238881 Singapore	
Ipsos Novaction KK		100	Japon	Toen Building 31, Daikyo-Cho-Shunjuku-Ku Tokyo 160	
Ipsos Japan Statistics Research Ltd		100	Japon	3-5-8 Nakameguro, Meguro-Ku, Tokyo 1530061	
Ipsos Japan Marketing		100	Japon	3-5-8 Nakameguro, Meguro-Ku, Tokyo 1530061	
Ipsos Japan Holding		100	Japon	5-8 Nakameguro 3-chome, Meguro-ku, Tokyo	
Ipsos Taiwan		100	Taiwan	Kee lung road Taipei	

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

Entreprises consolidées	Forme	% d'intérêts	Pays	Adresse	N° Siren
Ipsos Philippines	Inc	100	Philippines	122 Valero street, Makati City	
Ipsos Korea		51	Corée	Woori B/D,26-12 Jamwon-Dong, Seocho-Gu, Seoul 137-903	
Ipsos Thailand		60	Thaïlande	Unit 16-01, 16-02B 16th F1. Times square Building 246 Sukhumvit 12-14, Klongtoey Bangkok 10110	
Ipsos Australia PTY	PTY Ltd	100	Australie	Level 2,1 Mc Laren Street, 2060 North Sydney	
Novaction Australasia	PTY Ltd	100	Australie	Level 2,1 Mc Laren Street, 2060 North Sydney	
I view	PTY Ltd	100	Australie	Level 2,1 Mc Laren Street, 2060 North Sydney	
AGB Stat Ipsos		37,47	Liban	13 Youssef Karam Street, Sin-el-Fil, BP 55103 Beyrouth	
Ipsos Stat		50,49	Bahrein	City Centre, government avenue, Bldg 203 Manama	
Ipsos Stat KSA		30,6	Arabie Saoudite	Yamamah Bldg, Tahlia Str. Jeddah	
Ipsos Stat		24,99	Liban	13 Youssef Karam Street, Sin-el-Fil, BP 55103 Beyrouth	
Ipsos Stat		24,99	Syrie	MazzeH Highway, Mouhafaza, Building 6, Damas	
Ipsos Stat		24,99	Jordanie	Wasfi Al-Tal Street, Tabba' Group Commercial Complex Amman 11183	
Ipsos Stat		24,99	Emirats	Cheick Zayed Road, Bourj Al Salam, Office 202, Dubaï	
Ipsos Stat		24,99	Koweït	Salhya Shuada'a Str P.O Box 22417 -13085 Safat	
Ipsos Antilles		45,9	Antilles	Habitation desfourneaux 97212 Saint Joseph La Martinique	
Ipsos Océan indien		25,3	La réunion	12,rue de Nice 97400 La Réunion	
Ipsos Dom		51	Antilles	Habitation desfourneaux 97212 Saint Joseph La Martinique	
Ipsos CCA		51	République Dominicaine	Isabel la Catolica, 151 Altos, Zona colonial, Santo Domingo DN	
Ipsos Dominicana		45,9	République Dominicaine	Isabel la Catolica, 151 Altos, Zona colonial, Santo Domingo DN	

Société consolidée par mise en équivalence

Entreprises consolidées	Forme	% d'intérêts	Pays	Adresse	N° Siren
Espace TV Communication	SA	28	France	30, rue d'Orléans 92200 Neuilly-sur-Seine	

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

3 INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe Ipsos est entièrement dédié à une seule activité : les études par enquête. Compte tenu de la nature des services fournis, l'exposition du Groupe en termes de risque et les attentes en termes de rentabilité sont considérés comme homogènes.

L'analyse de son activité s'effectue donc par zones géographiques qui constitue ainsi le premier niveau d'information sectorielle au sens d'IAS 14 « information sectorielle ». Les zones géographiques sont définies en 4 secteurs : l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, et le reste du monde comprenant le Moyen-Orient et l'Asie-Pacifique et les frais centraux.

Les opérations commerciales inter secteurs sont réalisées sur une base de marché, à des termes et conditions similaires à ceux qui seraient proposés à des tierces parties.

Exercice clos le 31 décembre 2005

Zones	Europe	Amérique du Nord	Amérique latine	Reste du monde	Éliminations	Total
Chiffre d'affaires						
Ventes à des clients externes	331 162	242 571	69 432	74 814	-	717 979
Ventes inter-secteurs	7 057	2 178	3 035	3 549	(15 819)	-
Total	338 219	244 749	72 467	78 363	(15 819)	717 979
Marge opérationnelle	26 081	26 017	10 290	1 534	-	63 922
Autres charges et produits, nets	-	-	-	-	-	2 314
Charges de financement	-	-	-	-	-	(10 417)
Impôts	-	-	-	-	-	(18 300)
Résultat net						37 519
Goodwills	235 091	250 148	34 924	55 545	-	575 708
Panels on-line	447	3 169	-	-	-	3 616
Autres actifs sectoriels	196 349	98 797	32 885	78 707	-	406 738
Participation dans les entreprises associées	-	-	-	-	-	299
Actifs d'impôts	-	-	-	-	-	11 510
Actif total	-	-	-	-	-	997 871
Passifs sectoriels	134 553	49 694	14 210	92 256	-	290 713
Dettes financières	-	-	-	-	-	268 915
Passifs d'impôts	-	-	-	-	-	23 310
Capitaux propres	-	-	-	-	-	414 933
Passif total	-	-	-	-	-	997 871
Investissements	(4 473)	(4 012)	(1 679)	(1 755)	-	(11 919)
Dotations aux amortissements	(4 875)	(4 317)	(980)	(1 188)	-	(11 360)

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

Exercice clos le 31 décembre 2004

Zones	Europe	Amérique du Nord	Amérique latine	Reste du monde	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires						
Ventes à des clients externes	299 839	209 004	51 274	44 517		604 634
Ventes inter-secteurs	7 027	1 182	2 043	2 132	(12.384)	-
Total	306 866	210 186	53 317	46 649	(12.384)	604 634
Marge opérationnelle	16 856	23 409	8 538	2 131	-	50 934
Autres charges et produits, nets	-	-	-	-	-	(3 821)
Charges de financement	-	-	-	-	-	(8 151)
Impôts	-	-	-	-	-	(12 979)
Résultat net						25.983
Goodwills	108 260	185 646	27 169	47 189		368 264
Panels on-line	318	2. 121	-	-		2 439
Autres actifs sectoriels	150 175	77 676	22 762	42 568	-	293 181
Participation dans les entreprises associées	-	-	-	-	-	288
Actifs d'impôts	4 567	4 760	237	4 107	-	13 671
Actif total	-	-	-	-	-	677 843
Passifs sectoriels	110 915	34 001	11 699	77 095	-	233 710
Dettes financières	-	-	-	-	-	191 662
Passifs d'impôts	-	-	-	-	-	19 039
Capitaux propres	-	-	-	-	-	233 432
Passif total	-	-	-	-	-	677 843
Investissements	(6 506)	(5 250)	(370)	(1 193)	-	(13 319)
Dotations aux amortissements	(5 685)	(5 314)	(441)	(881)	-	(12 321)

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

4 COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 Coûts directs

montant en milliers d'euros	31/12/2005	31/12/2004
Masse salariale des enquêteurs	(92 234)	(85 597)
Autres coûts directs	(193 871)	(163 582)
TOTAL	(286 105)	(249 179)

4.2 Autres produits et charges

montant en milliers d'euros	31/12/2005	31/12/2004
Plus ou moins-values de cession suite à mise au rebut des agencements et indemnité de rupture, frais de remise en état des agencements suite au déménagement du siège à Gentilly	-	(3 138)
Honoraires liés à un litige sur acquisition	(340)	-
Produits financiers sur placements ⁽¹⁾	588	1 521
Résultat net de change	3 496	(2 204)
Frais d'acquisition non aboutie	(1 430)	-
TOTAL	2 314	(3 821)

(1) Dont 519 588 euros d'intérêts IPF au 31 décembre 2005.

4.3 Impôts courants et différés

Intégration fiscale des sociétés françaises :

En vertu d'une adhésion, pour une durée de 5 exercices, en date du 30 octobre 1997, le groupe fiscal suivant a été formé, puis reconduit depuis :

- Société "tête de groupe fiscal" : Ipsos,
- Filiales intégrées fiscalement : Ipsos Média, Ipsos Public Affairs, Ipsos Operations, Ipsos France, Ipsos Insight, Ipsos Loyalty, IMS SA, Sysprint, IPSOS ASI, Ipsos Music, Novaction SA, Ipsos Observer et IAP Holding.

Ainsi le résultat d'ensemble des sociétés incluses dans ce périmètre fiscal fait l'objet d'une imposition unique (impôt sur les sociétés).

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE**4.3.1 Rapprochement entre le taux légal d'impôt en France et le taux d'impôt effectif du Groupe**

Le rapprochement entre le taux légal d'imposition en France et le taux effectif constaté est le suivant :

montant en milliers d'euros	31/12/2005	31/12/2004
Résultat avant impôt	55 808	38 962
Taux légal d'imposition applicable aux sociétés françaises	34,93 %	35,43 %
Charge d'impôts théorique	(19 494)	(13 804)
Impact des différences de taux d'imposition et contributions spécifiques	(130)	(443)
Différences permanentes	1 552	101
Utilisation de pertes fiscales non préalablement activées	307	1 945
Effet des pertes fiscales de l'exercice non activées	(416)	(663)
Autres	(119)	(113)
Impôt total comptabilisé	(18 300)	(12 979)
Taux d'impôt effectif	(32,79 %)	(33,31 %)

4.3.2 Ventilation du solde net des impôts différés

montant en milliers d'euros	31/12/2005	31/12/2004
Impôts différés sur :		
Goodwill	(16 969)	(11 792)
Méthode de reconnaissance des revenus et des coûts	(4 681)	(1 096)
Provisions	2 674	2 739
Différences de change	-	(390)
Immobilisations	965	(229)
Provisions pour retraite	3 752	538
Charges à payer au personnel	1 148	878
Déficits fiscaux reportables ⁽¹⁾	3 233	3 824
Autres éléments	(327)	(799)
Solde net des impôts différés actifs et passifs	(10 204)	(6 327)
Impôts différés actifs	9 382	10 077
Impôts différés passifs	(19 586)	(16 404)
Solde net des impôts différés	(10 204)	(6 327)

(1) Au 31 décembre 2005, les impôts différés activables sur les déficits fiscaux reportables s'élèvent à 4,5 millions d'euros. Des impôts différés actifs sur ces déficits reportables n'ont pas été reconnus à hauteur de 1.2 million d'euros dans la mesure où à ce jour, leur récupération apparaissait peu probable à court terme. Les impôts différés reconnus sur les déficits reportables qui s'élèvent à 3.2 millions d'euros concernent uniquement des déficits indéfiniment reportables sur des sociétés pour lesquelles des projections démontrent que leur récupération sera réalisée entre un an et cinq ans.

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

4.4 Résultat net par action

Deux types de résultat par action sont présentés au compte de résultat : le résultat de base et le résultat dilué. Le nombre d'actions retenu découle des calculs suivants :

	Exercice 2005		Exercice 2004	
	nombre d'actions	Nombre moyen pondéré d'actions	Nombre	Nombre moyen pondéré d'actions
Solde clôture précédente	7 099 418	7 099 418	7 047 957	7 047 957
Levée d'options	42 006	21 241	51 461	24 257
Augmentation de capital en numéraire	1.250 000	208 333		
Rémunération de l'apport d'actions Mori	74 412	6 201		
Actions propres ⁽¹⁾	(568 202)	(576 935)	(579 797)	(579 797)
Nombre d'actions servant au calcul du résultat de base par action	7 897 634	6 758 258	6 519 621	6 492 417
Nombre d'actions supplémentaires à créer au titre des instruments dilutifs pour la période (voir note 6.4)	167 572	167 572	51 487	51 487
Nombre d'actions servant au calcul du résultat dilué par action	8 065 206	6 925 830	6 571 108	6 543 904

(1) Dont principalement le solde des 577 320 actions propres achetées à terme par Ipsos et déjà payées en couverture des options d'achat d'actions attribuées le 9 juillet 2002 dans le cadre de l'opération Ipsos Partnership Fund.

4.5 Dividendes payés et proposés

La Société a pour politique de payer les dividendes au titre d'un exercice en totalité en juillet de l'année suivante. Les montants par action payés et proposés sont les suivants :

Au titre de l'exercice	Dividende net par action (en €)	Avoir fiscal par action (en €) ou réfaction de 40 % (2005) 50 % (2004)	Revenu réel par action (en €)
2005⁽¹⁾	1,00	0,40	1,40
2004	0,90	0,45	1,35
2003	0,85	0,425	1,275

(1) Distribution proposée à l'Assemblée du 31 mai 2006 pour un montant total de 8 465 836 euros.

5 BILAN

5.1 Tests de valeur des goodwill

La valeur d'utilité des goodwill est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés. Des tests de valeurs des goodwill sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) : Europe, Amérique du Nord, Amérique latine, Asie-Pacifique et Moyen-Orient, selon la méthode des DCF (discounted cash-flows). Ce modèle tient compte au 31 décembre 2005 du business plan des secteurs pour la période 2006-2009.

Au 31 décembre 2005, sur la base des évaluations internes réalisées, la Direction d'Ipsos a conclu que la valeur recouvrable des goodwill allouée à chaque unité génératrice de trésorerie excédait leur valeur comptable.

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

Les principales hypothèses utilisées pour les tests de valeur des goodwills alloués à chaque unité génératrice de trésorerie s'établissent comme suit au 31 décembre 2005 :

Unités génératrices de trésorerie	Valeur Brute des goodwills	Taux de croissance sur la période 2006-2009	Taux de croissance à l'infini au delà de 2009	Taux d'actualisation après impôt	Taux d'actualisation avant impôt
Europe	235 091	4,0 %	2,0 %	8,7 %	12,5 %
Amérique latine	34 924	10,0 %	3,0 %	13,5 %	19,0 %
Amérique du Nord	250 149	7,0 %	3,0 %	8,0 %	11,7 %
Asie - Pacifique	54 526	8,0 %	3,0 %	8,9 %	11,4 %
Moyen-orient	1 018	10,0 %	3,0 %	10,1 %	10,9 %
TOTAL	575 708				

5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Mouvements de l'exercice 2005

montant en milliers d'euros	01/01/2005	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre et de change	Reclassements et mouvements divers	31/12/2005
Goodwills ⁽¹⁾	368 264	165 685	(74)	41 833	-	575 708
Panels ⁽²⁾	9 859	1 638	-	1 627	-	13 124
Autres immobilisations incorporelles	26 891	2 957	(100)	1 304	1 441	32 493
Constructions et terrains	3 756	-	-	21	(85)	3 692
Autres immobilisations corporelles ⁽³⁾	65 834	7 499	(1 486)	17 934	(342)	89 439
Valeur brute	474 604	177 779	(1 660)	62 719	1 014	714 456
Goodwills	-	-	-	-	-	-
Panels ⁽²⁾	(6 385)	(415)	-	(988)	-	(7 788)
Autres immobilisations incorporelles	(19 184)	(3 331)	25	(836)	(860)	(24 186)
Constructions et terrains	(1 277)	-	-	(7)	14	(1 270)
Autres immobilisations corporelles ⁽³⁾	(47 719)	(8 206)	1 010	(11 320)	(11)	(66 246)
Amortissement et dépréciation	(74 565)	(11 952)	1 035	(13 151)	(857)	(99 490)
Valeur nette	400 039	165 827	(625)	49 568	157	614 966

(1) Le poste « Variations de périmètre et de change » des mouvements de goodwill sur l'exercice 2005 pour 41,8 millions d'euros correspond uniquement à des variations de change.

(2) Dont valeur nette des panels on-line de 3,6 millions d'euros au 31 décembre 2005.

(3) La valeur nette des immobilisations liées aux contrats de location financement s'élève à 1,6 million d'euros au 31 décembre 2005.

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

Mouvements de l'exercice 2004

montant en milliers d'euros	01/01/2004	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre et de change	Reclassements et mouvements divers	31/12/2004
Goodwills ⁽¹⁾	359 546	21 073	(43)	(12 358)	46	368 264
Panels ⁽²⁾	7 822	2 441	-	(404)	-	9 859
Autres immobilisations incorporelles	23 616	3 658	(425)	253	(211)	26 891
Constructions et terrains	-	-	(28)	3 784	-	3 756
Autres immobilisations corporelles ⁽³⁾	65 035	7 595	(5 963)	(509)	(324)	65 834
Valeur brute	456 019	34 767	(6 459)	(9 234)	(489)	474 604
Goodwills	-	-	-	-	-	-
Panels ⁽²⁾	(5 566)	(1 195)	68	308	-	(6 385)
Autres immobilisations incorporelles	(15 784)	(3 917)	412	(78)	183	(19 184)
Constructions et terrains	-	(14)	-	(1 263)	-	(1 277)
Autres immobilisations corporelles ⁽³⁾	(46 346)	(6 773)	4 666	406	328	(47 719)
Amortissement et dépréciation	(67 696)	(11 899)	5 146	(627)	511	(74 565)
Valeur nette	388 323	22 868	(1 313)	(9 861)	22	400 039

(1) Le poste « Variations de périmètre et de change » des mouvements des goodwills sur l'exercice 2004 pour (12.4 millions d'euros) correspond uniquement à des variations de change.

(2) Dont valeur nette des panels on-line de 2,4 millions d'euros au 31 décembre 2004.

(3) La valeur nette des immobilisations liées aux contrats de location financement s'élève à 2,6 millions d'euros au 31 décembre 2004.

5.3 Participation dans les entreprises associées

Informations sur la participation dans Espace TV communication

montant en milliers d'euros	Exercice 2005	Exercice 2004
Valeur brute au 1^{er} janvier	288	287
Quote-part de résultat	11	1
Valeur brute au 31 décembre	299	288
Contribution aux capitaux propres (résultat inclus)	127	116

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

5.4 Autres actifs financiers non courants

Mouvements de l'exercice 2005

montant en milliers d'euros	01/01/2005	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre, reclassement, et écart de change	31/12/2005
Prêts	3 435	271	(2 815)	(223)	668
Autres actifs financiers	3 667	730	(652)	381	4.126
Valeurs brutes	7 102	1 001	(3 467)	158	4 794
Provision sur prêts	(171)	-	-	(158)	(329)
Dépréciation des autres actifs financiers	(20)	(3)	4	(218)	(237)
Dépréciations	(191)	(3)	4	(376)	(566)
Valeur nette	6 911	998	(3 463)	(218)	4 228

Mouvements de l'exercice 2004

montant en milliers d'euros	01/01/2004	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre, reclassement, et écart de change	31/12/2004
Prêts	485	258	(141)	2 833	3 435
Autres actifs financiers	3 047	392	(597)	825	3 667
Valeurs brutes	3 532	650	(738)	3 658	7 102
Provision sur prêts	(254)	-	-	83	(171)
Dépréciation des autres actifs financiers	(39)	-	-	19	(20)
Dépréciations	(293)	-	-	102	(191)
Valeur nette	3 239	650	(738)	3 760	6 911

5.5 Créances clients nettes

montant en milliers d'euros	31/12/2005	31/12/2004
Valeur brute	246 062	190 653
Dépréciation	(4 745)	(3 934)
Valeur nette	241 317	186 719

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

5.6 Autres actifs courants

montant en milliers d'euros	31/12/2005	31/12/2004
Avances et acomptes versés	1 900	263
Créances sociales	714	510
Créances fiscales	11 848	9 414
Charges constatées d'avance	9 779	5 698
Débiteurs divers net	12 960	13 250
TOTAL	37 201	29 135

Tous les autres actifs courants ont une échéance inférieure à 1 an.

5.7 Capital émis et réserves

Le capital d'Ipsos est composé d'une seule catégorie d'actions ordinaires, d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Au bout de deux ans de détention au nominatif, elles bénéficient d'un droit de vote double.

A l'ouverture de l'exercice 2005, le nombre d'actions émises et intégralement libérées était de 7 099 418.

Le 5 novembre 2005, Ipsos a procédé à une augmentation de capital en numéraire de 1 250 000 actions à la suite de l'acquisition de MORI, afin de permettre un renforcement des fonds propres de 115 millions d'euros.

Les frais d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission pour leurs montants nets d'impôts, soit 1,9 million d'euros correspondant aux frais bruts pour 2,9 millions d'euros et une économie d'impôts de 1 million d'euros.

Par ailleurs, 74 412 actions ont été émises en rémunération partielle de l'apport de MORI.

Enfin, la société a mis en place plusieurs plans d'options dont les caractéristiques sont décrites dans la note 3.3.6.4 Les levées d'options ont conduit à la création de 42 006 actions au cours de l'exercice.

Le capital au 31 décembre 2005 est composé de 8 465 836 actions.

Le nombre de titres d'autocontrôle est indiqué en note 4.4 Ils ne donnent pas le droit à dividende.

Les écarts de conversion correspondent à l'enregistrement des écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères.

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

5.8 Dette financière nette

5.8.1 Dette financière nette par échéance

Emprunts portant intérêts	Solde au 31/12/05	Taux d'intérêt				Solde au 31/12/04			
			inf. à 1 an	entre 1 et 5 ans	sup. à 5 ans		inf. à 1 an	entre 1 et 5 ans	sup. à 5 ans
Emprunt obligataire ⁽¹⁾⁽²⁾	77 013	5,88 %	1 155	43 347	32 511	65 010		27 259	37 751
Emprunts auprès des établissements de crédit	185 304	Libor + 0,75 Euribor + 0,35 à 0,90	6 229	103 972	75 103	108 617	10 619	97 998	
Autres dettes financières ⁽³⁾	2 156	-	1 860	296		4 348	4 348		
Intérêts courus sur dettes financières	1 680	-	1 680			389	389		
Concours bancaires courants	2 762	-	2 762			13 314	13 314		
Total A	268 915		- 13 686	147 615	107 614	191 678	28 670	125 257	37 751

Trésorerie	Solde au 31/12/05	Taux d'intérêt				Solde au 31/12/04			
			inf. à 1 an	entre 1 et 5 ans	sup. à 5 ans		inf. à 1 an	entre 1 et 5 ans	sup. à 5 ans
Placements à court terme dans des instruments monétaires	25 197		25 197	-	-	1 504	1 504	-	-
Disponibilités	56 965		56 965	-	-	30 933	30 933	-	-
Total B	82 162		82 162			32 437	32 437		

ENDETTEMENT NET (A - B)	186 753		(68 476)	147 615	107 614	159 241	(3 767)	125 257	37 751
------------------------------------	----------------	--	-----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	---------------

(1) En mai 2003, une émission obligataire à dix ans d'un montant de 90 millions de dollars a été réalisée et placée sur le marché privé auprès des compagnies d'assurance américaines. Des swaps de taux d'intérêt de même échéance ont été mis en place afin de couvrir les échéances bi-annuelles de paiement des intérêts. Compte tenu des conditions posées par IAS 39, ceux-ci n'ont pas été classés en instruments de couverture et leur juste valeur est passée en résultat dans les charges de financement. Au 31 décembre 2005, les encours de swaps de taux étaient de 30 800 000 USD (valeur de marché = 1 173 000 dollar US) et 45 000 000 euros (valeur de marché = 161.000 euros), soit une variation de juste valeur prise en résultat de (1 155 000 euros).

(2) La juste valeur de l'emprunt obligataire est indiquée dans la note 6.3 « instruments financiers ».

(3) Dont 2 098 000 euros au 31 décembre 2005 concernant les dettes relatives aux locations financement.

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

5.8.2 Répartition des emprunts auprès des établissements de crédit et emprunt obligataire entre taux fixe et taux variable et par devise (avant prise en compte des swaps)

montant en milliers d'euros	Solde au 31/12/05	Taux fixe	Taux variable	Solde au 31/12/05	Taux fixe	Taux variable
En dollars américains (USD)	99 593	75 858	23 735	72 681	66 074	6 607
En euros (EUR)	97 000	955	96 045	85 083	637	84 446
En dollars canadiens (CAD)	8 597	-	8 597	7 761	-	7 761
En dollars australiens (AUD)	1 552	-	1 552	1 947	-	1 947
En hong kong dollar (HKD)	437	-	437	472	-	472
En livre anglaise (GBP)	37 575	365	37 210	567	567	-
En yen (JPY)	15 428	3 477	11 951	4 306	4 306	-
Autres	980	980	-	811	811	-
TOTAL	261 162	81 635	179 527	173 628	72 395	101 233

5.9 Provisions non courantes

Mouvements de l'exercice 2005

montant en milliers d'euros	Montant au 01/01/05	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Variation de de périmètre et autre mouvement	Variation de change	Montant au 31/12/05
Provisions pour litiges	466	110	(296)	(72)	-	(36)	172
Provisions pour autres risques	1 155	129	-	(47)	(596)	55	696
Provisions pour autres charges ⁽¹⁾	2 489	-	(301)	-	-	36	2 224
TOTAL	4 110	239	(597)	(119)	(596)	55	3 092

Mouvements de l'exercice 2004

en milliers d'euros	Montant au 01/01/04	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Variation de de périmètre et autre mouvement	Variation de change	Montant au 31/12/04
Provisions pour litiges	253	92	(224)	-	345	-	466
Provisions pour autres risques	3 148	1 609	(2 719)	-	(404)	(479)	1 155
Provisions pour autres charges ⁽¹⁾	2 788	-	(299)	-	-	-	2 489
TOTAL	6 189	1 701	(3 242)	-	(59)	(479)	4 110

(1) Les provisions pour autres charges comprennent les engagements pour des loyers sur des m² inoccupés ou pour des loyers supérieurs à la valeur de marché. Ces engagements ont été constatés à l'occasion de l'acquisition de nos filiales en Allemagne, Corée et Belgique lors de l'évaluation à la juste valeur de leurs actifs et passifs respectifs.

5.10 Engagements de retraite et assimilés

Les salariés du groupe bénéficient dans certains pays de compléments de retraites qui sont versés annuellement aux retraités ou d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées en une fois au moment du départ à la retraite. Les principaux pays concernés sont la France, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et le Japon.

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE**5.10.1 Hypothèses actuarielles**

Les taux utilisés en France, au Royaume-Uni et en Allemagne au cours des deux derniers exercices pour l'évaluation des engagements de retraite sont les suivants :

montant en milliers d'euros	31/12/2005	31/12/2004
Taux d'actualisation		
France	3,6 %	3,9 %
Allemagne	4,0 %	5,0 %
MORI	4,7 %	NA
Taux d'augmentation des salaires		
Toutes filiales	Inflation + augmentations individuelles	

Les hypothèses de mortalité et de rotation du personnel tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe.

5.10.2 Comparaison de la valeur des engagements avec les provisions constituées

montant en milliers d'euros	31/12/05			31/12/04			
	France	MORI	Autres sociétés étrangères	Total	France	Autres sociétés étrangères	Total
Valeur actualisée de l'obligation	(1 916)	(29 736)	(6 610)	(38 262)	(1 803)	(6 793)	(8 596)
Juste valeur des actifs financiers	-	23 900	-	23 900	-	-	-
Surplus ou (déficit)	(1 916)	(5 836)	(6 610)	(14 362)	(1 803)	(6 793)	(8 596)
Ecarts actuariels non comptabilisés	420	-	(60)	360	542	38	580
Actifs/(Provisions) nets reconnus au bilan	(1 496)	(5 836)	(6 670)	(14 002)	(1 261)	(6 755)	(8 016)

5.10.3 Variation des engagements au cours de l'exercice

montant en milliers d'euros	2005			2004		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Dettes actuarielles à l'ouverture	1 803	6 755	8 558	1 130	2 943	4 073
Droit supplémentaire acquis	164	323	487	105	316	421
Intérêt sur la dette actuarielle	76	81	157	52	92	144
Modification de régime	-	(118)	(118)	400	-	400
Pertes et Gains actuariels	(106)	(60)	(166)	167	-	167
Prestations payées	(21)	(12)	(33)	(51)	-	(51)
Dotations employeurs	-	(411)	(411)	-	-	-
Ecarts de change	-	(299)	(299)	-	(149)	(149)
Variation de périmètre	-	30 087	30 087	-	3 591	3 591
Dettes actuarielles à la clôture	1 916	36 346	38 262	1 803	6 793	8 596
Couverture financière	(1 916)	(36 346)	(38 262)	(1 803)	(6 793)	(8 596)
Juste valeur des actifs financiers	-	23 900	23 900	-	-	-
Pertes et gains actuariels à amortir	44	(60)	(16)	150	38	188
Modification de régime à amortir	376	-	376	392	-	392
Provision	(1 496)	(12 506)	(14 002)	(1 261)	(6 755)	(8 016)

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

5.10.4 Charges comptabilisées sur l'exercice

Ces charges font partie intégrante des charges de personnel du groupe. Elles sont ventilées pour chaque exercice comme suit :

montant en milliers d'euros	2005			2004		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Droit supplémentaire acquis	(164)	(323)	(487)	(105)	(316)	(421)
Intérêt sur la dette actuarielle	(76)	(81)	(157)	(52)	(92)	(144)
Amortissement coût des services passés	(16)	-	(16)	(8)	-	(8)
Amort. des pertes et gains actuariels	(3)	-	(3)	-	-	-
Prestations versées	21	12	33	51	-	51
TOTAL	(238)	(392)	(630)	(114)	(408)	(522)

5.11 Autres passifs non courants

montant en milliers d'euros	31/12/2005	31/12/2004
Prix et compléments de prix ⁽¹⁾	21 299	29 135
Rachat de minoritaires ⁽¹⁾	43 617	30 965
Dettes sur immobilisations corporelles et incorporelles	27	1 105
Dettes diverses	7 137	2 927
TOTAL	72 080	64 132

(1) Voir commentaires dans la note 6.5.3 - Engagements liés aux acquisitions.

5.12 Autres passifs courants

montant en milliers d'euros	31/12/2005	31/12/2004
Clients avances et acomptes	6 062	7 665
Autres dettes fiscales et sociales	59 140	45 750
Autres dettes	1 542	3 957
Produits constatés d'avance	18 372	16 568
TOTAL	85 116	73 940

6 FLUX DE TRÉSORERIE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.1 Flux de trésorerie d'exploitation

montant en milliers d'euros	31/12/2005	31/12/2004
Diminution (augmentation) des stocks	4 248	2 829
Diminution (augmentation) des créances clients	(24 434)	(28 581)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	16 105	13 827
Variation des autres créances et autres dettes	(5 852)	(4 697)
Variation du besoin en fonds de roulement	(9 933)	(16 622)

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

6.2 Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

Cependant, les couvertures de taux des emprunts ne remplissant pas les conditions posées par la norme IAS 39, ne sont pas classées comptablement en instruments de couverture.

Risque de taux

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à l'endettement financier à long terme du Groupe. La politique du Groupe consiste à gérer sa charge d'intérêt en utilisant une combinaison d'emprunts à taux fixe et à taux variable, une partie de ces derniers convertis à taux fixe grâce à des swaps. Environ un tiers de la dette est à taux fixe ou à taux capé.

Risque de change

Etant implanté dans 44 pays, le bilan du Groupe est sensible aux variations de change entre l'euro et les autres monnaies.

La position structurelle est limitée naturellement par la dénomination d'une partie des emprunts dans la devise des sociétés rachetées. Environ 50 % de la dette est libellée dans d'autres monnaies que l'euro.

Le Groupe est peu exposé au risque de change transactionnel dans la mesure où ses filiales facturent presque toujours dans leur monnaie locale et que leurs coûts opérationnels sont également dans la monnaie locale.

Le Groupe ne recourt donc pas habituellement à des accords de couverture.

Risque de crédit

Le Groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. En ce qui concerne les opérations financières, le Groupe ne travaille qu'avec des contreparties de premier plan.

Risque de liquidité

Le financement du Groupe est assuré par le recours aux marchés de capitaux sous la forme :

- de ressources à long terme (emprunt obligataire USPP à dix ans de 90 millions de dollars),
- de dettes bancaires à moyen terme et long (lignes de crédits syndiqués à cinq et sept ans de 319,0 millions d'euros tirées à hauteur de 181,0 millions d'euros au 31 décembre 2005),
- lignes de crédit court terme de 10 millions d'euros (lignes non tirées au 31 décembre 2005).

La politique du Groupe consiste à ne pas avoir plus de 20 % des emprunts arrivant à échéance dans les 12 mois.

Le Groupe s'est engagé à atteindre certains ratios financiers (tels que endettement net consolidé/Ebitda consolidé (soit la marge opérationnelle augmentée des dotations aux amortissements et provisions), EBIT consolidé (soit la marge opérationnelle)/frais financiers nets consolidés, et endettement net consolidé/capitaux propres consolidés). Au 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005, Ipsos remplissait ces engagements.

6.3 Instruments financiers

Les seuls instruments financiers présents à la clôture sont des instruments de taux. Ils ne sont pas qualifiés de couverture et leur juste valeur correspond à leur valeur au bilan.

6.3.1 Echéancier des dérivés

montant en milliers d'euros	31 décembre 2005				31 décembre 2004			
	Nominal	-1 an	1 à 5 ans	+5 ans	Nominal	-1 an	1 à 5 ans	+5 ans
Risque de taux								
- Swap de Taux	36 108	0	11 860	24 249	22 612	0	0	22 612
- Tunnels	35 000	0	15 400	19 600	0	0	0	0

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

6.3.2 Juste valeur des dérivés

montant en milliers d'euros	31 décembre 2005				31 décembre 2004			
	ACTIF		PASSIF		ACTIF		PASSIF	
	Non courant > 1 an	Courant 1 an						
Total risque de Taux								
Dérivés non qualifiés de couverture	0	0	0	1 155	0	0	0	394

6.3.3 Juste valeur des emprunts

Le seul emprunt significatif contracté à taux fixe est l'emprunt obligataire à dix ans de 90 millions de dollars américains souscrit en mai 2003 et remboursable in fine en mai 2013. La juste valeur de cet emprunt au 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005 se présente de la manière suivante :

montant en milliers d'euros	31/12/2005		31/12/2004	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Emprunts obligataires 90 millions USD	75 858	75 230	65 010	64 594

6.4 Plans d'attribution d'actions

6.4.1 Plans d'options de souscription d'actions

En 1998, le Groupe a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions au bénéfice de l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe. Deux tranches ont été allouées, la première le 28 juillet 1998 et la seconde le 10 mai 1999.

Date d'allocation par le CA aux bénéficiaires	28/07/1998	10/05/1999
Nombre d'options attribuées initialement par le CA	97 662 2,47 % du capital à la date d'attribution	98 236 2,48 % du capital à la date d'attribution
Nombre de personnes concernées	57	83
Point de départ d'exercice des options	28/07/2003	10/05/2004
Date d'expiration de la période de levée d'options	28/07/2008	28/07/2008
Prix de souscription	20,58 euros	22,87 euros
Nombre d'options restant en vigueur au 1 ^{er} janvier 2005	10 107	20 554
Accordées pendant l'exercice	-	-
Annulées au cours de l'exercice	-	-
Exercées au cours de l'exercice	7 065	11 657
Expirées au cours de l'exercice	-	-
Nombre d'options restant en vigueur au 30 juin 2005	4 570	13 545
Nombre d'options exerçables à la fin de l'exercice	3 042	8 897

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

En 2000, le Groupe a mis en place un nouveau plan de souscription d'actions au bénéfice de l'ensemble de ses salariés. Trois tranches ont été allouées en 2000, 2001 et 2002.

Date d'allocation par le CA aux bénéficiaires	09/06/2000		08/08/2001		18/12/2002		
Nombre d'options attribuées initialement par le CA	27 609	11 594	35 797	27 148	92 652	9 330	84 670
	1,43 % du capital à la date d'attribution		1,94 % du capital à la date d'attribution		1,34% du capital à la date d'attribution		
Nombre de personnes concernées	489	263	644	533	1 948	25	170
Point de départ d'exercice des options	09/06/2005	09/06/2003	09/06/2003	08/08/2005	08/08/2004	18/12/2006	18/12/2005
Date d'expiration de la période de levée d'options	09/06/2008	09/06/2007	09/06/2008	08/08/2009	08/08/2009	18/12/2010	18/12/2010
Prix de souscription	120 euros		67 euros		58 euros		
Nombre d'options restant en vigueur au 1 ^{er} janvier 2005	21 635	5 382	19 509	21 813	60 174	7 830	74 920
Accordées pendant l'exercice	-	-	-	-	-	-	-
Annulées au cours de l'exercice	898	1 204	1 512	2 805	4 698	450	8 376
Exercées au cours de l'exercice	-	-	-	5 608	15 193	-	2 483
Expirées au cours de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'options restant en vigueur au 30 juin 2005	20 925	5 174	19 103	19 008	52 802	7 380	69 130
Nombre d'options restant en vigueur au 31/12/05	20 737	4 178	17 997	13 400	40 283	7 380	64 061

En 2004, un nouveau plan a été mis en place. Deux tranches ont été allouées en 2004 et 2005 :

Date d'allocation par le CA aux bénéficiaires	02/03/2004		22/04/2005	
Nombre d'options attribuées initialement par le CA	22 300	117 200	16 000	8 000
Nombre de personnes concernées	41	209	10	10
Point de départ d'exercice des options	03/03/2008	02/03/2007	22/04/2009	22/04/2008
Date d'expiration de la période de levée d'options	02/03/2012	02/03/2012	22/04/2013	22/04/2013
Prix de souscription	77 euros		83 euros	
Nombre d'options restant en vigueur au 1 ^{er} janvier 2005	21 700	110 050	16 000	8 000
Accordées pendant l'exercice	-	-	-	-
Annulées au cours de l'exercice	400	7 900	-	1 000
Exercées au cours de l'exercice	-	-	-	-
Expirées au cours de l'exercice	-	-	-	-
Nombre d'options restant en vigueur au 30 juin 2005	21 300	102 150	16 000	8 000
Nombre d'options restant en vigueur au 31 décembre 2005	20 800	92 960	16 000	7 000

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

6.4.2 Plan d'options d'achat d'actions

En juillet 2002, un plan d'options d'achat d'actions dans le cadre de l'opération Ipsos Partnership Fund (IPF) a été mis en place avec les caractéristiques suivantes :

Date d'allocation par le CA aux bénéficiaires	09/07/2002
Nombre d'options attribuées initialement par le CA	577 320
Nombre de personnes concernées	80
Point de départ d'exercice des options	09/07/2005 et 09/07/2006
Date d'expiration de la période de levée d'options	09/07/2008
Prix d'achat	69 euros
Nombre d'options restant en vigueur au 1 ^{er} janvier 2005	515 280
Accordées pendant l'exercice	-
Annulées au cours de l'exercice	63 738
Exercées au cours de l'exercice	9 792
Expirées au cours de l'exercice	-
Nombre d'options restant en vigueur au 30 juin 2005	467 010
Nombre d'options restant en vigueur au 31 décembre 2005	441 750

6.4.3 Juste valeur des options de souscription d'actions

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans d'attribution d'actions octroyés après le 7 novembre 2002 sont pris en compte pour la détermination de la charge de personnel représentative des options attribuées. Dans le cadre de cette évaluation, la juste valeur des options est la suivante :

Date d'allocation par le CA aux bénéficiaires		18/12/2002	02/03/2004	23/04/2005
Juste valeur de l'option	France	23,50 €	23,40 €	23,50 €
	Etranger	21,60 €	21,70 €	21,40 €

6.5 Engagements hors bilan

6.5.1 Engagements sur contrats de location

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants au 31 décembre 2005 :

montant en milliers d'euros	31/12/2005
Inférieur à un an	9 276
Entre 1 et 5 ans	29 318
Supérieur à 5 ans	8 950
TOTAL	47 544

Les contrats de location simple concernent principalement les locaux administratifs. Tous ces locaux sont utilisés par le Groupe Ipsos (sauf exception mentionnée en note 5.9 - Provisions non courantes) et peuvent être sous-loués.

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE**6.5.2 Engagements sur contrats de location financement**

La valeur des loyers futurs incluse dans les emprunts sur locations financement, et concernant des immobilisations en location comptabilisées comme des acquisitions, est la suivante par échéance :

montant en milliers d'euros	31/12/2005
Inférieur à un an	1 292
Entre 1 et 5 ans	603
Supérieur à 5 ans	-
TOTAL	1 894

Les contrats de location financement concernent essentiellement la location du matériel informatique.

6.5.3 Engagements liés aux acquisitions**MORI**

Les titres Ipsos émis en rémunération de l'apport de MORI font l'objet d'une garantie de valeur de la part d'Ipsos, pour un montant maximal total de 1 million d'euros qui constitue un engagement hors bilan.

Autres engagements liés aux acquisitions

Les engagements de rachat de minoritaires, les prix différés et compléments de prix actualisés qui sont enregistrés en passifs non courants au 31 décembre 2005, se détaillent de la manière suivante :

montant en milliers d'euros	≤ 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	Total
Engagements de rachat de minoritaires				
Europe (Ipsos Sweden, Ipsos Brussels, IIS Europe, Ipsos Estudios Internacionales, Ipsos DOM et filiales, Ipsos Public Affairs Italy)	987	6 407	755	8 149
Amérique latine (BIMSA, Ipsos CCA et filiales, Ipsos Search Marketing, Ipsos Hispania, Ipsos Opinion Brazil, Ipsos ASI Colombia et Napoleon Franco)	1 810	13 722	942	16 474
Asie Pacifique (Ipsos Asia, Ipsos China, Ipsos Korea, Ipsos Thailand)	3 292	12 968	2 735	18 994
Sous-total	6 088	33 097	4 432	43 617
Prix différés et compléments de prix				
Europe (opérations Novaction et filiales, F Squared, IMRI, MORI, Test Research)	1 967	680	65	2 711
Amérique du Nord (opérations Understanding Unlimited, Descarie, Shifrin, Marketing Metrics)	2 791	2 494	3 013	8 297
Amérique latine (opérations Publimétrie, Hispania, Napoleon Franco, Mora y Araujo)	1 237	506	74	1 818
Asie Pacifique (opérations Novaction Australia, TQA Research, Mackay, JSR, GDMR, Partner)	4 435	4 038	-	8 473
Sous-total	10 430	7 717	3 152	21 299
TOTAL	16 519	40 814	7 584	64 917

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

6.5.4 Autres engagements et litiges

Le Groupe n'est pas engagé dans des litiges significatifs.

Aucun actif du Groupe n'est nanti.

6.6 Effectifs moyens

Sociétés intégrées globalement	Effectifs moyens permanents au 31/12/05	Effectifs moyens permanents au 31/12/04
Europe	2 446	2 146
Amérique du Nord	1 337	1 241
Amérique latine	701	558
Reste du monde	959	715
TOTAL	5 442	4 660

6.7 Transaction avec les parties liées

6.7.1 Relations avec LT Participations

LT Participations est la holding animatrice d'Ipsos et consolide les comptes d'Ipsos par intégration globale.

Il n'existe aucune transaction entre Ipsos et LT Participations.

6.7.2 Entreprises associées

Il s'agit des entreprises détenues entre 20 % et 50 % sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les transactions avec ses entreprises associées se font sur une base de prix de marché.

Les transactions avec les parties liées n'ont pas un caractère significatif au 31 décembre 2005.

6.7.3 Parties liées ayant une influence notable sur le Groupe

Il n'existe pas d'opération conclue avec un membre des organes de Direction ou un actionnaire détenant plus de 5 % de capital d'Ipsos SA qui ne présente pas le caractère d'opération courante.

6.7.4 Rémunérations des dirigeants

6.7.4.1. Rémunérations versées aux membres du Comité exécutif

Il s'agit de la rémunération (avantages en nature et bonus compris) versée aux 8 membres du Comité exécutif entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2005, ainsi que des jetons de présence alloués aux administrateurs indépendants.

Rémunérations allouées aux membres	31/12/2005		31/12/2004	
	Rémunérations	Jetons de présence	Rémunérations	Jetons de présence
Des organes d'administration, de Direction et de surveillance	2 691	60	3 129	47,5
TOTAL	2 691	60	3 129	47,5

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

6.7.4.2 Options consenties et levées par les membres du Comité exécutif

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mandataire social	Options consenties durant l'exercice 2005			Options levées durant l'exercice 2005	
	Nombre d'options (nombre d'actions pouvant être achetées)	Prix (euros)	Dates d'échéances	Nombre d'actions souscrites ou achetées	Prix de souscription ou d'achat par action
Didier Truchot	Aucune	-	-	1 134	67
Jean-Marc Lech	Aucune	-	-	1 134	67
Carlos Harding	Aucune	-	-	Aucune	-
Simon Kooyman	Aucune	-	-	666	67
				3 456	69
				Total : 4 122	
Laurence Stoclet	Aucune	-	-	150	22,87
Henri Wallard	Aucune	-	-	Aucune	-
Pierre Le Manh	10 000		Avril 2013	Aucune	-
Jim Smith	Aucune			Aucune	-
Gustavo Lohfeldt	Aucune			383	67
TOTAL	10 000	83	Avril 2013	6 923	67,04

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mandataire social	Options consenties durant l'exercice 2005			Options levées durant l'exercice 2005	
	Nombre d'options (nombre d'actions pouvant être achetées)	Prix (euros)	Dates d'échéances	Nombre d'actions souscrites ou achetées	Prix de souscription ou d'achat par action
Didier Truchot	aucune	-	-	2 600	22,87
Jean-Marc Lech	aucune	-	-	2 600	22,87
Carlos Harding	aucune	-	-	3 200	22,87
Jean-Michel Carlo	aucune	-	-	aucune	-
Simon Kooyman	aucune	-	-	aucune	-
Laurence Stoclet	aucune	-	-	160	22,87
Henri Wallard	aucune	-	-	aucune	-
TOTAL	0			8 560	22,87

6.8 Evénements postérieurs à la clôture

Le principal événement intervenu postérieurement à la clôture est l'acquisition le 8 février 2006 de 100 % du capital de Camelford Graham (Canada), société spécialisée dans les études qualitatives à forte valeur ajoutée, pour un prix d'acquisition de 12 millions de dollars canadiens.

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

7 PASSAGE AUX NORMES IFRS

7.1 Effets de la première application des normes IFRS

7.1.1 Contexte de l'élaboration des informations financières IFRS 2004

En application du Règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'adoption des normes internationales, les comptes consolidés du groupe Ipsos au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2005, telles qu'approuvées par l'Union européenne. Les premiers comptes publiés selon les normes IAS/IFRS sont ceux de l'exercice 2005 présentés avec un comparatif au titre de l'exercice 2004 établi selon le même référentiel.

Afin de préparer cette information comparative, le groupe Ipsos a préparé un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 établi selon les dispositions énoncées dans IFRS 1 « Première adoption des normes internationales d'information financière », date à laquelle les impacts du passage sont enregistrés en capitaux propres. Le Groupe a également préparé des comptes annuels 2004 établis conformément au référentiel IFRS en application des normes IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2005, telles qu'anticipées par le groupe Ipsos.

7.1.2 Présentation des normes et interprétations appliquées pour l'établissement des informations financières IFRS 3.2004

L'information financière IFRS 2004 a été préparée sur la même base de préparation que pour les comptes publiés au 31 décembre 2005, i.e. en application des normes et interprétations applicables au 31 décembre 2005, telles qu'adoptées par l'Union européenne.

En conséquence, les principes comptables appliqués pour l'élaboration de l'information financière 2004 sont les mêmes que ceux qui sont décrits dans la note sur les principes comptables présentés en accompagnement des comptes consolidés au 31 décembre 2005 dans le présent document.

A ce titre, il est rappelé que le groupe Ipsos a choisi d'appliquer les normes IAS 32 et 39 sur les instruments financiers dès les comptes IFRS 2004.

En outre, dans l'attente des décisions de l'IASB ou de l'IFRIC sur certains sujets non encore traités par les normes existantes, le groupe Ipsos a retenu les options comptables suivantes :

- Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en enregistrant en goodwill la différence entre le prix d'acquisition des intérêts minoritaires et la quote-part de la situation nette acquise non réévaluée.
- Les engagements de rachat de participations minoritaires du groupe Ipsos dans ses filiales consolidées par intégration globale, sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32 en autres passifs non courants pour la valeur actualisée du montant du rachat.

En l'attente d'une position de l'IASB ou de l'IFRIC, et de manière cohérente avec le traitement comptable des acquisitions d'intérêts minoritaires retenu par le Groupe, Ipsos comptabilise l'écart lors de la comptabilisation initiale de ces options entre la valeur comptable des intérêts minoritaires et la valeur actualisée du montant du rachat, ainsi que toute variation ultérieure de cette valeur actualisée, en contrepartie du goodwill.

7.1.3 Description des options liées à la première adoption des IFRS

La norme IFRS 1 « Première adoption des normes IFRS » définit les modalités d'établissement du premier bilan en normes IFRS. Le principe général est l'application rétrospective des normes et interprétations applicables au 31 décembre 2005, les incidences des changements de principes comptables étant enregistrées en report à nouveau à la date de transition, i.e. le 1^{er} janvier 2004.

Compte tenu des difficultés pratiques posées par une application totalement rétrospective, la norme IFRS 1 prévoit certaines dérogations facultatives au principe général de retraitement rétrospectif. Le groupe Ipsos a retenu les options suivantes :

7.1.4 Regroupements d'entreprises

En accord avec les principes de première adoption prévus par la norme IFRS 1, le Groupe a opté pour un retraitement rétrospectif des regroupements d'entreprises. Cette option suppose l'application rétrospective des normes IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », IAS 38 « Immobilisations incorporelles » et IAS 36 « Dépréciations d'actifs » à tous les regroupements d'entreprises réalisés depuis la date fixée par le Groupe du 1^{er} janvier 1997 car Ipsos n'amortissait pas ses goodwill antérieurement à cette date.

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

7.1.5 Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 sur les paiements en actions a été appliquée par le Groupe Ipsos aux seuls plans d'actions octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis à la date d'ouverture de la période.

7.1.6 Ecart de conversion

Dans le cadre de la première application des normes IFRS, le Groupe a fait le choix de la remise à zéro des écarts de conversion relatifs à la consolidation des filiales en devises étrangères en contrepartie des réserves consolidées au 1^{er} janvier 2004.

7.1.7 Ecart actuariels sur les engagements de retraite

Le Groupe Ipsos comptabilisait l'intégralité des écarts actuariels en résultat dans les règles françaises. L'option de première adoption sur les écarts actuariels n'est donc pas applicable pour le Groupe. En revanche, le Groupe a opté pour la méthode du corridor pour la comptabilisation des écarts actuariels postérieurs au 1^{er} janvier 2004 dans les états financiers établis conformément aux IFRS.

7.1.8 Evaluation de certains actifs corporels/incorporels à la juste valeur

Le Groupe Ipsos a choisi de ne pas utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 consistant à évaluer au 1^{er} janvier 2004 certaines immobilisations corporelles et incorporelles à leur juste valeur à cette date.

Pour toutes les autres normes IFRS, le retraitement des valeurs d'entrée des actifs et passifs au 1^{er} janvier 2004 a été effectué de manière rétrospective comme si les normes IFRS applicables au 31 décembre 2005 avaient toujours été appliquées.

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

7.2 Effets sur le compte de résultat de l'exercice 2004

montant en milliers d'euros	Exercice 2004 Normes françaises	Provisions restruc- turation	Reconnais- sance du chiffre d'affaires	Amortis- sment goodwill	Impôts différés passif sur goodwill	Stock options	Earn-out requalifiés en charges de personnel ⁽¹⁾	Erreurs sur exercices antérieurs	Retraite- ments divers	Exercice 2004 IFRS
Chiffre d'affaires	605 594		(960)							604 634
Coûts directs	(250 670)		1.491							(249 179)
MARGE BRUTE	354 924		531							355 455
MB/CA %	58,61 %		(55,4 %)							58,79 %
Charges de personnel (hors rémunération en actions)	(207 511)	(282)	16				(474)	(397)	(47)	(208 695)
Charges de personnel (hors rémunération en actions)						(1 068)			0	(1 068)
Charges générales d'exploitation	(94 507)		792					0	(425)	(94 140)
Autres charges et produits, nets	1 772	(2 390)								(618)
Total des charges opérationnelles	(300 246)	(2 672)	807	0	0	(1 068)	(474)	(397)	(472)	(304 521)
MARGE OPÉRATIONNELLE	54 678	(2 672)	1 338	0	0	(1 068)	(474)	(397)	(472)	50 934
Autres charges et produits, nets	(3 898)								77	(3 821)
Charges de financement	(8 151)									(8 151)
RESULTAT AVANT IMPÔT	42 629	(2 672)	1 338			(1 068)	(474)	(397)	(395)	38 962
Impôt sur les bénéfices	(9 069)	161	(583)		(2 259)		128	(1 381)	24	(12 979)
RESULTAT APRES IMPÔT DES ENTREPRISES INTEGRES	33 560	(2 511)	755	0	(2 259)	(1 068)	(345)	(1 778)	(371)	25 983
Dotation aux amort. des écarts d'acquisition et des fonds commerciaux	(18 906)			18 906						0
RESULTAT NET TOTAL	14 654	(2 511)	755	18 906	(2 259)	(1 068)	(345)	(1 778)	(371)	25 983
Part revenant aux intérêts minoritaires	(2 972)		(327)					48	(23)	(3 275)
RESULTAT NET, PART DU GROUPE	11 682	(2 511)	428	18 906	(2 259)	(1 068)	(345)	(1 731)	(394)	22 708

(1) L'impact au bilan du 1^{er} janvier 2004 et 31 décembre 2004 des earn-out requalifiés en charges de personnel figure dans la colonne « retraitements divers ».

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

7.3 Effets sur les capitaux propres

	31/12/2004			01/01/2004		
	Total	Groupe	Minos	Total	Groupe	Minos
Capitaux propres normes françaises	201 605	193 908	7 697	198 428	190 527	7 901
Provisions restructuration	(6 734)	(6 734)	-	(4 554)	(4 554)	-
Amortissement du goodwill	80 720	80 720	-	63 836	63 836	-
Rachat de minoritaires	(5 494)	-	(5 494)	(5 494)	-	(5 494)
Goodwill en devises	(23 528)	(23 528)	-	(19 821)	(19 821)	-
Impôts différés passif sur goodwill	(8 257)	(8 257)	-	(6 682)	(6 682)	-
Reconnaissance du chiffre d'affaires	(525)	(433)	(92)	(1 013)	(594)	(419)
Erreurs sur exercices antérieurs	(548)	(500)	(48)	1 226	1 226	-
Retraitements/reclassements divers	(3 807)	(3 170)	(637)	(4 285)	(3 683)	(602)
Capitaux propres normes IFRS	233 432	232 006	1 426	221 641	220 255	1 386

7.4 Effets sur le tableau des flux de trésorerie

En normes françaises, le tableau de trésorerie expliquait la variation d'une année sur l'autre du poste disponibilités.

En conformité avec IAS7, le tableau de trésorerie explique désormais les variations du poste trésorerie et équivalents (soit les disponibilités et les placements monétaires à court terme).

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

7.5 Effets sur le bilan

7.5.1 Bilan au 1^{er} janvier 2004

montant en milliers d'euros	01/01/2004 Normes françaises	Provisions restructuration	Amortis- sement goodwill	Rachats de minoritaires	Recomais- sance du chiffre d'affaires	Goodwill en devises	Impôts différés passif sur goodwill	Erreurs sur exercice antérieur	Stock options	Reclassement divers	01/01/2004 Normes IFRS
ACTIF IMMOBILISÉ											
<i>Immobilisations incorporelles</i>											
Frais d'établissement	311					(311)					
Autres immobilisations incorporelles	10 285					(197)					10 088
Goodwills	294 603	(8 501)	63 836	30 588		(19 821)					359 545
Immobilisations corporelles	17 535							1 154			18 689
<i>Immobilisations financières</i>											
Titres de participations non consolidés	141										141
Titres mis en équivalence	287										287
Autres immobilisations financières	3 098										3 098
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	326 260	(8 501)	63 836	30 588		(19 821)				(514)	391 848
<i>Stocks et en cours</i>											
Fournitures	340										340
Etudes en cours	9 873				(356)						9 517
<i>Créances</i>											
Clients et comptes rattachés	160 228				(1 082)						159 146
Autres créances	22 760							2 345			25 105
Valeurs mobilières de placement	2 459							(422)			2 037
Disponibilités	31 175										31 175
TOTAL ACTIF CIRCULANT	226 835				(1 438)				1 923		227 320
<i>Comptes de régularisation</i>	47 537				380					(5 244)	12 673
TOTAL DE L'ACTIF	570 632	(8 501)	63 836	30 588	(1 058)	(19 821)				(3 835)	631 841

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

montant en milliers d'euros	01/01/2004 Normes françaises	Provisions restructuration	Amortis- sement goodwill	Rachats de minoritaires	Reconnais- sance du chiffre d'affaires	Goodwill en devises	Impôts différés passif sur goodwill	Erreurs sur exercice antérieur	Stock options	Retraitements Reclassement divers	01/01/2004 Normes IFRS
CAPITAUX PROPRES											
Capital	7 048					(19 821)				37 873	7 048
Primes	175 045										175 045
Autres réserves	14 450	(4 554)	63 836		(594)		(6 682)	1 226	(493)	(42 192)	25 633
Réserves relatives aux paiements en actions								493			493
Écart de conversion	(18 052)										
Résultat de l'exercice, part du Groupe	12 036										12 036
Capitaux propres, part du Groupe	190 527	(4 554)	63 836		(594)	(19 821)	(6 682)	1 226	(0)	(4 319)	220 255
Réserves consolidées, part des minoritaires	5 106			(5 494)	63					34	(291)
Résultats de l'exercice, part des minoritaires	2 795				(482)					(636)	1 677
Intérêts minoritaires	7 901			(5 494)	(419)				34	(636)	1 386
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	198 428	(4 554)	63 836	(5 494)	(1 013)	(19 821)	(6 682)	1 226	(4 285)	(4 285)	221 641
Provisions pour risques et charges	21 283	(3 947)					6 682	(1 226)		80	22 872
Emprunts et dettes financières	182 429									997	183 426
Autres dettes											
Clients, avances et acomptes	4 654										4 654
Fournisseurs et comptes rattachés	69 013				(45)						68 968
Dettes fiscales et sociales	54 360								1 830		56 190
Autres dettes	23 859			36 082					1		59 942
TOTAL DES DETTES	151 886	(8 501)	63 836	36 082	(45)	(19 821)	(6 682)	1 226	1 831	(2 458)	189 754
Comptes de régularisation	16 606										14 148
TOTAL DU PASSIF	570 632	(8 501)	63 836	30 588	(1 058)	(19 821)	(6 682)	1 226	(3 835)	(3 835)	631 841

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

7.5 Effets sur le bilan 31/12/2004

7.5.2 Bilan au 31 décembre 2004

montant en milliers d'euros	31/12/2004 Normes françaises	Provisions restruc- turation	Amortis- sement goodwill	Rachats de minoritaires	Reconnais- sance du chiffre d'affaires	Goodwill en devises	Impôts différés passif sur goodwill	Erreurs sur exercice antérieur	Stock options	Retraitements Reclassement divers	31/12/2004 Normes IFRS
ACTIFS NON COURANTS											
Goodwills	291 117	(9 434)	80 720	30 363	(23 528)					(990)	368 264
Frais d'établissement	276									(276)	-
Autres immobilisations incorporelles	11 374									(167)	11 181
Immobilisations corporelles	19 121									1 491	20 594
Titres mis en équivalence	288										288
Autres immobilisations financières	6 899								12		6 911
Actifs d'impôts différés	10 741	(161)					(21)	(452)	(97)	67	10 077
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	339 846	(9 595)	80 720	30 363	(23 528)		(21)	(452)		125	447 345
ACTIFS COURANTS											
Stocks et études en cours	8 956						(356)		43		8 643
Clients et comptes rattachés	186 759						(600)		510	50	186 719
Autres actifs courants	38 465								33	(5 769)	32 729
Trésorerie	32 615								(1)	(177)	32 437
TOTAL ACTIFS COURANTS	266 795						(956)			(5 896)	260 528
TOTAL DE L'ACTIF	606 641	(9 595)	80 720	30 363	(23 528)		(977)	(452)	472	(5 771)	677 843
CAPITAUX PROPRES											
Capital social	7 099										7 099
Primes d'émission	216 177										216 177
Titres d'autocontrôle	(39 835)										(39 835)
Résultats accumulés, autres réserves	20 054	(4 296)	63 841			(6 682)	(847)	1 228	(493)	(40 939)	32 446
Réserves relatives aux paiements en actions											1 561

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

montant en milliers d'euros	31/12/2004 Normes françaises	Provisions restruc- turation	Amortis- sement goodwill	Rachats de minoritaires	Reconnais- sance du chiffre d'affaires	Goodwill en devises	Impôts différés passif sur goodwill	Erreurs sur exercice antérieur	Stock options	Retraitements Reclassement divers	31/12/2004 Normes IFRS
Écart de conversion	(21 269)	73	(2 027)		(23 528)	684	(14)	3		37 928	(8 150)
Résultat de la période	11 682	(2 511)	18 906		(2 259)		429	(1 731)	(1 068)	(770)	31
Réserves consolidées, part des minoritaires	4 725			(5 494)			(419)			19	(680)
Résultats de l'exercice, part des minoritaires	2 972						327	(48)		24	3 275
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	201 605	(6 734)	8 0720	(5 494)	(23 528)	(8 257)	(525)	(548)	(3 738)	(69)	233 432
PASSIFS NON COURANTS											
Emprunts portant intérêts	164 073								(1 064)	-	163 009
Provisions non courantes	9 551	(2 861)							(1 860)	(720)	4 110
Passifs d'impôts différés	7 714					8 257			350	83	16 404
Avantages au personnel	7 650								432	(66)	8 016
Autres passifs non courants	28 631			35 857					(578)	222	64 132
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	217 619	(2 861)		35 857		8 257			(2 720)	(481)	255 671
PASSIFS COURANTS											
Fournisseurs et comptes rattachés	83 534						(382)			103	83 495
Partie à court terme des emprunts portant intérêts	26 824									1 750	28 574
Impôts courants	2 635										2 635
Autres passifs courants	74 394						(70)	96	(1 166)	686	73 940
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	187 387						(452)	96		687	1 022
TOTAL DU PASSIF	606 611	(9 595)	8 0720	30 363	(23 528)	-	(977)	(452)	-	(5 771)	677 843

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

7.6.Principaux retraitements

Le passage au référentiel international a généré des changements, peu nombreux, dans les principes comptables du Groupe. En effet, dans le contexte de l'introduction en Bourse du Groupe en 1999, Ipsos avait déjà procédé à une adaptation de ses règles comptables de façon à appliquer la quasi-totalité des règles préférentielles du Règlement 99-02 dans la perspective du passage aux normes IFRS. Les domaines impactés de façon significative sont principalement les suivants :

7.6.1 Goodwills (IFRS 1 et IFRS 3)

Le groupe Ipsos a pris l'option de retraiter les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004 et réalisées depuis le 1^{er} janvier 1997 conformément aux normes IFRS 3, IAS 38 et IAS 36.

L'application rétrospective d'IFRS 3 revient, pour les acquisitions effectuées depuis le 1^{er} janvier 1997, à considérer la conformité aux IFRS de la détermination du coût d'acquisition, de l'affectation de ce coût aux actifs et passifs identifiables, de retraiter cette affectation en conséquence et d'identifier les effets de ces retraitements sur les éléments enco-
présents au bilan à la date de première adoption, soit au 1^{er} janvier 2004.

Par conséquent, la mise en œuvre de cette option a induit principalement les quatre types de retraitements suivants:

- Prise en compte du cours de clôture dans le traitement des écarts de conversion alors que les normes antérieurement applicables permettaient l'utilisation du cours historique.

Les goodwills relatifs à l'acquisition de sociétés étrangères sont convertis en euros sur la base des cours de change historiques dans les comptes consolidés établis selon les principes français. En application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les goodwills sont convertis en euros sur la base des cours de change en fin de période. L'incidence de cette divergence est une diminution des capitaux propres consolidés de 19,8 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 (23,5 millions d'euros au 31 décembre 2004).

- Élimination de certaines provisions pour restructuration dont la constitution conforme aux normes françaises ne répondait pas aux principes édictés par la norme IFRS 3.

L'impact de l'élimination de ces provisions non-conformes aux IFRS, constatée en contrepartie des capitaux propres, s'élève à 4,6 millions d'euros dans le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 (6,7 millions d'euros au 31 décembre 2004).

- Annulation des amortissements comptabilisés depuis 1997 sur les goodwills.

L'incidence de ce retraitement est une augmentation des capitaux propres consolidés au 1^{er} janvier 2004 pour un montant de 63,8 millions d'euros. Cette différence de principe s'étend à tous les goodwills du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2004, qui ne seront plus amortis à compter de cette date. Elle se traduit donc également par une augmentation du résultat net de l'exercice 2004 de 18,9 millions d'euros et des capitaux propres consolidés de 80,7 millions d'euros au 31 décembre 2004.

- Constatation d'impôts différés passifs pour les goodwills dont l'amortissement est déductible fiscalement localement (essentiellement USA).

L'annulation des amortissements constatés antérieurement au 1^{er} janvier 2004 sur les goodwills, suite au retraitement des regroupements d'entreprises a entraîné la constatation d'impôts différés passifs pour un montant de 6,7 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 (8,3 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Compte tenu de ces différents retraitements, les goodwills augmentent au 1^{er} janvier 2004 de 34,4 millions d'euros, s'établissant à 329,0 millions d'euros dans les comptes IFRS hors impact des engagements d'achats de minoritaires contre 294,6 Millions d'euros en règles françaises à fin 2003.

En contrepartie, les capitaux propres ont été impactés au titre de ce retraitement d'un montant de 32,8 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 à la hausse.

7.6.2. Écarts de conversion (IFRS 1)

La norme IFRS 1 permet de ne pas reconstituer de manière rétrospective les écarts de conversion différés cumulés au 1^{er} janvier 2004. L'adoption de ce traitement optionnel n'a pas d'impact sur les capitaux propres d'ouverture puisqu'il consiste en un reclassement au sein des capitaux propres à la date de transition de 37,9 millions d'euros entre le poste écarts de conversion différés et les réserves consolidées.

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS - ANNEXE

Néanmoins, en conséquence de ce retraitement, en cas de cession dans le futur d'une activité ou d'une filiale dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, le résultat de cession ne tiendra pas compte des écarts de conversion générés avant le 1^{er} janvier 2004.

7.6.3 Engagements de rachats de participations minoritaires (IAS 32)

Le groupe Ipsos a consenti à des actionnaires de ses filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations.

En normes françaises, ces engagements faisaient l'objet d'une note dans les informations Hors bilan dès lors que l'engagement pouvait être chiffré.

En normes IFRS, en l'attente d'une position de l'IFRIC/IASB sur le sujet, le traitement comptable provisoirement retenu par le groupe Ipsos en application des normes IFRS en vigueur est le suivant : l'engagement est comptabilisé au bilan en passif non courant pour la valeur actualisée de rachat en contrepartie des intérêts minoritaires et, pour le solde, en goodwill.

Au 1^{er} janvier 2004, la comptabilisation des engagements de rachat de participations minoritaires s'est traduite par les principaux impacts suivants sur le bilan d'ouverture :

- augmentation des passifs non courants de 36,1 millions d'euros ;
- réduction des intérêts minoritaires de 5,5 millions d'euros et augmentation des goodwills de 30,6 millions d'euros.

Au 31 décembre 2004, compte tenu de l'évolution de la valeur actualisée des engagements de rachat, l'incidence des engagements de rachat de participations minoritaires s'établissait comme suit :

- augmentation des passifs non courants de 35,9 millions d'euros, soit une diminution de 0,2 million d'euros par rapport au 1^{er} janvier 2004 ;
- augmentation des goodwills de 30,4 millions d'euros, soit une diminution de 0,2 million d'euros par rapport au 1^{er} janvier 2004.

7.6.4 Rémunérations payées en actions (IFRS 2)

La charge comptabilisée au titre des rémunérations payées en actions s'est élevée à 1,1 million d'euros pour le compte de résultat au 31 décembre 2004. Cette incidence est présentée au compte de résultat sur une ligne à part. Cette charge n'étant pas représentative d'un décaissement et ayant pour contrepartie un compte de réserves consolidées, l'application de cette norme n'a en conséquence aucun impact net sur les capitaux propres au 1^{er} janvier et au 31 décembre 2004.

7.6.5 Erreur sur exercice antérieur

Un impôt différé passif de 1,2 million d'euros avait été comptabilisé antérieurement au 1^{er} janvier 2004 et n'était pas justifié.

En 2004, il a été repris en résultat comme les normes françaises le permettaient alors que les normes IFRS imposent un passage directement en capitaux propres.

Un impôt différé actif sur déficits reportables activés en 2004 pour 0,5 million d'euros a été annulé suite à la révision des déficits reportables de la filiale postérieurement à l'arrêté des comptes.

La participation des salariés 2004 d'une filiale a été revue à la hausse pour 0,1 million d'euros en 2004.

Au total, l'impact des corrections d'erreur sur le compte de résultat net 2004 s'élève à 1,8 million d'euros.

7.6.6 Reconnaissance du chiffre d'affaires

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires de quelques filiales (Mexique, Brésil, Pologne) n'était pas tout à fait homogène avec les règles du groupe Ipsos et a été alignée à l'occasion du passage aux normes IFRS. Ce retraitement s'est traduit par une diminution de 1 million d'euros sur chiffre d'affaires et un impact positif de 0,4 million d'euros sur le résultat net part du Groupe.

3.3. COMPTES ANNUELS

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société IPSOS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose les changements de méthodes comptables résultant de la première application, à compter du 1^{er} janvier 2005 des règlements 2002-10 et 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatifs respectivement à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 832-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés dans la première partie de ce rapport et de la présentation qui en est faite.
- La note 1.2 « immobilisations financières » de l'annexe expose les méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

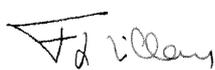
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 28 avril 2006

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit



François VILLARD

Deloitte & Associés



Michel SELLIER

COMPTES ANNUELS

NOTE PRÉLIMINAIRE

BILAN ACTIF

BILAN PASSIF

COMPTE DE RÉSULTAT

NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2 INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

- 2.1 IMMOBILISATIONS
- 2.2 AMORTISSEMENTS
- 2.3 PROVISIONS
- 2.4 CRÉANCES ET DETTES
- 2.5 ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES
DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT
- 2.6 ÉCART DE CONVERSION SUR CRÉANCES ET
DETTES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES
- 2.7 PRODUITS À RECEVOIR
- 2.8 CHARGES À PAYER
- 2.9 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE
- 2.10 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
- 2.11 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES
- 2.12 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS
- 2.13 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES ET INTÉGRATION FISCALE
- 2.14 VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

3 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- 3.1 ENGAGEMENTS FINANCIERS
- 3.2 CHARGES À RÉPARTIR
- 3.3 ACTIONS PROPRES
- 3.4 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT
- 3.5 CRÉANCES DIVERSES IMMOBILISÉES
- 3.6 CAPITAUX PROPRES
- 3.7 SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE ET LATENTE
- 3.8 EFFECTIF MOYEN
- 3.9 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS
- 3.10 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE
- 3.11 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS
- 3.12 IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ MÈRE CONSOLIDANT LA SOCIÉTÉ

3.3 COMPTES ANNUELS

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le bilan de 12 mois clos le 31 décembre 2005 et présenté avant répartition du résultat net totalise 636 684 668.08 Euros.

Le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste dégage un bénéfice de 6 751 306 euros.

Les notes (ou les tableaux) ci-après font partie intégrante des comptes annuels établis le 31 décembre 2005.

Les évènements significatifs intervenus au cours de l'exercice 2005 sont les suivants :

- Ipsos SA a augmenté son capital en 2005 par l'émission de 42 006 actions nouvelles dans le cadre de levée d'options de salariés ;
- Ipsos SA a procédé le 5 novembre 2005 à une augmentation de capital par émission de 1 250 000 actions nouvelles à la suite de l'acquisition de MORI et afin de renforcer ces fonds propres ;
- Ipsos SA a par ailleurs augmenté son capital par émission de 74 412 actions en rémunération partielle de l'apport de MORI ;
- Ipsos SA a contracté un nouveau crédit syndiqué de 210 millions d'euros en octobre 2005 qui court sur une durée de sept années ;
- Ipsos SA a acquis 100 % de la société Mori Group Ltd au Royaume-Uni,
- les mouvements des titres de participations de l'année 2005 sont les suivants :
 - complément de prix Ipsos Novaction SA,
 - rachat de minoritaires chez Ipsos Brussels représentant 3,6% du capital de la société,
 - augmentation de capital chez Ipsos Caraibean and Central America,
 - restitution de prix sur le pôle allemand,
 - rachat des minoritaires chez Ipsos Imri Holding AB et Ipsos Sweden ,
 - complément de prix Ipsos Central Eastern Europe Ltd,
 - constitution de la société Ipsos Suisse.

3.3 COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

montant en euros	Brut	31/12/2005 Amortissement	Net	31 /12/2004 Net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions brevets et droits similaires	43 067	43 067		166 740
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances acomptes sur immo.incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques matériel outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	253 151 454	87 661	253 063 791	226 385 865
Créances rattachées à des participations	237 281 169	506 393	236 774 776	124 120 107
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	27 885 152		27 885 152	39 842 183
ACTIF IMMOBILISÉ	518 360 841	637 121	517 723 719	390 514 895
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	12 576 475		12 576 474	10 317 675
Autres créances	63 743 882	14 022	63 729 859	16 850 694
Capital souscrit appelé non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres 11 290 109)	36 218 142	66 737	36 151 406	178 522
Disponibilités	4 242 837		4 242 837	611 489
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance	43 250		43 250	61 296
ACTIF CIRCULANT	116 824 586	80 759	116 743 826	28 019 677
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 888 320		1 888 320	2 851 115
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	328 801		328 801	1 517 546
TOTAL GÉNÉRAL	637 402 548	717 880	636 684 668	422 903 232

3.3 COMPTES ANNUELS

BILAN PASSIF

montant en euros	31/12/2005	31 /12/2004
Capital social dont versé : 8 465 836	8 465 836	7 099 418
Primes d'émission, de fusion, d'apport	336 829 712	216 177 245
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	709 942	704 796
Réserves statutaires ou contractuelles	49 654	49 654
Réserves réglementées	-	4 214
Autres réserves	4214	
Report à nouveau	16 536 607	17 610 189
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	6 751 306	6 603 425
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	369 347 271	248 248 940
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	-	1 069 020
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	1 069 020
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligatoires convertibles		
Autres emprunts obligataires	77 324 828	66 430 585
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	181 067 190	102 312 877
Emprunts et dettes financières divers	396 849	746 164
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 341 995	978 153
Dettes fiscales et sociales	479 461	204 471
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 213 818	1 485 511
Autres dettes	411 712	978 985
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	266 235 853	173 136 748
Écarts de conversion passif	1 101 542	448 526
TOTAL GÉNÉRAL	636 684 668	422 903 233
Résultat de l'exercice en centimes	6 751 306,14	6 603 424,63
Total du bilan en centimes	636 684 668,08	422 903 232,82

3.3 COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RÉSULTAT (EN LISTE)

montant en euros	France	Export	31/12/2005	31 /12/2004
Production vendue de services	151 858	29 702	181 560	147 895
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	151 858	29 702	181 560	147 895
Autres produits			13 247 055	11 606 046
PRODUITS D'EXPLOITATION			13 428 616	11 753 941
Autres achats et charges externes			5 918 501	1 930 320
Impôts, taxes et versements assimilés			78 077	68 476
Salaires et traitements			1 070 433	818 402
Charges sociales			368 624	250 342
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			303 442	1 207 530
Sur actif circulant : dotations aux provisions			-	1 693
Autres charges			68 000	47 500
CHARGES D'EXPLOITATION			7 807 078	4 324 263
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			5 621 537	7 429 677
Produits financiers de participation			5 474 606	2 750 195
Autres intérêts et produits assimilés			6 223 086	5 497 410
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 079 839	255 259
Différences positive de change			1 316 284	235 191
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement			57 940	444 087
PRODUITS FINANCIERS			14 151 756	9 182 141
Dotations financières aux amortissements et provisions			-	1 069 020
Intérêts et charges assimilées			9 810 149	8 674 175
Différences négatives de change			677 582	1 013 124
CHARGES FINANCIÈRES			10 487 731	10 756 320
RÉSULTAT FINANCIER			3 664 025	(1 574 178)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			9 285 562	5 855 499
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			53 193	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital			32 780 876	3 149 271
PRODUITS EXCEPTIONNELS			32 834 069	3 149 271
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			1 430 119	565 516
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			32 780 876	1 747 908
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				249
CHARGES EXCEPTIONNELLES			34 210 995	2 313 674
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			(1 376 926)	835 597
Impôt sur les bénéfices			1 157 330	87 672
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			6 751 306	6 603 425

3.3 COMPTES ANNUELS - NOTES

1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France. Ces règles figurent principalement dans les textes suivants : Code de commerce, Décret du 23 novembre 1983, Règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif au Plan comptable général.

Les nouveaux règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06 sur les actifs ont été appliqués à compter de l'exercice 2005. Les changements de méthode résultant de cette première application ont été traités de manière rétrospective en application des dispositions de l'article 314-1 du Plan comptable général. En application de ce nouveau règlement, les frais de dépôt de marque immobilisés et les frais d'acquisition de titres précédemment comptabilisés en charge à répartir et amortis sur cinq ans, sont depuis l'exercice 2005 comptabilisés directement en charges de l'exercice dans les comptes d'Ipsos SA. L'impact du changement de méthode au 1^{er} janvier 2005 pour respectivement 0,2 million d'euros et 1,8 million d'euros a été comptabilisé pour son montant net d'impôt (1,3 million d'euros) en contrepartie du report à nouveau.

L'application de ce changement de méthode au 1^{er} janvier 2004 aurait eu l'impact suivant sur les comptes 2004 :

- annulation des dotations de charges à répartir sur frais d'acquisition de titres pour 0,9 million d'euros,
- comptabilisation des frais d'acquisition de titres de l'exercice en charges pour 0,6 million d'euros,
- annulation des dotations aux amortissements des frais de dépôts de marque pour 0,04 million d'euros
- comptabilisation des frais de dépôts de marque de l'exercice en charges pour 0,2 million d'euros,
- diminution des capitaux propres du 1^{er} janvier 2004 pour un montant net d'impôt de (1,4 million d'euros).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (sauf l'application des nouveaux règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06 sur les actifs), indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, selon la durée de vie prévue :

- logiciels informatiques 1 à 3 ans
- agencements et installations 10 ans
- matériel de bureau et informatique 1 à 3 ans
- mobilier de bureau 5 à 10 ans

1.2. Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les créances rattachées aux participations regroupent les prêts à long ou moyen terme et les avances consolidables destinées à être ultérieurement capitalisées, consentis à des sociétés dans lesquelles l'entreprise possède une participation.

Les titres de participation font l'objet d'une évaluation globale à chaque clôture pour s'assurer que la valeur nette comptable n'excède pas leur « valeur recouvrable », autrement dit la valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité.

La juste valeur peut être basée sur des multiples de chiffres d'affaires et de résultat retenus lors de transactions récentes tenant compte des niveaux d'activité, de la rentabilité passée ou prévisible et des facteurs économiques, financiers ou sectoriels.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Les estimations sont faites sur la base de données prévisionnelles provenant de budgets et plans établis par la Direction. Le taux d'actualisation retenu intègre le taux de rendement attendu par un investisseur et la prime de risque propre à l'activité du Groupe. Le taux de croissance à l'infini retenu dépend des zones géographiques.

3.3 COMPTES ANNUELS - NOTES

Les acquisitions réalisées par le Groupe sont exclusivement dans le domaine des études. En conséquence, le Groupe acquiert des sociétés de service dont la valeur est estimée non pas en considération des actifs corporels mais en fonction de sa position actuelle et future sur le marché des études tant en termes de propension à générer du bénéfice que de sa faculté à exploiter l'expérience acquise dans ce métier.

Les frais d'acquisition de titres de participation sont comptabilisés en charges.

1.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour créance douteuse est enregistrée au cas par cas, après analyse menée dans le cadre du processus de recouvrement des créances mis en place.

1.4. Engagements de retraite

Après calcul des engagements de retraite selon la méthode rétrospective, il ressort que ceux-ci ne sont pas significatifs.

1.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Elles font l'objet d'une provision lorsque le cours moyen du dernier mois est inférieur à la valeur d'achat.

1.6. Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances, dettes et disponibilités en devises sont converties sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice à l'exception des avances consolidables qui ne sont pas réestimées.

Les gains et pertes latents, qui résultent de la conversion au taux de change de clôture des créances et des dettes, sont inscrits aux postes « écarts de conversion » respectivement au passif et à l'actif du bilan. Ceux constatés sur les disponibilités sont enregistrés au compte de résultat.

Les pertes latentes de change non couvertes font l'objet d'une provision pour risques sauf lorsque, pour des opérations dont les termes sont suffisamment voisins, les gains et pertes latents peuvent être considérés comme concourant à une position globale de change.

3.3 COMPTES ANNUELS - NOTES

2 INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

2.1 immobilisations

montant en euros	Début d'exercice	Acquisitions	Virement	Cession	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT, DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT	292 497		248 325	1 105	43 067
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Construction sur sol d'autrui					
Constructions, installations générales, agencements, aménagements					
Installations techniques, matériel et outillages industriels					
Installations générales, agencements, aménagements					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	875			875	
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	875			875	
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations et créances rattachées	351 100 026	173 401 749		34 069 151	490 432 623
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	39 842 183			11 957 030	27 885 152
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	390 942 209	173 401 749	0	46 026 182	518 317 776
TOTAL	391 235 581	173 401 749	248 325	46 028 162	518 360 841

3.3 COMPTES ANNUELS - NOTES

2.2 Amortissements

montant en euros	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS ÉTABLIST, RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES	125 757		82 690	43 067
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Construction sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements, aménagement				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	875		875	
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	875		875	
TOTAL	126 632		83 565	43 067

Charges réparties sur plusieurs exercices	31/12/04	Augmentat.	Amortissement	Imputation en report à nouveau (nouvelle réglementation sur les actifs)*	31/12/05
Frais émission emprunts	1 064 488	1 127 273	303 443		1 888 319
Frais acquisition	1 779 419			(1 779 419)	-
Frais Gentilly	7 209			(7 209)	-
	2 851 115	1 127 273	303 443	(1 786 627)	1 888 319

* Selon règlement n° 2004 - 06 et avis CNC n° 2004-15.

2.3 Provisions

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour pertes de change	1 069 020			1 069 020
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	1 069 020			1 069 020
Provisions sur titres de participations	87 661			87 661
Provisions sur autres immobilis. financières	506 394			506 394
Autres provisions pour dépréciations	91 580		10 820	80 760
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	685 635		10 820	674 815
TOTAL GÉNÉRAL	1 754 655		1 079 840	674 815
Dotations et reprises financières			1 079 840	

3.3 COMPTES ANNUELS - NOTES

2.4 Créances et dettes

ÉTATS DES CRÉANCES	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	237 281 170	160 142 914	77 138 255
Prêts			
Autres immobilisations financières	27 885 152	27 885 152	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	12 576 474	12 576 474	
Créances représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	11 601	11 601	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	1 670 269	1 670 269	
État, autres collectivités			
État, autres collectivités : autres impôts, taxes, versts assimilés	1 367 863	1 367 863	
État, autres collectivités : créances et dettes			
Groupes et associés	25 640 796	25 640 796	
Débiteurs divers	35 053 354	35 053 354	
Charges constatées d'avance	43 250	43 250	
TOTAL	341 529 929	264 391 674	77 138 255

ÉTATS DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	77 324 828	1 034 246	43 604 306	32 686 276
Emprunts et dettes à 2 ans maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus de 2 ans à l'origine	181 067 190	84 713	46 272 496	134 709 981
Emprunts et dettes financières divers	396 850	396 850		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 341 996	4 341 996		
Personnel et comptes rattachés	236 777	236 777		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	200 853	200 853		
État : impôt sur les bénéfices				
État : taxe sur la valeur ajoutée	2 312	2 312		
État : obligations cautionnées				
État : autres impôts, taxes et assimilés	39 519	39 519		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 213 818	2 213 818		
Groupe et associés	2 466	2 466		
Autres dettes	409 245	409 245		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	266 235 854	8 962 795	89 876 802	167 396 257
Emprunts souscrits en cours d'exercice *	177 287 671			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	102 300 233			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés		-		

* Montant net des frais d'émission d'emprunt.

3.3 COMPTES ANNUELS - NOTES

2.5 Éléments relevant de plusieurs postes de bilan et du compte de résultat

Rubriques	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effets comm.
ACTIF IMMOBILISÉ			
Participations		253 151 454	
Créances rattachées à des participations	92 309 169	144 972 000	
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et comptes rattachés	5 901 911	6 678 340	
Autres créances	25 599 349	33 077 143	
DETTES			
Emprunts et dettes financières divers	241 081	19 536	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 511	228 039	
Autres dettes	319 446	534 863	
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotation provision dépréciation créances rattachées à des participations			
Dotation provision dépréciation titres			
Dotation provision autres créances			
PRODUITS FINANCIERS			
Dividendes reçus		5 474 606	
Intérêts de la période comptes courants	691 207	4 536 387	

2.6 Écart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

Nature des écarts	Actif Perte latente	Provision pour perte de change	Passif Gain latent
Immobilisations financières	-	-	525 179
Créances	328 283	-	487 847
Dettes financières	-	-	73 204
Dettes d'exploitation	518	-	15 312
TOTAL	328 801	-	1 101 542

2.7 Produits à recevoir

	31/12/2005
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	
Clients - Factures à établir	727 600
AUTRES CRÉANCES	
Fournisseurs- Avoirs non parvenus	35 807
État - Produits à recevoir	53 193
Autres produits à recevoir	84 282
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	900 882

3.3 COMPTES ANNUELS - NOTES

2.8 Charges à payer

	31/12/2005
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	
Intérêts courus sur emprunts	1 118 959
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	
Factures non parvenues	481 125
AUTRES DETTES	
Clients – Avoirs à établir	330 971
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
	357 022
Provision pour congés payés	42 003
Provision primes à payer	185 185
Provision prime de vacances	5 024
Provision taxe d'apprentissage	4 525
Provision formation continue	(2 694)
Provision pour charges sur congés payés	17 431
Provision pour charges sur prime à payer	64 815
Provision pour charges sur prime de vacances	10 033
Dettes provisionnées	3 667
État – Autres charges	24 922
État – Provision pour charges sur prime	2 111
AUTRES DETTES	
Charges à payer	39 038
TOTAL DES CHARGES A PAYER	2 687 137

2.9. Charges constatées d'avance

	31/12/2005
CHARGES D'EXPLOITATION	
Charges constatées d'avance divers	28 397
Charges constatées d'avance location matériel	667
Charges constatées d'avance maintenance	5 791
Charges constatées d'avance abonnements	4 577
Charges constatées d'avance assurance	3 818
TOTAL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	43 250

2.10 Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	7 099 418			1
Exercice d'options de souscription d'actions		42 006		1
Augmentation de capital		1 250 000		1
Émission d'actions d'apport		74 412		1

3.3 COMPTES ANNUELS - NOTES**2.11 Ventilation du chiffre d'affaires (en milliers d'euros)**

	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2005	Total 31/12/2004
Personnel facturé	64		64	64
Frais facturés	88	30	118	84
TOTAL	152	30	182	148

2.12 Charges et produits exceptionnels

Nature des charges et produits	Charges	Produits
Acquisition NOP non faite	1 300 304	
Acquisition NFO non faite	129 816	
Réclamation contentieuse précompte mobilier		53 193
TOTAL	1 430 120	53 193

2.13 Impôt sur les bénéficiaires et intégration fiscale

Notre société en vertu d'une adhésion pour 5 exercices, en date du 30 octobre 1997, participe au groupe fiscal organisé ainsi :

Ipsos : société "tête de groupe"

Filiales intégrées : Ipsos Insight, Ipsos France, Ipsos Opérations, Ipsos Médias, Ipsos Public Affairs, Ipsos Loyalty, IMS, Ipsos ASI, Sysprint, Ipsos Music, Novaction, Ipsos Access Panel Holding, Ipsos Observer.

L'exercice clos le 31 décembre 2005 est le troisième d'application du renouvellement automatique de l'option pour une période de cinq ans.

L'impôt groupe est réparti de la manière suivante :

- pour les filiales intégrées : elles prennent en charge l'impôt qui aurait été le leur en l'absence d'intégration fiscale,
- pour la société tête de groupe fiscal : elle prend à sa charge (ou à son profit) la différence entre l'impôt groupe et la somme des impôts (contributions des 1,5 % et 3,3 % incluses) déterminés par les filiales intégrées fiscalement.

L'impôt "groupe" s'analyse ainsi :

Impôt dû au titre d'Ipsos Médias	40 358 euros
Impôt dû au titre d'Ipsos France	21 039 euros
Impôt dû au titre d'Ipsos Opérations	664 806 euros
Impôt dû au titre d'Ipsos Insight	0 euros
Impôt dû au titre d'Ipsos Public Affairs	0 euros
Impôt dû au titre d'Ipsos loyalty	187 597 euros
Impôt dû au titre d'IMS	40 395 euros
Impôt dû au titre d'Ipsos ASI	0 euros
Impôt dû au titre de Sysprint	114 724 euros
Impôt dû au titre d'Ipsos Music	0 euros
Impôt dû au titre de Novaction	0 euros
Impôt dû au titre de IAP Holding	0 euros
Impôt dû au titre de Ipsos Observer	0 euros
Impôt dû au titre de Ipsos SA	0 euros
Impôt dû au titre d'Ipsos Opinion	145 512 euros
Economie d'impôt due à l'intégration	429 344 euros
Impôt Ipsos dû par le groupe	785 088 euros

3.3 COMPTES ANNUELS - NOTES

2.14 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	9 285 562	(2 118 878)	7 166 684
Résultat exceptionnel	(1 376 926)	468 455	(908 471)
Effet de l'intégration fiscale		493 093	493 093
RÉSULTAT COMPTABLE	7 908 636	(1 157 330)	6 751 306

3 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

3.1 Engagements financiers

Engagements donnés	31/12/05	31/12/04
Engagement solidaire dans le passif du GIE IPSOS	190 667	9 340 694
Caution de Ipsos SA vers Ipsos Access Panels UK au bénéficiaire de Barclays Bank (£250 000)	364 804	354 585
Caution pour Ipsos France (locaux et charges loc. Gentilly) de 2004 à fin mars 2010	7 424 271	7 987 345
Ipsos SA est solidairement responsable de l'obligation de paiement du prix d'achat des titres de la société Partner Marketing Research à Taiwan par Ipsos Taiwan, filiale d'Ipsos SA. Un paiement différé de NTD 4 400 000 est dû en 2006.	113 538	332 918
Ipsos SA est solidairement responsable de l'obligation de paiement de prix d'achat des activités de The Mackay Report par Ipsos Australia. Un complément de prix est susceptible d'être versé en 2006, jusqu'à 335 000 AUD , si certains critères de présence et de niveau d'activité sont remplis.	209 820	191 878
Ipsos SA est solidairement responsable de l'obligation de paiement du complément de prix d'un montant maximal de AUD 130 000 pour le rachat par Ipsos Novaction SA des minoritaires de Novaction Australasia.	80 700	127 723
Ipsos SA est solidairement responsable de l'obligation de paiement de compléments de prix pour l'achat par Ipsos Australia du fond de commerce de TQA pour un montant total maximum de AUD 1 200 000.	744 925	
Ipsos SA est solidairement responsable de l'obligation de paiement de prix différés et d'un complément de prix dus ou potentiellement du par Ipsos Japan Holdings au titre de l'achat des actions des sociétés japonaises JSR et JMO pour un montant total estimé à 862 MJPY.	6 205 538	
Les minoritaires d'Ipsos Korea, Inc. disposent d'options de vente exerçables en 2008 sur leur participation, soit 49 %. Leur prix d'exercice sera fonction des résultats de la société en 2006 et 2007.	1 250 000	
Engagements donnés	31/12/05	31/12/04
Garantie sur une facilité de crédit d'un montant maximum de 25 millions de dollars accordée aux sociétés US auprès de la Bank of New York et HSBC *	21 191 825	18 354 012
Caution d'un engagement d'Ipsos Korea Inc. envers HSBC (USD 915 000)	775 423	
Engagement de garantie de valeur, plafonné à 1 million d'euros, concernant les actions de la Société émises en paiement de l'apport en nature d'actions Mori le 15 décembre 2005 (avantage particulier visé à l'article 6 quater des statuts).	1 000 000	1 000 000
TOTAL	39 551 511	38 193 183

* Cette facilité de crédit n'a pas été utilisée au 31 décembre 2005.

3.3 COMPTES ANNUELS - NOTES

Swaps de taux d'intérêt	31/12/05	31/12/04
Ipsos SA a émis en mai 2003 un emprunt obligataire à taux fixe de 90 millions de dollars à 10 ans. Des swaps de taux d'intérêt de mêmes échéances ont été mis en place afin de couvrir les échéances bi-annuelles de paiement des intérêts. Au 31 décembre 2005, les en-cours de swaps de taux étaient de USD 30 800 000 (valeur de marché = -1 173 kUSD) et EUR 45 000 000 (valeur de marché = -161 K€).	71 108 332	22 612 143
Engagements reçus	31/12/05	31/12/04
Engagement de restitution d'abandon de créances, selon clause de retour à meilleure fortune pour Ipsos UK (Expiration 31/12/2014)	1 200 000	1 200 000
Engagement de restitution d'abandon de créances, selon clause de retour à meilleure fortune pour Ipsos Hong Kong (anciennement Ipsos Far East) (Expiration 31/12/2007)	1 707 009	1 707 009
Engagement de restitution d'abandon de créances, selon clause de retour à meilleure fortune pour INRA in Belgium	1 045 936	
	3 952 945	2 907 009

3.2 Charges à répartir

Le poste des charges à répartir comprend :

Frais d'acquisition des immobilisations

Les frais liés à l'acquisition de nouvelles sociétés, composés d'honoraires de conseils, étaient jusqu'au 31 décembre 2004 étalés linéairement sur cinq ans à compter de la date d'acquisition de la nouvelle société.

A compter du 1^{er} janvier 2005, en application des nouveaux règlements sur les actifs, Ipsos a opté pour la comptabilisation de ces frais en charges de l'exercice.

Les frais restant à amortir au 31 décembre 2004 (1 767 418 euros) ont été reclassés dans les capitaux propres en diminution du poste report à nouveau.

Frais liés à l'emprunt syndiqué

En juillet 2000, Ipsos SA a contracté un crédit syndiqué d'un montant de 110 millions d'Euros.

La devise de référence est devenue le dollar, cet emprunt est désormais de 101 millions de dollars. Les frais de la mise en place de cet emprunt sont étalés linéairement sur cinq ans.

Au 31 décembre 2005, ces frais sont totalement amortis.

Frais liés à la renégociation de l'emprunt syndiqué

En novembre 2004, Ipsos SA a renégocié son crédit syndiqué. Le montant de ce crédit est passé de 101 millions de dollars à 140 millions d'euros. Les frais de renouvellement et renégociation de cet emprunt sont étalés linéairement sur cinq ans.

Au 31 décembre 2005, ces frais restant à étaler s'élèvent à 364 213 euros.

Frais liés à l'emprunt obligataire USPP

En mai 2003, Ipsos SA a procédé à une émission obligataire d'un montant global de 90 millions USD en placement privé sur le marché américain.

Les frais de la mise en place de cet emprunt sont étalés linéairement sur dix ans.

Au 31 décembre 2005, ces frais restant à répartir s'élèvent à 433 011 euros.

Frais liés à la mise en place d'un crédit syndiqué de 210 millions d'euros

En octobre 2005, Ipsos SA a contracté un crédit syndiqué d'un montant de 210 millions d'euros. Les frais de mise en place de cet emprunt sont étalés linéairement sur sept ans.

Au 31 décembre 2005, ces frais restant à répartir s'élèvent à 1 091 095 euros.

3.3 COMPTES ANNUELS - NOTES

Frais liés au déménagement

Des frais liés au déménagement survenu en mars 2004 ont été comptabilisés sur l'exercice précédent en charges à répartir étalées linéairement sur cinq ans. A compter du 1^{er} janvier 2005, cette option n'étant plus permise, les frais restant à répartir au 31 décembre 2004 (7 208 euros) ont été reclassés en capitaux propres en diminution du poste autres réserves.

3.3 Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées à leur valeur d'achat. Une provision est pratiquée lorsque la valeur de fin d'exercice est inférieure à la valeur d'achat.

Les actions propres détenues en direct s'élèvent au 31 décembre 2005 à 163 755 actions au prix moyen pondéré de 68,95 €.

La valeur de l'action Ipsos au 31 décembre 2005 est de 112 euros.

Au cours de l'exercice 2005, Ipsos n'a pas réalisé d'achats de ses propres actions.

Conformément au contrat de vente à terme d'actions signé avec la Société Générale dans le cadre de l'augmentation de capital du 9 juillet 2002 réservée et souscrite en intégralité par IPF, la Société Générale a procédé en 2005 à deux livraisons d'actions :

- 115 464 actions en juillet 2005 au cours de 69 euros,
- 57 732 actions en octobre 2005 au cours de 69 euros.

Parallèlement 3 levées d'options ont été exercées en 2005 dans le cadre du plan d'options IPF du 9 juillet 2002 donnant lieu à cession d'actions propres par Ipsos SA :

- 3 456 actions le 28 juillet 2005,
- 4 608 actions le 20 décembre 2005,
- 1 728 actions le 21 décembre 2005.

Les actions propres détenues au travers d'un contrat de tenue de marché s'élèvent au 31 décembre 2005 à 323 actions de 112 €.

Les mouvements liés à ce contrat sur l'année 2005 s'analysent de la façon suivante :

- au premier trimestre, achats de 6 453 actions au prix moyen de 80,29 euros, ventes de 6 549 actions au prix moyen de 80,23 euros,
- au deuxième trimestre, achats de 9 154 actions au prix moyen de 80,60 euros et ventes de 10 039 actions au prix moyen de 82,42 euros,
- au troisième trimestre, achats de 8 164 actions au prix moyen de 94,91 euros et ventes de 8 124 actions au prix moyen de 94,13 euros,
- au quatrième trimestre, achats de 8 189 actions au prix moyen de 101,44 euros et ventes de 9 051 actions au prix moyen de 102,81 euros.

Conformément à l'article L.225-210, alinéa 3 du Code de commerce, les réserves d'Ipsos qui s'élèvent à 353 420 187 euros au 31 décembre 2005 (hors réserve légale), sont supérieures à la valeur de l'ensemble des actions propres détenues.

3.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Elles font l'objet d'une provision lorsque le cours moyen du dernier mois est inférieur à la valeur d'achat.

Les actions Jupiter MXI détenues ne sont plus cotées au 31 décembre. Le cours d'achat de ces actions était de 0,54 USD. Une provision de 77 557,17 euros a été pratiquée, couvrant la perte valorisée à la date d'achat. Une reprise de provision de 10 819,62 euros a été effectuée au 31/12/05 suite à réception en 2006 de 12 763,90 \$ au titre d'une distribution aux actionnaires de JMXI (0,1\$ par titre).

3.5 Créances diverses immobilisées

Les créances diverses immobilisées concernent l'opération Ipsos Partnership Fund (augmentation de capital réservé aux salariés dirigeants d'Ipsos). 404 124 actions Ipsos comptabilisées à leur valeur d'origine de 69,00 euros sont évaluées au 31/12/05 à 45 261 888 euros.

3.3 COMPTES ANNUELS - NOTES

3.6 Capitaux propres

montant en euros	Capital	Primes	Autres réserves	Réserves réglementées	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
solde au 31/12/04	7 099 418	216 177 245	754 450	4 214	17 607 387	6 603 425	248 248 940
Augmentation de capital par émission d'action	1 250 000	120 652 468					121 902 468
Augmentation de capital par émission d'action d'apport	74 412						74 412
Augmentation de capital par levées d'option	42 006						42 006
Dividendes sur actions propres							
Dividendes distribués					316	(6 389 476)	(6 389 160)
Changement de méthode					(1 282 700)		(1 282 700)
Affectation du résultat			5 146		208 802	(213 949)	
Reclassement des réserves AG 18/05/05			4 214	(4 214)			
Résultat de l'exercice						6 751 306	6 751 306
Solde au 31/12/05	8 465 836	336 829 713	763 810	0	16 533 805	6 751 306	369 347 271

3.7 Situation fiscale différée et latente

	Montant
IMPÔT DÛ SUR:	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Écart de conversion actif	
TOTAL ACCROISSEMENTS	
IMPÔT PAYÉ D'AVANCE SUR	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante):	
Organic	23 561
Écart de conversion passif	
A déduire ultérieurement	
TOTAL ALLÈGEMENTS	23 561
SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE NETTE	23 561

3.8 Effectif moyen

Effectifs	Personnel	Personnel à la disposition de l'entreprise
Cadres	3	
Agents de maîtrise, techniciens		
Employés		
Ouvrier		
TOTAL	3	

3.3 COMPTES ANNUELS - NOTES

3.9. Rémunération des dirigeants

En 2005, la rémunération totale et avantages en nature versés par la société aux dirigeants s'élèvent à 876 605 euros.

3.10 Tableau de flux de trésorerie

montant en milliers d'euros	31/12/2005	31/12/2004
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	6 751	6 603
Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-	41
Moins-value (plus-value) sur cession d'actifs	-	-
Économie d'impôts liée à la nouvelle réglementation sur les actifs et imputée sur le report à nouveau	657	-
Économie d'impôts sur les frais d'augmentation de capital imputée sur la prime d'émission	992	-
Dotations des charges réparties sur plusieurs exercices	303	1 167
Variation des autres provisions	(1 080)	815
Autres éléments		
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	7 623	8 626
Diminution (augmentation) des créances clients	(1 845)	(735)
Diminution (augmentation) des autres créances	(14 448)	(2 455)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	3 325	(116)
Augmentation (diminution) des intérêts courus sur dettes financières	749	(239)
Augmentation (diminution) des autres dettes	(279)	(3 201)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(12 498)	(6 747)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	(4 875)	1 879
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(169)
Acquisition de titres de participation	(133 930)	(5 602)
Produits des cessions d'actifs corporels et incorporels		
Produits des cessions de titres de participations		
Diminution (augmentation) des VMP et actions propres	(35 962)	243
Diminution (augmentation) des autres immobilisations financières	(11 957)	6 055
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisation	728	(6 481)
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS	(181 121)	(5 954)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital *	121 028	1 349
Emission d'emprunts à long terme	177 288	44 768
Remboursement d'emprunts à long terme	(102 300)	(39 382)
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme		3
Dividendes versés aux actionnaires	(6 388)	(6 233)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	189 628	505
Disponibilités à l'ouverture	611	4 181
Variation nette des disponibilités	3 632	(3 570)
DISPONIBILITÉS A LA CLÔTURE	4 243	611

* Hors économie d'impôt sur les frais d'augmentation de capital imputé sur la prime d'émission pour 992 000 euros.

3.3 COMPTES ANNUELS - NOTES

3.11 Liste des filiales

Sociétés	Capital	Capitaux propres avant affectation et hors capital	Quote- part (%)	Valeur d'inventaire des titres	Prêts et avances consentis	Montant cautions et aval	Chiffre d'affaires Ht 2005	Résultat 2005	Dividendes encaissés sur 2005
montant en euro									
IPSOS FRANCE	5 736	4 324	100	6 481	0	0	17 057	2 787	4 001
IPSOS PUBLIC OPINION ¹⁶²		9	10	35	0		6 937	279	31
IAP Holding	2 000	(491)	100	2 135	3 356		0	(111)	
IPSOS STAT France	915	(724)	51	466	620		0	630	
IPSOS NOVATION	1 795	(253)	100				15 577	(95)	
IPSOS UK (ex RSL	1 897	(997)	100	5 765	5 882		71 258	1 980	
PRICE SEARCH	182	0	100	3 574	730		0	0	
IPSOS GmbH	562	6 969	63	12 611	0		39 517	1	
SAMPLE KG	394	(682)	100	5 688	1 700		0	(47)	
TRENDTEST	100	(122)	100	67	0		2 492	289	
IPSOS Srl	5 000	620	100	9 960	0		18 879	68	
IPSOS Operaciones	400	3 020	100	3 684	0		13 596	544	
IPSOS BRUSSELS	125	200	86	293	149		4 736	(247)	
IPSOS SZONDA	32	1 812	50	114	0		7 334	839	280
IPSOS PORTUGAL	120	45	100	299	0		1 018	(117)	
IPSOS AMERICA INC	0	24 909	100	32 902	83 920		0	(591)	
IPSOS LATIN AMERICA	19	14 397	100	16 930	13 025		0	(589)	344
IPSOS NOV Mexique	129	23	100	1	0		10	7	
BIMSA	467	2 227	50	4 141	0		26 215	3 311	523
IPSOS HONG KONG	0	(34)	100	0	109		402	(7)	74
IPSOS AUSTRALIA	0	199	100	0	6 082		9 127	431	
AGB STAT IPSOS	132	338	60	41	0		696	80	
IPSOS CANADA	14 376	4 519	100	16 796	0		22 482	(168)	
IPSOS NPD CANADA ⁴	894	(825)	100	4 971	0		0	(146)	
IPSOS REID CORP	52 903	(265)	100	51 743	11 826		0	(2 514)	
IPSOS DEMOSKOP	91	107	100	1 491	0		1 628	191	
IPSOS SWEDEN AB	11	4	100	1 403	1 627		0	(18)	148
IIS	401	4 433	55	3 000	0		10 028	420	
IPSOS Dom	188	19	51	148			0	221	74
IPSOS CCA	1 638	0	51	1 974			0	2	
ICEE (F.SQUARED)	8	545	100	3 437	3 630		9 305	763	
SAMPLE GMBH	128	(145)	100	25			0	(5)	
FORSCHUNG	0	0	100	20			0	0	
IPSOS ASIA LTD	249	(293)	80	2 551	12 230		13	(373)	
INRA BELGIUM	150	(2 783)	100	1 000			8 079	347	
IPSOS KOREA	591	(344)	51	573	86		5 550	(227)	
MORI Holding Ltd	150	2 719	100	58 681			0	(290)	
GIE IAP			100	0	0				
IPSOS SUISSE			100	65					
IPSOS Groupe GIE		(99)	100	0	0		0	(457)	
IPSOS SANTE		(14)	100	0	0				
Total	95 945	63 367	400	253 065	144 972	0	291 936	7 188	5 475

3.3 COMPTES ANNUELS - NOTES

Les capitaux propres sont mentionnés hors capital social et avant affectation des résultats.

Le capital social, les capitaux propres (avant affectation du résultat et hors capital), le chiffre d'affaires et le résultat sont convertis au cours du 31 décembre 2005 soit, par rapport à l'euro :

I euro = Devise	Libellé	Clôture
ARS	Peso argentin	3,57112
AUD	Dollar australie	1,6109
BRL	Real brésilien	3,513
CAD	Dollar canadien	1,3725
CLP	Peso chilien	751,178
CNY	Yuan chinois	9,5204
COP	Peso colombien	3252,61
CZK	Couronne tchèque	29
DOP	pesos dominicain	54,6342
GBP	Livre sterling	0,6853
HKD	Dollar de hong k	9,1474
HUF	Forint hongrois	252,87
JPY	Yen japonais	138,9
KRW	Won sud coréen	1184,42
MXN	Peso mexicain	13,6891
PHP	Philippine	62,719
PLN	Zloty polonais	3,86
SEK	Couronne suédois	9,3885
SGD	Dollar singapour	1,9628
VEB	Bolivar vénézuélien	2,301 12
USD	Dollar us	11,797
TWD	Dollar taiwanais	39,8755

3.12 Identité de la société mère consolidant la société

Dénomination sociale-siège social	Forme	Montant Capital	% détenu
LT Participations 35, rue du Val de Marne, 75013 Paris	Société anonyme	124 150	29,10 %

3.4 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

I. CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 Avenants aux contrats de travail

Le 22 mars 2005, le Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'avenants aux contrats de travail par lesquels est introduite une clause de conscience au titre de laquelle serait accordée une indemnité de licenciement égale à l'indemnité légale augmentée de douze mois de rémunération en cas de modification dans la structure de l'actionnariat, dans la composition du Conseil d'administration ou dans l'organisation de la direction d'Ipsos SA ou du groupe Ipsos qui aurait pour effet direct de modifier la nature des attributions ou des pouvoirs de Messieurs Lech et Truchot de sorte qu'ils ne seraient plus en mesure de fixer la stratégie du groupe Ipsos.

Administrateurs concernés :

- Madame Laurence Stoclet, au titre de son contrat de travail avec votre société.
- Monsieur Henri Wallard, au titre de son contrat de travail avec Ipsos Group GIE.

Le Conseil d'administration du 22 mars 2005 a également autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de travail de Monsieur Carlos Harding avec Ipsos Group GIE par lequel, outre une clause de conscience dont les caractéristiques sont identiques à celles décrites ci-dessus, est introduite une clause d'interdiction temporaire de concurrence post-contratuelle d'une durée de douze mois compensée par une indemnité égale à la rémunération reçue par Monsieur Carlos Harding durant l'année civile précédente, Ipsos ayant la faculté de renoncer au bénéfice de cette interdiction temporaire de concurrence et de procéder à ces paiements.

Administrateur concerné :

- Monsieur Carlos Harding, au titre de son contrat de travail avec Ipsos Group GIE.

2 Résiliation de l'accord de licence avec la société Ipsos Observer

Le 22 avril 2005, le Conseil d'administration a autorisé la résiliation de l'accord de licence conclu en 1995 entre votre société et Ipsos Access Panels SA, aujourd'hui renommée Ipsos Observer SA. Cet accord de licence de propriété intellectuelle et des techniques pour l'exploitation et la commercialisation en France du produit « Access Panel » n'avait plus d'objet depuis la rupture du partenariat entre votre société et NFO en 1999.

Administrateur concerné : Monsieur Jean Marc Lech.

3 Cession des actions Ipsos Novaction SA à Ipsos France

Le 22 avril 2005, le Conseil d'administration a autorisé la cession par votre société à Ipsos France SAS de la totalité des actions d'Ipsos Novaction SA qu'elle détient, correspondant à 100 % du capital, à leur valeur dans les livres de la société. Cette cession a été réalisée le 27 décembre 2005 pour le prix de 32 780 876 euros.

Administrateur concerné : Monsieur Jean Marc Lech.

4 Cession des actions Ipsos IMRI Holding à Ipsos Sweden AB

Le 18 mai 2005, le Conseil d'administration, pour des raisons de simplification de l'organigramme des entités suédoises, a autorisé la cession par votre société à Ipsos Sweden AB de la totalité des actions d'Ipsos IMRI Holding qu'elle détient, correspondant à 100 % du capital, pour un prix de 1 520 000 euros qui correspond à leur valeur dans les livres de la société. Cette cession a été réalisée le 15 juin 2005.

Administrateur concerné : Monsieur Carlos Harding.

5 Amendement à la convention d'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune avec Ipsos UK

Le 18 mai 2005, le Conseil d'administration a autorisé un amendement à la convention d'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune d'un montant de 900 000 livres sterling conclu le 30 décembre 2003 avec Ipsos UK. Cet amendement, qui élève à 10 millions de livres le seuil de fonds propres à partir duquel la clause trouve à s'appliquer, a été signé le 30 septembre 2005.

Administrateur concerné : Messieurs Jean Marc Lech et Didier Truchot.

6 Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune relative à des créances détenues sur INRA in Belgium

Le 15 décembre 2005, le Conseil d'administration a autorisé un abandon de créance, avec clause de retour à meilleure fortune, relatif aux créances sur la filiale belge INRA in Belgium pour un montant de 1 046 milliers d'euros.

INRA in Belgium sera considérée comme revenue à meilleure fortune lorsque les comptes de cette société feront état d'un actif net d'un montant au moins égal à un million d'euros.

Administrateur concerné : Monsieur Carlos Harding.

II. CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1 Garantie par la société d'une facilité de crédit accordée à ses filiales américaines

La garantie par votre société d'une facilité de crédit d'un montant de 25 millions de US dollars accordée à ses filiales américaines (Ipsos America Inc, Ipsos-Asi Inc, Ipsos NPD Inc, Ipsos FMC Inc, Ipsos Reid Public Affairs Inc) par les banques américaines HSBC et Bank of New-York a continué à s'appliquer en 2005.

2 Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune relative à des créances détenues par votre société sur la société Ipsos Hong Kong Limited

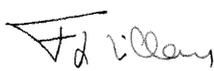
Votre société a conclu en 2004 avec la société Ipsos Hong Kong Ltd (précédemment dénommée Ipsos Far East Limited) une convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune d'un montant équivalent à environ 1,7 million d'euros, le remboursement de la créance devant être réalisé au plus tard le 31 décembre 2007. Au cas contraire il sera considéré comme définitivement acquis.

Cette clause de retour à meilleure fortune n'a pas trouvé à s'appliquer en 2005.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 28 avril 2006

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit



François VILLARD

Deloitte & Associés



Michel SELLIER

3.5 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

en milliers d'euros	Deloitte		Ernst & Young		Autres		Total	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005
1. Audit								
1.1 Commissariat aux comptes	305	597	590	802	298	307	1 193	1 706
1.2 Prestations liées à la mission du commissariat aux comptes	-	86	-	343	-	-	-	429
Sous-total	305	683	590	1 145	298	307	1 193	2 135
2. Autres prestations								
2.1 Fiscales	7	-	9	194	88	17	104	211
2.2 Juridique	-	-	9	-	9	-	18	-
2.3 Social	-	-	12	-	5	-	17	-
2.4 Systèmes d'information	-	-	-	-	-	-	-	-
2.5 Autres	6	-	11	8	52	-	69	8
Sous-total	13	-	41	202	154	17	208	219
TOTAL DES HONORAIRES	318	683	631	1 347	452	324	1 401	2 354

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT IPSOS, SON CAPITAL ET SES DIRIGEANTS

4.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

4.1.1 DÉNOMINATION SOCIALE

Ipsos.

4.1.2 SIÈGE SOCIAL

35, rue du Val de Marne - 75013 Paris.

4.1.3 DATE D'IMMATRICULATION ET DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

La Société a été immatriculée le 17 novembre 1975. Sa durée de vie est de 99 ans, à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

4.1.4 FORME JURIDIQUE

Société anonyme de droit français à Conseil d'administration régie par le livre II du Code de commerce.

Les statuts délèguent au Conseil d'administration le choix du mode de direction entre une présidence et une Direction générale jointe ou duale.

Le Conseil d'administration réuni le 12 décembre 2001 a décidé que la Direction générale de la Société serait assumée par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Didier Truchot.

Le Conseil dans sa séance du 23 juin 2004 a décidé que la Direction générale de la Société continuerait à être assumée par Monsieur Didier Truchot jusqu'à la fin de son mandat de Président.

4.1.5 REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

304 555 634 RCS Paris.

4.1.6 CODE APE ET DÉNOMINATION DU SECTEUR D'ACTIVITÉ

741 E - Études de marchés et sondages.

4.1.7 LIEU OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ

Les statuts, comptes, rapports et procès-verbaux d'assemblées générales peuvent être consultés au siège social.

En outre, un certain nombre d'informations sur l'organisation et les activités de la Société et ses filiales sont disponibles sur le site Internet du Groupe à l'adresse suivante : www.ipsos.com

4.1.8 OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La Société a pour objet :

- la réalisation d'études de marché effectuées au moyen d'enquêtes, de sondages, de recherches statistiques ou par tous autres procédés tendant à faciliter et à organiser l'implantation commerciale, la promotion, la diffusion de produits et de services de toute nature, ainsi que la réalisation d'études, enquêtes, sondages, analyses et de conseils dans le domaine politique, économique et social ;
- l'étude, la préparation, l'organisation, l'entreprise soit pour son compte, le compte de tiers, comme concessionnaire, agent ou autrement de la publicité sous toutes ses formes pour tous produits du commerce, y compris toute entreprise de régie publicitaire ;
- la réalisation de toutes activités de conseil pouvant constituer une aide à la décision des entreprises, services ou tout autre organisme ;
- la recherche, la prise, l'acquisition, l'exploitation de tous brevets, licences, procédés et fonds de commerce se rapportant à l'activité ci-dessus ;

- la prise d'intérêts et la participation sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises similaires, notamment par voie d'apport, souscription ou achat d'actions, d'obligations ou autres titres, commandite fondation de sociétés nouvelles, fusions ou autrement ;
- la réalisation de toutes opérations financières liées à la présence en Bourse ;
- et généralement toutes autres opérations civiles, commerciales, financières, industrielles mobilières ou immobilières qui pourraient se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la Société ou à tous autres objets similaires ou connexes.

4.1.9 EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 27 DES STATUTS)

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

4.1.10 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (ARTICLES 20 À 23 DES STATUTS)

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi et le règlement. Les assemblées générales ont lieu, soit au siège de la Société, soit dans tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire, sous réserve :

- en ce qui concerne les titulaires d'actions nominatives, d'une inscription nominative dans les registres de la Société, cinq jours au moins avant la date de réunion de l'Assemblée générale ;
- en ce qui concerne les titulaires d'actions au porteur, du dépôt, dans les conditions prévues à l'article 136 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967, d'un certificat de dépôt des actions au porteur, cinq jours au moins avant la date de réunion de l'Assemblée générale.

Les propriétaires d'actions mentionnés au septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de commerce, c'est-à-dire les propriétaires qui n'ont pas leur domicile sur le territoire français, peuvent se faire représenter dans les conditions prévues au dit article par un intermédiaire inscrit.

Sont soumises à l'Assemblée générale mixte convoquée le 31 mai 2006 les modifications des articles 22 et 23 des statuts de la Société nécessaires à leur mise en harmonie avec les nouvelles dispositions législatives relatives aux quorums aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Conformément à l'article 23 des statuts de la Société, la modification des droits des actionnaires nécessite la tenue d'une Assemblée générale extraordinaire.

4.1.11 AFFECTATION ET RÉPARTITION DES RÉSULTATS

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde, le cas échéant diminué de toutes autres sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable.

L'Assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée générale prélève sur le bénéfice distribuable toutes sommes qu'elle juge convenable, pour les porter à nouveau ou les affecter à un ou plusieurs postes de réserve.

4.1.12 CLAUSES STATUTAIRES PARTICULIÈRES

Franchissement de seuils de participation statutaires dans le capital social (article 8 des statuts)

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert a l'obligation légale d'informer la Société et l'Autorité des marchés financiers de la détention de certaines fractions du capital et des droits de vote attachés.

En outre, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement, au-delà du seuil de 5 % des droits de vote, une fraction égale ou supérieure à 2,5 % des droits de vote de la Société ou tout multiple de cette fraction est tenue d'en informer la Société dans un délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement de chacun des seuils, par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception adressée au siège social.

Les sociétés de gestion de fonds communs de placement ou de fonds de pensions sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des droits de vote attachés aux actions de la Société détenues par les fonds qu'elles gèrent.

Le non respect de ces obligations est sanctionné par la privation des droits de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se réunirait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Enfin, l'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres pour le compte d'un propriétaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français est tenu d'effectuer les déclarations pour l'ensemble des actions de la Société au titre desquelles il est inscrit en compte.

La question de la modification de l'article 8 des statuts d'Ipsos sur les franchissements de seuils a été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2006, convoquée par le Conseil d'administration réuni le 21 mars 2006 pour prendre en compte les nouvelles dispositions de la loi Breton du 26 juillet 2005 instituant quatre nouveaux seuils.

Sont soumises à l'Assemblée générale mixte convoquée le 31 mai 2006 les modifications de l'article 8 des statuts de la Société nécessaires à leur mise en harmonie avec les nouvelles dispositions législatives relatives aux franchissements de seuils.

Identification des détenteurs de titres au porteur : Titres au porteur identifiables "TPI" (article 7 des statuts)

Conformément à l'article L.228-2 du Code de commerce, la Société peut recourir à tout moment auprès du dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres à la procédure d'identification des titres au porteur.

Droits de vote double (article 10 des statuts)

L'Assemblée générale extraordinaire en date du 12 décembre 2001 a réduit à deux ans la durée minimum d'inscription au nominatif nécessaire à l'obtention d'un droit de vote double.

Un droit de vote double de celui conféré aux actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est ainsi attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission. La conversion au porteur d'une action et le transfert de sa propriété font perdre à l'action le droit de vote double.

En revanche, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis.

Le droit de vote double attaché aux actions nominatives peut être exercé par un intermédiaire inscrit si les renseignements qu'il fournit permettent le contrôle des conditions requises pour l'exercice du droit.

Chaque actionnaire peut renoncer à ses droits de vote double dans tout type d'assemblée (Assemblée ordinaire, extraordinaire, mixte ou spéciale), et au titre d'une seule assemblée à la fois. L'exercice de la faculté de renonciation doit être renouvelé à chaque assemblée au titre de laquelle l'actionnaire entend user de cette faculté. La renonciation peut être totale ou bien partielle, pour tout ou pour partie des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Par ailleurs, il n'existe pas de limitation statutaire à l'exercice des droits de vote, autre que la sanction des non déclarations de franchissements de seuils.

Au 31 mars 2006, 2 940 679 actions bénéficient d'un droit de vote double.

4.1.13 RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

4.1.13.1 Bilan du programme de rachat autorisé le 18 mai 2005 (programme de rachat 2005)

Lors de l'Assemblée générale mixte du 18 mai 2005, les actionnaires d'Ipsos (la "Société") ont autorisé la Société, dans la onzième résolution adoptée par cette Assemblée, à acheter ses propres actions dans la limite de 10 % du montant du capital social de la Société (le "Programme de Rachat 2005").

A. Synthèse des principales caractéristiques du Programme de Rachat 2005

Les principales caractéristiques du Programme de Rachat 2005 sont les suivantes :

- Le prix maximum d'achat ne doit pas excéder 150 € par action ; en conséquence, le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 106 491 150 €, tel que calculé sur la base du capital social au 22 mars 2005, ce montant maximum pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'Assemblée générale ;
- Cette autorisation est valable pour une période de dix-huit mois, soit jusqu'au 17 novembre 2006 ;
- L'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique sous réserve que celle-ci soit exclusivement réglée en numéraire, dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, ou par le recours à des instruments financiers dérivés, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

Ces achats d'actions peuvent être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les objectifs du Programme de Rachat 2005 étant :

- d'allouer des actions aux salariés du groupe Ipsos et notamment dans le cadre (1) de la participation aux résultats de l'entreprise, (2) de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des membres de personnel dans les conditions prévues par la loi, en particulier par les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ou (3) de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux ;
- de réaliser des opérations d'achat ou de vente dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, dans les conditions prévues par les autorités de marché ;
- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions ;
- de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de réduire le capital de la Société en application de la vingt-troisième résolution adoptée par l'Assemblée générale du 18 mai 2005 ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

B. Opérations réalisées dans le cadre du Programme de Rachat 2005

Pour un meilleur suivi de l'information, sont exposées ici les opérations intervenues depuis le 30 mars 2005, date de référence pour l'information fournie dans la Note d'information émise préalablement à l'établissement du Programme de Rachat 2005 visée par l'Autorité des marchés financiers le 28 avril 2005 sous le numéro 05-315 (la « Note d'information »), et jusqu'au 31 mars 2006.

Achats et ventes d'actions propres effectués par la Société en dehors du contrat de liquidité

A la date du 30 mars 2005 et du 18 mai 2005, date de l'Assemblée générale qui a approuvé le Programme de Rachat 2005, la Société détenait directement 351 de ses propres actions.

La Société n'a pas acheté d'actions propres entre le 31 mars 2005 et le 31 mars 2006 dans le cadre du Programme de Rachat 2005 en dehors du contrat de liquidité.

Le 8 juillet 2005, le 8 octobre 2005, et le 8 janvier 2006, la Société Générale a transféré à la Société respectivement 115 464, 57 732 et 57 732 de ses propres actions en exécution d'un contrat d'achat à terme conclu le 9 juillet 2002 au prix unitaire de 69 euros payé comptant le 9 juillet 2002. Cet achat à terme a été réalisé dans le cadre du Programme de Rachat approuvé par l'Assemblée générale en date du 29 mai 2002, objet d'une note d'information visée par la Commission des opérations de bourse le 13 mai 2002 sous le n° 02-540, aux fins de couvrir les engagements de la Société au titre d'options d'achat d'actions consenties à des salariés et mandataires sociaux du Groupe par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002.

Les 351 actions auto-détenues avant le 13 octobre 2004 et les 577 320 actions de la Société achetées à terme par la Société le 9 juillet 2002 et livrables à la Société entre le 8 juillet 2005 et le 6 juillet 2007, ont été affectées par l'Assemblée générale en date du 18 mai 2005 à l'objectif de permettre à la Société d'honorer ses obligations liées à des programmes d'options sur actions et autres allocations d'actions aux salariés de la Société et de ses filiales.

Durant l'exercice 2005 et au premier trimestre 2006, la Société a cédé respectivement 9 792 et 1 152 de ses propres actions au prix unitaire de 69 euros en conséquence de l'exercice d'options d'achat d'actions accordées précédemment par la Société.

Au 31 mars 2006, la Société détient directement 220 335 actions propres.

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre du Programme de Rachat 2005.

Achats et ventes d'actions propres effectués dans le cadre du contrat de liquidité

Un contrat de liquidité a été conclu avec Société Générale et SG Securities (Paris) SAS en février 2003. Dans le cadre de ce contrat de liquidité, les opérations suivantes ont été réalisées entre le 31 mars 2005 et le 31 mars 2006 :

- au deuxième trimestre 2005, achats de 9 154 actions au prix moyen de 80,60 euros et ventes de 10 039 actions au prix moyen de 82,42 euros,
- au troisième trimestre 2005, achats de 8 164 actions au prix moyen de 94,91 euros et ventes de 8 124 actions au prix moyen de 94,13 euros,
- au quatrième trimestre 2005, achats de 8 189 actions au prix moyen de 101,44 euros et ventes de 9 051 actions au prix moyen de 102,81 euros,
- au premier trimestre 2006, achats de 15 011 actions au prix moyen de 116,22 euros, ventes de 13 519 actions au prix moyen de 117,63 euros.

Au 30 mars 2005 et au 31 mars 2006, la Société détenait 2 030 et 2 166 actions propres dans le cadre du contrat de liquidité.

Résumé des opérations

Les opérations sur actions propres réalisées pendant la période du 31 mars 2005 au 31 mars 2006, se résument de la manière suivante :

Tableau à jour au 31 mars 2006	
Nombre de titres composant le capital d'Ipsos au 31 mars 2005	7 099 416
Capital auto-détenu au 30 mars 2005	2 381 actions, soit 0,03 %
Nombre de titres achetés ou transférés entre le 31 mars 2005 et le 31 mars 2006	271 446
Prix moyen pondéré brut des titres achetés ou transférés	73,76
Nombre de titres vendus entre le 31 mars 2005 et le 31 mars 2006	51 677
Prix moyen pondéré brut des titres vendus	94,20
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres composant le capital d'Ipsos au 31 mars 2006	8 465 836
Capital auto-détenu au 31 mars 2006	222 150, soit 2,62 %

Tableau de déclaration synthétique

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres - Au 31 mars 2006

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte au 31 mars 2006	2,62 %
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 mars 2006	222 150
Valeur comptable du portefeuille au 31 mars 2006	15 408 934
Valeur de marché du portefeuille au 31 mars 2006	26 302 560

Détail des flux bruts cumulés pour la période du 31 mars 2005 au 31 mars 2006 et des positions ouvertes au 31 mars 2006

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes à ce jour	
	Achats / Transferts	Ventes / Transferts	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
Nombre de titres			<i>Options d'achat achetées</i>	<i>Options d'achat vendues</i>
(1) Contrat de liquidité	40 518	40 733		
(2) Options d'achat attribuées à des salariés, couverture des options par achat à terme et exercice d'options	230 928	10 944	346 492	437 910
Échéance maximale moyenne			16 mois	28 mois
Cours moyen de la transaction				
(1) supra	100,89	100,97		
Prix d'exercice moyen				
(2) supra	69	69	69	69
Montants	20 021 910	4 868 141	23 901 048	30 215 790

4.1.13.2 Programme de rachat soumis à l'Assemblée générale du 31 mai 2006 (programme de rachat 2006)**A. Présentation générale du Programme de Rachat 2006**

Le Conseil d'administration souhaite que la Société continue à disposer d'un programme de rachat d'actions.

A cette fin, il sera proposé à l'Assemblée générale mixte du 31 mai 2006 de mettre fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 18 mai 2005 et d'autoriser, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, un programme de rachat d'actions propres, dans la limite de 10 % du montant du capital de la Société existant au jour de l'Assemblée (le "Programme de Rachat 2006").

B. Date de l'Assemblée générale d'Ipsos devant autoriser le Programme de Rachat 2006

Le Programme de Rachat 2006 sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires d'Ipsos du 31 mai 2006.

C. Nombre de titres de capital détenus par la Société

Au 31 mars 2006, la Société détenait 222 150 de ses propres actions, représentant 2,62 % du capital de la Société, dont 1 815 de ses propres actions, représentant 0,02 % du capital de la société, dans le cadre du contrat de liquidité conclu par la Société avec Société Générale et SG Securities (Paris) SAS en février 2003.

D. Répartition par objectif des titres de capital détenus

Sur les 222 150 actions détenues au 31 mars 2006 :

- 220 355 actions étaient affectées à l'objectif de permettre à la Société d'honorer ses obligations liées à des programmes d'options sur actions et autres allocations d'actions aux salariés de la Société et de ses filiales ;

- 1 815 actions étaient détenues dans le cadre du contrat de liquidité conclu par la Société avec Société Générale et SG Securities (Paris) SAS.

E. Objectifs du Programme de Rachat 2006

Les achats d'actions pourraient être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les objectifs du Programme de Rachat 2006 étant :

- de mettre en place et d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux membres du personnel de la Société ou d'entreprises associées et notamment d'allouer des actions aux salariés du groupe Ipsos dans le cadre (1) de la participation aux résultats de l'entreprise, (2) de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés dans les conditions prévues par la loi, en particulier par les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ou (3) de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux ;
- de réaliser des opérations d'achat ou de vente dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, dans les conditions prévues par les autorités de marché ;
- de mettre en place et d'honorer des obligations liées à des titres de créance convertibles en titres de propriété et notamment de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions de la société ;
- de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de réduire le capital de la Société en application de la vingt-et-unième résolution qui sera soumise à l'Assemblée générale du 31 mai 2006, sous réserve de son adoption.

F. Part maximale du capital objet du Programme de Rachat 2006 et nombre maximal de titres susceptibles d'être acquis dans le cadre du Programme de Rachat 2006

La part maximale que Ipsos pourrait acquérir dans le cadre du Programme de Rachat 2006 est de 10 % du montant du capital de la Société au jour de l'Assemblée du 31 mai 2006.

Sur la base du capital social au 31 décembre 2005, le nombre maximum de titres pouvant être acquis dans le cadre du Programme de Rachat 2006 est de 846 583 actions.

G. Prix maximum d'achat

Le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 180 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence.

Le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élèverait en conséquence à 152 385 048 euros, tel que calculé sur la base du capital social au 31 décembre 2005, ce montant maximum pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'Assemblée générale.

H. Caractéristiques des titres objet du Programme de Rachat 2006

Les titres d'Ipsos objet du Programme de Rachat 2006 sont des actions ordinaires.

I. Durée du Programme de Rachat 2006

Le Programme de Rachat 2006 serait autorisé pour une période de 18 mois à compter de son approbation, soit jusqu'au 30 novembre 2007.

J. Autres modalités du Programme de Rachat 2006

L'acquisition ou le transfert de ces actions pourrait être effectué, y compris en période d'offre publique sous réserve que celle-ci soit réglée intégralement en numéraire, dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration apprécierait.

Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourrait excéder 5 % de son capital.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L.241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, toute modification significative de l'une des informations figurant dans le présent rapport sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public selon les modalités fixées à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

4.1.14 CESSION DES ACTIONS

Aucune clause statutaire ne restreint le transfert des actions.

4.1.15 NANTISSEMENT DES ACTIFS

Les actifs de la Société ne sont pas nantis.

4.2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

4.2.1 CAPITAL SOCIAL

En début d'exercice

Au 1^{er} janvier 2005, et après constatation de l'exercice des options de souscription d'actions au cours de l'année 2004, le capital social s'élevait à 7 099 418 euros, divisé en 7 099 418 actions d'un nominal de un euro chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

Augmentations de capital intervenues durant l'exercice

Par décisions du Conseil prise le 5 octobre 2005, agissant dans le cadre de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire au cours de sa réunion du 18 mai 2005 dans sa treizième résolution, et du Président prises les 24 et 25 octobre et 2 novembre 2005, agissant sur délégation du Conseil, la Société a augmenté son capital de 1 250 000 euros par l'émission de 1 250 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro et à un prix de souscription de 92 euros, toutes intégralement libérées en numéraire, dans le cadre d'une augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription et appel public à l'épargne et sans délai de priorité de souscription en faveur des actionnaires de la Société, dont le produit brut s'est élevé à 115 millions d'euros.

Par décision du Conseil prise le 15 décembre 2005, agissant dans le cadre de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée générale mixte du 18 mai 2005 dans sa dix-septième résolution, la Société a augmenté son capital de 74 412 euros par l'émission de 74 412 actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro, toutes intégralement libérées par un apport en nature de 1 472 642 actions ordinaires de la société anglaise MORI Group Ltd, évaluées à £4 868 554,45, soit 7 069 141,06 euros, au terme d'un contrat d'apport conclu le 5 décembre 2005. La valeur d'une action Ipsos retenue pour le calcul du nombre d'actions à émettre en rémunération de l'apport est égale à 95 euros, qui correspond à l'arrondi à l'euro supérieur de la moyenne du cours de Bourse de l'action Ipsos, pondérée des volumes, sur 50 jours de Bourse précédant le 7 octobre 2005, veille de la signature de la convention de cession pour l'acquisition de MORI par la Société. Les actions émises en contrepartie de l'apport sont détenues par un trust au profit des dirigeants-actionnaires de MORI. Les apporteurs bénéficient d'un avantage particulier consistant en une garantie de la valeur de 95 euros par action de la Société jusqu'au 21 octobre 2008, dont les effets sont plafonnés à la somme d'un million d'euros. Les modalités de l'apport, l'avantage particulier et l'équité de la rémunération de l'apport ont fait l'objet d'un rapport par Messieurs Claude Cazes et Dominique Lévêque, nommés en qualité de Commissaires aux apports par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Paris en date du 19 octobre 2005.

Levées d'options de souscription d'actions

Au cours de l'exercice 2005, 42 006 options de souscription ont été exercées, donnant lieu à la création de 42 006 actions nouvelles, au prix moyen de 46,41 euros (7 065 attribuées par le Conseil d'administration le 28 juillet 1998 à un prix d'exercice de 20,58 euros, 11 657 attribuées par le Conseil d'administration le 10 mai 1999 à un prix d'exercice de 22,87 euros, 20 801 attribuées par le Conseil d'administration le 8 août 2001 à un prix d'exercice de 67 euros et 2 483 attribuées par le Conseil d'administration le 18 décembre 2002 à un prix d'exercice de 58 euros), soit un prix global de 1 949 674 euros.

Le Président et Directeur Général a constaté l'augmentation du capital consécutive à ces levées d'options de souscription d'actions dans une décision en date du 3 février 2006 et a modifié les statuts en conséquence.

En fin d'exercice

Au 31 décembre 2005, le capital social s'élevait à 8 465 836 euros divisé en 8 465 836 actions d'un nominal de un euro chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

4.2.2 ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL DEPUIS CINQ ANS

Date	Opération	Nominal	Prime d'émission brute	Nominal cumulé	Nombre d'actions cumulé
Solde au 31/12/00		5 F		30 926 065 F	6 185 213
28/03/01	Conversion du capital en euros et augmentation du capital par prélèvement sur le compte prime d'émission	1 €	(9 646 272 F) soit 40 572 337 F)	6 185 213 €	6 185 213
AGE du 12/12/01	Augmentation de capital liée à la rémunération de l'apport des actions Novaction par émission de 227 520 actions nouvelles	1 €	20 249 480 €	6 412 733 €	6 412 733
31/12/01	Augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions durant l'exercice 2001 ayant conduit à la création de 1 944 actions nouvelles	1 €	38 063 052 €	6 414 677 €	6 414 677
CA du 9/07/02	Augmentation de capital réservée à Ipsos Partnership Fund : émission de 577 320 actions nouvelles	1 €	39 257 760 €	6 991 997 €	6 991 997
31/12/02	Augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions durant l'exercice 2002 ayant conduit à la création de 12 600 actions nouvelles	1 €	259 926 €	7 004 597 €	7 004 597
31/12/03	Augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions durant l'exercice 2003 ayant conduit à la création de 43 360 actions nouvelles	1 €	865 268 €	7 047 957 €	7 047 957
31/12/04	Augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions durant l'exercice 2004 ayant conduit à la création de 51 461 actions nouvelles	1 €	1 297 392 €	7 099 418 €	7 099 418
02/11/05	Augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription par émission de 1 250 000 actions nouvelles	1 €	113 750 000 €	8 349 418 €	8 349 418
15/12/05	Augmentation de capital liée à la rémunération de l'apport d'actions MORI par émission de 74 412 actions nouvelles	1 €	6 994 729 €	8 423 830 €	8 423 830
31/12/05	Augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions durant l'exercice 2005 ayant conduit à la création de 42 006 actions nouvelles	1 €	1 907 668 €	8 465 836 €	8 465 836

4.2.3 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

4.2.3.1. Au 31 mars 2006

Au 31 mars 2006, le capital de la société Ipsos était divisé en 8 465 836 actions de un (1) euro de nominal chacune. La répartition du capital social et des droits de vote était alors la suivante :

Capital Ipsos au 31.03.2006	actions	%	voix	%
LT Participations ⁽¹⁾	2 463 586	29,10 %	4 927 172	44,05 %
Ipsos Partnership Fund ⁽²⁾	346 392	4,09 %	692 784	6,19 %
SG Capital développement	97 400	1,15 %	194 800	1,74 %
Salariés ⁽³⁾	101 378	1,20 %	130 543	1,17 %
Autodétention	220 335	2,60 %		
Public	5 236 745	61,86 %	5 240 881	46,85 %
TOTAL⁽⁴⁾	8 465 836	100,00 %	11 186 180	100,00 %

(1) Holding détenue majoritairement par Messieurs Didier Truchot et Jean-Marc Lech, coprésidents d'Ipsos (66,79 % du capital), aux côtés de cadres dirigeants du groupe (4,93 % du capital), du groupe Eurazéo (19,02 % du capital), de SG Capital Développement (6,84 % du capital) et du FCPR Sogecap Développement (2,42 % du capital).

(2) Ipsos Partnership Fund SAS est un fonds détenu par près de 80 des dirigeants et principaux cadres du groupe Ipsos.

(3) A l'occasion d'augmentations de capital réservées et dans le cadre d'un plan d'épargne groupe, trois tranches ont été proposées aux salariés en 1999 et 2000. De plus, certains managers du Groupe ont acquis directement des titres Ipsos au prix d'introduction (inscrits ou non au nominatif). Dans le cadre de l'acquisition de MORI en 2005, Ipsos a remis à des managers actionnaires de MORI des actions Ipsos en rémunération de leurs actions Ipsos. Ne sont comptabilisées sur cette ligne que les actions détenues par des salariés et anciens salariés inscrits au nominatif.

(4) Ce total ne tient pas compte des 23 153 actions nouvelles créées au cours du premier trimestre de l'année 2006 en conséquence de l'exercice de 23 153 options de souscription d'actions. Le Conseil d'administration constatera ultérieurement l'augmentation de capital consécutive à ces levées d'options.

Il n'existe pas d'autocontrôle. La Société détenait 220 335 actions propres au 31 mars 2006. Les actions propres sont plus amplement décrites au paragraphe 4.1.13.

Ainsi que cela est décrit au paragraphe 4.1.12, les actions détenues au nominatif depuis plus de deux années bénéficient d'un droit de vote double. Au 31 mars 2006, 2 940 679 actions bénéficient d'un droit de vote double.

Ainsi que cela est décrit au paragraphe 4.2.3.3 sur les franchissements de seuils, les fonds gérés par le groupe Fidelity Investments ont franchi à la hausse le seuil de 10 % de participation dans le capital d'Ipsos le 29 octobre 2003. Ces fonds n'ont pas notifié d'autres franchissements de seuils, à la hausse ou à la baisse, depuis cette date.

Approximativement 5 000 personnes sont actionnaires d'Ipsos.

LT Participations est le principal actionnaire de la Société, détenant 29,10 % de son capital et 44,05 % des droits de vote. LT Participations est également administrateur de la Société.

Dans un souci de transparence et d'information du public, la Société a mis en place un ensemble de mesures s'inspirant des recommandations du rapport du groupe de travail présidé par Monsieur Daniel Bouton pour l'amélioration du gouvernement d'entreprise dont les conclusions ont été présentées au public le 23 septembre 2002. Le Conseil d'administration comprend ainsi cinq administrateurs indépendants et la Société a mis en place des comités d'audit et de rémunération comprenant certains de ces administrateurs indépendants, afin de prévenir des conflits d'intérêts (voir paragraphe 4.3).

4.2.3.2. Pactes d'actionnaires et engagement de conservation

Pacte d'actionnaires

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires.

Engagement de conservation

Il n'existe plus aucun engagement de conservation depuis le 1^{er} juillet 2001.

4.2.3.3. Franchissements de seuils

Ipsos a eu connaissance de franchissements de seuils par plusieurs entités du groupe Fidelity Investments au cours de l'exercice 2003.

Conformément à l'article L.233-7 du Code de commerce, plusieurs entités du groupe Fidelity Investments (FMR Corp, une société américaine dont le siège est c/o Fidelity Investments, 82 Devonshire Street, Boston, Massachusetts 02 109, aux États-Unis et la société Fidelity International Limited (FIL), une société anonyme des Bermudes, dont le siège social est PO Box HM 670, Hamilton HMCX, aux Bermudes) ont informé Ipsos ainsi que l'Autorité des marchés financiers par courrier en date du 5 mars 2003 d'un franchissement du seuil de 5 % de participation dans le capital d'Ipsos et par courrier daté du 29 octobre 2003 d'un franchissement du seuil de 10 % de participation dans le capital d'Ipsos.

Ces sociétés n'ont pas déclaré de franchissements de seuils depuis ces dates.

Ipsos a eu connaissance d'un franchissement de seuil durant l'exercice 2004.

Conformément à l'article L.233-7 du Code de commerce, la société Ipsos Partnership Fund SAS représentée par son Président, la société Générifinance, a informé Ipsos par courrier en date du 22 juillet 2004 ainsi que l'Autorité des marchés financiers d'un franchissement du seuil de 10 % des droits de vote d'Ipsos du fait de l'acquisition le 9 juillet 2004 de droits de vote double, conformément à l'article 8 des statuts d'Ipsos.

La société Ipsos Partnership Fund a joint à sa déclaration de franchissement de seuil du 22 juillet 2004 une déclaration d'intention énonçant qu'au cours des douze mois à venir, elle n'envisageait pas de procéder à des achats de titres Ipsos, ni d'acquérir le contrôle d'Ipsos, ni de demander sa nomination à un poste d'administrateur d'Ipsos.

Ipsos n'a pas eu connaissance de franchissement de seuils durant l'exercice 2005.

4.2.3.4 Nantissement d'actions Ipsos inscrites au nominatif pur

Nom de l'actionnaire	Bénéficiaires	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties	% du capital nanti
LT Participations	Crédit Lyonnais, Natexis Banques Populaires, San Paolo, Société Générale	30/12/03	Paiement et remboursement complet des obligations garanties	Paiement et remboursement complet des obligations garanties	800 393	9,45 %

4.2.3.5 Répartition du capital social et des droits de vote au 1^{er} avril 2005 et au 1^{er} avril 2004

A la connaissance de la Société, la répartition du capital social et des droits de vote était la suivante au 1^{er} avril 2005 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
LT Participations	2 463 586	34,70 %	4 927 172	47,96 %
Ipsos Partnership Fund	577 320	8,13 %	1 154 640	11,24 %
SG Capital Développement	97 400	1,37 %	194 800	1,90 %
Salariés	47 087	0,66 %	80 047	0,78 %
Autodétention	351	0,00 %		
Public	3 913 674	55,13 %	3 917 861	38,13 %
Total	7 099 418	100,00 %	10 274 520	100,00 %

A la connaissance de la Société, la répartition du capital social et des droits de vote était la suivante au 1^{er} avril 2004 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
LT Participations	2 588 586	36,73 %	5 177 172	52,96 %
Ipsos Partnership Fund	577 320	8,19 %	577 320	5,91 %
SG Capital Développement	97 400	1,38 %	194 800	1,99 %
Salariés	82 720	1,17 %	130 766	1,34 %
Autodétention	9 351	0,13 %	N/A	
Public	3 692 580	52,39 %	3 463 550	37,80 %
TOTAL	7 047 957	100,00 %	9 774 942	100,00 %

4.2.4 CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS

Délégations globales

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires du 18 mai 2005 pour une durée maximale de 26 mois, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant nominal maximal de 4 millions d'euros, par émission (1) d'actions ordinaires de la Société, (2) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société ou à l'attribution de titres de créance ou (3) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre d'une société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

L'Assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2005 a également délégué sa compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (1) en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société, (2) en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou (3) en conséquence de l'émission par des filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société.

En outre, le Conseil d'administration a obtenu une délégation de compétence de la part de l'Assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2005, à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques, primes d'émission ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital dans la limite de 4 millions d'euros.

Enfin, l'Assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2005 a délégué compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances.

Ces autorisations ont été utilisées pour réaliser les deux augmentations de capital décrites au paragraphe 4.2.1 et dans le tableau ci-dessous.

Le tableau ci-dessous récapitule les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société au Conseil d'administration dans les domaines des augmentations de capital :

Assemblée générale au cours de laquelle a été donnée délégation au Conseil d'administration	Description de la délégation donnée au Conseil d'administration	Utilisations faites au cours de l'exercice 2005
AGE du 11 juin 2003 Quatrième résolution	Délégation de consentir aux dirigeants sociaux et à certains membres du personnel des options de souscription ou d'achat d'actions. Durée de 38 mois. La vingt-quatrième résolution de l'AGM du 18 mai 2005 (voir ci-dessous) a mis fin à cette délégation pour sa fraction non-utilisée. Plafond fixé à un nombre total d'actions auxquelles les options peuvent donner droit à 350 230 actions.	Attribution d'options donnant droit à la souscription de 24 000 actions par le Conseil d'administration le 22 avril 2005.

Assemblée générale au cours de laquelle a été donnée délégation au Conseil d'administration	Description de la délégation donnée au Conseil d'administration	Utilisations faites au cours de l'exercice 2005
AGM du 18 mai 2005 Douzième résolution	Délégation de compétence à l'effet d'émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital. Durée de 26 mois. Plafond maximal fixé à un montant nominal de 4 millions d'euros.	Aucune
AGM du 18 mai 2005 Treizième résolution	Délégation de compétence à l'effet d'émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital. Durée de 26 mois. Plafond maximal fixé à un montant nominal de 4 millions d'euros.	Augmentation de capital de 1 250 000 euros par émission de 1 250 000 nouvelles actions ordinaires entièrement libérées en numéraire, par décisions du Conseil en date du 5 octobre 2005 et du Président-Directeur général en date des 24 et 25 octobre et 2 novembre 2005.
AGM du 18 mai 2005 Quatorzième résolution	Autorisation, en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée générale. Durée de 26 mois. Dans la limite de 10 % du capital de la Société le 18 mai 2005, soit 709 941 actions nouvelles.	Aucune
AGM du 18 mai 2005 Quinzième résolution	Autorisation, en cas d'augmentation de capital, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre. Durée de 26 mois. Dans la limite de 15 % de la limite initiale.	Aucune
AGM du 18 mai 2005 Seizième résolution	Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions et valeurs mobilières en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société. Durée de 26 mois. Plafond maximal fixé à un montant nominal de 4 millions d'euros s'imputant sur celui de la treizième résolution ci-dessus.	Aucune
AGM du 18 mai 2005 Dix-septième résolution	Délégation de pouvoirs à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. Durée de 26 mois. Plafond du montant nominal d'augmentations de capital fixé à 10 % du capital de la Société au 18 mai 2005, soit 709 941 euros.	Augmentation de capital de 74 412 euros par émission de 74 412 nouvelles actions ordinaires assorties d'un avantage particulier entièrement libérées par apport en nature de 1 472 642 actions ordinaires de la société MORI Group Ltd., par décision du Conseil en date du 15 décembre 2005.

Assemblée générale au cours de laquelle a été donnée délégation au Conseil d'administration	Description de la délégation donnée au Conseil d'administration	Utilisations faites au cours de l'exercice 2005
AGM du 18 mai 2005 Dix-huitième résolution	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires, en conséquence de l'émission par des filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Durée de 26 mois. Plafond maximal fixé à un montant nominal de 4 millions d'euros s'imputant sur celui de la treizième résolution ci-dessus.	Aucune
AGM du 18 mai 2005 Dix-neuvième résolution	Limitation globale des autorisations. Plafond maximal fixé à un montant nominal de 4 millions d'euros.	Deux augmentations de capital mentionnées ci-dessus.
AGM du 18 mai 2005 Vingtième résolution	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. Durée de 26 mois. Plafond fixé à un montant nominal de 350 millions d'euros.	Aucune
AGM du 18 mai 2005 Vingt-et-unième résolution	Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes. Durée de 26 mois. Plafond fixé à 4 millions d'euros.	Aucune
AGM du 18 mai 2005 Vingt deuxième résolution	Délégation de compétence à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise. Durée de 26 mois. Plafond fixé à un montant nominal de 354 971 euros.	Aucune
AGM du 18 mai 2005 Vingt-quatrième résolution	Autorisation de consentir aux dirigeants sociaux et à certains membres du personnel des options de souscription ou d'achat d'actions. Durée de 38 mois. Plafond fixé à un nombre total d'actions auxquelles les options peuvent donner droit à 5 % du capital au 18 mai 2005, soit 354 970 actions.	Aucune
AGM du 18 mai 2005 Vingt-cinquième résolution	Délégation d'attribuer gratuitement des actions ordinaires de la Société. Durée de 38 mois. Plafond fixé à 5 % du capital au 18 mai 2005, soit 354 970 actions.	Aucune

Il est proposé à l'Assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2006 d'accorder au Conseil d'administration de nouvelles délégations de compétence. Ces délégations mettront fin pour les fractions non utilisées aux autorisations décrites ci-dessus.

4.2.5 AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS DU PLAN ÉPARGNE GROUPE D'IPSOS

L'Assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2005 dans sa vingt-deuxième résolution a délégué au Conseil d'administration compétence à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents à un Plan d'épargne entreprise (PEE) de la Société, pour une durée de 26 mois, et dans la limite d'un montant nominal fixé à 354 971 euros.

Le Conseil n'a pas utilisé cette autorisation.

Il est proposé à l'Assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2006 de renouveler cette délégation à hauteur d'un montant nominal maximum de 423 290 euros.

4.2.6 CAPITAL POTENTIEL

Premier plan d'options

Par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 juillet 1998, le Conseil d'administration a été autorisé, dans le cadre des articles L.227-177 et suivants du Code de commerce, à consentir aux salariés du Groupe ou à certains d'entre eux, et aux mandataires sociaux des options de souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital.

Ce premier plan d'allocation d'options aux salariés du Groupe a été mis en œuvre comme suit :

- une première tranche, portant sur un nombre de 97 662 options (après division du nominal par 50 par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 juillet 1998 et par 2 par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 31 mai 1999), a été allouée par décision du Conseil d'administration du 28 juillet 1998 ;
- une seconde tranche, correspondant à des droits acquis le 28 juillet 1998 et dont l'attribution dépendait de la réalisation d'objectifs de rentabilité, portant sur un nombre de 98 240 options (après division du nominal par 2 par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 31 mai 1999), a été allouée par décision du Conseil d'administration du 10 mai 1999.

Date du Conseil	Point de départ d'exercice	Quantité attribuée⁽¹⁾	Prix d'exercice 1 option pour 1 action	Options exercées au 31/03/06	Quantité restant au 31/03/06⁽²⁾	Date limite de levées
28/07/98	28/07/03	97 662	135 F	67 149	1 877	28/07/08
10/05/99	10/05/04	98 240	150 F	60 397	5 985	28/07/08
TOTAL		195 902		127 546	7 862	

(1) Après division du nominal par 50 (AGE du 28-07-98) et par 2 (AGE du 31-05-99).

(2) Dont options détenues par les huit membres du Comité exécutif au 31 mars 2006 : 1 492 (1998 : 0, 1999 : 1 492).

Deuxième plan d'options

L'Assemblée générale extraordinaire réunie le 24 mai 2000 avait autorisé le Conseil d'administration, dans le cadre des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir aux mandataires sociaux, aux salariés ou à certains d'entre eux de la Société et des sociétés liées à elle dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce, des options de souscription d'actions ordinaires nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital, ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société acquises dans les conditions légales.

Le nombre total des options de souscription d'actions qui pouvait être consenti était de 6 % de la totalité des actions représentant le capital de la Société au jour de l'Assemblée, soit 314 080 options.

Ce plan adopté par l'Assemblée générale du 24 mai 2000 s'était substitué à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 28 juillet 1998.

Ce deuxième plan d'allocation d'options aux salariés du Groupe a été mis en œuvre comme suit :

- une première tranche, portant sur un nombre de 75 000 options, répartie en trois sous-tranches avec des périodes d'exercices des options différentes afin de tenir compte de particularités dans les diverses réglementations fiscales, a été allouée par décision du Conseil d'administration du 9 juin 2000 ;
- une deuxième tranche portant sur un nombre de 119 800 options, répartie en deux sous-tranches a été allouée par décision du Conseil d'administration du 8 août 2001 ;
- une troisième tranche portant sur un nombre de 94 000 options, répartie en deux sous-tranches, a été allouée par décision du Conseil d'administration du 18 décembre 2002.

Date du Conseil	Point de départ d'exercice des options	Quantité attribuée	Prix d'exercice 1 option pour 1 action	Options exercées au 31/03/06	Quantité restant au 31/03/06 ⁽¹⁾	Date limite de levées
9/06/00	9/06/04	27 609	120 euros	0	20 737	9/06/08
9/06/00	9/06/03	11 594	120 euros	0	4 178	9/06/07
9/06/00	9/06/03	35 797	120 euros	0	17 997	9/06/08
8/08/01	8/08/05	27 148	67 euros	7 628	11 380	8/08/09
8/08/01	8/08/04	92 652	67 euros	25 508	34 586	8/08/09
18/12/02	18/12/05	84 670	58 euros	13 842	52 702	18/12/10
18/12/02	18/12/06	9 330	58 euros	0	7 380	18/12/10
TOTAL		288 800		46 978	148 960	

(1) Dont options détenues par les huit membres du Comité exécutif au 31 mars 2006 : 11 103 (2000 : 8 316, 2001 : 2 787, 2002 : 0).

Troisième plan d'options

L'Assemblée générale extraordinaire réunie le 11 juin 2003 a autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Président, dans le cadre des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir aux mandataires sociaux, aux salariés ou à certains d'entre eux de la Société et des sociétés liées à elle dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce, des options de souscription d'actions ordinaires nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital, ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société acquises dans les conditions légales.

Le Conseil d'administration peut faire usage de cette autorisation jusqu'au 11 août 2006. Il peut utiliser cette autorisation en une ou plusieurs fois, en tout ou partie.

Le nombre total des options de souscription d'actions qui peuvent être consenties est de 5 % de la totalité des actions représentant le capital de la Société au jour de l'Assemblée, soit 350 230 options.

L'Assemblée générale a délégué au Conseil d'administration dans les limites fixées ci-dessus, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, les pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre le plan d'options.

Le plan adopté par l'Assemblée générale du 11 juin 2003 s'est substitué à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2000.

Ce troisième plan d'allocation d'options aux salariés du Groupe a été mis en œuvre comme suit :

- allocation de 139 500 options par décision du Conseil d'administration le 2 mars 2004, répartie en deux sous-tranches France et reste du monde avec des périodes d'exercices des options différentes afin de tenir compte de particularités dans les diverses réglementations fiscales,
- allocation de 24 000 options par décision du Conseil d'administration le 22 avril 2005, répartie en deux sous-tranches France et reste du monde avec des périodes d'exercices des options différentes afin de tenir compte de particularités dans les diverses réglementations fiscales.

Date du Conseil	Point de départ d'exercice des options	Quantité attribuée	Prix d'exercice 1 option pour 1 action	Options exercées au 31/03/06	Quantité restant au 31/03/06 ⁽¹⁾	Date limite de levées
2/03/04	2/03/08	22 300	77 €	0	20 200	2/03/2012
2/03/04	2/03/07	117 200	77 €	0	92 960	2/03/2012
22/04/05	22/04/08	8 000	83 €	0	7 000	22/04/2013
22/04/05	22/04/09	16 000	83 €	0	15 500	22/04/2013
TOTAL		163 500		0	135 660	

(1) Dont options détenues par les huit membres du Comité exécutif au 31 mars 2006 : 10 000 (2004 : 0, 2005 : 10 000).

Dilution potentielle maximale

Au 31 mars 2006, le capital social est composé de 8 465 836 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 euro, auxquelles il faut ajouter les 23 153 actions nouvelles créées au premier trimestre 2006. En cas d'exercice de toutes les options dont les programmes sont décrits ci-dessus, la dilution potentielle maximale s'élèverait à 3,45 % (292 482 actions nouvelles potentielles).

	Date d'émission ou d'allocation	Prix d'exercice (en euros)	Période d'exercibilité	Dilution potentielle (au 31-03-06)
Options de souscription	28/07/98	20,58	28/07/03 à 28/07/08	1 877
Options de souscription	10/05/99	22,87	10/05/04 à 28/07/08	5 985
Options de souscription	09/06/00	120,00	09/06/03 à 09/06/08	42 912
Options de souscription	08/08/01	67,00	08/08/04 à 08/08/09	45 966
Options de souscription	18/12/02	58,00	18/12/05 à 18/12/10	60 082
Options de souscription	2/03/04	77,00	2/03/07/08 à 2/03/12	113 160
Options de souscription	22/04/05	83,00	22/04/08/09 à 22/04/13	22 500
TOTAL				292 482

Type d'opération	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)											
Date de réunion de l'Assemblée générale autorisant l'opération	28/07/1998	28/07/1998	24/05/2000	24/05/2000	24/05/2000	11/06/03	11/06/03											
Date de réunion du Conseil d'administration décidant ou déclenchant l'opération	28/07/1998	10/05/1999	09/06/2000	08/08/2001	18/12/2002	02/03/04	22/04/05											
Nombre initial d'actions pouvant être souscrites	97 662	98 240	75 000	119 800	94 000	139 500	24 000											
		27 609	11 594 35 797	27 148 92 652	9 330 84 670	22 300 117 200	16 000 8000											
Nombre de personnes concernées	57	83	1 396	2 165	195	250	20											
			489 263 644	454 1 711	25 170	41 209	10 10											
Nombre de dirigeants concernés (membres du Comité exécutif au 31/03/2006)	3	4	5	5	0	0	1											
Nombre d'actions pouvant être souscrites par les dirigeants (membres du Comité exécutif au 31/03/2006)	0	1 492	8 316	2 787	0	0	10 000											
Point de départ de l'exercice des options ou bons	28/07/03	10/05/04	09/06/04	09/06/03	09/06/03	08/08/05	08/08/04	18/12/06	18/12/05	02/03/08	02/03/07	22/04/09	22/04/10					
Date d'expiration	28/07/08	28/07/08	09/06/08	09/06/07	09/06/08	08/08/09		18/12/10		2/03/12		22/04/13						
Prix de souscription en euros	20,58	22,87	120		67	58		77		83								
Modalités	1 tranche	1 tranche	1 tranche par tranche d'un tiers à chaque anniversaire	1 tranche par tranche d'un tiers à chaque anniversaire	1 tranche par tranche d'un tiers à chaque anniversaire	1 tranche par tranche d'un tiers à chaque anniversaire	1 tranche par tranche d'un tiers à chaque anniversaire	1 tranche par tranche d'un tiers à chaque anniversaire	1 tranche par tranche d'un tiers à chaque anniversaire	1 tranche par tranche d'un tiers à chaque anniversaire	1 tranche par tranche d'un tiers à chaque anniversaire	1 tranche par tranche d'un tiers à chaque anniversaire						
Nombre d'actions souscrites au 31/03/2006	67 144	60 347	0 0 0	7 628	25 508	0	13 842	0	0	0	0	0						
Nombre d'actions pouvant être souscrites au 31/03/2006	1 877	5 985	42 912	45 966	60 082	113 160	22 500	20 737	4 178	17 997	11 380	34 586	7 380	52 702	20 200	92 960	15 500	7 000

(1) Attribution d'options de souscription d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe.

4.2.7 AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital de la Société.

4.2.8 TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

Émission obligataire en placement privé sur le marché américain

La Société a effectué en mai 2003 une émission obligataire en placement privé sur le marché institutionnel américain pour un montant nominal de 90 millions de dollars et une durée de dix ans (échéance finale le 28 mai 2013).

Il n'existe aucun autre titre non représentatif du capital de la Société.

4.2.9 OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

En application de l'autorisation qui lui a été accordée par l'Assemblée générale mixte du 6 mars 2002, le Conseil d'administration a consenti, le 9 juillet 2002, 19 244 options d'achat d'actions de la Société à des mandataires sociaux et salariés de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés, actionnaires de la société Ipsos Partnership Fund SAS. Chaque option donne à son bénéficiaire le droit d'acheter jusqu'à 30 actions de la Société au prix unitaire de 69 euros. Ces options sont exerçables entre le 9 juillet 2005 et le 9 juillet 2008, sachant que le nombre d'actions pouvant être acquises par exercice de chaque option est croissant et atteint le maximum de 30 à partir du 9 juillet 2007. L'exercice est conditionné à la continuation de la qualité d'employé du groupe Ipsos et d'actionnaire de la société Ipsos Partnership Fund SAS. L'autorisation accordée le 6 mars 2002 a été entièrement utilisée par le Conseil. Les options d'achat d'actions ne sont pas du capital potentiel et ne sont pas dilutives.

Au 31 mars 2006, 1 408 options ont été exercées permettant à leurs bénéficiaires d'acheter 10 944 actions, et 14 597 options sont encore exerçables pouvant permettre à leurs bénéficiaires d'acheter 437 910 actions de la Société.

Date du Conseil	Point de départ d'exercice des options	Quantité attribuée ⁽¹⁾	Prix d'exercice pour 1 option	Options exercées au 31/03/06	Quantité restant au 31/03/06 ⁽²⁾	Date limite de levées
09/07/02	09/07/05	577 320	69 €	10 944	437 910	02/03/2012
TOTAL		577 320		10 944	437 910	

(1) Ont été attribuées 19 244 options, chacune donnant le droit d'acheter jusqu'à 30 actions. Ce tableau présente le nombre d'actions pouvant être achetées par exercice des options.

(2) Dont options détenues par les huit membres du Comité exécutif au 31 mars 2006 représentant 94 080 actions.

La Société a couvert ces options en achetant à terme à la Société Générale 577 320 de ses propres actions, dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par les actionnaires de la Société le 29 mai 2002 qui a fait l'objet d'une note d'information visée par la COB le 13 mai 2002 sous le numéro 02-540. Ces actions ont été rachetées au prix unitaire de 69 euros, payé immédiatement. La Société Générale livre ces actions à la Société entre le 8 juillet 2005 et le 8 juillet 2007, conformément au calendrier d'exerçabilité des options d'achat décrites ci-dessus.

4.2.10 DIVIDENDES ET POLITIQUE DE DISTRIBUTION

La Société a renforcé, lors de la décision de distribution au titre de l'exercice 2003, sa politique de distribution favorable aux actionnaires. L'objectif de la Société est dorénavant une distribution aux actionnaires d'une somme de l'ordre de 20 à 25 % du bénéfice net consolidé, et ce, en conformité avec l'intérêt social de la Société. Le taux ci-dessus s'entend avant prise en compte de la réfaction fiscale prévue par l'article 158 du Code général des impôts, et le bénéfice net consolidé s'entend comme représentant le résultat net global, part du Groupe.

Exercice	Dividende net/action	Quote-part du dividende éligible à la réfaction ⁽²⁾
2005 ⁽¹⁾	1,00 €	100 %
2004	0,90 €	100 %

Exercice	Dividende net/action	Avoir fiscal ⁽³⁾	Revenu réel/action
2003	0,85 €	0,42 €	1,27 €
2002	0,30 €	0,15 €	0,45 €
2001	0,26 €	0,13 €	0,39 €

(1) Distribution proposée à l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2006 ; date de mise en paiement prévue : 3 juillet 2006.

(2) Réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

(3) L'avoir fiscal a été retenu au seul taux de 50 % pour les besoins du présent tableau (ne concerne que les exercices 2002 et 2003)

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et acomptes sur dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'État.

4.2.11 PRINCIPALES DONNÉES BOURSIÈRES

Après avoir été admises à la cotation sur le Nouveau marché d'Euronext Paris le 1^{er} juillet 1999, les actions de la Société sont cotées depuis le 16 avril 2003 au Premier marché devenu, à compter de janvier 2005, l'Eurolist d'Euronext Paris. Ipsos est une valeur éligible au SRD (Service de règlement différé) et fait partie du segment Next Prime et de l'indice SBF 120.

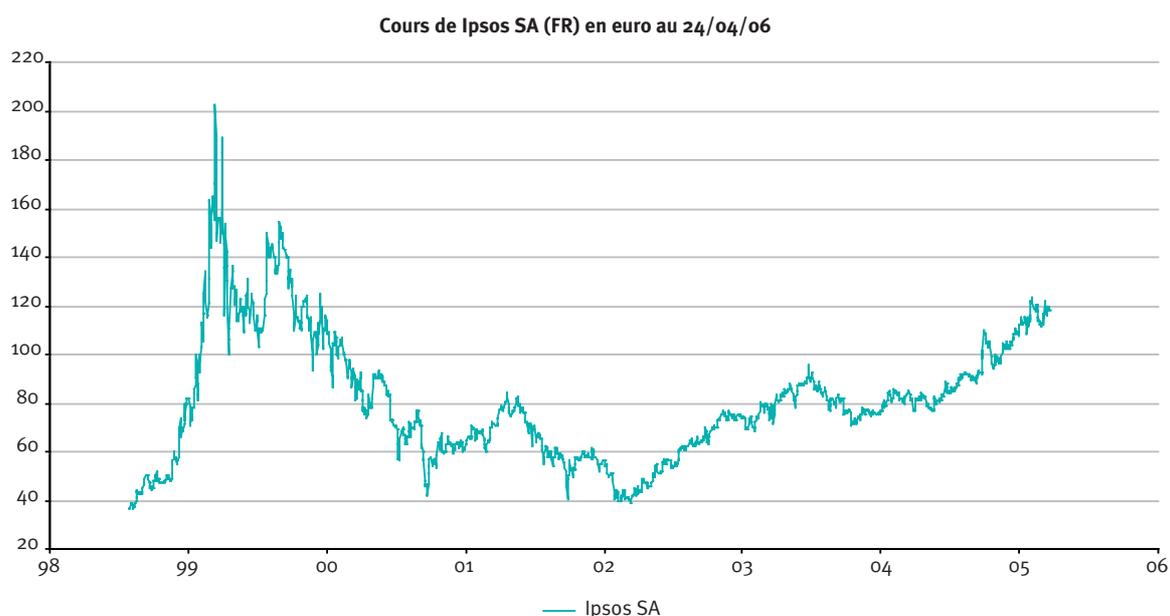
Évolution du cours de l'action et des volumes depuis la première cotation le 1^{er} juillet 1999

	+ haut en euros	+ bas en euros	Cours moyen pondéré des volumes en euros	Volume en titres	Volume en millions d'euros
Juillet 1999	38,7	36,0	37,8	1 342 689	50,7
Août 1999	44,1	36,7	41,9	370 650	15,5
Septembre 1999	50,4	43,5	47,6	199 879	9,5
Octobre 1999	52,1	47,0	48,4	212 358	10,3
Novembre 1999	60,0	48,0	52,4	252 422	13,2
Décembre 1999	82,1	54,5	69,5	148 579	10,3
Janvier 2000	100,1	71,0	87,7	312 150	27,4
Février 2000	163,5	97,0	127,9	321 525	41,1
Mars 2000	203,0	146,0	159,8	564 365	90,2
Avril 2000	154,0	100,0	122,8	230 247	28,3
Mai 2000	128,0	109,5	120,5	76 994	9,3
Juin 2000	131,0	110,0	116,8	141 100	16,5
Juillet 2000	149,9	103,1	129,1	214 100	27,6
Août 2000	154,1	133,0	141,9	149 600	21,2
Septembre 2000	150,0	127,4	137,1	174 700	24,0
Octobre 2000	124,0	110,0	115,0	348 900	40,1
Novembre 2000	124,0	93,7	108,8	176 400	19,2
Décembre 2000	125,0	100,1	111,9	165 600	18,5
Janvier 2001	114,0	86,5	100,1	317 100	31,7
Février 2001	107,0	90,2	96,0	102 600	9,9

	+ haut en euros	+ bas en euros	Cours moyen pondéré des volumes en euros	Volume en titres	Volume en millions d'euros
Mars 2001	98,0	81,5	88,9	288 208	25,6
Avril 2001	86,9	74	79,6	250 055	19,9
Mai 2001	92,9	87,8	90,6	123 667	11,2
Juin 2001	86,95	70,2	76,0	164 289	12,5
Juillet 2001	70,3	56	63,3	236 737	15,0
Août 2001	77	66	71,5	161 499	11,5
Septembre 2001	71,9	41,85	51,4	304 188	15,6
Octobre 2001	67,7	54,2	60,6	305 303	18,5
Novembre 2001	66,3	59,35	63,1	288 882	18,2
Décembre 2001	64,45	60	62,9	121 274	7,6
Janvier 2002	70,5	63	67,7	205 752	13,9
Février 2002	68,75	59,9	64,9	160 267	10,4
Mars 2002	77,6	64,8	70,2	290 377	20,4
Avril 2002	83,9	74,55	78,4	253 985	19,9
Mai 2002	82,65	75,75	78,8	238 748	18,81
Juin 2002	76,35	62	70,1	185 387	13
Juillet 2002	69,9	54,8	62,9	247 271	15,55
Août 2002	61,9	54	58,6	262 153	15,37
Septembre 2002	59,5	40,77	51,6	271 404	14
Octobre 2002	58	49,5	54,6	225 519	12,32
Novembre 2002	61,25	57,4	59	230 025	13,58
Décembre 2002	60,5	52	55,8	152 106	8,48
Janvier 2003	54,85	40,5	46,4	276 497	12,86
Février 2003	44,1	39,9	41,6	405 533	16,86
Mars 2003	45,5	39	41,9	296 453	12,41
Avril 2003	49	43	45,7	258 569	11,81
Mai 2003	55,05	45,7	51,5	343 194	17,68
Juin 2003	57,2	51,8	55,7	320 164	17,84
Juillet 2003	62,1	53,6	59,2	364 951	21,59
Août 2003	65,5	60,45	63,5	291 483	18,51
Septembre 2003	69,5	62,9	65,3	405 984	26,5
Octobre 2003	73,4	65,8	69,2	423 920	29,35
Novembre 2003	76,85	72,6	74,8	472 879	35,39
Décembre 2003	75,5	72,7	74,2	142 713	10,59
Janvier 2004	74,6	68,6	71,2	231 854	16,50
Février 2004	80,75	71,8	76,6	238 338	18,26
Mars 2004	83,1	71,2	78,0	268 174	20,91
Avril 2004	85,5	80,6	83,4	181 381	15,14
Mai 2004	87,9	78,5	83,9	262 399	22,03
Juin 2004	96	86	92,1	274 502	25,30
Juillet 2004	93	82,6	84	147 341	12,37
Août 2004	86,8	76	79,1	118 956	9,41

	+ haut en euros	+ bas en euros	Cours moyen pondéré des volumes en euros	Volume en titres	Volume en millions d'euros
Septembre 2004	85,8	73,3	76,3	461 282	35,20
Octobre 2004	77,4	70,6	73	407 104	29,74
Novembre 2004	78,95	72	75,4	285 310	21,50
Décembre 2004	77	74	76,4	209 729	16,02
Janvier 2005	85	77	81,9	331 281	27,13
Février 2005	86	79,8	80,3	373 792	30
Mars 2005	85,7	75,8	80,3	390 233	31,36
Avril 2005	84,7	78,5	82,3	293 323	24,15
Mai 2005	83	73,3	79,6	273 843	21,75
Juin 2005	88,6	80,2	84,1	208 905	17,56
Juillet 2005	91,7	84,5	88	169 110	14,90
Août 2005	92,5	89,1	91,1	195 516	18,16
Septembre 2005	117,8	83,6	102,7	427 118	43,60
Octobre 2005	107	92,25	99,4	295 204	29,34
Novembre 2005	107	96	101,7	312 948	31,81
Décembre 2005	112,1	102	106,9	332 049	35,51
Janvier 2006	123,8	108,1	115,6	293 607	33,93
Février 2006	123,8	110,8	115,3	295 966	34,13
Mars 2006	122,1	111,5	118,6	221 903	26,31

Cours de l'action Ipsos à l'Eurolist d'Euronext Paris au 24 avril 2006 (en euros)



Source : Société Générale.

4.3 MEMBRES ET FONCTIONS DES ORGANES DE DIRECTION : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 26 AVRIL 2006

4.3.1 COMPOSITION DU CONSEIL AU 26 AVRIL 2006

Administrateurs exerçant des fonctions exécutives au sein du groupe Ipsos :

Didier Truchot, Président et Directeur général,
Jean-Marc Lech, Vice-Président et Directeur général délégué,
Carlos Harding, Directeur général délégué,
Laurence Stoclet, Directeur financier du Groupe,
Henri Wallard, Directeur général délégué.

Administrateurs n'exerçant pas de fonctions exécutives au sein du Groupe et non dépourvus de lien d'intérêt particulier avec la Société, le Groupe ou sa Direction :

Yves-Claude Abescat,
LT Participations, représentée par Pascal Cromback,
Patrick Sayer,

Administrateurs n'exerçant pas de fonctions exécutives au sein du Groupe et dépourvus de lien d'intérêt particulier avec la Société, le Groupe ou sa Direction (administrateurs indépendants au sens du rapport Bouton de septembre 2002, tels que les critères sont appréciés par le Conseil) :

Nicolas Bazire,
Jean-Michel Carlo,
Yann Duchesne,
Victoire de Margerie,
Wladimir Mollof.

Le Conseil est composé de treize administrateurs dont huit sont externes et parmi ceux-ci cinq sont indépendants. Aucun censeur n'a été nommé.

Le Conseil a procédé le 26 avril 2006 à une revue de la situation individuelle de chacun de ses membres. Sont considérés comme externes les administrateurs qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein du groupe Ipsos. Parmi ceux-ci, sont considérés comme indépendants les administrateurs dépourvus de lien d'intérêt particulier avec la Société, le Groupe ou sa Direction (administrateurs indépendants au sens du rapport Bouton de septembre 2002). Le Conseil a jugé que Monsieur Jean-Michel Carlo, qui a exercé des fonctions exécutives de Direction au sein d'Ipsos de 2002 à 2004, doit être considéré comme indépendant.

Le mandat de Monsieur Pierre Haren est venu à expiration lors de l'Assemblée générale du 18 mai 2005. Monsieur Simon Kooyman a démissionné de ses fonctions d'administrateur par courrier en date du 17 août 2005. Le Conseil a pris acte de cette démission dans sa séance du 20 septembre 2005.

Le Président du Conseil d'administration exerce également la fonction de Directeur général de la Société. Un Vice-Président a été nommé. Sa principale mission est de suppléer au Président en cas d'empêchement de ce dernier, notamment pour présider les séances du Conseil. Trois administrateurs, dont le Vice-Président, ont la qualité de Directeurs généraux délégués.

L'ensemble des administrateurs a été nommé en Assemblée générale. Le Conseil ne contient pas d'administrateur élu par les salariés.

Les administrateurs remplissent l'ensemble des conditions de nomination dont celles relatives à la capacité ou aux incompatibilités et interdictions. De plus, conformément à l'article 13 des statuts de la Société, chaque administrateur détient au moins une action de la Société.

4.3.2 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Le Conseil d'administration est composé de trois à dix-huit membres nommés par l'Assemblée générale des actionnaires.

Conformément à l'article 12 des statuts, les administrateurs sont nommés pour une durée de six années et sont indéfiniment rééligibles sous réserve des dispositions relatives à la limite d'âge. Le nombre d'administrateurs personnes physiques ou de représentants permanents des personnes morales ayant dépassé l'âge de 68 ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs composant le Conseil d'administration.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins pendant toute la durée de son mandat.

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation, faite par tous moyens, du Président. Sous réserve des dispositions légales, les réunions du Conseil d'administration peuvent intervenir par moyen de visioconférence dans les conditions prévues par le règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration peuvent recevoir à titre de jetons de présence une rémunération dont le montant global, déterminé par l'Assemblée générale, est réparti librement par le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration peut notamment allouer une part supérieure aux administrateurs membres de comités.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration.

A la connaissance d'Ipsos, aucun des membres du Conseil d'administration, ni aucun des principaux dirigeants d'Ipsos n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années. Aucun de ces membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. Aucun de ces membres n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Le Conseil d'administration comprend cinq membres exerçant des fonctions exécutives au sein du Groupe (Didier Truchot, Jean-Marc Lech, Carlos Harding, Henri Wallard et Laurence Stoclet).

LT Participations, principal actionnaire d'Ipsos, détenant 29,10 % du capital, est également administrateur de la Société.

Patrick Sayer, administrateur de la Société, est également président du directoire d'Eurazeo, actionnaire à 19,02 % de LT Participations.

Yves-Claude Abescat, administrateur de la Société, est également directeur de la banque d'investissement des entreprises et membre du comité de direction groupe de la Société Générale, banque partenaire d'Ipsos et dont l'un des fonds, SG Capital Développement, détient 1,15 % du capital d'Ipsos et, conjointement avec le FCPR Sogecap Développement, 9,26 % du capital de LT Participations. En outre, Société Générale est membre du syndicat bancaire de certains des crédits consentis à la Société. Enfin, SG Securities Paris SAS, filiale de Société Générale, assure pour Ipsos la mise en œuvre d'un contrat de liquidité.

Hors les éléments détaillés ci-dessus, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de conflits entre les intérêts privés des administrateurs de la Société et leurs devoirs à l'égard de la Société.

Dans un souci de transparence et d'information du public, Ipsos prend en compte les recommandations du rapport du groupe de travail présidé par Daniel Bouton pour l'amélioration du gouvernement d'entreprise, dont les conclusions ont été présentées au public le 23 septembre 2002 (le «Rapport Bouton»). Le Conseil d'administration de la Société comprend ainsi cinq administrateurs indépendants au sens du Rapport Bouton.

Enfin, à la date du présent document, aucun mandataire social n'est lié à Ipsos, ou à l'une de ses filiales, par un contrat de service qui prévoirait l'octroi d'avantages.

Travaux préparatoires aux réunions du Conseil d'administration :

Depuis le 1^{er} octobre 1999, deux comités spécialisés ont été constitués au sein du Conseil d'administration : le Comité d'audit, chargé d'exercer un contrôle externe sur les règles comptables et les comptes de la Société, et le Comité des rémunérations, chargé de définir la politique de rémunération des dirigeants du Groupe.

Le Comité d'audit est composé de Messieurs Wladimir Mollof, qui le préside, et Pascal Cromback.

Le Comité des rémunérations est composé de Madame Victoire de Margerie et Messieurs Yves-Claude Abescat et Yann Duchesne.

Le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société, reproduit ci-dessous au paragraphe 4.3.4, précise les informations fournies ci-dessus.

4.3.3 PRÉCISIONS SUR L'EXPÉRIENCE ET LES MANDATS EXERCÉS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

- **Didier Truchot**, Président et Directeur général

Expérience : Monsieur Didier Truchot préside Ipsos depuis sa fondation en 1975

Domicile professionnel : 35, rue du Val de Marne, 75013 Paris

- **Jean-Marc Lech**, Vice-Président et Directeur général délégué
Expérience : Monsieur Jean-Marc Lech co-préside Ipsos depuis 1982 après avoir été président et directeur général de l'IFOP
Domicile professionnel : 35, rue du Val de Marne, 75013 Paris
- **Carlos Harding**, Directeur général délégué
Expérience : Monsieur Carlos Harding a rejoint Ipsos en 1991 et a depuis dirigé la mise en œuvre de son programme d'acquisitions
Domicile professionnel : 35, rue du Val de Marne, 75013 Paris
- **Henri Wallard**, Directeur général délégué
Expérience : Monsieur Henri Wallard a exercé diverses fonctions dans la haute fonction publique. Avant de rejoindre la Direction générale d'Ipsos en 2002, il a participé à la direction de la Sofrès et a été administrateur exécutif de Taylor Nelson Sofrès plc
Domicile professionnel : 35, rue du Val de Marne, 75013 Paris
- **Laurence Stoclet**, Directeur financier du Groupe
Expérience : Madame Laurence Stoclet a été manager dans un grand cabinet d'audit international avant d'exercer des fonctions au sein des directions financières de groupes européens. Elle a rejoint Ipsos en qualité de Directeur financier en 1998
Domicile professionnel : 35, rue du Val de Marne, 75013 Paris
- **Yves-Claude Abescat**
Expérience : Monsieur Yves-Claude Abescat est Directeur de la Banque d'Investissement des Entreprises de Société Générale et membre du Comité de Direction Groupe de Société Générale. Il a exercé de nombreuses responsabilités au sein du groupe Société Générale, notamment des directions de filiales et de fonds. Il participe à la direction ou la surveillance de nombreuses sociétés dans lesquelles le groupe Société Générale détient des participations.
Domicile professionnel : SG Capital Développement, 17 Cours Valmy, 92972 Paris La Défense Cedex
- **Nicolas Bazire**
Expérience : Monsieur Nicolas Bazire est Directeur Développement et acquisitions du groupe LVMH. Avant de rejoindre la direction générale du groupe LVMH, il a exercé diverses responsabilités dans la haute fonction publique et a été associé-gérant de Rothschild & Cie Banque.
Domicile professionnel : Groupe Arnault, 22 avenue Montaigne, 75008 Paris
- **Jean-Michel Carlo**
Expérience : Monsieur Jean-Michel Carlo a participé à la direction générale de BDDP puis d'Havas. Il a été Directeur général d'Ipsos Europe et Directeur général délégué d'Ipsos SA de 2002 à 2004. Il a été ensuite Président-directeur général France de BBDO.
Domicile professionnel : 15 rue du Belvédère, 92100 Boulogne-Billancourt
- **LT Participations**, représentée par Pascal Cromback
Expérience : LT Participations est la société holding de contrôle depuis 1988. Monsieur Pascal Cromback a été Président-Directeur Général d'ETAI durant de nombreuses années.
Domicile professionnel : 35, rue du Val de Marne, 75013 Paris
- **Yann Duchesne**
Expérience : Monsieur Yann Duchesne est Directeur général France du fonds d'investissement Doughty Hanson depuis 2004, après avoir été Directeur général France de McKinsey.
Domicile professionnel : Doughty Hanson, 60 avenue Hoche, 75008 Paris
- **Victoire de Margerie**
Expérience : Madame Victoire de Margerie est active dans plusieurs conseils d'administration de sociétés cotées à titre d'administrateur indépendant et enseigne le management à l'ESC Grenoble et à HEC. Elle a vingt ans d'expérience de management dans des groupes industriels multinationaux notamment aux Etats-Unis et en Allemagne.
Domicile professionnel : 179 rue de la Croix-Nivert, 75015 Paris
- **Wladimir Mollof**
Expérience : Monsieur Wladimir Mollof est président du comité exécutif d'Arjil Groupe Altium. Après avoir occupé des fonctions de direction au sein du groupe Dupont de Nemours aux Etats-Unis et en Europe de 1965 à 1983, Monsieur Mollof participe depuis 1984 à la création et à la gestion de fonds d'investissement européens ainsi que d'opérations de fusions et acquisitions (notamment Baring Brothers Hambrecht & Quist, Argos Soditic et Apax Partners Finance).
Domicile professionnel : Altium Capital, 84 avenue d'Iéna, 75008 Paris
- **Patrick Sayer**
Expérience : Monsieur Patrick Sayer est Président du Directoire d'Eurazeo. Il a été associé-gérant de la banque Lazard à Paris et New-York. Il participe à la direction ou la surveillance de nombreuses sociétés dans lesquelles le groupe Eurazeo détient des participations.
Domicile professionnel : Eurazeo, 3 rue Bingen, 75017 Paris

Liste des mandats exercés par les membres du Conseil d'administration

Nom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercées en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années
Didier Truchot	AG du 23 février 1988	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009	Président et Directeur Général	Aucune	Mandats actuels Directeur général délégué et administrateur de LT Participations Mandats antérieurs Néant
Jean-Marc Lech	AG du 23 février 1988	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009	Vice-Président Directeur général délégué	Aucune	Mandats actuels Président et Directeur général de LT Participations Mandats antérieurs Néant
Carlos Harding	AG du 27 mars 1992	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009	Directeur général délégué	Aucune	Mandats actuels Administrateur de LT Participations Mandats antérieurs Néant
Laurence Stoclet	AG du 18 décembre 2002	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008	Directeur financier	Aucune	Mandats actuels Néant Mandats antérieurs Néant
Henri Wallard	AG du 18 décembre 2002	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008	Directeur général délégué	Aucune	Mandats actuels Néant Mandats antérieurs Administrateur de TNS Plc Gérant de Data-Service
Yves-Claude Abescat	AG du 18 décembre 2002	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008	Administrateur	Directeur de la banque d'investissement, Société Générale	Mandats actuels Président-Directeur général de Salvepar (France), administrateur de François Charles Oberthur Fiduciaire (France) et Groupe Gascogne (France), Membre du Conseil de surveillance de Société Générale Marocaine de Banque (Maroc), Oberthur Smart Cards (France) : Représentant permanent de SG Capital Développement au Conseil d'administration, LT Participations (France) : Représentant permanent de SG Capital Développement au Conseil d'administration, Touax SCA : Représentant permanent de Salvepar au Conseil de Surveillance Mandats antérieurs Administrateur de : 21 Centrale Partners (France) et de SG Conseil Pays Emergents Président de : SGCD et Soginnove Vice-Président de : SG Private Equity Membre du Conseil de surveillance de Gascogne

Nom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercées en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années
Nicolas Bazire	AG du 6 mars 2002	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007	Administrateur	Directeur Développement et acquisitions, LVMH	Mandats actuels LVMH : administrateur, Rothschild & Cie Banque : membre du Conseil de surveillance, Tajan SA : Vice-président du Conseil de surveillance, LVMH Fashion Group : membre du Conseil de surveillance Mandats antérieurs Néant
Jean-Michel Carlo	AG du 6 mars 2002	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007	Administrateur	-	Mandats actuels Néant Mandats antérieurs View : administrateur, BBDO Services SA : Président-Directeur général et administrateur, Havas SA : Vice-Président et Directeur général
LT Participations, représentée par Pascal Cromback	AG du 30 mars 1990	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007	Administrateur	-	Mandats actuels Sofetec : Directeur général, LT Participations : administrateur, Bunbeg (Hollande) : administrateur Mandats antérieurs Etai : Président-Directeur général, Salon du Jouet : administrateur, Forum : administrateur, Idexpo : administrateur, Fournier : administrateur, Éditions du May : Président-Directeur général
Yann Duchesne	AG du 18 décembre 2002	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008	Administrateur	Directeur Général France, Doughty Hanson	Mandats actuels Saft : Président du Conseil de Surveillance, Laurent-Perrier : membre du Conseil de Surveillance, Balta : administrateur, Tumi : administrateur, NAMG : Président du Conseil d'administration, Moeller : administrateur Mandats antérieurs Altran Technologies : administrateur.
Victoire de Margerie	AG du 23 juin 2004	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009	Administrateur	Professeur de management, ESC Grenoble	Mandats actuels Baccarat : administrateur, Bourbon : administrateur Mandats antérieurs Comité stratégique de la Société du Louvre : administrateur, Petplas (UK) : administrateur

Nom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercées en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années
Wladimir Mollof	AG du 23 juin 2004	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009	Administrateur	Président du Comité exécutif, Arjil Groupe Altium	<p>Mandats actuels Altium Capital SAS, Altium Capital Gestion SAS : Président, Arjil SAS : Président, Révillon SAS : administrateur, LTI SA : administrateur</p> <p>Mandats antérieurs Néant</p>
Patrick Sayer	AG du 14 novembre 1997	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009	Administrateur	Président du Directoire, Eurazéo	<p>Mandats actuels Eutelsat SA : administrateur, Eutelsat Communications : administrateur et membre du comité de sélection de rémunération, RedBirds Participations SA : administrateur, Rexel : administrateur, Colyzeo Investment Advisors : administrateur, AFIC : vice-président, Ray Holding (SAS) et Ray Acquisition (SAS) : membre du conseil d'administration, Eurazeo Partners (SAS) : président, Groupe Lucien Barrière : représentant permanent de ColAce Sarl au conseil de surveillance, ANF : vice-président du conseil de surveillance, Groupe B&B Hotels : vice-président du conseil de surveillance, Fraikin Groupe : président du conseil de surveillance, BlueBirds Participations SA (Luxembourg) : président et directeur-général, Eurazeo : membre du directoire.</p> <p>Mandats antérieurs Galaxie SA : vice-président du conseil de surveillance, Lazard LLC (Etats-Unis) : member of the board, BlueBirds Participations Sarl (Luxembourg) devenue BlueBirds Participations SA : gérant, François-Charles Oberthur Fiduciaire, Oberthur Card System et Infogrames Entertainment : représentant permanent d'Eurazeo au conseil d'administration, Clay Tiles Sponsors (Luxembourg) : représentant de Lux Tiles SARL au conseil de gérance, Financière Galaxie : vice-président du conseil de surveillance, Eurazeo Editions (SAS) : président, BlueBirds II Participations SARL (Luxembourg) : co-gérant, SatBirds SAS (devenue Eutelsat Communications) : membre du conseil de surveillance, Eutelsat : membre du conseil de surveillance et du comité de nomination et rémunération.</p>

4.3.4 RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Mesdames, Messieurs,

I - Introduction

A - Objectif du présent rapport

Le présent rapport porte sur l'exercice 2005 et a été établi conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce ainsi que dans l'esprit des principes de bonne gouvernance d'entreprise. Il constitue une annexe au rapport de gestion.

J'ai l'honneur de vous rendre compte des faits et éléments relatifs aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et aux procédures de contrôle interne significatives mises en place par la Société.

Ipsos est confrontée, comme toute entreprise, à un certain nombre de risques et aléas internes et externes dans le cadre de ses activités et de la poursuite de sa stratégie. Ipsos s'efforce par conséquent de mettre en place une organisation et des procédures dont l'objectif est d'identifier, de quantifier, de prévenir et de contrôler autant que possible ces risques afin d'en limiter les impacts négatifs.

Vous serez bien évidemment conscients que, comme tout système de contrôle, cette organisation et ces procédures ne peuvent éliminer les risques concernés mais seulement contribuer à leur minimisation. Il dépend largement du respect par les individus concernés des procédures mises en place.

Afin de décrire au mieux et de manière synthétique les procédures dont je dois vous rendre compte, le présent rapport décrira d'abord les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil pour ensuite décrire les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

B - Diligences effectuées par le Président

Pour les besoins de la préparation du présent rapport, j'ai recueilli les observations :

- du Directeur financier du Groupe,
- du Directeur juridique du Groupe,
- du Directeur des ressources humaines du Groupe, ainsi que
- du Directeur du développement du Groupe.

Il a également été présenté un projet du présent rapport au Conseil d'administration de la Société ainsi qu'à ses Commissaires aux comptes.

II - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

A - Composition du Conseil d'administration

Le Conseil est composé de treize administrateurs dont huit sont externes. Sont considérés comme externes les administrateurs qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein du groupe Ipsos. Parmi ceux-ci, le Conseil compte cinq administrateurs dépourvus de lien d'intérêt particulier avec la Société, le Groupe ou sa Direction (administrateurs indépendants au sens du rapport Bouton de septembre 2002), le Conseil ayant jugé que Monsieur Jean-Michel Carlo devait être considéré comme indépendant bien qu'il ait été dirigeant d'Ipsos de 2002 à 2004. Aucun censeur n'a été nommé.

Monsieur Simon Kooyman a démissionné de ses fonctions d'administrateur par courrier en date du 17 août 2005. Le Conseil d'administration a pris acte de cette démission dans sa séance du 20 septembre 2005.

Le Président du Conseil d'administration exerce également la fonction de Directeur général de la Société.

Un Vice-Président a été nommé. Sa principale mission est de suppléer au Président en cas d'empêchement de ce dernier, notamment pour présider les séances du Conseil.

Trois administrateurs, dont le Vice-Président, ont la qualité de Directeurs généraux délégués.

L'ensemble des administrateurs a été nommé en Assemblée générale. Le Conseil ne contient pas d'administrateur élu par les salariés.

Le Conseil est composé comme suit au 21 mars 2006 :

Administrateurs exerçant des fonctions exécutives au sein du groupe Ipsos :

- Didier Truchot, Président et Directeur général,
- Jean-Marc Lech, Vice-Président et Directeur général délégué,
- Carlos Harding, Directeur général délégué,
- Laurence Stoclet,
- Henri Wallard, Directeur général délégué.

Administrateurs n'exerçant pas de fonctions exécutives au sein du Groupe et non dépourvus de lien d'intérêt particulier avec la Société, le Groupe, sa Direction :

- Yves-Claude Abescat,
- LT Participations, représentée par Pascal Cromback,
- Patrick Sayer.

Administrateurs indépendants au sens du rapport Bouton de septembre 2002 :

- Nicolas Bazire,
- Jean-Michel Carlo,
- Yann Duchesne,
- Victoire de Margerie,
- Wladimir Mollof.

Les administrateurs remplissent l'ensemble des conditions de nomination dont celles relatives à la capacité ou aux incompatibilités et interdictions. De plus, conformément à l'article 13 des statuts de la Société, chaque administrateur détient au moins une action de la Société.

La liste présentée en annexe 3 du rapport de gestion présenté par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale annuelle du 31 mai 2006 précise les différents mandats sociaux exercés par les membres du Conseil au 31 décembre 2005.

B - Fonctionnement du Conseil

Le Conseil d'administration a pour mission de déterminer les orientations de l'activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées générales et dans la limite de l'objet social, il peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche de la Société et régler les affaires qui le concernent.

1 – Règlement intérieur

Le Conseil a adopté un règlement intérieur relatif à la possibilité de participer aux réunions par des moyens de visioconférence. Les administrateurs participant aux réunions par de tels moyens sont réputés présents physiquement pour le calcul du quorum et de la majorité. Conformément à la loi, cette modalité n'est pas applicable pour l'adoption des décisions les plus importantes (notamment la révocation du Président ou l'établissement des comptes).

Il sera proposé à la prochaine Assemblée générale de modifier les statuts de la Société pour bénéficier des assouplissements introduits récemment dans le Code de commerce relatifs aux modes de participation aux réunions du Conseil. Si les statuts de la Société sont ainsi modifiés, le règlement intérieur du Conseil sera adapté.

La Société a décidé que le règlement intérieur du Conseil sera accessible au public, sur demande écrite adressée au Secrétaire du Conseil au siège social de la Société.

2 – Compte rendu de l'activité du Conseil au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice 2005, le Conseil s'est réuni à 7 reprises au siège de la Société. 83 % des administrateurs étaient présents et représentés aux réunions. La durée moyenne d'une séance du Conseil est de deux heures.

Les Commissaires aux comptes étaient présents aux réunions du Conseil du 22 mars 2005, 20 septembre 2005 et 5 octobre 2005.

Les principaux thèmes abordés par le Conseil au cours de l'exercice écoulé ont été :

- les opérations, projetées ou réalisées, de développement externe et notamment l'acquisition de MORI,
- l'évolution de la marche des affaires du Groupe,
- l'analyse des résultats, et l'examen et l'arrêt des comptes semestriels et annuels,
- la présentation du budget,

- le financement de la Société, par voie de financement bancaire et par la réalisation d'augmentations du capital social (une par émission d'actions nouvelles sur le marché sans droit préférentiel de souscription et une par apport en nature),
- l'étude du système de rémunération variable pour les dirigeants et principaux cadres, la rémunération des co-présidents, l'octroi d'une indemnité de révocation aux co-présidents, la rémunération des membres du comité exécutif et l'octroi d'une clause de conscience à ces derniers,
- l'allocation d'options de souscriptions d'actions, et
- l'autorisation de conventions réglementées.

Les administrateurs, Directeur général et Directeurs généraux délégués d'Ipros ont été informés de l'obligation qui leur incombe de déclarer directement à l'Autorité des marchés financiers leurs opérations sur titres Ipros qui sont réalisées par eux ou des personnes avec lesquelles ils ont des liens personnels étroits.

Les membres du Conseil d'administration se sont également vu rappeler leur obligation de détention d'actions Ipros, et la recommandation que les actions Ipros qu'ils détiennent soient inscrits au nominatif.

Utilisation des délégations et sub-délégations : Le Conseil d'administration, dans sa séance du 5 octobre 2005, a délégué au Président-Directeur Général le pouvoir de décider une augmentation de capital de la Société par émission d'actions ordinaires nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription et de fixer le prix définitif de souscription des actions à émettre. En conséquence, le Président-Directeur Général a pris les décisions des 24 et 25 octobre et 2 novembre 2005 qui ont permis la réalisation de cette opération, plus amplement décrites dans le rapport complémentaire du Conseil. Le Conseil a également fait usage des délégations accordées par les actionnaires le 22 avril 2005 en attribuant des options de souscription d'actions et le 15 décembre 2005 en décidant une augmentation de capital par apport en nature.

C - Travaux préparatoires aux réunions du Conseil

1 – Planning des réunions et envoi des documents

Le planning prévisionnel des réunions du Conseil pour l'exercice à venir est arrêté chaque année en début d'année.

Préalablement à chaque séance, un dossier de préparation est envoyé à chaque administrateur comprenant le procès-verbal à approuver du précédent Conseil et, en fonction de l'ordre du jour, des fiches techniques explicitant certains des principaux points à examiner lors dudit Conseil.

2 – Organisation et apport des comités dans le fonctionnement du Conseil

Afin d'améliorer l'efficacité des prises de décisions, le Conseil a créé en son sein deux comités, un Comité d'audit et un Comité des rémunérations, composés d'administrateurs indépendants.

• Le Comité d'audit

Ce comité créé par le Conseil d'administration le 1^{er} octobre 1999 est chargé d'exercer un contrôle externe sur les règles comptables et les comptes de la Société.

Il est actuellement présidé par un administrateur indépendant, Monsieur Wladimir Mollof, qui a été nommé Président du Comité d'audit par le Conseil d'administration réuni le 23 juin 2004. Il est composé de son Président et de Monsieur Pascal Cromback. Le Directeur financier du Groupe participe aux réunions du Comité d'audit.

Il existe un règlement intérieur du Comité d'audit qui a été approuvé par le Conseil d'administration réuni le 15 décembre 2004. Ce règlement intérieur gouverne les relations entre le Comité d'audit et les Commissaires aux comptes, que le Comité d'audit peut entendre à sa demande, hors la présence du Président du Conseil.

Ce comité s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2005, notamment pour l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004, des comptes semestriels au 30 juin 2005 et des effets du passage aux normes IFRS.

Le Président du Comité d'audit a été mandaté par le Conseil afin de mener des discussions avec les Commissaires aux comptes visant à obtenir une réduction ou une stabilisation de leurs honoraires. Ces discussions ont abouti au constat d'un désaccord profond entre la Société et ses Commissaires aux comptes relativement à leurs honoraires, et à la démission des Commissaires aux comptes. Le Président du Comité d'audit suit directement le processus d'appel d'offres pour la sélection des Commissaires aux comptes qui seront proposés en remplacement des démissionnaires. Le Comité d'audit donnera son avis sur les Commissaires aux comptes qui seront pressentis pour remplacer les démissionnaires.

• Le Comité des rémunérations

Ce comité également créé par le Conseil d'administration le 1^{er} octobre 1999 est chargé de définir la politique de rémunération, au sens large, des dirigeants du Groupe.

Il est composé de Madame Victoire de Margerie et de Messieurs Yves-Claude Abescat et Yann Duchesne.

Le Directeur des ressources humaines du Groupe et le Secrétaire du Conseil d'administration participent à ses réunions.

Ce comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2005, afin de revoir la nouvelle politique de rémunération variable applicable dans le Groupe Ipsos depuis 2005, et d'examiner les propositions de rémunération, fixe et variable, des Co-Présidents et des membres du Comité exécutif, ainsi que les indemnités de révocation et clauses de conscience qui leur ont été octroyées et sont plus amplement décrites dans le rapport de gestion et, enfin, d'examiner la proposition d'allocation d'options de souscription.

III - Procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Les procédures décrites ici concernent la Société et ses filiales.

A - Définition et objectif du contrôle interne chez Ipsos

En l'absence actuelle d'un référentiel légal sur le contrôle interne, il paraît important de rappeler que pour Ipsos, le contrôle interne signifie l'ensemble des systèmes de contrôle établis par ou à la demande de la Direction générale permettant de contrôler :

- la réalité et l'efficacité des opérations,
- la fiabilité du reporting,
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur, et
- la protection des actifs.

L'objectif général du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité, ainsi que les risques d'erreur ou de fraudes, en particulier dans les domaines financier et comptable. Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont éliminés et dépend largement du respect par les individus des procédures mises en place.

Ipsos tend à maîtriser ces risques en s'efforçant de mettre en œuvre des mesures ayant pour objet de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations et les comportements des personnels s'inscrivent dans un cadre défini par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les règles internes à l'entreprise.

Ces procédures ont également pour objet de s'assurer que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe.

B - Organisation générale des procédures de contrôle interne et présentation synthétique des procédures mises en place par la Société

1 – Structures exerçant des activités de contrôle au sein de la Société

Outre le Conseil d'administration et les comités dont le rôle et le fonctionnement ont été décrits précédemment, la Direction générale du Groupe a mis en place un certain nombre de directions dont l'un des rôles est l'élaboration des politiques et procédures permettant d'atteindre les différents buts poursuivis par le Groupe, ainsi que les procédures de contrôle permettant de veiller au respect de ces règles internes, et plus généralement, des règles applicables à l'activité et à la vie du Groupe.

Parmi les directions du Groupe, les suivantes sont plus particulièrement impliquées dans le contrôle interne :

- la Direction financière,
- la Direction juridique,
- la Direction des systèmes d'informations,
- la Direction des ressources humaines, et
- la Direction du développement.

A l'exception de la Direction du développement, des structures similaires sont généralement mises en place au niveau des régions et des pays.

Par ailleurs, le Groupe Ipsos est en train de se doter d'une équipe dédiée au contrôle interne.

• la Direction financière

La Direction financière du Groupe regroupe les fonctions du Contrôle de Gestion, de la Comptabilité et de la Consolidation, de la Trésorerie, et de la Gestion des systèmes d'information financiers. Elle est relayée par des équipes financières locales, au niveau régional et national.

Le contrôle de gestion est responsable de la qualité de l'information économique incluant la surveillance de la qualité des opérations de clôture et de reporting. D'autre part, il effectue un suivi des performances des unités opérationnelles sur la base des prévisions établies au travers du processus budgétaire et peut suggérer le déclenchement de plans d'action correctifs. Enfin, il a vocation à évaluer en toute objectivité la qualité du contrôle interne financier à tous les niveaux de l'organisation.

Les responsables de la comptabilité conduisent les travaux des équipes comptables et s'assurent de la qualité des informations comptables produites.

Le Directeur financier du Groupe met également en œuvre la politique de financement du Groupe et en organise l'application dans les filiales.

Les directeurs financiers des filiales, pays et régions, sont garants de la qualité de l'information comptable et financière remontée par les entités qu'ils supervisent vers le Groupe.

Les postes de Directeur financier sont définis comme des postes clefs au niveau des régions et pays et les nominations à ces fonctions font l'objet d'un examen par la Direction financière du Groupe, permettant de s'assurer d'un niveau de compétence adapté des personnes retenues.

• la Direction juridique

La Direction juridique du Groupe a notamment comme missions de :

- réaliser et sécuriser les opérations du Groupe,
- mettre en œuvre les outils de contrôle du Groupe sur ses filiales et ses actifs, et
- assurer le bon déroulement de la vie sociale de l'ensemble du Groupe.

Dans la mesure du possible, les organes sociaux de toutes les filiales significatives comprennent au moins un membre de la Direction générale du Groupe. La Direction juridique du Groupe met également en place des limitations des pouvoirs individuels des dirigeants.

• la Direction des systèmes d'information

La Direction des systèmes d'information contribue activement à la maîtrise des risques en ce qu'elle :

- assure la supervision des investissements d'infrastructure technologique,
- élabore et veille à la mise en place des règles et normes applicables au Groupe en matière de choix et de gestion des technologies de l'information,
- approuve et contrôle la mise en place des projets multinationaux et des importants projets régionaux, et
- met en place les mesures nécessaires pour assurer la fiabilité et la sécurité des opérations technologiques du Groupe.

• la Direction des ressources humaines

Les missions de la Direction des ressources humaines comprennent :

- le développement des méthodes et règles de gestion des ressources humaines,
- la surveillance des différents programmes de rémunération variable au sein d'Ipsos, et
- la surveillance de la cohérence de la politique de ressources humaines des différentes sociétés du Groupe.

Outre la mise en place des différents systèmes et politiques de ressources humaines, la Direction des ressources humaines du Groupe est directement impliquée dans le suivi de l'ensemble des cadres dirigeants d'Ipsos.

• la Direction du développement

La Direction du développement a pour mission d'identifier des cibles de croissance externe et de sécuriser avec la Direction financière et la Direction juridique, les opérations de croissance externe entreprises par le Groupe.

A l'occasion de chaque opération de croissance externe, une revue détaillée des sociétés cibles est menée, avec l'assistance des Directions des pays et régions concernés, de la Direction juridique et de la Direction financière, ainsi que de conseils externes, notamment pour veiller à la véracité des éléments financiers et du système d'information financière et auditer les différents risques de toute nature. Les sociétés nouvellement intégrées sont l'objet d'une attention particulière durant les premières années afin de s'assurer de la mise en place des différentes politiques internes.

2 – Mesures de contrôle significatives mises en place

Ipsos a adopté un livre vert (*Green Book*) qui rend compte de l'organisation, des structures et des procédures en place au sein d'Ipsos. Il décrit également les obligations professionnelles, règles, et principes qui doivent y être suivis, notamment les principes et codes déontologiques.

Les différentes Directions mentionnées ci-dessus définissent en outre une politique générale qui se traduit par des procédures spécifiques, se rapportant à leur domaine d'intervention, à mettre en place par les responsables des régions. Sont notamment codifiées, ou en cours avancé de codification, les procédures en matière d'acquisitions, de paiements sur acquisitions, de délégations d'autorité, de pouvoirs bancaires, de gestion des flux de numéraire, d'examen et d'approbation des investissements, et de préparation et mise en œuvre du budget.

Le document de référence liste les principaux risques identifiés et précise les mesures de prévention et de traitement mises en œuvre.

Appréciation sur l'efficacité des mesures de contrôle interne :

Les mesures de contrôle interne ont permis de détecter une fraude commise aux États-Unis par une employée chargée d'organiser les paiements en numéraire au bénéfice des personnes enquêtées. Le détournement, qui s'élève à un montant total de 1.134.054 dollars américains, est couvert par les polices d'assurance souscrites par nos filiales américaines, sous réserve de franchises pour un montant de 5 000 dollars américains. L'employée indélicata ainsi que ses deux supérieurs hiérarchiques directs ont été licenciés. L'employée indélicata fait l'objet de poursuites pénales. L'organisation financière et comptable aux États-Unis a été modifiée afin, si ce n'est d'empêcher absolument tout du moins rendre significativement plus difficile le renouvellement d'une telle fraude et d'en accélérer la découverte le cas échéant.

L'existence d'une telle fraude rappelle que les procédures et contrôles doivent toujours être améliorés. Néanmoins, la découverte de cette fraude par les équipes internes et avant que cette fraude ait pu atteindre des niveaux non couverts par les polices d'assurance souscrites me permet de considérer que les procédures de contrôle interne sont efficaces.

C - Organisation et présentation spécifique des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration de l'information financière et comptable

1 – Contrôle de l'élaboration de l'information financière et comptable

Les filiales préparent mensuellement un reporting financier détaillé et deux fois par an une liasse de consolidation exhaustive nécessaire à la préparation des comptes consolidés. Des revues de résultats et de prévisions sont effectuées très régulièrement de façon à s'assurer que les objectifs fixés seront atteints et à, éventuellement, prendre les actions nécessaires si tel n'était pas le cas.

Il existe un manuel Groupe précisant les règles comptables. Des notes d'instruction sont émises pour chaque arrêté et mettent l'accent sur les sujets à considérer avec une attention particulière en fonction de l'évolution des règles comptables, ou bien des problèmes qui ont pu être détectés lors des clôtures précédentes.

La consolidation des données comptables s'appuie sur un système informatique de consolidation statutaire largement connu et déployé dans de nombreux groupes cotés.

Un calendrier des différentes remontées d'information est diffusé au sein du Groupe afin que les différentes équipes comptables puissent s'organiser et très tôt identifier des retards ou difficultés éventuels.

Les données remontées par les différentes filiales sont conformes aux normes IFRS. Ces liasses de consolidation sont contrôlées par une équipe centrale qui valide tout au long de l'année les options comptables retenues et qui procède aux opérations d'éliminations et de consolidation, ainsi que la validation des postes qui présentent le plus de risques.

La totalité des filiales significatives est auditée par les réseaux locaux des Commissaires aux comptes et du cabinet JPA International.

2 – État d'avancement du passage aux normes IFRS

Après avoir communiqué lors du premier semestre sur les principaux impacts du passage aux normes IFRS, la Société a présenté des comptes semestriels consolidés au 30 juin 2005 préparés conformément aux normes IFRS en vigueur, accompagnés d'éléments comparatifs au 30 juin 2004 et d'un bilan au 31 décembre 2004. Les comptes au 31 décembre 2005 arrêtés par le Conseil le 21 mars 2006 ont été préparés en conformité avec les normes IFRS.

D - Limitations des pouvoirs du Directeur général et des Directeurs généraux délégués

En dehors des limitations imposées par la loi et les règlements, aucune limitation n'a été apportée par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur général.

Didier Truchot
Président du Conseil d'administration

4.3.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINÉA DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DU COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ IPSOS, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Ipsos et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

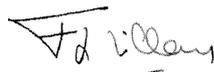
- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 28 avril 2006

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit



François VILLARD

Deloitte & Associés



Michel SELLIER

4.3.6 : PROPOSITION DE NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Le Conseil d'administration a, dans sa séance du 26 avril 2006, décidé de soumettre au vote de l'Assemblée générale des actionnaires convoquée pour le 31 mai 2006 la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Henry Letulle qui exerce actuellement la fonction de Directeur délégué à la Direction générale du groupe Ipsos.

Le Conseil d'administration propose de nommer Monsieur Henry Letulle en qualité d'administrateur pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra au cours de l'année 2012 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Les informations requises par l'article 135-5° du décret du 23 mars 1967 concernant la candidature à un mandat d'administrateur sont les suivantes :

Agé de 30 ans, Monsieur Henry Letulle est diplômé d'études supérieures juridiques et économiques. Après avoir exercé la profession d'avocat, il a rejoint le groupe Ipsos en avril 2001 en qualité de Directeur délégué à la Direction générale/ Group Secretary. A ce titre, il est Secrétaire du Comité exécutif d'Ipsos. Il a été par la suite nommé également Secrétaire du Conseil d'administration de la Société et en charge de la Direction juridique du groupe Ipsos.

Monsieur Henry Letulle est en cours de rejoindre la profession notariale. Il est actuellement notaire stagiaire dans la société civile professionnelle Maurice Letulle, Christiane Letulle-Joly et Guy Deloison, titulaire d'un office notarial à Paris.

A l'issue des quelques mois nécessaires à la transition de ses fonctions au sein du groupe Ipsos, Monsieur Henry Letulle n'exercera plus aucune fonction au sein du groupe Ipsos, autre que celle d'administrateur si l'Assemblée l'élit.

Monsieur Henry Letulle ne détient aucun mandat au sein de la Société ni dans d'autres sociétés, hormis les mandats suivants dans des filiales de la Société :

- administrateur de la société suédoise New Media Research AB ;
- contrôleur des sociétés japonaises Ipsos Japan Holdings, Ipsos JSR et Japan Marketing Organization ;
- contrôleur de la société taiwanaise Ipsos Taiwan Ltd.

Ces mandats ne sont pas rémunérés. Dans le cadre de la transition de ses fonctions au sein du groupe Ipsos, Monsieur Henry Letulle y sera remplacé par d'autres cadres du groupe Ipsos.

Il n'est pas titulaire d'actions de la société Ipsos à ce jour et régularisera cette situation dans les trois mois suivant sa nomination.

4.4 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

4.4.1. INFORMATION INDIVIDUELLE ET NOMINATIVE RELATIVE À LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET AUX AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS PAR LA SOCIÉTÉ ET PAR LES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES PAR LA SOCIÉTÉ À CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX

En application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration est tenu de donner dans le présent rapport une information individuelle et nominative relative à la rémunération totale et aux avantages en nature versés par la Société et par les sociétés contrôlées par la Société, durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social, décrire en les distinguant les éléments fixes, variables et exceptionnels composant ces rémunérations et avantages, ainsi que les critères en application desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis et indiquer également les engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondants à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

Administrateurs exerçant des fonctions exécutives au sein du groupe Ipsos

Durant l'exercice 2005 :

- Didier Truchot, Président du Conseil et Directeur général, a perçu la somme de 308 686 euros,
- Jean-Marc Lech, Vice-Président du Conseil et Directeur général délégué, a perçu la somme de 307 918 euros,
- Carlos Harding, Directeur général délégué et administrateur, a perçu la somme de 278 636 euros,
- Simon Kooyman, administrateur jusqu'au 17 août 2005, a perçu la somme de 694 497 euros,
- Laurence Stoclet, administrateur, a perçu la somme de 260 000 euros,
- Henri Wallard, Directeur général délégué et administrateur a perçu la somme de 347 188 euros.

Répartition de la rémunération entre éléments fixes et variables (aucune des personnes concernées n'a perçu d'élément exceptionnel) :

(en euros)	Rémunération fixe perçue en 2005*	Rémunération variable perçue en 2005	Rémunération variable gagnée au titre de l'exercice 2005**
Didier Truchot	308 686	0	73 440
Jean-Marc Lech	307 918	0	73 440
Carlos Harding	278 636	0	95 700
Simon Kooyman	200 263	494 234	80 302
Laurence Stoclet	260 000	0	72 000
Henri Wallard	347 188	0	96 143

* Y compris primes de vacances, valorisation voiture de fonction ou autres avantages, et paiement compensatoire de congés payés non pris le cas échéant.

** À verser en 2006 (sauf pour Simon Kooyman perçue en septembre 2005).

La rémunération fixe de chacune de ces personnes est revue à chaque début d'exercice par le Comité des rémunérations et le Conseil d'administration.

Modalités de détermination de la rémunération variable : chacune de ces personnes peut recevoir un bonus dont le montant est déterminé par le Comité des rémunérations et le Conseil d'administration. Sans qu'il s'agisse d'engagements contractuels, la politique de la Société est de procéder à un calcul d'un niveau de bonus soumis au Comité des rémunérations et au Conseil d'administration sur la base de 40 % de la rémunération fixe à objectifs atteints, sachant que le bonus peut atteindre 150 % de ce montant, soit 60 % de la rémunération fixe, en cas de dépassement des objectifs si ceux-ci atteignent 120 % de l'objectif, et que le bonus est nul en cas d'atteinte de seulement 90 % de l'objectif. Pour MM. Lech et Truchot, le seul critère est le taux de résultat opérationnel consolidé avant bonus, pour Madame Stoclet et MM. Harding et Wallard, ce critère compte pour 70 % et d'autres critères sont utilisés : pour Madame Stoclet des objec-

tifs personnalisés, soit la génération de trésorerie libre, pour Monsieur Harding le résultat opérationnel de la ligne d'activité Ipsos Novaction & Vantis pour 20 % et de la région Amérique latine pour 10 % et pour Monsieur Wallard le résultat opérationnel de la ligne d'activité Ipsos Loyalty pour 10 % et de la région Asie Pacifique pour 10 % et des objectifs personnalisés, soit en 2005 la mise en place d'une organisation dédiée à la gestion de l'infrastructure informatique d'Ipsos. Ces critères sont légèrement ajustés pour 2006 avec une généralisation des objectifs personnalisés, sauf pour les Co-Présidents.

Engagements dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci :

Aux termes d'une délibération du Conseil d'administration du 22 mars 2005, chacun de MM. Lech et Truchot a droit, sauf acte contraire à l'intérêt social, au versement en cas de révocation avant la fin de son mandat d'une indemnité égale à deux fois sa rémunération brute perçue au cours de l'année civile précédant la cessation de ses fonctions au sein de la Société.

Chacun, de Madame Stoclet et MM. Harding et Wallard,

- bénéficie d'une clause de conscience au titre de laquelle il ou elle peut bénéficier d'une indemnité de licenciement égale à l'indemnité légale augmentée de douze mois de rémunération en cas de modification dans la structure de l'actionariat, dans la composition du Conseil d'administration ou dans l'organisation de la Direction d'Ipsos SA ou du groupe Ipsos qui aurait pour effet direct de modifier la nature des attributions ou des pouvoirs de Messieurs Lech et Truchot de sorte qu'ils ne seraient plus en mesure de fixer la stratégie du groupe Ipsos ;
- a souscrit à une interdiction temporaire de concurrence au profit du Groupe Ipsos d'une durée de douze mois compensée par une indemnité égale à la rémunération reçue durant l'année civile précédente ou les douze mois précédents, versée sur une base mensuelle. La Société ou Ipsos Group GIE, le cas échéant, a la faculté de renoncer au bénéfice de cette interdiction temporaire de concurrence et de procéder à ces paiements.

Par ailleurs, Monsieur Wallard est actionnaire minoritaire de la société Ipsos Asia et à ce titre est lié à la Société par un pacte d'actionnaires qui contient des options de vente à son bénéfice et options d'achat au bénéfice de la Société qui peuvent être exercées en cas de fin des fonctions de Monsieur Wallard au sein du Groupe Ipsos, et une interdiction temporaire de concurrence postérieurement à son départ du Groupe Ipsos le cas échéant.

Administrateurs externes

Madame Victoire de Margerie et Messieurs Yves-Claude Abescat, Nicolas Bazire, Jean-Michel Carlo, Pascal Cromback, Yann Duchesne, Pierre Haren, administrateur jusqu'au 18 mai 2005, Patrick Sayer, et Wladimir Mollof n'ont pas perçu de rémunération durant l'exercice 2005 au titre de leur mandat d'administrateur, autres que les jetons de présence.

L'Assemblée générale du 18 mai 2005 a autorisé le Conseil à allouer des jetons de présence aux administrateurs et fixer l'enveloppe globale annuelle à 60 000 euros.

Le Conseil a décidé de fixer les règles de distribution comme suit : les jetons de présence sont versés à chacun des administrateurs externes à l'issue de la première réunion du Conseil qui suit la clôture de chaque semestre sur la base de 1 000 euros par participation effective durant le premier semestre ou l'exercice à une réunion du Conseil ou d'un de ses comités spécialisés, et d'un demi-jeton pour une participation par téléphone, et d'une compensation annuelle de 10 000 euros pour le Président du Comité d'audit, avec le cas échéant une réduction au prorata si cette règle amenait à un dépassement de l'enveloppe annuelle décidée par l'Assemblée générale.

Les jetons de présence pour l'exercice 2005 s'élèvent à 60 000 euros et sont répartis comme suit :

- Yves-Claude Abescat a perçu la somme de 8 976,38 euros,
- Nicolas Bazire a perçu la somme de 0 euro,
- Jean-Michel Carlo a perçu la somme de 4 724,41 euros,
- Pascal Cromback a perçu la somme de 9 448,82 euros,
- Yann Duchesne a perçu la somme de 6 614,17 euros,
- Pierre Haren a perçu la somme de 2 834,65 euros,
- Patrick Sayer a perçu la somme de 4 251,97 euros, versée à Eurazeo,
- Wladimir Mollof a perçu la somme de 15 118,10 euros,
- Victoire de Margerie a perçu la somme de 8 031,50 euros.

Il est proposé à l'Assemblée générale des actionnaires convoquée pour le 31 mai 2006 d'augmenter à 70 000 euros le montant de l'enveloppe annuelle de jetons de présence.

Mandataire social	Rémunérations brutes 2005				Rémunérations brutes 2004			
	Part fixe	Part variable	Avantage en nature	Jetons de présence	Part fixe	Part variable	Avantage en nature	Jetons de présence
Didier Truchot	308 686				303 208	150 000		
Jean-Marc Lech	307 918				302 291	150 000		
Carlos Harding	275 273		3 363		230 191	103 500	3 121	
Simon Kooyman	188 244	494 234	12 019		280 915	422 931	17 383	
Laurence Stoclet	260 000				180 376	60 000		
Henri Wallard	347 188				330 694	67 000		
Yves-Claude Abescat				8 976				4 000
Nicolas Bazire								2 000
Jean-Michel Carlo				4 724	330 287	95 000	2 276	1 000
Pascal Gromback, représentant permanent de LT Participations				9 449				9 000
Yann Duchesne				6 614				7 000
Pierre Haren				2 835				6 500
Victoire de Margerie				8 032				5 000
Wladimir Mollof				15 118				9 000
Patrick Sayer versée a Eurazéro				4 252				4 000

4.4.2 OPÉRATIONS DES DIRIGEANTS SUR LES TITRES ÉMIS PAR LA SOCIÉTÉ (ART. L.681-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)

Les mandataires sociaux ont informé la Société des opérations suivantes effectuées durant l'exercice par eux ou des personnes qui ont des liens personnels étroits avec eux sur des titres de la Société :

Nom	Date	Type d'opération	Nombre d'actions Ipsos	Prix unitaire
Simon Kooyman	20/06/2005	Levée d'options de souscription	333	67,00
Simon Kooyman	20/06/2005	Vente d'actions	333	80,35
Simon Kooyman	28/07/2005	Levée d'options d'achat	1 826	69,00
Simon Kooyman	28/07/2005	Vente d'actions	1 826	89,42
Simon Kooyman	29/07/2005	Levée d'options d'achat	1 630	69,00
Simon Kooyman	29/07/2005	Vente d'actions	1 630	90,08
Simon Kooyman	23/08/2005	Levée d'options de souscription	333	67,00
Simon Kooyman	23/08/2005	Vente d'actions	333	89,66
Jean-Marc Lech	25/08/2005	Levée d'options de souscription	10	67,00
Jean-Marc Lech	25/08/2005	Vente d'actions	10	89,15
Jean-Marc Lech	26/08/2005	Levée d'options de souscription	500	67,00
Jean-Marc Lech	26/08/2005	Vente d'actions	500	89,69
Jean-Marc Lech	26/08/2005	Levée d'options de souscription	624	67,00
Jean-Marc Lech	26/08/2005	Vente d'actions	624	89,65
Victoire de Margerie	02/11/2005	Souscription actions nouvelles	500	92,00
Didier Truchot	28/11/2005	Levée d'options de souscription	10	67,00
Didier Truchot	28/11/2005	Vente d'actions	10	103,20
Didier Truchot	28/11/2005	Levée d'options de souscription	1 124	67,00
Didier Truchot	28/11/2005	Vente d'actions	1 124	103,20
Laurence Stoclet	05/12/2005	Levée d'options de souscription	150	22,87
Laurence Stoclet	05/12/2005	Vente d'actions	150	104,60

4.4.3 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

En application de l'article L.225-184 du Code de commerce, les actionnaires doivent être informés chaque année au moyen d'un rapport spécial des opérations réalisées par la Société en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186 du Code de commerce relatifs aux options de souscription ou d'achat d'actions.

I. Attribution d'options au cours de l'exercice 2005

Attribution d'options de souscription du 22 avril 2005

Le Conseil d'administration réuni le 22 avril 2005 a utilisé l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions donnée par l'Assemblée générale extraordinaire en date du 11 juin 2003, en procédant à une attribution de 24 000 options de souscription d'actions donnant droit chacune à souscrire à une action ordinaire au prix d'exercice de 83 euros par option.

Ces options ont été attribuées à des bénéficiaires mandataires sociaux et salariés du groupe Ipsos. Elles sont valables huit ans et exerçables à partir du troisième anniversaire de leur attribution sauf pour les résidents fiscaux français qui ne peuvent les exercer qu'à partir du quatrième anniversaire de leur attribution. Elles peuvent donc être exercées à partir du 22 avril 2008 sauf celles attribuées à des résidents fiscaux français qui ne peuvent les exercer qu'à compter du 22 avril 2009 et jusqu'au 22 avril 2013 pour toutes les options.

Aucune autre attribution d'options par Ipsos SA ou par une autre société du groupe Ipsos n'a été consentie au cours de l'exercice 2005.

II. Exercices d'options de souscription ou d'options d'achat au cours de l'exercice 2005

Au cours de l'exercice 2005, 51 798 actions de la Société ont été souscrites ou achetées du fait de l'exercice d'options, à un prix moyen de 50,68 euros, répartis de la sorte entre les options de souscription et les options d'achat :

A. Options de souscription

Au cours de l'exercice 2005, 42 006 options de souscription ont été exercées, donnant lieu à la création de 42 006 actions nouvelles, au prix moyen de 46,41 euros (7 065 attribuées par le Conseil d'administration le 28 juillet 1998 à un prix d'exercice de 20,58 euros, 11 657 attribuées par le Conseil d'administration le 10 mai 1999 à un prix d'exercice de 22,87 euros, 20 801 attribuées par le Conseil d'administration le 8 août 2001 à un prix d'exercice de 67 euros et 2 483 attribuées par le Conseil d'administration le 18 décembre 2002 à un prix d'exercice de 58 euros), soit un prix global de 1 949 674 euros.

B. Options d'achat

Au cours de l'exercice 2005, 1 280 options d'achat d'actions attribuées par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002 ont été exercées permettant à leurs bénéficiaires d'acheter au prix unitaire de 69 euros un total de 9 792 actions, soit un prix global de 675 648 euros.

III. Mandataires sociaux et principaux salariés

A. Attribution d'options

1 – Mandataires sociaux

Aucun mandataire social ne s'est vu attribuer d'options de souscription ou d'achat d'actions par la Société au cours de l'exercice 2005.

Aucune autre société du groupe Ipsos n'a consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de ce même exercice.

2 – Principaux salariés

Les dix attributions d'options les plus importantes consenties par la Société à des salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice 2005 ont été consenties aux personnes suivantes :

- Pierre Le Manh : 10 000,
- Alain Péron : 1 000,
- Arielle Dinard : 1 000,
- Carlo Oldrini : 1 000,
- Ian Wright : 1 000,
- Pamela Welch : 1 000,
- Jennifer Hubber : 1 000,
- Jeff Stewart : 1 000,
- Lana Busignani : 1 000,
- David Pring : 1 000.

Ces options ont été attribuées par le Conseil d'administration le 22 avril 2005 (cf. supra), elles sont exerçables à partir du 22 avril 2008, à raison chaque année d'un tiers des options attribuées, sauf celles attribuées aux résidents français (Pierre Le Manh, Alain Péron, Arielle Dinard et Carlo Oldrini) qui sont exerçables à partir du 22 avril 2009, en totalité. Elles peuvent être exercées jusqu'au 22 avril 2013. Elles donnent le droit de souscrire à une action nouvelle au prix de 83 euros.

Aucune autre société du groupe Ipsos n'a consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice.

B. Levées d'options

1 – Options levées par les mandataires sociaux

Conformément aux autorisations données par les Assemblées générales extraordinaires les 28 juillet 1998, 24 mai 2000 et 6 mars 2002, des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées par le Conseil d'administration le 10 mai 1999, le 8 août 2001 et le 9 juillet 2002 ont été levées par des mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice 2005 et leur ont permis de souscrire ou acheter ainsi un total de 6 540 actions de la Société.

Les différentes levées sont réparties comme indiqué ci-dessous :

- Didier Truchot (Président et Directeur général) : souscription à 1 134 actions par exercice d'options de souscription attribuées par le Conseil d'administration le 8 août 2001 à un prix de 67 euros chacune ;
- Jean-Marc Lech (Vice-Président et Directeur général délégué) : souscription à 1 134 actions par exercice d'options de souscription attribuées par le Conseil d'administration le 8 août 2001 à un prix de 67 euros chacune ;
- Laurence Stoclet (administrateur) : souscription à 150 actions par exercice d'options de souscription attribuées par le Conseil d'administration le 10 mai 1999 à un prix de 22,87 euros chacune ;
- Simon Kooyman (administrateur jusqu'au 17 août 2005) : souscription à 666 actions par exercice d'options de souscription attribuées par le Conseil d'administration le 8 août 2001 à un prix de 67 euros chacune et achat de 3 456 actions par exercice d'options d'achat attribuées par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002 à un prix de 69 euros chacune.

2 – Options levées par les dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions souscrites est le plus élevé

Les exercices d'options de souscription ou d'achat d'actions par les dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions souscrites est le plus élevé représentent un total de souscription ou d'achat de 23 634 actions, réparties comme indiqué ci-dessous.

Ces options ont été attribuées par le Conseil d'administration les 28 juillet 1998 et 10 mai 1999 conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire le 28 juillet 1998, par le Conseil d'administration le 8 août 2001 conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire le 24 mai 2000 et par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002 conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire le 6 mars 2002.

- Rupert Walters : souscription à 1 650 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 8 août 2001 à un prix de 67 euros chacune et achat de 4 608 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002 à un prix de 69 euros chacune ;
- Ian Wright : souscription à 1 426 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 28 juillet 1998 à un prix de 20,58 euros chacune et à 848 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 10 mai 1999 à un prix de 22,87 euros chacune et achat de 1 728 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002 à un prix de 69 euros chacune ;
- Pierre Giacometti : souscription à 2 248 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 28 juillet 1998 à un prix de 20,58 euros chacune et à 1 730 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 10 mai 1999 à un prix de 22,87 euros chacune ;
- Antje Fangrat : souscription à 1.360 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 28 juillet 1998 à un prix de 20,58 euros chacune, à 760 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 10 mai 1999 à un prix de 22,87 euros chacune et à 196 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 8 août 2001 à un prix de 67 euros chacune ;
- Benoît Tranzer : souscription à 913 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 28 juillet 1998 à un prix de 20,58 euros chacune et à 938 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 10 mai 1999 à un prix de 22,87 euros chacune ;
- Elisabeth Landy : souscription à 950 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 28 juillet 1998 à un prix de 20,58 euros chacune et à 848 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 10 mai 1999 à un prix de 22,87 euros chacune ;
- Joerg Hoehner : souscription à 946 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 10 mai 1999 à un prix de 22,87 euros chacune et à 120 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 8 août 2001 à un prix de 67 euros chacune ;
- Patricia Riehl : souscription à 915 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 8 août 2001 à un prix de 67 euros chacune ;
- Jennifer Hubber : souscription à 800 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 10 mai 1999 à un prix de 22,87 euros chacune ;
- Steve Levy : souscription à 650 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 8 août 2001 à un prix de 67 euros chacune.

C. Tableaux de synthèse

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers.

Mandataire social	consenties durant l'exercice 2005			Options levées durant l'exercice 2005	
	Nombre d'options (nombre d'actions pouvant être achetées)	Prix (euros)	Dates d'échéances	Nombre d'actions souscrites ou achetées	Prix de souscription ou d'achat par action
Didier Truchot	Aucune	-	-	1 134	67
Jean-Marc Lech	Aucune	-	-	1 134	67
Carlos Harding	Aucune	-	-	Aucune	-
Jean-Michel Carlo	Aucune	-	-	Aucune	-
Simon Kooyman	Aucune	-	-	Total : 4 122	-
				666	67
				3 456	69
Laurence Stoclet	Aucune	-	-	150	22,87
Henri Wallard	Aucune	-	-	Aucune	-
Nicolas Bazire	Aucune	-	-	Aucune	-
Yves-Claude Abescat	Aucune	-	-	Aucune	-
Wladimir Mollof	Aucune	-	-	Aucune	-
Victoire de Margerie	Aucune	-	-	Aucune	-
Patrick Sayer	Aucune	-	-	Aucune	-
Yann Duchesne	Aucune	-	-	Aucune	-

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires attributaires et options levées par ces derniers.

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en euros)
Options consenties, durant l'exercice 2005, par Ipsos et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés d'Ipsos et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	19 000	83
Options détenues sur Ipsos et les sociétés visées précédemment levées, durant l'exercice 2005, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	23 634	41,16

Le tableau suivant présente la participation au capital d'Ipsos pour chaque mandataire social en nombre d'actions et de droits de vote, ainsi que le nombre d'actions pouvant être acquises par exercice d'options de souscription d'actions et d'options d'achat d'actions au 31 mars 2006 pour chaque mandataire social.

Mandataire social	Nombre d'actions d'Ipsos SA	Nombre de droits de vote d'Ipsos SA	Nombre d'actions pouvant être acquises par exercice d'options de souscription d'actions	Nombre d'actions pouvant être acquises par exercice d'options d'achat d'actions
LT Participations	2 463 586	4 927 172	0	0
Didier Truchot	100	200	1 958	15 360
Jean-Marc Lech	100	200	1 958	15 360
Henri Wallard	1 500	3 000	0	17 280
Carlos Harding	1 198	2 396	2 010	15 360
Laurence Stoclet	100	100	4 202	15 360
Yves-Claude Abescat	1	2	0	0
Nicolas Bazire	1	1	0	0
Jean-Michel Carlo	465	465	0	0
Yann Duchesne	10	20	0	0
Victoire de Margerie	600	600	0	0
Wladimir Mollof	1	1	0	0
Patrick Sayer	100	200	0	0

4.5 INFORMATION DES ACTIONNAIRES ET INVESTISSEURS

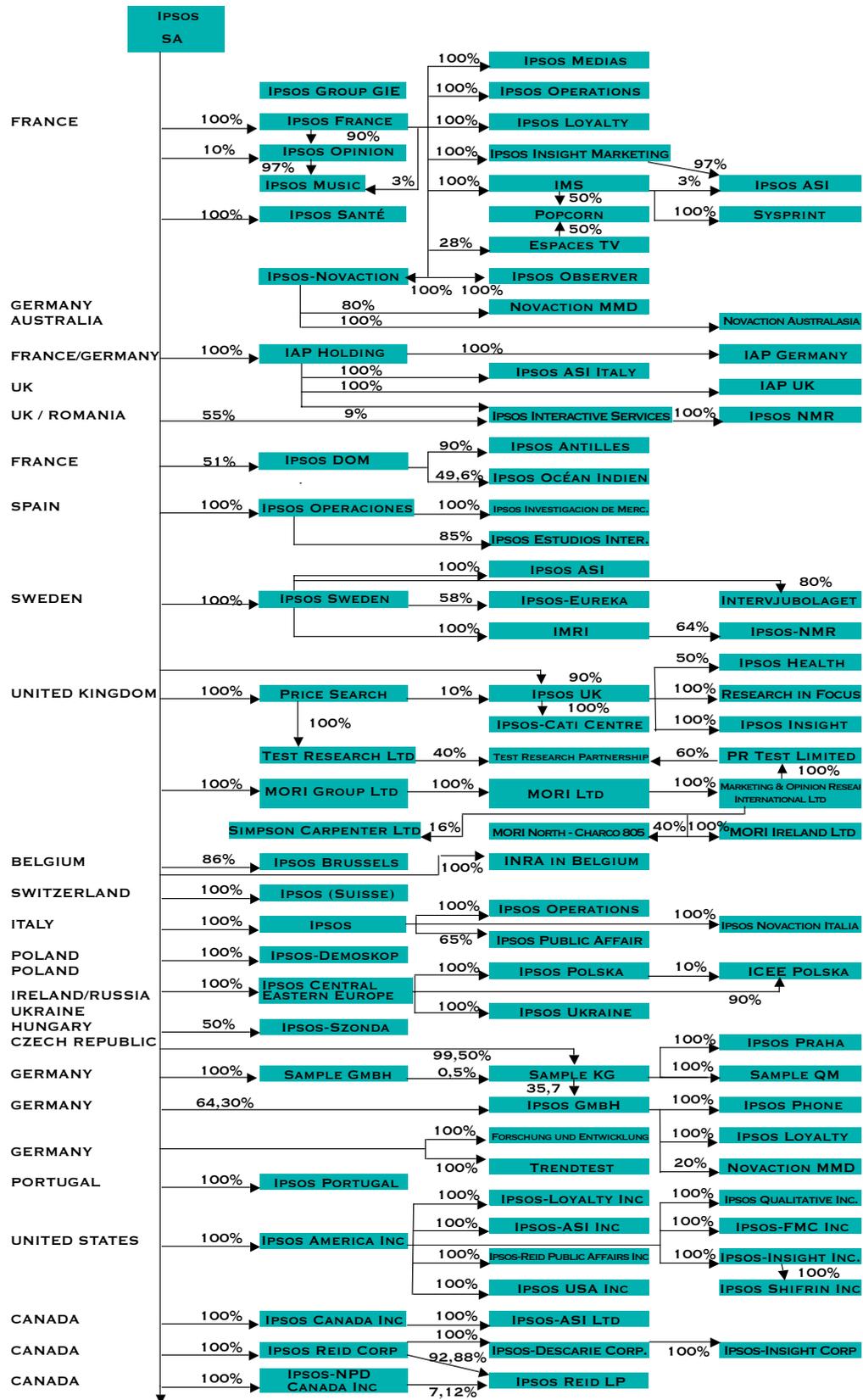
La Société communique avec ses actionnaires de façon systématique au moins une fois par an à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle. Elle diffuse régulièrement des communiqués de presse à l'ensemble de la presse économique et financière sur ses chiffres d'affaires trimestriels, résultats semestriels et annuels et à l'occasion d'évènements importants pour le Groupe.

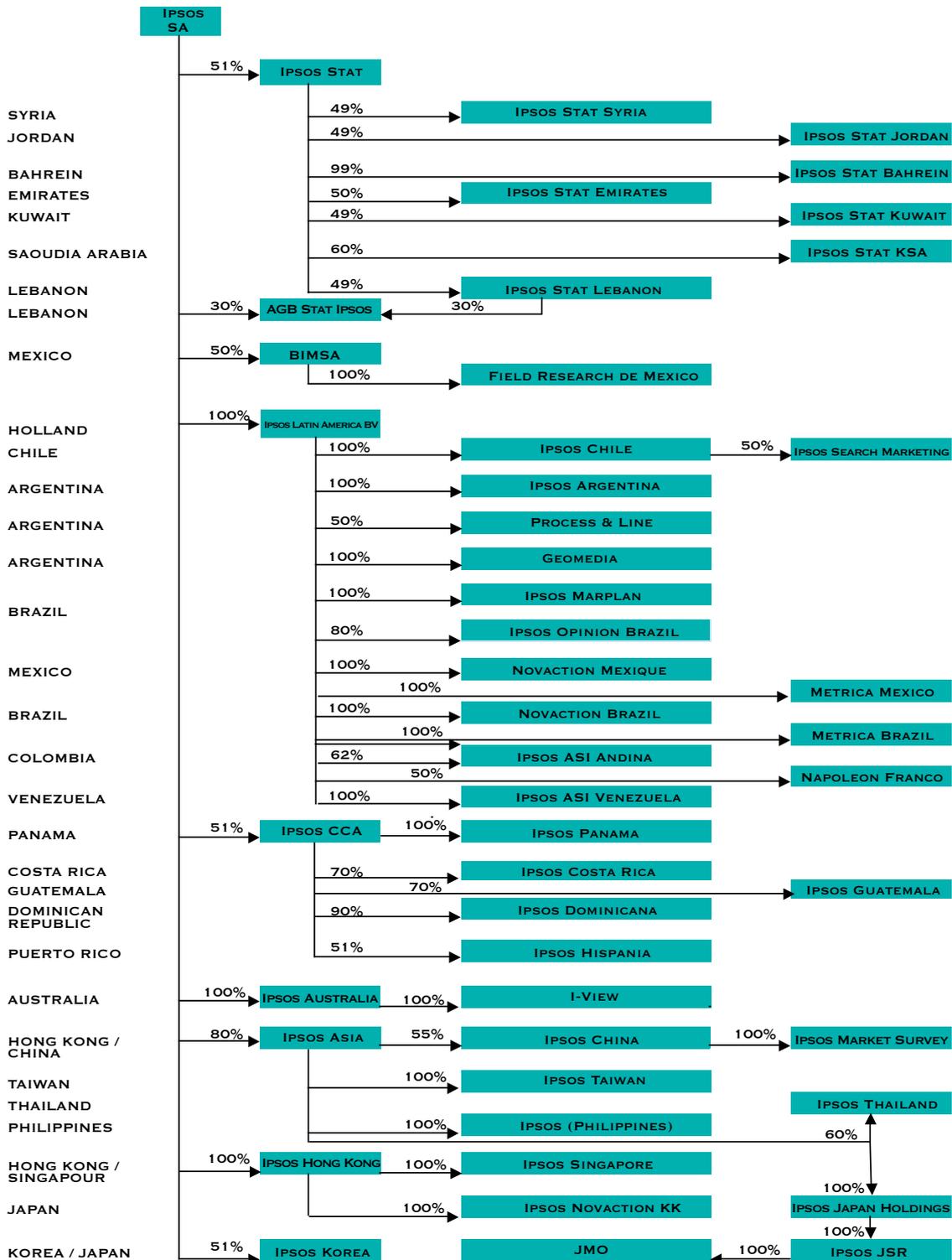
L'ensemble des prospectus, rapports annuels et autres notes d'information ainsi que les communiqués de presse sont disponibles, en français et anglais, sur le site Web du Groupe (www.ipsos.com) et envoyés par la Société sur demande.

Au moins deux réunions des analystes SFAF sont organisées chaque année pour la présentation des comptes annuels et semestriels, suivies généralement par des séries d'autres présentations en France et à l'étranger.

Les dirigeants du Groupe rencontrent très fréquemment les journalistes, analystes et investisseurs qui leur en font la demande (contacter Mme Laurence Stoclet, Directeur financier. (Téléphone : +33 1 41 98 90 21. email : finance@ipsos.com)

4.6 ORGANIGRAMME





RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 31 MAI 2006

ORDRE DU JOUR

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ;
- Affectation du résultat et mise en distribution du dividende ;
- Approbation des conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Nomination d'un administrateur ;
- Jetons de présence ;
- Remplacement d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant ;
- Remplacement d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant ;
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou transférer des actions Ipsos ;

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou de l'une de ses filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Autorisation au Conseil d'administration, en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée générale ;
- Autorisation au Conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ;
- Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires, en conséquence de l'émission par des filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ;
- Limitation globale des autorisations ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise ;
- Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions ordinaires ;
- Modifications statutaires ;
- Utilisation des délégations financières en période d'offre publique portant sur les titres de la Société ;
- Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la Société ;

- Autorisation de prendre certaines mesures de gestion en période d'offre publique portant sur les titres de la Société ;
- Division par quatre de la valeur nominale des actions de la Société ;
- Modification de l'article 13 des statuts de la Société ;
- Pouvoirs pour formalités.

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PARTIE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2005, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005 comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle arrête le bénéfice de cet exercice à 6 751 306 euros.

L'Assemblée générale donne aux membres du Conseil d'administration quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice. Elle donne également quitus aux Commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 comprenant le bilan, le compte de résultat consolidés et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat et mise en distribution du dividende

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels :

- (1) décide, sur le bénéfice de l'exercice s'élevant à 6 751 306 euros, d'affecter un montant de 136 643 euros à la réserve légale,
- (2) compte tenu du report à nouveau antérieur qui s'élève à 16 536 607 euros, constate que le bénéfice distribuable de l'exercice après affectation à la réserve légale s'élève à 23 151 270 euros ; et
- (3) décide de verser aux actionnaires, à titre de dividende, un euro par action et d'affecter le solde du bénéfice distribuable au poste "report à nouveau".

Sur la base des 8 465 836 actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2005, l'affectation du bénéfice distribuable serait :

A titre de dividende aux actionnaires : 8 465 836 euros

Le solde porté en report à nouveau : 14 685 434 euros

Le dividende sera mis en paiement le 3 juillet 2006.

L'intégralité du montant des revenus ainsi distribués ouvrira droit pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Conformément à la loi, les actions qui seront détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende n'y donneront pas droit. L'Assemblée générale décide en conséquence de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de déterminer, en considération du nombre d'actions détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende, le montant global du dividende et en conséquence le montant du solde du bénéfice distribuable qui sera affecté au poste « Report à nouveau ».

Il est rappelé que les dividendes versés au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende net/action	Quote-part du dividende éligible à la réfaction ²
2004	0,90 €	100 %

Exercice	Dividende net/action	Avoir fiscal ¹	Revenu réel/action
2003	0,85 €	0,42 €	1,27 €
2002	0,30 €	0,15 €	0,45 €

(1) L'avoir fiscal a été retenu au seul taux de 50 % pour les besoins du présent tableau (ne concerne que les exercices 2002 et 2003).

(2) Réfaction de 50 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Approbation des conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2005, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Nomination d'un administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Monsieur Henry Letulle en qualité d'administrateur pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Monsieur Henry Letulle a fait savoir qu'il acceptait les fonctions d'administrateur et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul de mandats qu'une même personne peut occuper et, qu'il satisfaisait à la règle de limite d'âge fixée par les statuts.

SIXIÈME RÉOLUTION

Jetons de présence

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer à 70 000 euros le montant de la somme annuelle globale à répartir entre les membres du Conseil d'administration à titre de jetons de présence pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Remplacement d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, prend acte de la démission à effet à la

date de la présente Assemblée de la société Ernst & Young Audit de ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Bruno Perrin de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant et décide de nommer, pour les remplacer la société PricewaterhouseCoopers Audit, domiciliée 63, rue de Villiers à Neuilly-sur-Seine (92200), en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et Monsieur Etienne Boris, domicilié 63, rue de Villiers à Neuilly-sur-Seine (92200), en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, jusqu'à l'expiration du mandat de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire tenue au cours de l'année 2010 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

La société PricewaterhouseCoopers Audit et Monsieur Etienne Boris ont fait savoir qu'ils acceptaient leurs fonctions respectivement de Commissaire aux comptes titulaire et de Commissaire aux comptes suppléant de la Société et qu'ils satisfont à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Remplacement d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, prend acte de la démission à effet à la date de la présente Assemblée de la société Deloitte & Associés de ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire et de la société BEAS de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant et décide de nommer, pour les remplacer, la société Grant Thornton, domiciliée 100, rue de Courcelles à Paris (75017), en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et la société Institut de Gestion et d'Expertise Comptable IGEC, domiciliée 3, rue Léon Jost à Paris (75017), en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, jusqu'à l'expiration du mandat de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire tenue au cours de l'année 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Les sociétés Grant Thornton et Institut de Gestion et d'Expertise Comptable IGEC ont fait savoir qu'elles acceptaient leurs fonctions respectivement de Commissaire aux comptes titulaire et de Commissaire aux comptes suppléant de la Société et qu'elles satisfont à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou transférer des actions Ipsos

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 18 mai 2005 par sa onzième résolution, d'acheter des actions de la Société ;
- autorise, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, la Société à acheter ses propres actions, dans la limite de 10 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée, dans les conditions suivantes :
- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 180 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence,

Le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève conséquence à 152 385 048 euros, tel que calculé sur la base du capital social au 31 décembre 2005, ce montant maximum pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'Assemblée générale ;

- cette autorisation est valable pour une période de dix-huit mois ;
- les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions composant le capital social ;
- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique sous réserve que celle-ci soit intégralement réglée en numéraire, dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, ou par le recours à des instruments financiers dérivés négociés

sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

Ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les finalités de ce programme de rachat d'actions étant :

- de mettre en place et d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux membres du personnel de la Société ou d'entreprises associées et notamment d'allouer des actions aux salariés du groupe Ipsos dans le cadre (1) de la participation aux résultats de l'entreprise, (2) de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés dans les conditions prévues par la loi, en particulier par les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ou (3) de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux ;
- de réaliser des opérations d'achat ou de vente dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, dans les conditions prévues par les autorités de marché ;
- de mettre en place et d'honorer des obligations liées à des titres de créance convertibles en titres de propriété et notamment de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions de la Société ;
- de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de réduire le capital de la Société en application de la vingt-et-unième résolution de la présente Assemblée générale, sous réserve de son adoption.

Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, effectuer toutes formalités, en ce compris affecter ou réaffecter les actions acquises aux différentes finalités poursuivies, et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

DIXIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou de l'une de ses filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, et statuant conformément aux articles L. 225-129-2, L. 228-92 et L. 228-93 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 18 mai 2005, par sa douzième résolution ;
- et délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider l'émission, à titre onéreux ou gratuit, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (1) d'actions ordinaires de la Société, (2) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société et (3) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre d'une société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (la « Filiale »), dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Sont expressément exclues les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme à des actions de préférence.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 4 500 000 euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou d'une filiale ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires.

Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs devises.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 450 000 000 euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé (1) que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au dessus du pair, s'il en était prévu, (2) que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par les onzième, quatorzième, et quinzième résolutions qui suivent soumises à la présente Assemblée, (3) mais que ce montant est autonome et distinct du montant des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance qui seraient émises sur le fondement de la dix-huitième résolution soumise à la présente Assemblée et du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce.

La durée des emprunts (donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou d'une filiale) autres que ceux qui seraient représentés par des titres à durée indéterminée, ne pourra excéder cinquante ans. Les emprunts (donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou d'une filiale) pourront être assortis d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet de l'octroi de garanties ou sûretés, d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement, les titres pouvant en outre faire l'objet de rachats en Bourse, ou d'une offre d'achat ou d'échange par la Société.

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires et valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution.

Le Conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible aux actions ordinaires ou aux valeurs mobilières émises, qui s'exercera proportionnellement à leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il détermine les facultés prévues ci-après ou certaines d'entre elles : (1) limiter l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée, (2) répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, ou (3) offrir au public, en faisant publiquement appel à l'épargne, tout ou partie des titres non souscrits, sur le marché français et/ou international et/ou à l'étranger.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

L'Assemblée générale décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la Société pourront être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes et, qu'en cas d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions, le Conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

Le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la Société ou d'une filiale et, s'agissant des titres de créances, leur rang de subordination.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

ONZIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, et statuant conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 228-92 et L. 228-93 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 18 mai 2005 par sa treizième résolution ;
- et délègue au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider l'émission (1) d'actions ordinaires de la Société, (2) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société et (3) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre d'une société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (la « Filiale »), dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

L'Assemblée générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières.

Sont expressément exclues les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de préférence.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 4 500 000 euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou d'une filiale ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliqueront pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions ordinaires, leur remboursement, leur rang de subordination ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature pouvant être émises sur le fondement de la résolution précédente.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 450 000 000 euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé que (1) que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au dessus du pair, s'il en était prévu, (2) que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par la résolution qui précède et les quatorzième et quinzième résolutions qui suivent soumises à la présente Assemblée, (3) mais que ce montant est autonome et distinct du montant des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance qui seraient émises sur le fondement de la dix-huitième résolution soumise à la présente Assemblée et du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de priorité irréductible et/ou réductible, pour souscrire les actions ordinaires ou les valeurs mobilières, dont il fixera, dans les conditions légales, les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables. Les titres non souscrits en vertu de ce droit feront l'objet d'un placement public en France et/ou à l'étranger, et/ou sur le marché international.

Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires, et, s'agissant des titres de créance, leur rang de subordination, étant précisé que :

- a) le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;
- b) le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société ou, en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires d'une filiale, par la filiale, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société ou la filiale, selon le cas, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « a) » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

Autorisation au Conseil d'administration, en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée générale

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 18 mai 2005 par sa quatorzième résolution ; et

- autorise le Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée, pour chacune des émissions décidées en application de la onzième résolution qui précède et dans la limite de 10 % du capital de la Société (tel qu'existant à la date de la présente Assemblée) par période de douze mois, à déroger aux conditions de fixation du prix prévues par la onzième résolution susvisée et à fixer le prix d'émission des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières émises, selon les modalités suivantes :

- a) Le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal à la moyenne des vingt derniers jours de Bourse avec une décote de 15 % ;
- b) Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, ou en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires d'une filiale, par la filiale, majorée, le cas échéant de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, ou la filiale selon le cas, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « a) » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le montant nominal total d'augmentation de capital de la Société résultant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond d'augmentation de capital fixé par la onzième résolution qui précède.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 18 mai 2005 par sa quinzième résolution ; et
- autorise, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, le Conseil d'administration à décider, dans les trente jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, pour chacune des émissions décidées en application des dixième et onzième résolutions qui précèdent, l'augmentation du nombre de titres à émettre, dans la limite de 15 % de la limite initiale, sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-148 et L. 228-92 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 18 mai 2005 par sa seizième résolution ;
- et délègue au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider, sur le fondement et dans les conditions de la onzième résolution qui précède, l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, en rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger, selon les règles locales, par la Société sur des titres d'une autre société admis aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés à l'article L. 225-148 susvisé, et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs de ces titres, le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 4 500 000 euros, ce montant s'imputant sur le plafond fixé par la onzième résolution, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

L'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre les offres publiques visées par la présente résolution et notamment :

- de fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ;
- de constater le nombre de titres apportés à l'échange ;
- de déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance, des actions ordinaires nouvelles, ou, le cas échéant, des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions ordinaires de la Société ;
- d'inscrire au passif du bilan à un compte « Prime d'apport », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles et leur valeur nominale ;
- de procéder, s'il y a lieu, à l'imputation sur ladite « prime d'apport » de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée ;
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de l'opération autorisée, constater la ou les augmentations de capital résultant et modifier corrélativement les statuts.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et statuant conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 18 mai 2005 par sa dix septième résolution ; et
- délègue au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée, les pouvoirs à l'effet de procéder, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés au 1^{er} et 2^e alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, à l'émission, sur le fondement et dans les conditions prévues par la onzième résolution qui précède, d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables, et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs des titres ou valeurs mobilières, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et valeurs mobilières ainsi émises.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 10 % du capital de la Société (tel qu'existant à la date de la présente Assemblée).

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour arrêter la liste des titres de capital ou des valeurs mobilières apportées à l'échange, fixer la parité d'échange et, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, statuer, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés au 1^{er} et 2^e alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers, constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélatrice des statuts, procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avéreraient nécessaires à la réalisation de ces apports.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués les pouvoirs qui lui sont conférés au titre de la présente résolution.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires, en conséquence de l'émission par des filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux articles L. 225-129-2 et L. 228-93 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 18 mai 2005 par sa dix-huitième résolution ;
- en vue de l'émission éventuelle, en une ou plusieurs fois, en France, sur les marchés étrangers et/ou le marché international, par une ou des sociétés dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social (la ou les « Filiales »), avec l'accord de la Société, de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société à émettre à cet effet ;
- délègue au Conseil d'administration, dans le cadre de la onzième résolution qui précède, la compétence de décider l'émission des actions ordinaires de la Société auxquelles pourront donner droit les valeurs mobilières visées ci-dessus émises par les filiales.

La présente décision emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières susceptibles d'être émises par les filiales, renonciation des actionnaires de la Société à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières visées ci-dessus émises par les filiales, pourront donner droit.

L'Assemblée générale prend acte de ce que les actionnaires de la Société ne disposent pas de droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières visées ci-dessus émises par les filiales.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 4 500 000 euros, ce montant s'imputant sur le plafond fixé par la onzième résolution, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

En toute hypothèse, la somme versée dès l'émission ou pouvant ultérieurement être versée à la Société devra être, conformément aux stipulations de la onzième résolution, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Cette délégation est donnée pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, en accord avec les conseils d'administration, directoire ou autres organes de direction ou gestion des filiales émettrices, notamment pour fixer les montants à émettre, déterminer les modalités d'émission et la catégorie des valeurs mobilières à émettre, fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à créer et, généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords et conventions pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout dans le cadre des lois et règlements français et, le cas échéant, étrangers, applicables.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation de cette délégation, conformément aux termes de son rapport à la présente Assemblée.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

Limitation globale des autorisations

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et comme conséquence de l'adoption des sept résolutions qui précèdent, décide de fixer à 4 500 000 euros, le montant nominal maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées par ces sept résolutions, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions ordinaires de la Société à émettre au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

DIX-HUITIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément aux articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 18 mai 2005 par sa vingtième résolution ;
- délègue au Conseil d'administration sa compétence pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, en France, à l'étranger et/ou sur le marché international, de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution, immédiatement ou à terme, de titres de créance tels que obligations, titres assimilés, titres subordonnés à durée déterminée ou non ou tous autres titres conférant, dans une même émission, un même droit de créance sur la Société.

Le montant nominal de l'ensemble des valeurs mobilières à émettre mentionnées ci-dessus ne pourra excéder 450 000 000 euros, ou la contre-valeur de ce montant en devises ou en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, étant précisé que ce montant nominal maximum s'appliquera globalement aux titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution immédiatement ou à terme, mais que ce même montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au dessus du pair, s'il en était prévu.

Cette délégation est donnée pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour :

- procéder aux dites émissions dans la limite ci-dessus fixée, en déterminer la date, la nature, les montants et monnaie d'émission ;
- arrêter les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, et notamment leur valeur nominale et leur date de jouissance, leur prix d'émission, le cas échéant avec prime, leur taux d'intérêt, fixe et/ou variable, leur rang de subordination et sa date de paiement, ou en cas de titres à taux variable, les modalités de détermination de leur taux d'intérêt, ou encore les conditions de capitalisation de l'intérêt ;
- fixer, en fonction des conditions du marché, les modalités d'amortissement et/ou de remboursement anticipé des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, le cas échéant, avec une prime fixe ou variable, ou même de rachat par la Société ;
- s'il y a lieu, décider de conférer une garantie ou des sûretés aux valeurs mobilières à émettre, ainsi qu'aux titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, et en arrêter la nature et les caractéristiques ;
- d'une manière générale, arrêter l'ensemble des modalités de chacune des émissions, passer toutes conventions, conclure tous accords avec toutes banques et tous organismes, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités requises, et généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et statuant conformément aux articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 18 mai 2005 par sa vingt-et-unième résolution ;
- et délègue au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions ou de l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

L'Assemblée délègue au Conseil d'administration le pouvoir de décider que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 80 000 000 euros, étant précisé que ce plafond est fixé (1) compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires et (2) de façon autonome et distincte des plafonds d'augmentations de capital résultant des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières autorisées par les dixième à seizième résolutions qui précèdent.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et généralement de prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués les pouvoirs qui lui sont conférés au titre de la présente résolution.

VINGTIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément aux articles L. 225-129-6, L. 225-138 I et II et L. 225-138-1 du Code de commerce et aux articles L. 443-1 et suivants du Code du travail :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 18 mai 2005 par sa vingt-deuxième résolution ;
- et délègue au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société réservée aux salariés et anciens salariés de la Société et des sociétés ou groupements français ou étrangers qui lui sont liés au sens de la réglementation en vigueur, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, ou encore par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, notamment par l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, dans les limites légales et réglementaires.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 423 290 euros, étant précisé que ce plafond est fixé (1) compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires et (2) de façon autonome et distincte des plafonds d'augmentation de capital résultant des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières autorisées par les dixième à seizième résolutions qui précèdent.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes dans les conditions et limites fixées par les articles du Code du travail susvisés et leurs textes d'application, est fixé à 423 290 euros, étant précisé que ce plafond est fixé (1) compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires et (2) de façon autonome et distincte du plafond de la dix-neuvième résolution qui précède.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de titres, l'augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence du montant de titres souscrits.

L'Assemblée générale décide de supprimer au profit de ces salariés et anciens salariés le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre dans le cadre de la présente délégation, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres valeurs mobilières attribuées gratuitement sur le fondement de la présente délégation.

L'Assemblée générale décide :

- que le prix de souscription des actions nouvelles sera égal à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, diminuée de la décote maximale prévue par la loi au jour de la décision du Conseil d'administration, étant précisé que le Conseil d'administration pourra réduire cette décote s'il le juge opportun, notamment en cas d'offre aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de titres sur le marché international et/ou à l'étranger afin de satisfaire les exigences des droits locaux applicables. Le Conseil d'administration pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution d'actions ou d'autres valeurs mobilières en application des dispositions ci-dessous ;
- que le Conseil d'administration pourra prévoir l'attribution, à titre gratuit, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de la décote mentionnée au tiret ci-dessus ne peut pas dépasser les limites légales ; et sous réserve que la prise en compte de la contre-valeur pécuniaire des actions ordinaires attribuées gratuitement, évaluée au prix de souscription, n'ait pas pour effet de dépasser les limites légales.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution et notamment pour :

- arrêter les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ou attribution gratuite de titres ;
- déterminer que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs ;
- arrêter, dans les conditions légales, la liste des sociétés, ou groupements, dont les salariés et anciens salariés pourront souscrire aux actions ordinaires ou valeurs mobilières émises et, le cas échéant, recevoir les actions ordinaires ou valeurs mobilières attribuées gratuitement ;
- déterminer la nature et les modalités de l'augmentation de capital, ainsi que les modalités de l'émission ou de l'attribution gratuite ;
- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions ordinaires ou valeurs mobilières nouvelles à provenir de la ou des augmentations de capital ou des titres objet de chaque attribution gratuite, objet de la présente résolution ;
- fixer les conditions et modalités des émissions d'actions ou de valeurs mobilières qui seront réalisées en vertu de la présente délégation et notamment leur date de jouissance, et les modalités de leur libération ;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires à concurrence du montant des actions ordinaires qui seront effectivement souscrites ;
- déterminer, s'il y a lieu, la nature des titres attribués à titre gratuit, ainsi que les conditions et modalités de cette attribution ;
- déterminer, s'il y a lieu, le montant des sommes à incorporer au capital dans la limite ci-dessus fixée, le ou les postes des capitaux propres où elles sont prélevées ainsi que la date de jouissance des actions ainsi créées ;

- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- prendre toute mesure pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital, et généralement faire le nécessaire.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

VINGTIÈME-ET-UNIÈME RÉSOLUTION

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions ordinaires

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 18 mai 2005 par sa vingt-troisième résolution ;
- délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions ordinaires Ipsos acquises dans le cadre des programmes d'achat d'actions autorisés par la neuvième résolution soumise à la présente Assemblée ou encore de programmes d'achat d'actions autorisés antérieurement ou postérieurement à la date de la présente Assemblée ;
- décide que l'excédent du prix d'achat des actions ordinaires sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste « Primes d'émission » ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;
- délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions ordinaires et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence l'article 6 des statuts ;
- fixe à dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée la durée de cette autorisation.

VINGT-DEUXIÈME RÉSOLUTION

Modifications statutaires

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide d'adapter les statuts de la Société, pour les motifs exposés dans le rapport du Conseil d'administration, et notamment pour mettre en harmonie les statuts avec certaines dispositions de la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 et, en conséquence, de modifier les articles 15, 22 et 23 des statuts de la Société comme suit :

Le sixième alinéa de l'article 15 "Convocations et Délibérations" est désormais rédigé comme suit :

"Le Conseil d'administration, dans les conditions légales et réglementaires, pourra établir un règlement intérieur fixant les modalités et conditions selon lesquelles sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication".

L'article 22 "Assemblée générale ordinaire – Quorum et majorité" est modifié de la manière suivante en son premier alinéa :

Le premier alinéa de l'article 22 est désormais rédigé comme suit : "L'Assemblée générale ordinaire ne peut, sur première convocation, délibérer valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote".

L'article 23 "Assemblée générale extraordinaire – Quorum et majorité" est modifié de la manière suivante en ses premiers et deuxième alinéas :

Le premier alinéa de l'article 23 est désormais rédigé comme suit : "L'Assemblée générale extraordinaire ne peut, sur première convocation, délibérer valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation, le quart des actions ayant le droit de vote".

Le deuxième alinéa de l'article 23 est désormais rédigé comme suit : "Si la première Assemblée ne réunit pas le quorum, une nouvelle Assemblée est convoquée dans les formes et délais légaux, l'avis de convocation devant mentionner la date de la première réunion. La seconde Assemblée délibère valablement si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote".

VINGT-TROISIÈME RÉSOLUTION

Utilisation des délégations financières en période d'offre publique portant sur les titres de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L. 233-33 du Code de commerce, décide que les délégations financières dont dispose le Conseil d'administration en vertu des dixième à vingtième résolutions pourront être utilisées par le Conseil d'administration en période d'offre publique portant sur les titres de la Société, dans les cas où le premier alinéa de l'article L. 233-33 du Code de commerce est applicable.

L'Assemblée générale fixe à dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée la durée de cette autorisation.

VINGT-QUATRIÈME RÉSOLUTION

Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L. 233-33 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration à émettre, en période d'offre publique portant sur les titres de la Société, des bons permettant de souscrire des actions de la Société à des conditions préférentielles tels que visés à l'article L. 233-32, II, du Code de commerce et à attribuer gratuitement lesdits bons aux actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique, selon les modalités prévues audit article L. 233-32, II.

Cette autorisation ne pourra être utilisée que dans les cas où le premier alinéa de l'article L. 233-33 du Code de commerce est applicable.

L'Assemblée générale décide que le montant nominal maximum d'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice des bons émis en vertu de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 9 000 000 euros et que le nombre maximum de bons pouvant être émis en vertu de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 9 000 000. Il est précisé que ce plafond est fixé de façon distincte et autonome des plafonds d'augmentation de capital résultant des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières autorisées par la dixième résolution qui précède.

Le Conseil d'administration arrêtera les conditions d'exercice des bons relatives aux termes de l'offre portant sur les titres de la Société ou de toute autre offre concurrente éventuelle, ainsi que les autres caractéristiques de ces bons, dont le prix d'exercice des bons ou les modalités de sa détermination.

L'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour procéder aux émissions et attributions susvisées, en constater la réalisation, à cet effet, passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution, procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces émissions et attributions.

L'Assemblée générale prend acte que la présente autorisation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les bons qui seraient émis sur le fondement de la présente autorisation pourront donner droit.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

L'Assemblée générale fixe à dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée la durée de cette autorisation.

VINGT-CINQUIÈME RÉOLUTION

Autorisation de prendre certaines mesures de gestion en période d'offre publique portant sur les titres de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration autorise le Conseil d'administration, avec faculté d'autoriser le Directeur général ou, en accord avec ce dernier, les Directeurs généraux délégués, à réaliser, en période d'offre publique portant sur les titres de la Société, toute cession ou acquisition d'actif susceptible de faire échouer l'offre publique visant les titres de la Société, dans les conditions qu'ils détermineront (y compris en initiant une offre publique sur les titres d'une société).

Cette autorisation ne pourra être utilisée que dans les cas où le premier alinéa de l'article L. 233-33 du Code de commerce est applicable.

L'Assemblée générale fixe à dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée la durée de cette autorisation.

VINGT-SIXIÈME RÉOLUTION

Division par quatre de la valeur nominale des actions de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de diviser par quatre la valeur nominale des actions composant le capital social, ce dernier restant inchangé.

En conséquence, l'Assemblée générale décide que :

- la valeur nominale des actions de la Société sera réduite de un (1) euro à vingt-cinq (25) centimes d'euros ;
- le nombre des actions en circulation se trouvera multiplié par quatre ;
- le nombre d'actions susceptibles d'être obtenues par les bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, au titre des options octroyées par le Conseil d'administration antérieurement à la division du nominal de l'action, sera multiplié par quatre, tandis que les prix unitaires de souscription ou d'achat des actions sous option tels que fixés par le Conseil d'administration lors de l'octroi desdites options, seront divisés par quatre ;
- le nombre des actions susceptibles d'être obtenues par les bénéficiaires d'attribution d'actions gratuites, au titre des attributions effectuées par le Conseil d'administration antérieurement à la division du nominal de l'action, sera multiplié par quatre ;
- les prix de l'action Ipsos visés aux articles 6 bis à 6 quater des statuts de la Société seront divisés par quatre ;
- le prix maximum d'achat des actions Ipsos visé à la neuvième résolution qui précède sera divisé par quatre ;
- le nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises ou acquises au terme des délégations ou autorisations en cours de validité conférées par les assemblées d'actionnaires, y compris la présente assemblée et notamment en vertu de la vingt-quatrième résolution soumise à la présente assemblée, sera ajusté pour tenir compte de la division de la valeur nominale par quatre.

La division de la valeur nominale de l'action Ipsos, objet de la présente résolution, sera sans effet sur le droit de vote double prévu à l'article 10 des statuts de la Société, qui sera donc conféré à toutes les actions nouvelles issues d'actions anciennes qui en bénéficiaient, étant précisé que le délai de deux ans au moins visé audit article sera apprécié par rapport à la date de l'inscription nominative, au nom de l'actionnaire concerné, des actions anciennes dont les actions nouvelles sont issues.

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour fixer, dans un délai maximal d'un an à compter de la présente assemblée, la date d'effet de cette division de la valeur nominale de l'action, procéder à tous ajustements rendus nécessaires par cette division et pour accomplir tous actes, formalités, déclarations en conséquence de cette décision, et notamment déterminer le nombre d'actions nouvelles de vingt-cinq (25) centimes d'euros à émettre en fonction du nombre d'actions de un (1) euro existant à la date d'effet, réaliser l'échange des actions nouvelles contre les actions anciennes, procéder à toutes formalités et plus généralement faire directement ou par mandataire tout ce qui sera utile ou nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision, et modifier l'article 6 des statuts relatif au montant du capital et à la valeur nominale de l'action.

VINGT-SEPTIÈME RÉSOLUTION

Modification de l'article 13 des statuts de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide, sous réserve de l'approbation de la vingt-sixième résolution relative à la division par quatre de la valeur nominale de l'action et de la prise d'effet de cette division, de fixer à quatre le nombre minimum d'actions dont chaque administrateur doit être propriétaire pendant toute la durée de son mandat.

En conséquence, l'Assemblée générale décide, sous les réserves ci-dessus, que le premier alinéa de l'article 13 des statuts de la Société sera rédigé comme suit : « Chaque administrateur doit être propriétaire de quatre actions au moins pendant toute la durée de son mandat » (le reste de l'article 13 demeurant sans changement).

VINGT-HUITIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen (CE) n°809/2004 pris en application de la Directive 2003/71/CE dite Directive « Prospectus » d'une part, et aux paragraphes du présent document de référence. Les informations non applicables à Ipsos sont indiquées « N/A ».

Législation européenne		N° paragraphe du Document de référence
1.	Personnes responsables	
1.1	Personnes responsables des informations	1.1, 1.4
1.2	Déclaration des personnes responsables	1.2
2.	Contrôleurs légaux	
2.1	Nom et adresse	1.3.1, 1.3.2
2.2	Démission/non renouvellement	1.3.3
3.	Informations financières sélectionnées	
3.1	Présentation pour chaque exercice de la période couverte	2.1.3
3.2	Période intermédiaire	N/A
4.	Facteurs de risques	2.2
5.	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Histoire et évolution de la société	2.1.1
5.1.1	Raison sociale et le nom commercial de l'émetteur	4.1.1
5.1.2	Enregistrement	4.1.3, 4.1.5
5.1.3	Constitution	4.1.3
5.1.4	Siège/forme juridique	4.1.2, 4.1.4
5.1.5	Événements importants	2.1.1
5.2	Investissements	2.8
5.2.1	Décrire les principaux investissements (y compris leur montant) réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement	2.8.2
5.2.2	Décrire les principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe)	2.8.2
5.2.3	Fournir des renseignements concernant les principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	2.10, 3.2.6.5.3
6.	Aperçu des activités	
6.1	Principales activités	2.3
6.1.1	Nature des opérations	2.3, 2.6
6.1.2	Nouveaux produits	2, 2.3.2.2, 2.3.2.3, 2.3.5
6.2	Principaux marchés	2.4, 2.5
6.3	Événements exceptionnels	2.11
6.4	Dépendance à l'égard de brevets, licences ou contrats	N/A
6.5	Position concurrentielle	2.4.2
7.	Organigramme	
7.1	Organigramme	2.1.2
7.2	Liste des filiales	3.2.2.3

Législation européenne		N° paragraphe du Document de référence
8.	Propriétés immobilières, usines, équipements	
8.1	Immobilisations corporelles importantes	2.8, 3.3.5.2
8.2	Questions environnementales	N/A
9.	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1	Situation financière	3.1
9.2	Résultat d'exploitation	3.1
9.2.1	Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté	2.2
9.2.2	Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements	N/A
9.2.3	Mentionner toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.	2.2
10.	Trésorerie	3.1, 3.2, 3.2.6
10.1	Capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	
10.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description de ces flux de trésorerie	
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur	
10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	
10.5	Sources de financement attendues pour honorer les engagements relatifs aux décisions d'investissement	
11.	Recherche et développement	3.1, 2.10.2
12.	Information sur les tendances	
12.1	Principales tendances	2.10
12.2	Événements susceptibles d'influencer sur les tendances	2.2, 2.10
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	
13.1	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	2.10.3
13.2	Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	2.10.4
13.3	Prévision ou estimation du bénéfice qui doit être élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques	2.10.3
13.4	Si une prévision du bénéfice a été incluse dans un prospectus qui est toujours pendant, fournir une déclaration indiquant si cette prévision est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus.	N/A
14.	Organes d'administration, de Direction	
14.1	Information concernant les membres des organes d'administration	4.3
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de surveillance et de la Direction générale	4.3.2, 3.4
15.	Rémunération et avantages	
15.1	Rémunération et avantages versés	4.4
15.2	Montant provisionné	N/A

Législation européenne		N° paragraphe du Document de référence
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de Direction	4-3
16.1	Date d'expiration du mandat	4-3-3
16.2	Informations sur les contrats de service liant les membres	4-3-2, 4-3-4
16.4	Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	4-2-3-1, 4-3-2
17.	Salariés	
17.1	Nombre des salariés et répartition par principal type d'activité et par site	2-9-2
17.2	Participations et stock options	4-2-6, 4-2-9, 4-4-3, 2-9-2
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	4-2-5, 2-9-2
18.	Principaux actionnaires	4-2-3
18.1	Franchissement de seuil	4-2-3-3
18.2	Droits de vote différents	4-1-12
18.3	Contrôle	4-2-3-1
18.4	Accord relatif au changement de contrôle	4-2-3-2
19.	Opérations avec des apparentés	3-4
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1	Informations financières historiques	3-2
20.2	Informations financières pro forma	N/A
20.3	États financiers	3-2, 3-5
20.4	Vérifications des informations financières historiques annuelles	
20.4.1	Fournir une déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	1-2
20.4.2	Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été vérifiées par les contrôleurs légaux	1-3-4
20.4.3	Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elle n'ont pas été vérifiées	N/A
20.5	Date des dernières informations financières	3-2
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.6.1	Si l'émetteur a publié des informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés, celles-ci doivent être incluses dans le document d'enregistrement. Si ces informations financières trimestrielles ou semestrielles ont été examinées ou vérifiées, le rapport d'examen ou d'audit doit également être inclus. Si tel n'est pas le cas, le préciser.	2-10-2
20.6.2	S'il a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifié, le document d'enregistrement doit contenir des informations financières intermédiaires, éventuellement non vérifiées (auquel cas ce fait doit être précisé), couvrant au moins les six premiers mois du nouvel exercice. Les informations financières intermédiaires doivent être assorties d'états financiers comparatifs couvrant la même période de l'exercice précédant ; la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilanciellles comparables	N/A
20.7	Politique de distribution des dividendes	4-2-10
20.7.1	Pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, donner le montant du dividende par action, éventuellement ajusté pour permettre les comparaisons, lorsque le nombre d'actions de l'émetteur a changé	4-2-10

Législation européenne		N° paragraphe du Document de référence
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	2.11
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A
21.	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	4.2
21.1.1	Montant du capital souscrit et, pour chaque catégorie d'actions	4.2.1
21.1.2	S'il existe des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques	N/A
21.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom ou par ses filiales	4.1.13
21.1.4	Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	N/A
21.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	4.2.4, 4.2.5, 4.2.6, 4.2.7
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent	3.2.6.5.3
21.1.7	Historique du capital social	4.2.2
21.2	Actes constitutifs et statuts	4.1
21.2.1	Objet social de l'émetteur et indiquer où son indication peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts	4.1.8
21.2.2	Direction et surveillance	4.1.4, 4.3
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	N/A
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention	4.1.10
21.2.5	Conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission	4.1.10
21.2.6	Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle	4.1.12
21.2.7	Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	4.1.12
21.2.8	Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	N/A
22.	Contrats importants	3.2.6.5.3

Législation européenne	N° paragraphe du Document de référence
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23.1 Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert est incluse dans le document d'enregistrement indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle, ses qualifications et, le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement	N/A
23.2 Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information	N/A
24. Documents accessibles au public	1.4, 4.1.7, 4.5
25. Informations sur les participations	3.3, 3.11



NOBODY'S UNPREDICTABLE *

35, RUE DU VAL DE MARNE 75013 PARIS, FRANCE
TÉL : + 33 1 41 98 90 00 - FAX : + 33 1 41 98 90 50
www.ipsos.com